I.

LE
CANADA FRANÇAIS

PUBLICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. I

LE
CANADA FRANÇAIS

DEUXIÈME SÉRIE

DU

PARLER FRANÇAIS

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PUBLICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Vol. I

Septembre 1918 — Septembre 1919

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

Imprimé par
L'ACTION SOCIALE, Ltée
103, rue Sainte-Anne, 103
QUÉBEC.

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON *et l'abbé* ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *b*, *d*, *n*, *f*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *t*, *v*, *z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*g*âteau); *s* = *s* dure (*s*a); *œ* = *eu* français (h*eu*reux); *w* = *ou* semi-voyelle (*ou*i); *y* = *i* semi-voyelle (p*i*ed); *ẅ* = *u* semi-voyelle (h*u*ile); *ė* = *e* féminin (j*e*); *h* marque l'aspiration.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (c*ou*c*ou*); *c* = *ch* français (*ch*ez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l̯* (son voisin de *l* + *y*, *l* mouillée italienne), *k̯* (son voisin de *k*+y), *g̯* (son voisin de *g*+*y*), *n̯* (*gn* français de a*gn*eau).—Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t*+*s*, *d*+*z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* p*a*tte), *e* (*e* de p*é*ril), *o* (*o* de b*o*tte), *œ* (*eu* de j*eu*ne).—Les voyelle marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de p*â*te), *é* (*e* de chant*é*), *ó* (*o* de p*o*t), *œ́* (*eu* de *eu*x).—Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il p*a*rt), *è* (*e* de p*è*re), *ò* (*o* de enc*o*re), *œ̀* (*eu* de p*eu*r).—Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de s*an*s), *ẽ* (*in* de v*in*), *õ* (*on* de p*on*t), *œ̃* (*un* de l*un*di).—Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves; *a·*, *i·*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc; précédées d'un accent, elles sont toniques: *'a*, *'i*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ* [*o*] = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

VOL. 1, No. 1 SEPTEMBRE 1918

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LE CANADA FRANÇAIS

Il n'est pas besoin d'un long article-programme pour apprendre à nos lecteurs ce que sera, ce que veut être le *Canada français.*

Notre revue succède au *Parler français* et à la *Nouvelle-France ;* elle unit et fusionne ces deux périodiques, et elle essaiera donc de continuer leur œuvre, de l'accroître si possible, de la fortifier aussi, en concentrant en un seul foyer leurs énergies dispersées.

Depuis seize ans le *Parler français*, organe de la Société du Parler français, n'a cessé de remettre en lumière la grande cause, trop souvent combattue, de la langue française au Canada. Il a été le propagateur assidu du culte qu'il faut avoir pour notre parler, pour ses formes légitimes et ses traditions nécessaires ; il a défendu sans rigueur excessive ce que Malherbe appelait " la pureté de la langue" ; il a été l'expression constante des pensées hautes et patriotiques qui ont inspiré l'œuvre éminemment nationale de la Société du Parler français au Canada ; pour sa large part il a contribué à la préparation et assuré le succès du premier et inoubliable congrès de la langue française tenu à Québec en 1912.

Dès l'année 1810, dans sa séance publique du 19 mai, l'Académie française daignait apprécier avec les

plus grands éloges le *Bulletin du Parler français*, signaler aux philologues et aux amis du vieux parler de France le glossaire qu'il publiait, et couronner de lauriers cette œuvre d'importance nationale. Le *Parler français* laisse donc un gros héritage de services rendus. Le *Canada français* le recueille avec amour, et il veut l'augmenter. Il continuera le rôle bienfaisant du *Parler français;* il sera, auprès de ses lecteurs, l'organe officiel de la vaillante et toujours active Société qui se développe sous les auspices de l'Université Laval. Cette Société, loin de souffrir de la transformation de son bulletin, trouvera dans la revue nouvelle un auxiliaire plus considérable, et dans ses abonnés des membres qui maintiendront compacte et vigilante la belle phalange des apôtres de la langue française au Canada.

Le nom même de *Canada français* comporte, d'ailleurs, un sens large, compréhensif, où la cause de la langue, qui est l'une des plus graves, trouve sa place naturelle et nécessaire. Il n'y aurait plus de Canada français, le jour où nous aurions négligé, abandonné les droits, et sacrifier la vie du parler " qui nous conserve frères ".

Mais la question de la langue ne peut être tout le programme d'une revue comme la nôtre. Une race doit exprimer par son idiome parlé ou écrit toutes les pensées profondes, tous les sentiments nobles, toutes les préoccupations vitales qui sont le fond de son âme, et qui constituent la trame de son histoire ; elle doit même porter jusqu'au delà de ses frontières son esprit, sa curiosité, ses ambitions. Religion, philosophie, histoire, sciences, lettres, beaux-arts, tel est le domaine vaste et multiple où doit travailler et s'enrichir l'âme d'une race ; tel est celui où le *Canada français* entend porter son activité.

Ce domaine fut celui de la *Nouvelle-France* qui vient s'unir à nous, et que dirigea avec tant de zèle et de bon

goût, pendant dix-huit ans, M. le chanoine Lindsay. Elle publia sur les questions religieuses, historiques, sociales, littéraires, de très remarquables articles. Cependant, la *Nouvelle-France* avait cru devoir prudemment éloigner les poètes du champ pourtant bien large qu'elle assignait à ses collaborateurs ; elle renouvela contre eux les rigueurs de Platon. Elle craignait soit les écarts de leur vol, soit les chûtes lourdes de leurs strophes. Plus confiants ou plus indulgents, nous inclurons le Parnasse dans nos frontières, et nous inviterons nos poètes à sillonner de leurs courses aériennes le ciel canadien : nous réservant, du reste, le droit de retenir au champ d'entraînement ceux-là que l'inexpérience ou la témérité feraient trop audacieux.

Mais ce domaine de la poésie, de l'art, de l'histoire, de la science et de la religion, fut aussi celui du *Canada français* que publia, de 1888 à 1891, l'Université Laval, et dont nous reprenons aujourd'hui, avec piété, le titre symbolique. Nous revendiquons, après plus de vingt-cinq ans de laborieux silence, un héritage et un programme auxquels l'Université, souvent éprouvée dans sa fortune, n'avait jamais renoncé.

C'est donc le *Canada français*, la revue première et ancienne de Laval, que nous voulons aujourd'hui ressusciter. Pour mieux assurer cette résurrection, nous fusionnons les éléments de vie qu'apportent à notre œuvre le *Parler français* et la *Nouvelle-France*, en ajoutant à ces éléments toutes les forces dont disposent l'Université, ses anciens élèves et ses amis.

Le *Canada français* sera donc avant tout la revue de l'Université, et ce titre et ce rôle lui assurent sans doute aujourd'hui de vives sympathies, et de fidèles adhésions.

Faire mieux connaître l'Université Laval, ses œuvres et son enseignement ; donner à ses professeurs un périodique où ils puissent par delà leurs chaires atteindre un public plus étendu ; offrir à leur esprit de recher-

che, à leur amour de l'art une occasion constante de travailler et de faire bénéficier leurs compatriotes de leurs études ; établir, par la revue, une sorte de lien entre l'Université et ses anciens élèves ; intéresser ceux-ci à la vie de celle-là ; grouper au foyer du *Canada français* la grande famille de l'Université Laval, et faire jaillir de ce groupement des forces et des ressources nouvelles pour l'œuvre si importante, capitale, de l'enseignement supérieur dans notre province : voilà quelques-unes des ambitions de notre revue, et ses principales raisons de renaître aujourd'hui.

Et aucun titre ne peut mieux que celui de *Canada français* signifier et annoncer l'œuvre de l'Université Laval. C'est pour le progrès de la race française au Canada que cette Université fut fondée, en 1852, par le Séminaire de Québec ; et c'est donc travailler à ce progrès, c'est procurer un plus large épanouissement de notre race que d'aider l'Université Laval à mieux accomplir son œuvre ; c'est entrer dans les plus chers desseins de ses fondateurs que d'étendre et de propager, par le *Canada français*, l'influence nécessaire et bienfaisante du haut enseignement catholique et français dans ce pays.

*
* *

Le *Canada français* désire, d'ailleurs, donner encore à son nom le sens moral et géographique le plus étendu. Il veut désigner toutes les provinces du Canada où vivent quelques-uns de nos frères de langue française. Il identifie surtout sa cause et ses affections avec celles des vaillants pionniers qui, en dehors de la province de Québec, au Canada et aux États-Unis, défendent et conservent les justes ambitions de notre race ; il veut rejoindre par delà nos frontières historiques l'admirable, l'héroïque Acadie. Déjà, il s'est assuré dans ces différents groupes de la famille canadienne-française, acadienne, et franco-américaine de précieuses collaborations.

Soucieux de donner à sa rédaction la plus grande variété, le *Canada français* fait appel non seulement aux professeurs de l'Université Laval, mais aussi à tous ceux-là des anciens élèves ou des amis de l'Université qui voudront apporter leur effort et leur pensée à l'œuvre commune.

C'est pour ramener sans cesse vers l'Université Laval le souvenir des anciens, et l'attention du public, que nous donnerons autant que possible chaque mois une chronique des choses de l'Université.

Ce sera pour maintenir sous le regard du lecteur l'œuvre admirable de la Société du Parler français, que nous continuerons de publier dans chaque livraison quelque tranche du lexique que prépare le comité d'étude, et qui était en cours de publication dans le *Parler français*. Les questions de langue continueront d'occuper une bonne place dans notre revue.

Nous déclarons aussi, une fois pour toutes, que la direction de la revue n'entend pas faire siennes toutes les idées ou toutes les opinions qui sur des questions libres peuvent diviser les esprits. Tout en s'efforçant de procurer la diffusion des saines doctrines, tout en écartant de sa rédaction ce qui pourrait aller contre le programme religieux et patriotique qu'elle s'est tracé, elle entend laisser à ses collaborateurs une suffisante liberté pour l'expression et la discussion des idées ou des faits.

* *
*

Volontiers, nous faisons nôtres ces lignes qu'écrivait, en janvier 1888, M. le juge Routhier, chargé de présenter aux lecteurs la première livraison et le programme du *Canada français*.

" Les doctrines perverses, l'irréligion et le désordre social trouveront donc en nous des ennemis déclarés ; mais nous nous efforcerons toujours de garder la bienveillance envers les personnes et la justice à l'égard de tous.

" Nos pères étaient laboureurs et soldats : ils tenaient

d'un main leur charrue et de l'autre leur fusil pour défendre le territoire national contre les envahisseurs. Nous voulons être, dans le domaine des idées, des défricheurs pacifiques, et nous travaillerons à préparer le sol pour les germinations futures. Mais s'il devenait nécessaire de défendre notre œuvre, nos croyances ou nos droits, nous saurions prendre l'arme de la polémique pour nous protéger. "

Et M. Routhier terminait son article par ces paroles :

" Il nous semble que ce cadre (le programme de la revue) est assez large pour satisfaire les plus exigeants. Et maintenant que nous avons fait connaître notre but, notre programme, nos intentions et nos espérances, il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour que notre œuvre—qui n'est pas une spéculation—rencontre un encouragement qui lui assure une longue vie. "

Ces vœux, nous en sommes sûrs, vont se réaliser et fournir au *Canada français* d'aujourd'hui une fortune heureuse et constante que n'a pas connue celui d'autrefois.

Nous ne pouvons, dès aujourd'hui, lui donner les développements que nous avons rêvés : les ressources du début sont trop limitées ; mais nous voulons peu à peu étendre et perfectionner sa rédaction, assurer les chroniques opportunes, et de mieux en mieux ajuster les articles aux besoins actuels de la vie canadienne. Si le public fait bon accueil au *Canada français,* si en particulier, les anciens élèves et les amis de l'Université Laval veulent bien soutenir de leur encouragement cette œuvre d'enseignement et de fraternité, nous espérons pouvoir leur offrir une revue qui ne soit pas trop indigne de *l'Alma Mater*.

Camille Roy, ptre.

directeur du *Canada français*.

LES DÉBUTS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

Le 18 novembre 1791, le lieutenant-gouverneur Alured Clarke, chargé de l'administration de la province en l'absence de lord Dorchester(1) émettait une proclamation en vertu de laquelle la nouvelle constitution devait entrer en vigueur le 26 décembre.

Cet événement fut célébré à Québec par un banquet, ou plutôt par deux banquets. Il avait d'abord été question d'un banquet pour les anciens sujets (les Anglais), et d'un autre pour les nouveaux sujets (les Canadiens français). Mais la *Gazette de Québec* se fit l'écho de nombreuses protestations contre cette distinction odieuse et un comité mixte fut nommé pour organiser la fête. Il était composé de MM. Cull, McNider, Irwin, Lindsay, Jones, Roxburgh,

(1) Lord Dorchester ayant obtenu un congé d'absence, avait traversé en Angleterre au mois d'août précédent. Alured Clarke, lieutenant-gouverneur de la province de Québec depuis le mois de mars 1790 avait été nommé lieutenant-gouverneur de la nouvelle province du Bas-Canada, le 12 septembre 1791. Lord Dorchester avait été nommé, le même jour, gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada.

Dénéchaud, Voyer, Renvoyzé, Baby, Menut, Duval. Il décida qu'il y aurait banquet à la Haute-Ville et à la Basse-Ville, auxquels les deux races prendraient part simultanément. Le banquet de la Haute-Ville eut lieu à l'auberge de Franks ; cent soixante convives y participèrent, et il fut présidé par M. Godfrey King, avec M. Jacques Dénéchaud, comme vice président. Celui de la Basse-Ville eut lieu au café des Marchands, les président et vice-président étaient MM. George Alsopp et Louis Germain.

Voici quelques-uns des toasts, assez fortement accentués, du banquet de la Basse-Ville : " La Révolution de France et la vraie liberté dans tout l'univers ; l'abolition du sys tème féodal ; puisse la distinction d'anciens et nouveaux sujets être ensevelie dans l'oubli, et puisse la dénomination de sujets canadiens subsister à toujours ; (santé bue avec un enthousiasme délirant, trois acclamations, trois fois répétées, tous les convives se prenant par la main); que la liberté s'étende jusqu'à la Baie d'Hudson ; puisse l'événement du jour porter un coup mortel aux préjugés contraires à la liberté civile et religieuse et au commerce. "

L'éclat du banquet de la Haute-Ville fut relevé par la fanfare du régiment du duc de Kent, alors caserné à Québec, l'une des meilleures qui soient venues au Canada. Ces banquets avaient lieu dans l'après-midi du 26 décembre. Sur les cinq heures, six délégués du banquet de la Basse-Ville, MM. Lymburner, Panet, Finguet, Burns et Painter, demandèrent d'être admis en présence des convives de la Haute-Ville. Ils étaient porteurs d'une lettre par laquelle on proposait ce toast. " La constitution, et puisse l'unanimité dans toutes les classes de citoyens, faire tomber dans l'oubli toutes distinctions et préjugés, faire fleurir le pays et le rendre heureux à toujours. " Ce toast fut bu en même temps aux deux banquets avec de grandes acclamations. Le soir du même jour, il y eut illumination dans la capitale de la province.

Mais la nouvelle constitution n'avait pas été promulguée uniquement pour donner l'occasion aux Canadiens de boire des santés loyales et d'allumer des lampions patriotiques. Il fallait faire fonctionner le mécanisme parlementaire, et, pour cela, commencer par le commencement, faire des élections. Une proclamation datée du sept mai 1792 divisa la province en vingt-et-un comtés, outre les cités ou villes de Québec et de Montréal et les bourgs des Trois-Rivières et de William-Henry (Sorel). Cette dernière circonscription ainsi que les comtés de Gaspé, de Bedford et d'Orléans devaient élire un député chacun. Le bourg des Trois-Rivières et les autres comtés devaient en élire deux.(1) Les villes de Québec et de Montréal devaient être représentées respectivement par quatre députés.

Le 24 mai étaient émis les writs pour la tenue de notre première élection générale. Elle eut lieu au mois de juin. Ce dut être un spectacle intéressant que cet essai par notre peuple du régime électoral. Il y eut sans doute, çà et là, de la confusion et des irrégularités dans le fonctionnement de ce rouage inconnu parmi nous. Dans certaines circonscriptions les mandats de représentants furent chaudement disputés. Des scènes quelque peu désordonnées se produisirent. A Charlesbourg il y eut un commencement d'émeute, vite apaisée par l'intervention inattendue du prince Edouard, le futur père de la reine Victoria.(2) L'effervescence, accompagnement habituel du vote populaire, se manifestait dès le début du régime.

La Chambre issue de cette élection faisait, en somme, honneur à notre province. Elle comprenait des hommes de

(1) La fantaisie ultra britannique du rédacteur de la proclamation avait affublé nos comtés canadiens-français de noms empruntés à la géographie de la Grande-Bretagne, tels que Buckingham, Devon, Hertford, Bedford, Surry, Kent, York, Leinster, Hampshire, etc., etc.

(2) Edouard, duc de Kent, quatrième fils du roi George III, commandant du 7e régiment des fusilliers royaux, était arrivé à Québec le 12 août 1791. Il demeura ici jusque dans l'automne de 1793.

valeur et d'une excellente position sociale, des citoyens instruits et possédant une juste considération, des professionnels de marque, des négociants importants. Parmi eux on remarquait MM. Joseph Papineau, Jean-Antoine Panet, Gabriel-Elzéar Taschereau, Juchereau Duchesnay, William Grant, Pierre Bédard, Pierre-Louis Panet, John Richardson, Louis de Salaberry, Philippe de Rocheblave, James McGill, Chartier de Lotbinière, Edouard O'Hara, Pierre-Amable de Bonne, John Young, etc. Les différentes classes étaient représentées. Il y avait parmi les nouveaux élus des seigneurs, des avocats, des notaires, des marchands, des cultivateurs. La minorité anglaise du Bas-Canada avait une proportion de députés bien supérieure à celle qu'aurait dû normalement lui assurer son nombre. Sur cinquante membres de la Chambre, il y en avait seize de langue anglaise, soit près d'un tiers, lorsque la population d'origine britannique formait tout au plus un quinzième de la population totale du Bas-Canada.(1) Nous ne croyons rien risquer en affirmant qu'il n'y avait pas une seule circonscription où nos concitoyens anglais fussent en majorité. Et cependant ils avaient seize députés. Preuve frappante qu'à ce moment les préjugés de race n'avaient rien d'excessif. En 1791, dans cette prise de possession de la franchise électorale, les Canadiens français, il nous est bien permis de le

(1) Le recensement de 1790 donnait à la province de Québec une population de 129,311 âmes, Québec et Montréal non compris. Le rapport officiel de 1870-71 (vol. IV, p. 80) croit pouvoir attribuer respectivement à ces deux villes, à cette date (1790), une population de 14,000 et de 18,000. Ces chiffres nous paraissent excessifs. Le recensement de 1784, publié par Kingsford (vol. VII, p. 204) donne pour Québec, 6,491 âmes et pour Montréal 6,479. Il semble impossible que cette population urbaine se soit presque triplée en quatre ans. Nous croyons être plus près du chiffre exact en portant à 17,000 âmes la population des deux villes. Ce chiffre ajouté à 129,311 donnerait environ 156,000 âmes pour toute la province en 1790. Dans ce total la population d'origine britannique ne pouvait guère dépasser 10,000 âmes. M. Adam Lymburner, le représentant de cette minorité, l'évaluait à 13,000 en 1789. Mais tous les documents de l'époque semblent démontrer que ce chiffre est excessif. En portant à 156,000 la population totale et à 10,000 la population de langue anglaise, on voit que celle-ci ne formait pas le quinzième de celle-là.

faire observer, montraient la même libéralité qu'ils ont souvent manifestée, et qu'ils manifestent encore, envers les minorités appelées à collaborer avec eux dans le fonctionnement des institutions politiques ou municipales.

Les élections tenues au mois de juin 1792, nous avaient dotés d'une chambre ou d'une assemblée législative. Dès le mois de septembre précédent le roi avait donné instruction au gouverneur d'appeler au Conseil législatif, aussitôt que la division de la province aurait été effectuée, les messieurs suivants : William Smith, juge-en-chef, Chaussegros de Léry, Hugh Finlay, Picoté de Belestre, Thomas Dunn, Paul-Roch de Saint-Ours, Edward Harrison, François Baby, John Collins, Joseph de Longueuil, Adam Mabane, Charles de Lanaudière, George Pownall, Amable de Boucherville et John Fraser. Ils faisaient tous partie du Conseil sous le régime antérieur.(1) Le receveur-général, Henry Caldwell, devait être nommé peu de temps après. Dans la même instruction George III avait intimé sa volonté qu'il y eût un Conseil exécutif pour aider le gouverneur dans l'administration de la province, et qu'il fût composé de MM. William Smith, juge-en-chef, Paul-Roch de Saint-Ours, Hugh Finlay, François Baby, Thomas Dunn, Joseph de Longueuil, Adam Mabane, Pierre Panet et Adam Lymburner.(1) Les Canadiens français se trouvaient dans la proportion de sept à neuf au Conseil législatif, et de quatre à cinq au Conseil exécutif.

La législature étant complètement constituée, il ne restait plus qu'à convoquer les chambres pour inaugurer le fonctionnement du nouveau régime. Le lieutenant-gouverneur émit une proclamation à cet effet le 30 octobre. Et le 17 décembre 1792 s'ouvrit à Québec la première session de la

(1) Instructions royales à lord Dorchester, 16 septembre 1791 ; *Constitutional Documents*, 1791-1818, p. 16.—La version française de cet important recueil n'est pas encore publiée.

(2) *Constitutional Documents*, 1791-1818, p. 14.

première législature bas-canadienne. C'était pour nous vraiment un moment solennel. Nous étions appelés à remplir des fonctions auxquelles notre formation antérieure ne nous avait pas spécialement préparés. Et, dans l'exercice du pouvoir politique qu'on nous avait octroyé, nous allions entrer en contact avec l'élément britannique, dont quelques-uns des représentants nous avaient jusque là si âprement contesté nos droits. Quel spectacle allait donner dès le début cette assemblée mixte, où les deux races allaient se trouver réunies en corps délibérant ? Serait-ce un spectacle d'harmonie ? Y verrait-on régner cette unanimité dont le toast conjoint des banquets du 26 décembre avait formulé le vœu ? Il était difficile de l'espérer. De tout temps, dans le domaine politique, l'unanimité a été *rara avis*. Et surtout on la rencontre peu fréquemment lorsque les événements mettent en présence des hommes appartenant à des races et professant des religions différentes. On allait en avoir une prompte démonstration dès la procédure préliminaire qui s'imposait à l'ouverture de cette première session. Nous voulons parler de l'élection de l'Orateur.(1)

Le 17 décembre 1792, après l'assermentation des députés, M. William Bouthillier, gentilhomme-huissier de la Verge Noire, vint signifier à la Chambre que Son Excellence le lieutenant-gouverneur requérait sa présence dans la salle du Conseil législatif. Là, sir Alured Clarke, suivant la coutume parlementaire anglaise, demanda aux députés d'élire un Orateur qu'ils lui présenteraient le jeudi suivant. Le 18 décembre, la Chambre procéda au choix de son prési-

(1) Nous nous servons ici du terme admis dans notre langue parlementaire. Le mot " Orateur " est entré dans notre terminologie politique comme la traduction du mot " speaker " sous lequel on désigne en Angleterre le président de la Chambre des Communes. On l'appelle *speaker* parce que dans les cérémonies officielles c'est lui qui parle au nom de la Chambre. Dans le cours ordinaire des séances il préside, et ne parle pas. C'est évidement une singularité que d'appeler " orateur " un député qui, par la fonction, est habituellement condamné à s'abstenir des débats oratoires.

dent. Ce jour marque une date importante pour notre histoire politique. Il vit se manifester, à l'aurore de notre vie parlementaire, cet esprit d'antagonisme de races qui, tantôt à l'état latent, tantôt à l'état aigu, allait se perpétuer à travers bien des vicissitudes et sous bien des régimes divers.

Quelles considérations devaient déterminer à ce moment le choix de l'Orateur ? Il y avait d'abord à tenir compte de la population. L'Orateur, dans la langue parlementaire anglaise, est *the first commoner*, le premier des citoyens qui constituent les communes. Or, les communes du Bas-Canada, toujours dans le sens britannique de l'expression, c'était l'électorat créé par l'Açte constitutionnel. Et l'électorat de la province était en immense majorité d'origine française. Il semblait donc convenable que le *first commoner* fut un homme de cette origine. Il y avait ensuite, et dans le même ordre d'idées, à considérer la composition de la Chambre elle-même. Sur cinquante membres elle comptait trente-quatre Canadiens français, soit plus des deux-tiers. Il paraissait donc raisonnable que le président de l'Assemblée appartînt à cette nationalité. Enfin ceci était bien dans l'esprit de la constitution nouvelle. Vous vous rappelez les déclarations catégoriques de son auteur dans la chambre des communes. " Le premier objet en vue, disait William Pitt, est de diviser la province en deux sections, sous les noms de Haut et Bas-Canada, celui-là pour les colons anglais et américains, celui-ci *pour les Canadiens*, et de donner à chacune une législature locale. Cette division, nous l'espérons, pourra être faite de manière à donner à chacun de ces éléments une grande majorité dans sa section. " Dans sa lettre du 20 octobre 1789 à Lord Dorchester, lord Grenville, chef du département colonial, avait déclaré combien il était " désirable que l'énorme prépondérance dont jouissent les anciens sujets du roi dans les districts d'en haut, et les Canadiens français dans ceux d'en bas, se manifestât et eût ses effets dans des législatures différentes ". Évidemment, dans la pensée des ministres qui

2

avaient élaboré et fait voter la constitution de 1791, l'un des principaux objectifs à atteindre était d'assurer la prépondérance aux Canadiens français dans la législature du Bas-Canada. De tout cela il s'ensuivait que le choix d'un Orateur canadien-français était absolument dans l'ordre. Malheureusement les représentants de la minorité anglaise ne comprirent pas que les convenances politiques devaient leur faire adopter une attitude d'acquiescement sincère à la situation que leur faisaient les circonstances. Ils ne surent pas discerner que cet acquiescement, hommage à la majorité, serait non seulement un acte de justice, mais de plus un acte d'habileté en vue de l'avenir. Qui sait si le choix unanime d'un Orateur canadien en 1792 n'eût pas eu pour corollaire le choix unanime d'un Orateur anglais en 1796 ?

Les députés de langue anglaise n'eurent pas cette clairvoyance et commirent une indéniable faute de tactique. MM. Dunière et de Bonne ayant proposé comme Orateur M. Jean-Antoine Panet, avocat, l'un des représentants de la haute-ville de Québec, M. McGill proposa M. William Grant, M. Lees proposa M. McGill, et enfin M. Walker proposa M. Jordan. Ces malencontreuses tentatives de la minorité donnèrent naissance à notre premier débat parlementaire. Il fut vif. M. McGill, en proposant M. Grant, insista sur le fait "qu'une qualité essentielle à l'Orateur était une parfaite connaissance des langues française et anglaise, sans laquelle, dans cette Chambre, où quelques-uns des membres n'entendaient point l'anglais, et d'autres ne parlaient point français, sans la prompte intervention de l'Orateur pour expliquer, les affaires seraient retardées, et quelquefois absolument arrêtées. Que si dans la communication entre l'Orateur et le représentant du roi un interprète était nécessaire, ce serait l'interprète qui serait l'organe de la Chambre, et non l'Orateur ; que l'incapacité de M. Panet et les qualités de M. Grant à cet égard étaient également bien connues ; que le dernier avait autant de connaissance que qui que ce fût des lois du pays et qu'en conséquence d'une

longue résidence en cette province, il en connaissait bien les intérêts locaux ; que sa situation précédente dans le service du gouvernement, lui donnait une connaissance et une routine des formes requises pour conduire les affaires publiques ; qu'enfin prenant toutes ses qualités réunies ensemble il le considérait comme le plus propre à remplir la charge d'Orateur de la chambre. "

En réponse à M. McGill, M. Bédard déclara que M. Panet savait assez la langue anglaise pour conduire les affaires publiques.

A cela M. Richardson, un riche marchand anglais, député de Montréal, répliqua " que ce n'était pas une légère connaissance de l'une ou l'autre langue qui pouvait rendre l'Orateur capable de faire justice à la chambre par des explications mutuelles entre ceux qui prendraient la parole, en traduisant les motions ou autres papiers, et dans les communications avec le représentant du Roi ; que les transactions entre l'Orateur et le représentant du roi devraient être dans la langue de l'Empire auquel nous avons le bonheur d'appartenir, quelle que fût la langue dans laquelle se fissent les débats dans la Chambre ; que nous étions tous Anglais et Canadiens et ne pouvions reconnaître nulle autre distinction, et que nous devions considérer le pays d'où nous tirons notre appui et notre protection, et auquel nous sommes tenus par tous les principes de reconnaissance et d'intérêt, comme notre guide et notre exemple dans toutes nos vues et nos procédés. "

A ce moment il se produisit un incident qui fit sensation à juste titre. Un député canadien-français prit la parole. C'était monsieur Pierre-Louis Panet, non pas le frère, comme la plupart de nos historiens l'ont écrit, mais le cousin germain du candidat proposé par MM. Dunière et de Bonne. Dès ses premiers mots on constata que, bien loin d'appuyer le choix de son parent et compatriote, il abondait dans le sens des orateurs anglais. "Je dirai, s'écria-t-il, mon sentiment sur la nécessité que l'Orateur que nous allons

choisir possède et parle également les deux langues. Dans laquelle doit-il s'adresser au gouverneur ? Sera-ce dans la langue anglaise ou française ? Pour résoudre la question, je demande si cette colonie est ou n'est pas une colonie anglaise ? Quelle est la langue du souverain et de la législature, dont nous tenons la constitution qui nous rassemble aujourd'hui ? Quel est le langage général de l'empire ? Quel est celui d'une partie de nos concitoyens ? Et quel sera celui de l'autre et de toute la province en général à une certaine époque ? Je suis Canadien, fils de Français, ma langue nationale est la française, car grâce à la division toujours subsistante entre les Canadiens et les Anglais depuis la cession du pays, je n'ai pu savoir qu'imparfaitement la langue de ces derniers. Aussi mon témoignage n'est pas suspect. " On conçoit quelle satisfaction devait causer aux représentants de l'élément anglais cette adhésion inattendue, et, par contre, quelle irritation devaient ressentir les députés canadiens-français. Cette irritation dut s'accroître encore quand M. Pierre-Louis Panet continuant son discours, fit cette déclaration stupéfiante : " Je dirai qu'il y a une nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter avec le temps la langue anglaise, seul moyen de dissiper la répugnance et les soupçons que la diversité de langage entretiendra toujours entre deux peuples réunis par les circonstances et forcés de vivre ensemble. Mais en attendant cette heureuse révolution, je crois qu'il est de la décence que l'Orateur dont nous ferons choix puisse s'exprimer dans la langue anglaise lorsqu'il s'adressera au représentant de notre souverain. "

Le débat devenait mouvementé. Après ce Canadien trop féru d'anglicisation, la Chambre entendit M. Young, négociant québecquois, l'un des représentants de la basse-ville, qui fit un parallèle de MM. Panet et Grant tout à l'avantage de ce dernier. Il vanta " la facilité avec laquelle il parlait et écrivait les deux langues, et son habitude à conduire les affaires publiques. " Et il affirma que " quelque

grands que fussent les talents du membre qui venait d'être proposé, il ne pourrait acquérir la connaissance de la forme et des droits du parlement de la Grande-Bretagne sans posséder parfaitement la langue anglaise. "

La question des aptitudes personnelles ainsi posée à répétition mettait M. Jean-Antoine Panet dans une situation délicate. Évidemment, d'après tout ce qui s'était dit de part et d'autre, cet excellent légiste n'avait encore acquis qu'une connaissance restreinte de la langue anglaise. Il crut devoir intervenir dans la discussion pour faire observer d'abord " que le roi d'Angleterre parlait toutes les langues et faisait des traités avec toutes les nations dans leurs propres langages aussi bien qu'en anglais; que Jersey et Guernesey étaient français et que l'objection fondée sur le langage d'un membre ne pouvait l'empêcher d'être Orateur. " Toutefois, ceci étant dit pour sauvegarder le droit des Canadiens français, il ajouta que "cependant, se défiant de ses talents, il ne désirait pas la charge, et que sans doute on pourrait en trouver d'autres mieux qualifiés que lui. "

Mais les membres de la majorité canadienne ne pouvaient reculer, surtout en présence de la tournure qu'avait prise la discussion . M. Joseph Papineau se leva. Les contemporains ont rendu un enthousiaste témoignage à son éloquence. Un de nos historiens a fait de lui ce portrait : " Une stature élevée et imposante, une voix pleine et sonore, une éloquence plus véhémente encore qu'argumentative, telles étaient les qualités dont il était doué. " Ses discours ne nous ont pas été conservés. Et le rapport incomplet de la vieille et impassible *Gazette de Québec* (1), dont nous nous servons en ce moment pour analyser cette mémorable séance, ne consacre que quatre ou cinq lignes à celui qu'il prononça ce jour-là. Il développa cette pensée " que nous avions sans doute le bonheur de composer une branche de

(1) Le débat sur l'élection de l'Orateur est rapporté dans la *Gazette de Québec* du 20 décembre 1792.

l'empire britannique, mais qu'on ne pouvait pas supposer qu'aucun Canadien dût être privé de ses droits parce qu'il n'entendait pas l'anglais. "

Il semblerait que l'impression produite par M. Papineau fût profonde, car M. Grant, craignant sans doute l'effet de ce discours, proposa immédiatement l'ajournement du débat. Mais l'attitude résolue de la majorité déjoua cette tactique. " Pas d'ajournement, pas d'ajournement ! " s'écrièrent les députés canadiens, " qu'on vote maintenant sur la motion pour élire M. Panet. " Et tour à tour, MM. Taschereau, Duchesnay, Papineau et de Rocheblave parlèrent contre l'ajournement, qui fut repoussé. Le vote sur la motion principale fut alors pris avec ce résultat : Pour M. Panet, 28 ; contre, 18. Les seize députés anglais avaient fait bloc, deux Canadiens, MM. Pierre-Louis Panet et Dambourgès s'étaient joints à eux. M. Jean-Antoine Panet, par dix voix de majorité, devenait notre premier Orateur canadien-français sous le régime constitutionnel que nous avait octroyé le parlement britannique. C'était un fait digne de mémoire. Il marquait notre avènement aux fonctions politiques dont un groupe aveuglément hostile avait voulu nous tenir écartés. Trente-deux ans après la conquête, qui pouvait faire craindre notre annihilation, il proclamait avec éclat notre survivance nationale.

Ce débat n'était qu'un avant-coureur de celui qu'allait bientôt faire naître la question de la langue officielle, déjà abordée dans cette première discussion.

Après le choix de l'Orateur et sa ratification par le lieutenant-gouverneur, celui-ci donna lecture du discours du trône. Il y mentionnait la gratitude que devait faire éprouver l'adoption de la constitution nouvelle, et recommandait aux membres de la législature l'harmonie, si essentielle au bien public. La réponse de la Chambre fut une paraphrase pure et simple du discours officiel. Celle du Conseil législatif se fit remarquer par une allusion à la Révolu-

tion française et à la rupture du lien qui nous unissait à la France.

La Chambre se mit ensuite à l'œuvre et entreprit d'élaborer ses règlements. C'est alors que se posa la question si grave de la langue dont on se servirait pour les procédures parlementaires et la législation.

Depuis le commencement de la domination anglaise jusqu'au débat sur l'élection de l'Orateur, la question de langue n'était pas encore entrée dans le domaine de la délibération et de la contestation publiques. Les circonstances n'en avaient pas fait un sujet de controverse. L'occasion qui aurait pu porter la lutte sur ce point ne s'était pas produite. Après la conquête comme auparavant nous avions naturellement continué à parler français. On nous avait parlé en français pour être compris de nous, qui ne savions pas l'anglais. Les proclamations d'Amherst, de Murray, de Burton, de Gage, de Haldimand avaient été rédigées en français. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'entre eux ces officiels britanniques se servaient de la langue française, pour leur correspondance.–(1) Sous le règne militaire devant les chambres de justice tout se faisait en français. Subséquemment, après l'inauguration du gouvernement civil, les ordonnances du conseil et les documents officiels furent publiés dans les deux langues.(2) Cependant quelques appréhensions avaient été causées, au début du nouveau régime inauguré en 1764, par suite de l'exclusion des avocats canadiens-français de la cour du Banc du Roi, et des difficultés qui s'en suivaient pour les justiciables de langue française. C'est à ce sujet que les officiers en loi de la couronne, MM. Yorke et de Grey, faisaient ces observations dans leur rap-

(1) *Archives canadiennes*, B. 1.—*Le régime militaire*, B. Sulte &; *Transactions de la Société Royale*, 1905.

(2) Il suffit de parcourir notre vieille *Gazette de Québec*,—qui faisait alors fonction de gazette officielle—pour le constater. Toujours les pièces et documents y sont publiés en deux versions, version anglaise, version française.

port du 14 avril 1766 : " Les principales sources de désordre dans la province sont provenues : 1° De la tentative d'administrer la justice à l'exclusion des personnes nées au Canada, en y introduisant non seulement des formes nouvelles mais l'usage exclusif d'une langue qui leur était inconnue, en sorte que les parties, privées d'avocats et de procureurs canadiens pour conduire leurs causes, de jurés canadiens pour rendre des verdicts même dans les causes entre Canadiens exclusivement, et de juges au courant de la langue française pour interpréter la loi et prononcer les jugements, ne comprenaient nullement les plaidoyers et les décisions." Dans leur pétition de 1764 les habitants français de la province signalaient cet état de choses. " Que deviendrait la justice, disaient-ils, si ceux qui n'entendent point notre langue ni nos coutumes en devenaient les juges par le ministère des interprètes ? Nous supplions Sa Majesté de conserver les notaires et avocats dans leurs fonctions, de nous permettre de rédiger nos affaires de famille en notre langue et de suivre nos coutumes, . . . et que nous ayons en notre langue une loi promulguée et des ordres de Votre Majesté dont nous nous déclarons, avec le plus profond respect, les plus fidèles sujets. "(1)

Une instruction additionnelle du roi au général Murray eut pour résultat l'adoption d'une ordonnance qui remédia en partie à ce grief. Les avocats et procureurs de langue française furent admis devant tous les tribunaux. Et dans la pratique les Canadiens n'eurent plus à souffrir les inconvénients d'une langue étrangère, lorsqu'ils durent recourir aux services des hommes de loi devant les cours de justice. La situation de fait n'était donc pas mauvaise. Comme nous l'avons dit il y a quelques instants, il y avait une version française de tous les documents officiels, ordonnances, proclamations, etc. En 1767 nous voyons que notre jurisconsulte François-Joseph Cugnet était secrétaire français

(1) **Documents constitutionnels, 1759-1791, pp. 137, 138.**

du gouverneur et du Conseil.(1) Cet état de choses pratiquement satisfaisant pouvait pallier le fait que notre langue n'avait pas de status légal. Il n'en avait pas été question dans le traité de Paris, pas plus que dans les capitulations de Québec et de Montréal. Ni M. de Ramezay, ni le marquis de Vaudreuil, ni les plénipotentiaires du roi de France n'avaient semblé croire qu'il fût nécessaire de stipuler en faveur de la langue française. Ils considéraient sans doute que cette langue était en possession d'état, qu'elle faisait corps avec les individus, les familles et le peuple, qu'il n'était pas plus nécessaire de stipuler pour elle que de stipuler pour la vie des Canadiens. Cette manière de voir était incontestablement juste tant qu'il s'agissait des relations familiales, sociales, et économiques. Mais un article du contrat diplomatique n'eût-il pas été opportun pour garantir l'usage légal de la langue française ?

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvions remédier à cette omission, et il nous fallait tirer le meilleur parti possible de la situation de fait où nous étions placés. D'autres que nous portaient de temps à autre leur attention sur cette situation . Dans son rapport de 1769 au sujet des lois et de l'administration de la province, François Masères exposait ainsi quelle était la pratique devant la cour des plaidoyers communs : " Les procédures sont rédigées tantôt en français et tantôt en anglais, selon que les procureurs chargés de ce travail sont canadiens ou anglais ; et elles sont préparées dans le style et suivant la forme que les parties ou leurs avocats jugent à propos d'employer. Or, pour ces raisons, c'est la langue française qui est le plus souvent employée dans ces cas, car ce sont surtout des procureurs canadiens qui font

(1) " La charge de secrétaire du gouverneur et du conseil, pour la langue française, ou en anglais, plus clair, de traducteur des ordonnances du gouverneur et du conseil et de tous les autres documents publics, est remplie par M. Cugnet, un gentilhomme canadien très habile et très capable, qui possède parfaitement le français, qu'il écrit aussi correctement qu'il le parle et qui est très aussi versé dans la coutume de Paris. " (*An account of the proceedings of the British and other protestants of the Province of Quebec, etc.*, par Masères, p. 146.)

le travail dans cette cour. "(1) De son côté, l'avocat général Marriott, dans son rapport sur un code de lois pour la province de Québec, publié en 1774, écrivait ce qui suit : " Il peut être à propos de permettre que toutes les plaidoiries aient lieu en français ou en anglais dans toutes les cours, à l'option des parties indistinctement. "(2) Ce que le légiste britannique recommandait ici, c'était une disposition légale en faveur de l'usage du français dans les procédures judiciaires.

Dans tout ceci il n'était question que du status de la langue française devant les tribunaux. Mais avec sa clairvoyance habituelle—faculté qu'on ne saurait lui dénier—Masères avait prévu que le problème se poserait un jour dans une autre sphère. En 1765, dans un de ses nombreux mémoires sur les affaires de notre province, parlant de l'opportunité d'une assemblée élective à laquelle il aurait fallu nous admettre, il faisait ces observations : " D'un autre côté il peut être dangereux d'octroyer aux Canadiens, dès les premiers jours de leur soumission, une si grande somme de pouvoir, car il est à présumer que pendant quelques années ils n'appuieront pas les mesures prises en vue d'introduire graduellement la religion protestante, l'usage de la langue anglaise et l'esprit des lois britanniques... Ajoutons qu'ils ignorent presque tous la langue anglaise et qu'ils sont absolument incapables de s'en servir dans un débat, en sorte que, si une telle assemblée était constituée, la discussion s'y ferait en français, ce qui tendrait à maintenir leur langue, à entretenir leurs préjugés, à enraciner leur affection à l'égard de leurs maîtres d'autrefois de même qu'à retarder pendant longtemps et à rendre impossible peut-être cette fusion des deux races ou l'absorption de la race française par la race anglaise au point de vue de la langue, des affections, de la religion et des lois. "(3)

(1) *Documents constitutionnels*, 1759-1791, p. 219.
(2) *Ibid.* p. 304.
(3) *Documents constitutionnels*, 1759-1791, p. 159.

Nous retrouvons encore Masères expliquant la situation, et exposant ses vues quant à l'usage juridique de la langue française, au moment de l'Acte de Québec. Appelé à rendre témoignage devant la chambre des communes, en sa qualité d'ancien procureur-général de la province, il dut répondre à une série de questions sur ce sujet. Voici le dialogue qui se produisit alors, et que nous trouvons rapporté dans l'ouvrage de sir Henry Cavendish, dont nous avons déjà fait un si copieux usage :

" D'après le présent bill, dans quelle langue, à votre avis, auront lieu les plaidoyers ? — Dans l'une ou l'autre, je suppose, vu qu'il n'est rien dit à ce sujet — sous les mots " droits civils " — dans la langue française probablement.

" Voulez-vous dire que les plaidoyers des avocats étaient dans l'une ou l'autre langue, ou que les procédures pour lier contestation étaient dans l'une ou l'autre langue ? —Oui, dans les deux cas.

" Si je ne me trompe, d'après la loi française, qui est précisément la loi civile (du Canada), il doit y avoir plainte et réponse, et différents plaidoyers par écrit ? — Oui.

" En vertu de ce bill, pensez-vous que le mode de plaider sera dans la langue française ou dans la langue anglaise ? — Je serais plutôt enclin à croire que ce serait dans la langue française.

" Ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire et opportun qu'on spécifiât dans le bill la langue des plaidoyers ? — Je pense que le bill devrait spécifier, dans l'intérêt des parties, que les plaidoyers pourraient être faits dans l'une ou l'autre langue. Ce serait une tolérance peu excessive, pour un petit nombre d'années après l'introduction de la langue anglaise. Le choix doit appartenir aux parties.

" Supposons qu'une partie dise : " Je choisis la langue anglaise", et qu'une autre dise : " Je choisis la langue française, " qui décidera le point ? — Je crois que jusqu'ici, d'après la coutume, à une déclaration en anglais une réponse en français a pu être faite.

" En vertu de ce bill, dans quelle langue d'après vous, les procédures criminelles seraient-elles conduites, en anglais ou en français ? — Je présume que ce serait en anglais. Je pense que ceci devrait être également spécifié dans le bill. " (1)

Ces réponses de notre ancien procureur général démontraient clairement que le français était en possession d'état devant nos tribunaux. Contrairement au vœu formulé par Masères, l'Acte de Québec ne spécifia rien. Il ne changea rien à la situation. Une tentative avait été faite par l'un de nos représentants pour obtenir qu'on insérât dans le bill une disposition relative à la langue. M. Chartier de Lotbinière, qui se trouvait à Londres en 1774, et qui avait comparu comme témoin devant la chambre des communes, adressa aux ministres un mémoire dans lequel il soumettait certaines observations, et dont l'article sixième se lisait comme suit :

" Enfin un point qui mérite attention et qui doit être fixé, est que la langue française étant générale et presque l'unique au Canada, que tout étranger qui y irait n'aurait que ses intérêts en vue, il est démontré qu'il ne peut les bien servir qu'autant qu'il est fortifié dans cette langue, et qu'il est forcé d'en faire un usage continuel dans toutes les affaires particulières qu'il y traite ; qu'il est de plus impossible, vu la distribution des établissements et habitations du pays, de prétendre y introduire jamais la langue anglaise comme générale : pour toutes ces raisons et autres non détaillées, il est indispensable d'ordonner que cette langue française soit la seule employée dans tout ce qui se traitera et sera arrêté pour toute affaire publique, tant dans les cours de justice que dans l'assemblée du corps législatif, etc. ; car il paraîtrait cruel que, sans nécessité, l'on voulût réduire la presque totalité des intéressés à n'être jamais au fait de ce qui serait agité, ou serait arrêté dans le pays. "(2) Ce docu-

(1) *Cavendish*, p. 139.
(2) *Documents constitutionnels*, 1759-1791, p. 377.

ment était signé comme suit : " Charles de Lotbinière, tant en son nom qu'au nom des Canadiens. " Il est à présumer que M. de Lotbinière pratiquait ici la tactique qui consiste à demander plus pour obtenir moins. Il n'espérait pas sans doute que le parlement britannique allait bannir la langue anglaise des tribunaux et du corps législatif canadiens, et décréter que la langue française y serait la seule langue officielle. Quoi qu'il en soit, cette démarche resta sans résultat. L'Acte de Québec ne toucha pas à la question de langue. Nous demeurâmes dans le statu quo. Les avocats canadiens continuèrent à plaider en français.(1) Les conseillers législatifs canadiens parlèrent français dans le Conseil. Les ordonnances furent publiées dans les deux langues. Et les documents de l'époque ne font constater dans la pratique aucune difficulté quant à l'usage du français, quoique cet usage ne pût s'appuyer ni sur un texte constitutionnel ni sur une disposition légale. L'acte de 1791, pas plus que celui de 1774, ne statua sur ce sujet.

(*La suite au prochain numéro*)

Thomas Chapais

(1) L'ordonnance de 1785, pour " règler les formes de procéder dans le cours civiles de judicature " décrétait ce qui suit : " Le demandeur aura et obtiendra du greffier de la Cour un ordre de sommation dans la langue du défendeur. " (*Rapport sur les Archives canadiennes*, 1914-1915, p. 152.)

PAMPHILE LE MAY

———

Le 11 juin dernier décédait, à Saint-Jean-Deschaillons, le plus sympathique et le dernier survivant des poètes de l'école de 1860, Pamphile Le May. Trois jours après, le 14 juin, au cours d'une matinée de printemps fleuri, l'on déposait au cimetière du village les restes du vieux barde. A 81 ans et 5 mois, le poète reposait enfin dans cette terre de Lotbinière qu'il avait si fidèlement aimée, dans ce coin de province dont il avait chanté le douceur et les rustiques plaisirs.

La mort de Pamphile Le May clot tout un chapitre de l'histoire de la poésie canadienne ; elle termine cette page dont les premières lignes furent écrites un peu avant 1860 par Crémazie et Lenoir, et qui contient toute frémissante l'inspiration patriotique des quarante dernières années de notre dix-neuvième siècle. L'on pourrait assurément, sans violenter les faits et les dates, faire remonter jusqu'à 1830, jusqu'aux premiers chants, à la fois enthousiastes et inexpérimentés, de François-Xavier Garneau, les manifestations premières de cette poésie qui prenait au plus vif de l'âme canadienne, la substance précieuse de son lyrisme; mais Garneau s'absorba bien vite dans ses travaux historiques, il cessa de chanter pour écrire en prose, et c'est, en réalité, vers 1860, que l'école de

Québec ouvrit le chapitre de notre poésie nationale. Crémazie et Lenoir n'y inscrivirent à la première page que de trop rares strophes. Tous deux prirent sans doute leur large part des espérances littéraires que suscitaient les enthousiasmes nouveaux ; il signèrent en 1861 le *Prospectus* des *Soirées canadiennes* ; mais Lenoir devait mourir presque aussitôt, et Crémazie partir tristement pour l'exil. C'est Fréchette et Le May qui reçurent, trop jeunes, l'héritage sacré. En 1863, Fréchette publia *Mes Loisirs*, et, en 1865, Le May fit paraître ses *Essais poétiques :* deux recueils qui contiennent plus d'ambitions que de bons vers, mais où se trouvait aussi en germe toute la gloire lyrique de l'ère nouvelle.

Et cette ère vient de finir, ayant prolongé par Le May, à travers les multiples inspirations du présent, l'effort ancien de la première et déjà lointaine école.

C'est sur la tombe de Pamphile Le May qu'il convient de rappeler ces choses. Des *Essais poétiques* aux *Reflets d'Antan*, l'on voit se succéder les étapes d'une carrière qui couvre plus d'un demi siècle de vie littéraire. Entre ce premier et ce dernier recueil, il y a toute l'histoire de notre lyrisme patriotique. Sans vouloir aujourd'hui écrire cette histoire, essayons de mettre en lumière la personne et l'œuvre du cher vieux poète qui vient de mourir. Cet hommage que nous devons à une amitié qui honorait nos modestes travaux, sera comme la gerbe pieuse dont nous voudrions, aux premiers jours mélancoliques de l'automne, orner le tertre du plus tendre de nos lyriques.

* * *

Pamphile Le May est né à Lotbinière, au rang de Saint-Eustache, le 5 janvier 1837. Autour de son berceau s'agitait la rumeur des insurrections prochaines ; l'enfant entendit plus tard les récits attristés des journées de Saint-Charles, de Saint-Denis, de Saint-Eustache, et le poète en voudra fixer le souvenir dans l'épopée familière des *Vengeances*.

Le patriotisme de Le May ne fut, d'ailleurs, qu'une vertu héritée de sa famille, et augmentée de toutes les inquiétudes tragiques qui enveloppèrent son enfance.

Depuis près de deux siècles déjà les Le May étaient au pays. Ils venaient de l'Anjou, de cette terre très douce que Du Bellay un jour ne se consolait pas d'avoir quittée. Michel Le Mé, le premier ancêtre qui vint au Canada, s'était fixé, en 1666, aux Trois-Rivières. Il y cultivait avec amour son morceau de terre neuve ; il peupla avec soin sa maison de colon laborieux. Treize enfants y grandirent, et s'en échappèrent comme un essaim vigoureux qui se dispers dans les régions voisines.

Le père de notre poète, Léon Le May, était cultivateur et marchand à Lotbinière. Marié à Louise Auger—nom que l'auteur des *Vengeances* a voulu consacrer dans son poème—il en aura quatorze enfants. Pamphile, l'aîné des quatorze, pouvait donc avec raison écrire un jour :

Je suis de race forte et de source féconde.
Chez nous, à quatre-vingts, on court encor le monde :
On a bon pied, bon œil, et d'une ferme voix
On dit près des berceaux les chansons d'autrefois.(1)

Notre poète devait lui-même compter à son foyer douze enfants. Il réclamera pour ce fait le lot de cent âcres promis par un gouvernement très soucieux d'encourager les nombreuses familles, et il écrira au premier ministre, Honoré Mercier :

J'ai douze enfants vivants, tous d'amour légitime,
Et s'il m'en faut encor pour avoir votre estime,
Et pour servir d'exemple à mes petits neveux,
Jusqu'à Sainte-Anne, à pied, j'irai faire des vœux". (2)

(1) *Les Épis*, Épitre à Honoré Mercier, p. 52.
(2) *Les Épis, ibid.*

Remarquablement pieux et intelligent, doué d'une précoce et vive sensibilité, le jeune Pamphile fut envoyé, à l'âge de neuf ans, au pays natal des Le May, à Trois-Rivières, pour y faire ses classes au Collège des Frères des Écoles chrétiennes. Il y étudia trois ou quatre ans, et revint à Lotbinière où le bon notaire Bédard préparait les enfants de la région à entrer au Séminaire. Les parents de Pamphile confièrent au pédagogue leur studieux garçon. Celui-ci travailla deux ans dans le greffe, où, par devant notaire, l'on s'instruisait des éléments latins, et, en 1852, à quinze ans, il entrait en troisième au Petit Séminaire de Québec.

Au sortir du cours classique, l'écolier songea à se faire avocat. Par quel hasard une telle pensée vint-elle se loger en l'esprit de Le May ? Elle ne pouvait que s'y être égarée. La timidité naturelle du jeune homme s'accommoderait mal des hardiesses nécessaires à la plaidoirie, et son goût de la méditation rêveuse le prédisposait guère aux agitations de la chicane. D'ailleurs, l'indigence se faisait alors sentir au foyer familial. A peine l'étudiant eut-il entrepris son droit, qu'il jugea plus urgent de gagner sa vie, et il s'en fut, comme tant d'autres à cette époque, aux États-Unis. La république voisine était alors la terre promise des Canadiens français besogneux. Pamphile Le May n'y apportait ni aptitudes pour les durs travaux manuels, ni connaissance suffisante de l'anglais. Il y rêva quelques jours sur les grèves de Portland, et s'en revint au pays. En passant par Sherbrooke, il s'avisa d'y chercher de l'emploi, et s'engagea dans un magasin général. Au bout de quinze jours, le patron en avait assez de ce commis méditatif et distrait, et il lui donna congé.

Tous ces déboires firent réfléchir le jeune chercheur d'avenir. Il estima que le monde lui était peu hospitalier, et il résolut de demander désormais à la vie ecclésiastique la satisfaction de ses espoirs déçus. Au service de Dieu il réaliserait sûrement cet idéal de vie supérieure, qui avait toujours hanté sa jeunesse. Il alla donc prier l'évêque

d'Ottawa, qui avait besoin de sujets pour son jeune diocèse, de l'accepter parmi ses clercs. Pamphile Le May fut agréé par Mgr Guigues, qui l'estima beaucoup ; il prit la soutane à Ottawa, et pendant deux ans s'appliqua aux études philosophiques et théologiques. Au commencement de la troisième année, la cruelle dyspepsie, dont Le May souffrit toujours, s'aggrava de façon si inquiétante que le lévite dut quitter le Séminaire. La vie de réclusion lui était devenue intolérable.

Revenu au monde par raison de santé, Pamphile Le May s'y remit à l'étude du droit à Québec. Il deviendrait avocat, sinon par goût du moins par nécessité. Il entra dans l'étude de maîtres Lemieux et Rémillard. Le May y rencontra un autre étudiant qui n'aimait guère plus que lui Cujas et Pothier : c'était Fréchette . Les deux jeunes gens se lièrent d'une amitié qui devait durer autant que leur vie. Tous deux obéissaient déjà au démon de la poésie, et ils rimèrent ensemble en marge du Code.

Par l'entremise de leurs patrons, les deux étudiants furent nommés traducteurs à l'Assemblée législative. Un tel emploi lucratif délivra Pamphile Le May du souci de gagner autrement sa vie. Il lui permit aussi de se marier bientôt, et en 1863, il épousait la femme assidue, dévouée, qui devait être la compagne bienfaisante de toute sa vie.

En 1865, l'étudiant-fonctionnaire achevait son droit et se faisait recevoir au barreau. Il ne songea pas, d'ailleurs, à pousser plus loin sa vocation professionnelle. Désireux de se faire une vie tranquille où la poésie se mêlerait aux sollicitudes familiales, Pamphile Le May résolut de s'attacher aux sûres prébendes du fonctionnarisme. En 1866, il suivait à Ottawa le parlement nomade de l'Union, et quand en 1867 fut établi le régime de la Confédération, il accepta avec empressement le poste de bibliothécaire de l'Assemblée législative, que lui offrait, à Québec, P.-J.-O. Chauveau, premier ministre de la Province. Le May venait justement d'être couronné par l'Université Laval, dans un premier concours de poésie,

et Chauveau, qui usa toujours de son influence pour encourager les jeunes écrivains, récompensait de cette pratique façon le poète lauréat.

C'est dans cette Bibliothèque du Parlement provincial de Québec, que Le May vécut jusqu'à sa retraite—en 1892—les années les plus fécondes de sa vie littéraire.

De sa Bibliothèque il sortit souvent pour retourner dans son cher Lotbinière. Il y allait pendant les vacances pour reprendre contact avec les paysages où il avait vécu son enfance, et pour raviver dans sa mémoire les souvenirs heureux du passé. Pendant quatre ans—de 1869 à 1873—il put y résider avec sa famille tout en s'acquittant de ses fonctions de bibliothécaire. Plus tard, quand il eut pris sa retraite, ce fut Deschaillons qui offrit à sa vieillesse une fraîche et pittoresque hospitalité. Il s'y fixa pour trois ans, en 1894 ; il s'y installa définitivement en 1913.

La vie du poète, ainsi partagée entre la ville et la campagne, et souvent pourvue de calmes loisirs, aurait pu être la plus agréable et la plus laborieuse, si l'incurable dyspepsie ne l'avait toujours torturée. La pauvre tête de Le May ne pouvait travailler que dans la souffrance, et ce perpétuel malade nous confia souvent que ce ne fut que dans l'intermittence des heures douloureuses qu'il construisit peu à peu son œuvre littéraire. Et ceci explique déjà sans doute pourquoi cette œuvre contient tant de négligences de style, et ne porte pas la marque certaine de ces patientes recherches, de ce *labor limæ* qui la ferait briller d'un plus solide éclat.

* * *

La vie de Pamphile Le May fut donc à la fois la plus paisible, la plus effacée, et la plus souffrante. Elle n'offre pas d'événements dont l'histoire puisse être curieuse.

Volontiers, notre poète aurait dit, comme Émile Augier, qu'il ne lui est jamais rien arrivé.

Et pourtant ! Une chose lui arriva, qui devait influencer toute cette vie, et qui mit de la joie dans ses perpétuelles mélancolies : c'est le don de la poésie. Une muse ailée, pour parler comme les poètes, avait au berceau de l'enfant déposé ce présent des cieux.

Le May était né poète.

Mon âme est une lyre aux branches suspendue (1)

écrivait-il un jour qu'il cherchait en vain ses rêves évanouis. Il était né poète, et il portait en toute sa personne le signe certain de cette prédestination.

Je n'ai connu que sur le tard, alors qu'il avait plus de soixante ans, l'auteur des *Gouttelettes*. Mais à voir ce doux vieillard, au profil délicat et fier, au front large et méditatif, au regard tendre et voilé, la tête auréolée de longs cheveux blancs qui retombaient en boucles sur les épaules, à voir cet homme droit et souple en sa démarche légère, mais pensif et douloureux, on reconnaissait bien vite comme une image vivante de ces "êtres sacrés et ailés" dont parlait Platon. Le May faisait paraître en son élégance toujours jeune quelque chose de cette humanité supérieure dont volontiers nous nantissons les poètes.

Sous le masque attendri et mélancolique de son visage, une flamme transparaissait qui révélait les ferveurs d'une sensibilité aigue, les enthousiasmes d'une imagination vive. De cette sensibilité, de cette imagination, le poète encore enfant avait donné des preuves certaines : ce fut pour qu'il développât ces dons précieux qu'on le mit aux études classiques.

Mais déjà, en son pays natal de Lotbinière, entre la forêt profonde et les hautes falaises du grand fleuve, le petit poète avait accordé son âme inquiète aux harmonies de la nature. Le spectacle des paysages qui étalent leur splendeur pittoresque sur les flots larges et sur les grèves sonores, avait

(1) Cf. *Une Gerbe*, p. 96, Où sont mes rêves ?

ému l'enfant, et sollicité toutes ses facultés de comprendre. Et plus tard Le May ne se souviendra pas sans larmes des jours lointains où il éprouva ses premières joies d'artiste.

Je te pleure toujours, toît bâti par mes pères,
. . . .
Et toujours je te pleure, ô chambre solitaire
D'où mon regard pensif sur le ciel et la terre
    Flottait doucement tour à tour.
. . . .

Je regardais au ciel, dans les longs soirs d'automne,
Ces aspects merveilleux qu'un soleil couchant donne
    Aux œuvres sublimes de Dieu.
Je regardais la nue avec sa longue frange
Flotter, comme un navire à la structure étrange,
    Dans un vaste océan de feu.

On retrouve toujours, dans les œuvres de Le May, cette nostalgie de la campagne, qui lui fit détester la ville, et qui le fit revenir sans cesse, en imagination, vers les lieux où s'éveilla pour lui la vocation poétique. C'est à la première page des *Vengeances* qu'il chante son pays et les bois de Lotbinière.

Que j'aime à vous revoir, forêts de Lotbinière,
Quand vous ouvrez, ainsi qu'une immense bannière,
Aux vents légers du soir, aux rayons des matins,
Votre feuillage épais sur les coteaux lointains !
Que j'aime à vous revoir quand le printemps se lève
Et que vos troncs puissants se tordent dans la sève !
Quand vos rameaux feuillus bercent les petits nids
Où naissent des amours et des espoirs bénis !

Il y a dans ces vers, dans ces lieux communs du lyrisme, toutes les premières impressions de l'enfant, de l'écolier qui sentait en son âme sourdre l'inspiration divine.

Mais cette vocation poétique, faite de sensibilité et de rêverie, se développait dans une âme timide, craintive, qui accumulait en ses solitaires méditations des trésors d'harmonie. Un jour qu'il voulut rappeler, à l'occasion d'une réunion de confrères de classe, ses souvenirs du Petit Séminaire, Le May, après avoir, avec esprit, défini ses anciens camarades, se définit lui-même :

" Moi, enfin... un élan qu'une timidité stupide a toujours comprimé, une confiance en soi-même qui a toujours manqué d'aplomb, une naïveté qui s'est laissé surprendre par l'envie, une franchise qui croit toujours à l'amitié. "(1)

Ce fut bien cela, l'âme de Le May, faite d'élans, de confiance timide, de foi naïve, d'amitiés fidèles, de sensibilité ardente et contenue. Mais tout cela avait pourtant besoin de s'exprimer, et tout cela cherchait sans cesse à monter, à s'envoler dans les formes aériennes de la strophe.

Rien d'étonnant si Le May, installé à Québec, en 1862, dans une chambre d'étudiant, lisant les poèmes de Crémazie, écoutant à travers les murmures de la rue, les voix enthousiastes de l'abbé Casgrain, de Taché, de La Rue, de Gérin-Lajoie qui annonçaient bruyamment la naissance de notre littérature, songea lui-même à déposer au berceau de cette nouvelle muse ses premiers chants. Non pas que Le May ait fréquenté le cénacle de la rue de la Fabrique où Crémazie avait groupé pour des heures trop brèves les pères putatifs de la littérature canadienne : lui-même nous avouait un jour que sa jeunesse et sa timidité ne lui avaient pas permis de si considérables commerces. On sut pourtant apprécier les rares qualités de l'étudiant qui avait offert aux *Soirées* le *Chant du Matin*, et Le May continua de collaborer avec les ouvriers actifs de cette renaissance. En 1863, il donna au *Foyer* le *Sommeil de l'Enfant*, où les strophes sont moins lourdes, plus alertes, encore qu'assez banales, et en 1864, il publia dans les *Soirées* les

(1) *Le Soleil*, 31 juillet 1897.

couplets mélancoliques *Laissez-moi chanter.* Il y chante l'irrésistible élan de son âme vers la poésie, vers la nature, vers Dieu.

Le poète chante si librement et tant que l'année suivante, en 1865, il publia son premier recueil, *Essais poétiques.* Le recueil s'accompagne d'une médiocre préface où l'auteur s'excuse de faire des vers, exalte la noblesse de la poésie, déplore — lui aussi — l'apathie du public qui n'encourage pas assez les écrivains et laisse moisir sur les tablettes du libraire *Mes Loisirs* de Fréchette. En tête du recueil, une traduction de l'*Évangéline* de Longfellow occupe cent sept pages." (1) Pamphile Le May attache une grande importance à cette traduction libre, et très inégale, du poème acadien ; il compte sur elle pour être accepté dans le monde des lettres. Il refera plus tard cette traduction et l'offrira de nouveau au public en 1912.

En 1867, l'Université Laval ayant inauguré ses concours de poésie, Le May y voulut prendre part. Le sujet imposé aux concurrents était : la découverte du Canada. Le May écrivit un long poème en dix-neuf chapitres qui fut couronné, et valut à son auteur le premier prix du concours, une médaille d'or. Deux ans après, en 1869, le lauréat concourait encore avec un *Hymne pour la fête nationale des Canadiens-français,* et remportait une seconde fois la médaille d'or.

Ces succès enhardirent leur auteur. Il rêva d'un poème héroïque où s'enfermerait toute la vie canadienne, la vie populaire avec ses mœurs pittoresques, avec ses fêtes rustiques, avec les épisodes tragiques qui, en 1837 et 1838, traversèrent de journées sanglantes l'histoire de notre race. Il écrivit *Les Vengeances* qu'il publia en 1875, dont il fit en 1888, sous le titre nouveau de *Tonkourou,* une édition soigneusement corrigée. Ce poème, dont la versification

(1) Le May avait commencé, dès 1863, à faire cette traduction. L'année suivante il voulut donner ce doux nom d'Évangeline à sa première enfant, aujourd'hui madame Saint-Jorre.

trop facile ressemble un peu à la poésie descriptive de la fin du dix-huitième siècle, gardera, même en sa dernière forme, bien des négligences de facture, mais il restera comme l'une des œuvres les plus intéressantes de l'auteur.

Pamphile Le May voulut ensuite se reposer d'un si considérable effort en faisant de la prose. Le poète se fit donc romancier, bien qu'il ne dût produire en ce genre que des œuvres médiocres. Il publia successivement, en 1877, *Le Pèlerin de Sainte-Anne*, en 1878, *Picounoc le maudit*, en 1884, l'*Affaire Sougraine*. Il fut mieux inspiré quand en 1899, il publia ses *Contes vrais* où il reprit avec une verve pittoresque les thèmes favoris que lui fournirent souvent nos mœurs populaires.

De petites comédies en prose; *Sous les bois*, *En livrée*, *Rouge et Bleu*, recueillies en 1891, révélèrent au public quel plaisant dramaturge pouvait être ce poète dont la muse élégiaque aimait à badiner.

Parallèlement à cette œuvre en prose, Le May continuait de construire son œuvre en vers. En 1879, il publia *Une Gerbe*, et en 1883, *Petits Poèmes*, où se retrouvent avec la traduction d'*Évangéline* plusieurs pièces déjà parues dans *Une Gerbe* et dans les *Essais poétiques*. En 1882, parurent les *Fables canadiennes*, où s'essaya sans assez de succès le poète moraliste. Il faut beaucoup de courage pour écrire des *Fables*, et l'on vit une fois de plus, à la lecture des apologues de Pamphile Le May, que les bêtes n'ont guère plus rien à dire depuis que La Fontaine les fit parler.

Après tous ces travaux qui correspondaient à la période de maturité de leur auteur, Pamphile Le May parut s'isoler du monde littéraire, et renoncer à chanter encore. Il s'enferma dans un long silence, qui ne fut en réalité qu'une féconde méditation. Et en 1904, parurent *les Gouttelettes*, le chef-d'œuvre du poète.

Encouragé par les applaudissements qui accueillirent ce nouveau recueil, Le May voulut mériter davantage cette faveur plus grande du public, et il entreprit de refaire, de

corriger, de remettre à neuf des poèmes anciens qu'il sentait trop imparfaits, et qu'il souhaitait léguer comme une œuvre durable à l'histoire des lettres canadiennes. A ce travail de patience, souvent ingrat, et qui ne fut pas toujours assez heureux, Le May a consacré les dernières années de sa vie. Dans sa solitude aimée de Saint-Jean-Deschaillons, entouré d'une famille chère où le poète se sentait revivre en de gracieux petits enfants, il employait à recommencer ses poèmes, les heures bonnes que lui accordait parfois sa souffrante vieillesse. Et c'est ainsi que parurent tour à tour, en 1912, *Evangéline et autres poèmes de Longfellow*, en 1914, les *Epis*, en 1916, les *Reflets d'Antan*.

* * *

Le poète allait atteindre ses quatre-vingts ans. Ses forces peu à peu l'abandonnaient. Conservant dans un corps débile une âme ardente, et toujours jeune, il tourna tout entières vers Dieu, vers une vie meilleure où il souhaitait entrer, ses méditations et ses désirs.

Le May avait été toute sa vie un mystique. Sa sensibilité exquise contenait une large part de piété ; elle aima toujours à se répandre en prières au pied des autels. Le poète que sa mauvaise santé avait obligé à renoncer au sacerdoce, avait porté dans ses adorations eucharistiques et dans la contemplation des choses religieuses ses ferveurs de séminariste. Les dernières années de la vie ne firent qu'accroître en lui le goût et le désir des commerces éternels. Il consacrait chaque jour de longues heures à l'oraison ou à la prière. Et quand Pie X eut pressé les fidèles de revenir à la communion fréquente et quotidienne, le vieux poète accueillit avec une joie docile ces exhortations du Pape : il se fit un devoir de commencer à la sainte table ses journées pieuses. Ce fut par ces rencontres matinales et affectueuses avec le divin Maître que Le May se préparait à mourir.

Il consuma devant l'autel et au pied du crucifix les dernières flammes de sa vie.

Il avait un jour écrit à son ami, Benjamin Sulte :

> Je partirai sans bruit, comme un roseau que brise
> Le pied d'une alouette ou l'aile d'une brise. . . (1)

Il est parti sans bruit, le poète aimé vers qui affluaient les plus chaudes sympathies, et qu'enveloppait de beauté une vieillesse harmonieuse. La mort a brisé le roseau fragile ; un dernier souffle porta vers Dieu l'âme qui depuis si longtemps s'apprêtait à monter jusqu'à lui. L'alouette des grèves de Lotbinière vient-elle quelquefois jusqu'à son tombeau ? Nous ne savons. Mais, à coup sûr, l'admiration et l'amitié y reporteront souvent de très chers souvenirs.

D'ailleurs Le May n'est pas mort tout entier. Au cours de sa longue carrière, des honneurs académiques lui furent plus d'une fois décernés, qui attestèrent l'intérêt permanent que l'on attribuait à son œuvre. En 1882, la Société Royale du Canada l'admit au nombre de ses membres fondateurs ; en 1888 l'Université Laval offrait au lauréat de ses premiers concours le titre de docteur ès lettres, et en 1910, le gouvernement français lui faisait remettre la rosette d'officier de l'Instruction publique. Mais plus encore que tous ces honneurs, une bonne part des œuvres de Le May lui assure sa survivance dans notre histoire littéraire.

Ce sont ces œuvres que nous essaierons d'apprécier dans une étude prochaine.

Camille ROY, ptre

(1) *Les Épis*, Épitre à mon ami Sulte, p. 66.

PAGES ROMAINES

Le Prince de Galles au Vatican

Bien que le but principal de sa visite à Rome fût de manifester les sympathies de l'Angleterre au peuple italien, à l'occasion du troisième anniversaire de son entrée en guerre, le Prince de Galles a voulu profiter de cette circonstance pour rendre un public hommage au Chef de la chrétienté.

Se conformant de bonne grâce à toutes les formalités protocolaires qui règlent les visites des Princes non catholiques au Vatican (les seuls auxquels les Papes donnent audience, bien qu'ils soient les hôtes du Quirinal) c'est du territoire neutre de la Légation anglaise près le S. Siège que le prince Édouard-Albert est parti pour se rendre chez Benoît XV.

On sait que si l'intransigeance du principe de la non reconnaissance des faits accomplis en 1870, a porté les Papes à déclarer qu'ils ne sauraient accueillir un prince catholique qui, dans Rome, viendrait saluer le chef du gouvernement qui les spolia du patrimoine de saint Pierre, la souplesse de leur esprit italien trouva une ingénieuse solution de la reconnaissance du principe de leur souveraineté de la part des rois et

princes non catholiques, auxquels ils ne pouvaient demander la déférence qu'ils sont en droit d'attendre des autres. En vertu de cette solution, au moment de leur visite au Pontife romain, le princes non catholiques cessant d'être les hôtes du gouvernement royal ou abandonnant le palais de leur ambassade près le Quirinal, s'ils y sont descendus, se rendent à celle de leur pays près le S.-Siège. C'est de ce territoire neutre, où par une fiction de droits, ils ne sont plus en terre italienne qu'ils partent pour le palais apostolique, et c'est là où ils reviennent à l'issue de l'audience pontificale.

De tous les Souverains non catholiques, seul le Schah de Perse se refusa aux conditions de ce protocole, et il quitta Rome sans avoir été reçu par Léon XIII. Suivant donc les usages établis, ce fut du palais Borghèse où réside le Ministre d'Angleterre accrédité près la Cour Romaine, que le Prince de Galles se rendit au Vatican, le lundi, 27 mai.

Dans la Cour S.-Damase, où un détachement de gendarmes pontificaux lui rendit les honneurs, le Prince fut reçu au bas du grand escalier, par Mgr Canali, secrétaire de la cérémoniale. Son Altesse et son aide-de-camp étaient en tenue de campagne, le Comte de Salis, ministre d'Angleterre, qui l'accompagnait avait revêtu le costume des ambassadeurs.

Précédé des palefreniers, de deux Bussolanti, escorté de la garde Suisse, le Prince gravit les degrés de l'escalier, et sur le seuil de la salle Clémentine, il fut salué par le Majordome de Sa Sainteté, Mgr Tacci, archevêque de Nicée, entouré des membres de l'antichambre extraordinaire: le Grand Aumônier, le Sacriste, le Grand-Fourrier des Palais apostoliques, le Grand-Écuyer, le Camerier d'honneur de cape et d'épée, le colonel Repond, commandant de la Garde Suisse. Dans la salle des Gobelins, qui précède immédiatement l'entrée des appartements du Souverain Pontife, se trouvait entouré des membres de l'antichambre ordinaire, Mgr Sanz de Samper, Maître de Chambre qui, après avoir accueilli le Prince, alla immédiatement prévenir Benoît XV de la présence de son auguste visiteur.

C'est dans la pièce, dite du Tronetto, qu'eut lieu l'entrevue de la plus grande autorité morale de l'univers, et de l'héritier du plus grand empire du monde. Elle dura vingt minutes, puis furent introduits le Ministre d'Angleterre, le Comte de Salis et l'aide-de-camp.

A la visite du Pape succéda immédiatement celle qui, de par l'usage, se fait toujours au Cardinal Secrétaire d'État, à l'étage inférieur. Le Prince voulut en ajouter une autre, non prévue par le protocole, mais inspirée par les sentiments d'estime et d'amitié qui existent entre la Maison Royale d'Angleterre et le Cardinal Mery del Val, et en quittant le Vatican, le Prince fut saluer spontanément dans le palais où il vit retiré l'ancien ministre de Pie X.

* * *

Dès le retour du Prince au Palais Borghèse, le Comte de Salis offrit, en son honneur, un déjeûner intime de quatorze couverts auquel prenaient part les cardinaux Gasparri et Gasquet; le cardinal Merry del Val n'y étant pas, par suite du deuil de son père. Le déjeûner lui-même était suivi d'une brillante réception.

Le soir de cette visite princière, le lendemain, la presse italienne dissimula mal le mécontentement que lui causait l'hommage rendu au Saint-Père par le fils du roi George, et n'osant pas attaquer le Prince dont elle avait salué la venue à Rome avec enthousiasme, quand elle croyait ses sympathies exclusivement réservées à l'Italie, elle s'efforça de tourner en ridicule les usages archaïques de la Cour pontificale, les costumes des Gardes, le nombre des gendarmes, etc.

Chose curieuse à constater, l'italien qui, pratiquement, n'admet plus depuis longtemps l'hypothèse d'un pape qui ne serait pas son compatriote, et qui est si jaloux de se réserver tout ce qui touche à l'administration de l'Église, a toujours été l'adversaire du pouvoir temporel du Pape. N'est-ce pas parcequ'ils étaient dans l'impossibilité de maîtriser les

émeutes sans cesse renaissantes des Romains, que les Papes, lassés de ne pouvoir siéger tranquillement à Rome, après avoir demeuré de longues années, tantôt à Pérouse, tantôt à Orvieto, à Viterbe, à Anagni, vinrent demander à la France cette grande hospitalité d'un siècle de repos que, dans une suprême injustice, les Romains osèrent appeler la captivité de Babylone ! Qui tint plus rigoureusement en échec le pouvoir pontifical que les factions des grandes familles romaines au moyen-âge ?

A quelques rares exceptions, la noblesse romaine oubliant qu'elle ne tenait son prestige et sa fortune que des libéralités des pontifes de la Renaissance, ne donna-t-elle pas l'exemple de la plus noire ingratitude, quand, au moment même où la chrétienté applaudissait au retour de Pie VII, à Rome, après la captivité de Fontainebleau, elle osait remettre entre les mains de Murat, beau-frère de Napoléon, une protestatation contre la reconstitution du pouvoir temporel. Pie VII, dit l'histoire, dans sa grandeur d'âme, ne voulut pas connaître les noms des signataires d'un tel acte, et le jeta au feu en présence de Murat.

Aujourd'hui, comme autrefois, l'italien ne peut dissimuler son mécontentement quand il est témoin d'un hommage qui, rendu au Pape, est une évocation de sa souveraineté temporelle.

Le journal *La Tribuna*, qui a essayé de ridiculiser la cour pontificale, à l'occasion de la visite du Prince de Galles, est animé du même esprit qu'il manifesta beaucoup plus librement en 1893, quand, à l'occasion de la visite de l'empereur Guillaume à Léon XIII, il écrivait : " Cette visite est un nuage qui s'est placé entre l'empereur et le peuple italien ". Et ce n'était que l'opinion particulière d'un journal. L'officieux *Folchetto* (No 113 de 1893), appelait " une étrange vision celle d'un empereur hôte à Rome du Roi d'Italie, qui, dans la Rome italienne, va saluer un vieillard, auquel ne témoignent aucun amour les sentiments italiens de Rome qui le regarde, au contraire, comme un amoindrisse-

ment de ses droits. " Le journal de la Cour, *Fanfulla*, dans son No 111 (1893), écrivait avec dédain : " C'est vrai, Guillaume d'Allemagne s'est rendu au Vatican, mais puisque tout le monde court au Vatican, on peut bien l'y laisser courir lui-même ". Dans son No 114 de 1893, le "*Corriere di Napoli*, exprimait que la visite de Guillaume à Léon XIII amoindrissait l'importance de celle qu'il avait faite au roi Humbert, et interrogé par Ranson, directeur du journal de Paris, Crispi répondait que l'hommage rendu à la Papauté était la preuve du peu d'intelligence de l'esprit humain. Si l'on n'a pas osé écrire aujourd'hui avec une telle liberté, c'est que l'Italie a besoin de ses alliées pour le succès de ses revendications sur Trente et Trieste. La prudence a imposé une retenue aux sentiments traditionnels.

Dans la même pièce où le Prince de Galles a été reçu par Benoît XV, sa grand'mère, la Reine douairière d'Angleterre, alors Princesse de Galles, y fut accueillie, le 23 mars 1893, par Léon XIII, avec tous les honneurs dûs à son rang. Les princesses Victoria et Madeleine l'accompagnaient non moins que son fils, le duc d'York, aujourd'hui le roi George, qui était venu officiellement représenter la Maison Royale d'Angleterre, aux fêtes célébrées au Quirinal, à l'occasion des noces d'argent du mariage du roi Humbert et de la reine Marguerite.

Dix ans plus tard, le 27 avril 1903, venant de Naples, le roi Édouard VII arrivait à Rome pour en repartir le 30. Sans tenir compte des difficultés que lui suscitaient le fanatisme anglican, et les intrigues de la diplomatie italienne, par l'entremise de Mgr Stonor, archevêque titulaire de Trébizonde, et de Mgr Merry del Val, qu'il connaissait personnellement, Édouard VII avait fait demander à Léon XIII, avant son arrivée, si sa visite pouvait lui être agréable.

Le protocole pontifical avait des exigences qui furent aplanies par les deux habiles négociateurs.—L'Angleterre ne possédant point alors de Légation près le Saint-Siège, il fut convenu que le Roi, cessant d'être l'hôte du Quirinal, se

rendrait à l'ambassade anglaise près le gouvernement italien, qui, devenant palais royal pour quelques heures, arborerait le pavillon royal britannique.

Là, après avoir donné congé à l'escorte italienne, le roi revêtit le costume de Feld-Maréchal, et accompagné de son Ministre plénipotentaire Hardinge, de sir Stanley A. Clarke, major général, Grand Maître de la Maison Royale, de Hedwork Lambton, contre-amiral, écuyer du Roi, commandant du yacht Victoria and Albert, il se rendit au Vatican, salué sur tout son parcours par les applaudissements de la foule.

Reçu avec tous les honneurs dus à Sa Majesté, Édouard VII fut cordialement accueilli par Léon XIII qui vint à sa rencontre jusqu'au milieu de la salle du trône, et l'introduisit ensuite dans ses appartements privés. Édouard VII, alors qu'il était Prince de Galles, en avait autrefois franchi le seuil, peu d'années après les événements de 1870 qui avaient amené la chute du pouvoir temporel. Il était venu saluer le grand Pie IX, mais sa visite n'avait pas eu l'importance de celle qu'il rendait à Léon XIII. Alors, il n'était que Prince héritier, aujourd'hui il était roi, et c'était la première fois qu'un souverain régnant d'Angleterre venait rendre hommage au Chef de la chrétienté. Devant ce Chef, comptant alors 93 années, l'héritier du sceptre d'Henri VIII fut tellement subjugué, qu'il témoigna le désir d'emporter comme souvenir d'une telle rencontre historique le portrait du Pape.—Qu'on est loin des jours où le fanatisme anglican se plaisait à brûler publiquement le portrait du Souverain Pontife sur les places de Londres !

Don PAOLO AUGOSTO

———

FIN DE VACANCES

Le soleil moins ardent précipite sa course,
Et laisse sur le jour plus d'emprise à la nuit ;
Le vent mêle sa plainte au rire de la source,
Et bientôt la saison des ciels clairs aura fui.

L'herbe fanée au bord des routes poussiéreuses,
Ne se relève plus aux baisers des rayons,
Et dans les soirs fraîchis par les brises frileuses,
Perce le cri strident, et triste, des grillons.

Avec les derniers airs que le zéphyr chantonne,
Et qui viennent mourir, dolents, à notre seuil.
Il passe dans l'été comme un souffle d'automne,
Et sur les cœurs transis la tristesse d'un deuil. . .

* * *

C'est l'heure des départs ; adieu, beaux lacs et grève !
—Et du wagon où vous êtes, chers écoliers,
Rapides, et frôlant le train, comme en un rêve,
Dévallent sous vos yeux, côteaux, maisons, halliers. . .

Et dans la ronde folle et fuyante des choses,
L'image se refait des lieux si tôt quittés,
Du vieux jardin aimé, plein de fruits et de roses,
Et des prés et des bois tant de fois visités.

Vous revivez, songeurs, les minutes heureuses
Des jours ensoleillés passés sous le vieux toit,
Quand le train, par les champs et les forêts ombreuses,
File dans un rayon du soleil qui décroît...

Arthur LACASSE, ptre

Septembre 1918.

AVIS AUX ABONNÉS

La date d'échéance (1919), imprimée sur la bande de la revue, sert de quittance pour les abonnements payés. On voudra bien, cependant, tenir compte du fait que nous ne pouvons inscrire sur les bandes tous les abonnements payés jusqu'au jour de l'expédition de la revue. Des abonnés qui sont en règle avec l'administration voudront donc bien ne pas s'inquiéter si la date d'échéance n'a pas encore été changée.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

Nos aînés s'en vont. Après Pamphile Le May, le doyen vénérable de la poésie canadienne, voici que vient de disparaître le vieil historien, toujours laborieux, de l'Église du Canada, l'abbé Auguste Gosselin.

L'abbé Gosselin, dont la santé robuste paraissait fléchir depuis quelques semaines, mais qui n'avait pas cessé de travailler, est mort presque subitement en sa résidence de Saint-Charles de Bellechasse, le soir du 14 août dernier, à l'âge de soixante-quatorze ans et huit mois. Cette mort crée un vide profond dans les rangs de nos écrivains. Depuis l'année 1890 où il publiait en deux volumes la *Vie de Mgr de Laval*, l'abbé Gosselin n'a cessé d'étudier et de faire connaître l'histoire de l'Église du Canada. Il aura été en ce genre d'études un persévérant initiateur.

C'est depuis quinze ans surtout que l'abbé Auguste Gosselin a multiplié ses écrits et ses livres. Il publia successivement : en 1902, *Henri de Bernières* ; en 1903, le docteur Jacques Labrie ; en 1904, *Jean Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur* ; en 1905, *Jean Nicolet* ; en 1909, *La Mission du Canada avant Mgr de Laval ; Récollets et Jésuites, 1615-1659* ; en 1910, *Au pays de Mgr de Laval : lettres de voyages.* Puis il commença la série des monographies épiscopales, dont l'ensemble devait nous donner notre première histoire de l'Église du Canada : en 1911, *Mgr de*

Saint-Vallier ; en 1912, *Mgr de Mornay, Mgr Dosquet, Mgr de l'Auberivière* ; en 1914, *Mgr de Pontbriand.* En 1916, M. Gosselin entreprenait l'étude de l'histoire de l'Église du Canada après la conquête, et publiait un premier volume qui conduisait le rédit jusqu'à 1775; en 1917, un deuxième volume contenait la période écoulée entre 1775 et 1789. C'est donc au moment où Mgr Hubert prenait possession du siège de Québec, que se termine l'œuvre de l'abbé Gosselin.

Quelques semaines avant sa mort, il nous dit comme il se plaisait à remettre en lumière le rôle si considérable de Mgr Hubert, et comment il espérait pouvoir tenir assez longtemps sa plume d'historien pour esquisser le vaste tableau de l'épiscopat de Mgr Plessis. La Providence n'a pas permis que ces espoirs pussent se réaliser. L'historien est mort, penché sur ses derniers manuscrits, ayant à peine laissé tomber de ses mains la plume laborieuse qu'il a si courageusement tenue.

On pourra relever bien des imperfections et signaler bien des lacunes dans l'œuvre un peu hâtive de l'abbé Gosselin. On pourra trouver que souvent les détails inutiles à la grande histoire ont remplacé les vues d'ensemble qui manquent à certaines parties de l'œuvre, et que le style très aisé de l'auteur ne renouvelle pas suffisamment ses formules ; mais on ne pourra non plus s'empêcher de louer la sincérité de l'écrivain, la netteté des cadres et des développements, l'abondance des informations. Il faudra surtout reconnaître en l'abbé Auguste Gosselin un très utile initiateur. Il a entrepris le premier d'écrire l'histoire de l'Église du Canada, d'en montrer le développement admirable, et souvent héroïque. Il n'a pas dit, certes, le dernier mot sur ce vaste sujet ; mais il aura écrit le premier, et ceci n'est pas un mince mérite.

Le *Canada français*, à qui l'abbé Gosselin avait promis quelques chapitres du livre qu'il préparait, dépose sur la tombe du vénérable historien son modeste tribut d'éloges et ses vifs regrets.

C. R.

LOUIS HÉBERT

C'est au moment où nous mettons sous presse que l'on inaugure à Québec, le monument de Louis Hébert, premier colon canadien.

C'est entre l'Hôtel-de-Ville et la rue Sainte-Anne, tout près de l'endroit où il creusa en terre canadienne le premier sillon, que se dresse la statue de ce courageux ancêtre. Dans un geste de piété fervente, il offre à Dieu la première moisson de ses champs de blé. A la base du piédestal deux bas-reliefs : d'un côté Marie Rollet, l'épouse de Louis Hébert, entourée d'un groupe d'enfants qu'elle instruit ; de l'autre, Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, auxiliaire et héritier du premier colon. Des gerbes de blé ornent aussi le piédestal de granit. On y a également fixé les écussons de la ville et de la province de Québec, avec la devise : " Je me souviens ".

Ce monument est l'œuvre du sculpteur canadien, Alfred Laliberté.

L'an dernier, à l'occasion du troisième centenaire de l'arrivée à Québec de Louis Hébert, centenaire que l'on voulait commémorer par l'inauguration de ce monument, Mgr L.-A.

Paquet publiait dans le *Parler français* du mois de septembre, un très remarquable article dont on nous saura gré de reproduire aujourd'hui la conclusion.

" La terre canadienne est un sol élu.

" Louis Hébert y a fondé une dynastie glorieuse, dont l'œuvre solide comme la foi, et nécessaire comme le pain quotidien, et poursuivie depuis trois cents ans dans des cadres merveilleusement élargis, constitue l'une de nos plus grandes forces. Sachons apprécier cette force, honorer et encourager les héritiers et les continuateurs du premier colon. Et au pied du monument qui sera bientôt dressé à sa mémoire, et qui immortalisera, là même où elle fut moissonnée, la gerbe d'où est sortie la semence de notre avenir, puissent nos concitoyens, dans un élan généreux, former la résolution de toujours placer à la base de toute politique, avec les principes sacrés de la religion et de la morale, les intérêts primordiaux de la cause agricole. "

Nous renouvelons aujourd'hui ce vœu ; puisse-t-il se réaliser toujours, à la gloire de Louis Hébert, et au profit certain de notre chère patrie.

* * *

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Contrairement à ses habitudes l'Université Laval n'a pas voulu chômer tout à fait pendant les mois d'été. La Faculté de Médecine s'est refusé des vacances.

C'est pour être plus utile à ses élèves, à ceux là surtout à qui un congé temporaire accordé par les autorités de la milice, permettait de finir leurs études médicales, qu'elle s'est imposé ce surcroît de besogne. D'autre part, la Faculté a voulu faire bénéficier tous nos jeunes gens qui se destinent à la profession, de ces cours de vacances, et elle a donc déclaré ouverts tous les cours des cinq années d'études médicales.

Cent soixante élèves en ont profité, dont cinquante-cinq sont entrés en première année d'étude.

Le travail fait de juin à la fin de décembre couvrira tout le champ d'une année d'étude ; le travail qui se fera de janvier à juin correspondra à une autre année. C'est donc deux années dans une que fournira la Faculté de Médecine, par le fait de la suppression des vacances.

A une époque où la guerre multiplie les besoins, et où l'on demande un grand nombre de médecins pour les blessés, les ambulances et les hôpitaux, l'Université aura contribué de façon efficace à préparer plus rapidement, sans rien sacrifier de leurs études nécessaires, un plus grand nombre de jeunes gens, qui, ici ou de l'autre côté des mers, mettront au

service des glorieuses victimes de la guerre leur art professionnel.

*

* *

La rentrée générale des Facultés est fixée au mardi 24 septembre. C'est à cette date que nous reviendront les étudiants des Facultés de Droit et des Arts. Les élèves de la Faculté de Théologie reviennent le 20 septembre. A 9 heures et demie, le mardi matin, 24 septembre, sera dite dans la chapelle du Séminaire la messe du Saint-Esprit qui précède l'ouverture des cours. Après la messe, Mgr le Recteur et les professeurs renouvelleront leur profession de foi.

*

* *

Il nous fait plaisir de signaler les distinctions récentes dont furent l'objet quelques-uns de nos professeurs.

M. le docteur Arthur Vallée a reçu du gouvernement français, au cours des vacances, la décoration d'officier d'Académie.

M. le docteur Arthur Simard, qui a présidé avec tant de distinction la huitième convention des Services sanitaires de la province de Québec, tenue à Fraserville les 26 et 27 juillet dernier, a été élu président du Conseil supérieur d'Hygiène de la province de Québec, en remplacement du regretté docteur E.-P. Lachapelle.

M. l'abbé Alexandre Vachon, professeur à la Faculté des Arts, a été envoyé par le gouvernement fédéral en mission spéciale de conférences sur les côtes du Nouveau-Brunswick pour traiter de la conservation du homard. Après cette tournée de conférences, M. l'abbé Vachon est allé continuer à Loggieville, N.-B., les études de biologie marine auxquelles, depuis trois ans, il consacre une partie de ses vacances.

*
* *

On lira avec le plus vif intérêt dans l'*Annuaire* de l'Université, paru au cours du mois d'août, l'éloge académique du regretté docteur Laurent Catellier, ancien doyen de la Faculté de Médecine, qui fut fait par M. le docteur Arthur Simard à la séance de clôture du mois de juin dernier. Ces pages de très haute tenue littéraire et scientifique, remettent en belle lumière la figure si énergique et si bonne, la carrière si fructueuse de l'ancien professeur. L'éloge du docteur Catellier forme un chapitre particulièrement intéressant de l'histoire de la médecine à Québec et au Canada.

*
* *

La Faculté de Médecine, qui s'est préoccupée d'établir une clinique spéciale de la tuberculose, a vu s'ouvrir avec grande joie l'Hôpital Laval, établi sur les côteaux de Sainte-Foy. C'est là désormais que nos étudiants iront entendre les leçons cliniques de leurs maîtres.

Il est inutile de rappeler à nos lecteurs avec quels soins et avec quel succès l'on a érigé et organisé le nouvel Hôpital. Il est, au dire des spécialistes, le plus beau qui soit en ce genre au Canada. On ne pouvait avec une science plus attentive de l'hygiène, et sur des hauteurs plus ensoleillées, dresser ce monument de l'art et de la charité.

Depuis le mois de juin, les malades pauvres y sont hospitalisés. Une section spéciale a été réservée par les autorités militaires pour les soldats tuberculeux revenus du front.

L'administration interne de l'Hôpital et le soin des malades sont confiés aux excellentes Sœurs de la Charité.

M. le docteur Arthur Rousseau qui a été le promoteur, l'ouvrier principal, actif, tenace et dévoué de l'œuvre, est le médecin surintendant de l'Hôpital.

On ne saurait trop apprécier l'établissement de cette nouvelle institution. Elle était depuis longtemps nécessaire,

exigée à la fois par l'hygiène et par la charité ; et elle procure à l'Université Laval une admirable extension de son enseignement médical.

L'inauguration officielle de l'Hôpital Laval aura lieu vers la fin de septembre.

*

* *

L'Université Laval s'applique à encourager et à honorer toutes les sciences. La science de l'agriculture, non moins que les autres, est nécessaire et bienfaisante : c'est sur elle que s'appuie comme sur une base solide la fortune économique de notre pays. On a rappelé et souvent répété, à l'occasion de l'inauguration du monument Louis Hébert, le 3 septembre dernier, cette élémentaire vérité, pas toujours assez comprise. Et l'Université Laval a voulu souligner d'un geste précis une leçon si opportune, en décernant le diplôme de docteur ès science agricole, *honoris causa*, à quelques-uns de ceux qui aujourd'hui représentent avec le plus de zèle et d'autorité les intérêts de la classe agricole.

Au commencement de la cérémonie du dévoilement de la statue de Louis Hébert, on a proclamé, aux applaudissements de la foule, les nouveaux docteurs de l'Université Laval : l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture dans le Cabinet provincial ; M. J.-H. Grisdale, directeur des Fermes expérimentales du Canada ; M. l'abbé Adolphe Michaud, curé de Saint-Roch des Aulnaies, président des Missionnaires agricoles de la Province ; M. A.-T. Charron, chimiste en chef du ministère de l'Agriculture et directeur du laboratoire officiel de la Province.

L'Université Laval s'est honorée elle-même en récompensant le mérite des nouveaux docteurs. Et les lauriers académiques ont fait aux gerbes de blé du monument Hébert la parure la plus gracieuse, la plus naturelle, la mieux appréciée.

*
* *

La Société du Parler français au Canada qui a son siège à l'Université Laval et qui continuera d'y laborieusement travailler, reprendra au commencement d'octobre ses séances d'étude. A l'occasion de sa première réunion, elle dépouillera le scrutin de votes pour l'élection de deux nouveaux directeurs, et les directeurs feront l'élection de leurs officiers.

Nous continuons à publier dans le *Canada français* le lexique canadien-français que le Comité d'étude prépare chaque semaine, et qui était en cours de publication dans le *Parler français.*

LAVAL

REVUES ET JOURNAUX

Il faut consigner ici, pour mémoire et pour goûter encore le charme des relations fraternelles qu'il a provoquées, le pèlerinage de nos journalistes canadiens aux champs de bataille de la France. C'est sur l'invitation de lord Beaverbrook, ministre de la propagande anglaise, que nos journalistes se rendirent en Angleterre et en France.

A Paris, au Cercle interallié, le 6 juillet, un déjeûner leur fut offert par M. Philippe Roy, notre distingué commissaire général. A ce déjeûner, assistaient des personnalités éminentes de la politique, du journalisme et de l'académie, entre autres : lord Beaverbrook, Mgr Baudrillart, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, MM. Alfred Capus, de l'Académie française, rédacteur en chef du *Figaro*, André Tardieu, haut commissaire de la France aux États-Unis.

M. Arthur Meyer, doyen de la presse française, directeur du *Gaulois*, y salua avec une éloquence tout émue, ses collègues du Canada. Le *Gaulois* de Paris reproduit ce discours, dont il faut détacher les lignes suivantes :

Émules de la double valeur française et anglaise, les Canadiens étaient sur les bords de l'Yser lorsque se produisit cette infamie allemande : la première attaque par le gaz. Ils étaient un contre cinq. Le War Office leur rendit ce superbe témoignage qu'en dépit de leurs pertes, par leur courage et leur fermeté, ils avaient sauvé la situation. Depuis lors, il

ont subi avec nous la longue épreuve de la guerre de tranchées. Aujourd'hui, avec nous, ils reprennent la guerre de mouvement, de bravoure sous le regard du Ciel, d'élan vers la victoire.

M. Arthur Meyer conclut ainsi :

Merci à vous tous qui vous êtes souvenus. Anglais, Américains, Italiens, la France est également reconnaissante à tous ceux qui combattent avec elle pour sa délivrance et pour le triomphe de son idéal. Mai aucun de ses nobles et valeureux alliés ne sera jaloux si elle met dans sa gratitude à l'égard des Canadiens une nuance de tendresse ; celle d'une mère pour des défenseurs qui sont ses enfants.

Je lève mon verre en l'honneur du roi, de la reine d'Angleterre, du Canada, de la France et de vous tous, mes chers et bien-aimés confrères.

Puis MM. Buchanan, directeur du *Herald*, de Lethbridge, et Fernand Rinfret, directeur du *Canada*, de Montréal, ont parlé au nom de la presse canadienne. Le discours de M. Rinfret fut particulièrement applaudi. Le *Gaulois* en reproduit les passages suivants :

C'est ici, sur ce sol, que l'ennemi a livré ses plus violents assauts, comme c'est ici, qu'il a subi ses plus sanglantes défaites. Et à l'auréole d'intellectualité et de grâce qui nimbe en tout temps le front de la France s'est ajoutée, depuis les jours de Verdun et de la Marne—que votre récente victoire a rendue deux fois fameuse,—une couronne de gloire impérissable.

Nous avons voyagé dans le sillage de cette gloire. Aux États-Unis, on acclame le drapeau français avec enthousiasme et l'on chante partout la Marseillaise. En Angleterre, votre alliée — et c'est une alliance qui fait bondir de joie nos cœurs français dans nos poitrines britanniques, — le nom de la France est un passeport merveilleux.

Et le rédacteur du *Gaulois* conclut :

Et c'était un charme que d'entendre ce Canadien d'origine française parler la langue de ses ancêtres avec le plus pur accent tourangeau et dans ce style adorable du dix-septième siècle qui s'est conservé là-bas comme un reflet de notre épopée coloniale.

*
* *

De retour en France, après avoir séjourné plusieurs mois au Canada, M. François Veuillot rend compte de sa mission dans le *Bulletin de Propagande française*, du 15 juillet der-

nier. Il y dit l'accueil spontané, si cordial, qu'il reçut chez nous :

Ni les liens séculaires qui unissent la Nouvelle France américaine à la Vieille France d'Europe, ni l'enthousiasme avec lequel, il y a cinq ans, le Canada catholique célébra le centenaire de Louis Veuillot ne me faisaient prévoir un accueil aussi fraternel. Les espérances qui me poussaient vers ces fils de notre race ont été dépassées par leur affection.

Après avoir exprimé toute sa gratitude aux hommes et aux institutions qui lui offrirent une si réconfortante hospitalité, M. Veuillot expose très loyalement les résultats de sa mission, de l'enquête personnelle qu'il fit ici sur tant de questions qui inquiètent ses compatriotes de France. Il traite avec une grande indépendance de pensée, et une sincérité fort louable le problème si complexe de notre participation à la guerre. Nous sommes assuré que ses conclusions vont rectifier en France bien des opinions qu'il y était difficile, à cause de l'éloignement, de bien former. On a pu se méprendre là-bas, grâce à des campagnes d'une presse anglaise antipathique, sur la nature de notre concours et sur la qualité de nos sentiments. M. Veuillot a très judicieusement analysé notre situation, et ses franches paroles vont éclairer bien des esprits. Nous croyons devoir reproduire ici quelques passages de cet important article :

Il est faux, d'abord, que les Canadiens-français aient refusé de prendre part à la grande guerre. Des millliers d'entre eux se sont volontairement enrôlés, dès les premiers mois de la campagne, et ont brillamment fait leur devoir sur le sol ensanglanté des Flandres. Aujourd'hui même, c'est avec résolution, souvent avec entrain, que les jeunes recrues appelées par la conscription rallient le drapeau.

Est-ce à dire que rien ne soit vrai dans les événements et les situations qui ont provoqué certaines critiques ou créé certains malaises ?

Je n'irai point jusque-là. Il serait puéril de contester des faits qui sont affirmés dans des écrits publics et répandus par beaucoup de Candiens-français eux-mêmes.

Matériellement, chiffres en mains, la participation de l'élément français est restée inférieure, pendant la période des engagements volontaires, à la contribution des populations de langue anglaise...

Mais, ce fait matériel, ce fait brutal, ne doit pas être jugé en dehors des circonstances qui le déterminèrent et qui l'accompagnent.

L'infériorité numérique de la participation canadienne-française a

des causes si claires, qu'on n'a pas le droit de l'attribuer à une prétendue défaillance des sympathies ou des courages.

Causes générales, d'abord. La population de la province de Québec est, en grande majorité, attachée au sol, composée de familles nombreuses, où le père a besoin des bras de ses fils et où le nombre des enfants au-dessous de l'âge militaire est considérable. Les Anglo-Canadiens, au contraire, ont peu d'enfants et sont, de préférence, employés dans le commerce et dans l'industrie ; partant moins racinés à la terre.

Causes particulières, ensuite. Il faut bien reconnaître, avec une loyauté qui ne peut déplaire à nos alliés britanniques que les Anglo-Canadiens n'ont pas montré, dans ces conjonctures, à leurs compatriotes de race française, une grande largeur d'esprit ni une perspicace habileté de manières. Car, enfin, ce n'était pas en appelant les gens de Québec au nom de l'impérialisme anglais, en leur expédiant comme agent recruteur un pasteur méthodiste ignorant de notre langue, en dispersant la plupart de leurs recrues dans des régiments de formation anglaise, qu'on pouvait multiplier chez eux les enrôlements volontaires. Et ce n'était pas davantage en avivant dans la province de l'Ontario la vieille campagne contre l'enseignement du français—cette campagne contre laquelle tout Français se doit de protester avec énergie—qu'on pouvait apaiser leurs antipathies traditionnelles.

Car c'est encore un fait historique, dont on ne peut contester l'exactitude ni amoindrir les répercussions, que la profonde et tenace antipathie qui, dans le vieux Canada surtout—Québec et Ontario,—sépare les deux races. Le loyalisme des Canadiens-français pour la couronne d'Angleterre est indiscutable ; mais non moins incontestable est leur inimitié contre le peuple anglais. C'est un fait douloureux, mais un fait. Je suis de tout mon cœur et de tous mes vœux avec les Canadiens qui, sur l'un et l'autre bord du fossé, cherchent à le combler. Je crois qu'un jour, eux ou leurs continuateurs, obtiendront ce succès. Je l'espère pour le Canada tout entier, et spécialement pour nos frères de race dont l'action sera considérable sur une nation canadienne plus unie. Mais, pour le moment, cette querelle de races existe ; elle a pesé sur les événements actuels, et ces événements, qui auraient dû l'adoucir, l'ont quelquefois aigrie.

Pour aller jusqu'au bout dans la voie de la franchise, il est nécessaire de faire une part, auprès des responsabilités anglo-canadiennes, aux responsabilités..... françaises elles-mêmes.

Parmi les Français qui reprochent avec le plus d'amertume à nos frères canadiens une certaine tiédeur à l'égard de l'ancienne mère-patrie, j'en vois de très avancés dans la politique anticléricale, la politique d'avant-guerre. Croient-ils donc sincèrement que cette politique était très propre à réchauffer les sympathies d'un peuple attaché à ses prêtres et à sa religion ?.....

Je conclus.

Les Canadiens-français ne méritent pas les reproches dont on a voulu les accabler. Si leur participation volontaire à notre cause a été inférieure à ce que nous aurions souhaité, 1° elle a été beaucoup plus sérieuse que d'aucuns l'ont fait croire ; 2° elle a été entravée et amoindrie par des circonstances qui ne permettent pas d'accuser leur cœur et dont il serait imjuste de leur faire porter toute la responsabilité.

Je n'en regrette pas moins les circonstances locales et historiques. Je n'en déplore pas moins des campagnes de presse que j'estime—avec bien des Canadiens-français — maladroites et fâcheuses. Mais mon affec-

tion, mon admiration pour nos frères du Canada demeurent entières. Entière aussi ma confiance dans nos rapports futurs et dans leurs destinées.

Nos lecteurs partagent avec M. Veuillot sa confiance inébranlable ; et il faut remercier l'éminent journaliste des courageuses observations qu'il a rapportées de son séjour au foyer fraternel des Canadiens français.

LE LISEUR

Aux anciens élèves ET Aux amis de L'Université Laval

Le CANADA FRANÇAIS s'en va avec confiance vers les anciens élèves et les amis de l'Université Laval. Il voudrait établir entre eux et notre grande Université française et catholique un lien nouveau, tangible, solide, qui les attache à l'œuvre si nécessaire du haut enseignement dans cette province et au Canada. Il ne faut pas que l'Université soit isolée du public, du peuple, de la race pour laquelle elle est fondée. Par la revue elle gardera un contact permanent avec ses anciens et avec ses amis. Si tous font bon accueil au CANADA FRANÇAIS, le succès de cette œuvre d'enseignement et d'amitié est assuré.

L'abonnement ($3.00) est maintenant dû. Qu'on veuille bien envoyer tout de suite son adhésion pratique.

LES LIVRES

Jean Nesmy. *L'Ame de la Victoire.* **Paris (Grasset), 1918, in-18, 257 pages.**

Ce livre est un roman, mais si sincère, si vrai, qu'on a peine à n'y pas voir une histoire vécue. Si Claude Rouquerol est un personnage fictif, sa vie n'est-elle pas, en effet, la vie d'un grand nombre d'hommes de notre temps ? Si son auto-biographie est l'œuvre de l'écrivain, combien de héros de la grande guerre s'y reconnaîtront !

Claude Rouquerol, longtemps égaré, anti-militariste, et dont la jeunesse fut "caractéristique du désordre et du trouble d'une partie de sa génération", se retrouve soldat admirable quand sonne l'appel aux armes ; dans l'affreuse tourmente, il se reconnaît et, avant de mourir, il sent "dans l'éclat tendre de sa foi, de sa foi retrouvée, palpiter en espoir l'âme agrandie, l'âme épurée, l'âme réaccordée de la victoire."......

C'est le récit d'une ascension morale, et, de la première page à la dernière, on sent s'éveiller, puis grandir, et s'épanouir enfin dans le plus pur élan l'esprit religieux et patriotique qui assure le triomphe de la France. Livre de guerre, plein de force et de santé, où l'auteur a mis toute son âme de soldat et de patriote ; livre de foi, qui montre comment, au

souffle de la douleur, renaissent les vieilles croyances et les fidélites rédemptrices ; livre de tendresse aussi, et de poésie très délicate.

Le commandant Henry Surchamp—Jean Nesmy—a écrit ces belles et fortes pages à l'armée... Il les a dédiées à ceux des siens qu'il a perdus, à ses trois morts héroïques tombés pour la France et pour la défense des idées qui lui sont chères... Quelle force d'âme ont donc ces soldats qui, dans l'épreuve et dans la lutte, en plein sacrifice et en pleine bataille, non contents de combattre par l'épée, veulent encore servir, et magnifiquement, par la plume !

Adjutor Rivard

Pierre Lhande. *Mon petit prêtre. Récit d'une mère.* Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes) 1918. 1 vol. in-12, 250 pages.

Dans ce récit d'une mère, nous voyons passer par toutes les étapes difficiles, la vocation d'un enfant à qui était refusée la fortune, mais que protégeait une admirable mère. Épreuves de toutes sortes, financières, intellectuelles, morales, surgissent pour arrêter dans son élan cette vocation, et ces épreuves sont tour à tour dominées et vaincues.

Ce "récit d'une mère" est donc bien l'histoire et pas banale d'une vocation. L'ouvrage est un roman, un roman à thèse. L'auteur a voulu faire voir le rôle noble, difficile, que peut et doit jouer une mère qui a le bonheur et l'honneur d'avoir un fils dont la haute ambition est de devenir prêtre. Les difficultés qu'a rencontrées le héros du livre, sont bien celles qu'ont à surmonter beaucoup de nos jeunes gens élus de Dieu. Ont-ils toujours des mères comme celle de François ? Celui-ci eût certainement sombré sans l'appui continuel, intelligent de sa maman.

" Mon petit prêtre " est à lire et à relire. Les mères chrétiennes et cultivées y trouveront tout un programme. Les

éducateurs de prêtres même y puiseront des connaissances nécessaires à leur direction. Pierre Lhande, dans ces pages, expose brièvement et clairement la théorie de la vocation religieuse et sacerdotale, il répond aux objections les plus courantes contre les prêtres, objections qui parfois tuent bien des vocations. La question du modernisme, il en esquisse rapidement les traits caractéristiques, mais avec quelle sûreté ! Et le tout écrit dans cette langue douce, chantante, harmonieuse, guindée parfois, non pas certes, au point de fatiguer. Quelques-uns peut-être trouveront la trame du récit par trop compliquée et un peu chargée. Mais à quoi bon chicaner sur des points secondaires. Prenez le livre, lisez-le *tolle et lege.* Il vous sera profitable.

Arthur Robert, ptre

Domenico Russo. *Silhouettes italiennes.* Paris (Bloud & Gay, 3, rue Garancière) 1917, 1 vol. in-12, 206 pages.

La guerre, en Italie comme ailleurs, a eu pour effet de mettre en vedette un certain nombre de personnages distingués que les circonstances reléguaient plutôt dans l'ombre. Les " silhouettes italiennes " que nous esquisse M. Russo donnent des détails inédits, intéressants, édifiants même sur la carrière de gens tels que les généraux Cadorna, Pecari Geraldi et Parro, les ducs des Abruzzes et d'Aoste, l'ambassadeur Tommasso Tittoni et la duchesse d'Aoste. Tout le monde sait que le général Cadorna est un grand catholique. Sa haute valeur morale, voilà qui lui donne beaucoup de prestige auprès de ses soldats. D'ailleurs, ce brave militaire, au dire du P. Semeria, tient à ce que chacun de ses hommes soit " avant tout et surtout un homme honnête, un galantuomo". On lira aussi avec édification les pages contacrées à la duchesse d'Aoste . Cette fille de France continue dans son pays d'adoption les nobles traditions de sa

race. Pendant la guerre, elle ne cesse de répandre ici et là les multiples bienfaits de son infatigable charité. Somme toute, les " Silhouettes italiennes " sont d'une lecture agréable, sans compter qu'elles nous renseignent d'une façon véridique sur beaucoup de questions traitées trop à la légère par certains journalistes plus férus de nouvelles à sensation que de la vérité.

ARTHUR ROBERT, ptre

JULES DESTRIE et RICHARD DUPIERREUX. *Aux armées d'Italie.* Paris (Bloud & Gay, 3, rue Garancière) 1918. 1 vol. in-12, 110 pages.

Cette brochure est le récit d'un voyage fait " aux armées d'Italie " d'août à septembre 1916. Les auteurs racontent ce qu'ils ont vu et jettent en passant leurs réflexions. Quand on sait que l'un d'eux, Jules Destrie, est un fervent socialiste, on n'est pas surpris de voir percer entre les lignes sa manière de penser, laquelle, soit dit sans parti pris, ne semble pas toujours la plus juste. Ces pages sont de véritables croquis d'art. En les lisant on a l'illusion de se promener au front d'Italie, on a un peu l'impression d'avoir devant soi les bleus horizons, ces panoramas incomparables qu'ont chantés les poètes de tous les temps. Ajoutons que la brochure aura pour résultat de montrer combien étroite et cordiale est l'union entre la Belgique—car les auteurs sont Belges—et l'Italie qui fait si belle figure dans le conflit actuel.

ARTHUR ROBERT, ptre

HENRIETTE CÉLARIÉ. *En Esclavage. Journal de deux déportées.* Paris. (Bloud & Gay, 3, rue Garancières) 1918. 1 vol. in-12, 342 pages.

Un bon jour l'autorité allemande, sous prétexte que le ravitaillement de la ville était difficile, décide de déporter

une partie de la population de Lille. Mademoiselle Célarié a publié le journal de deux jeunes filles lilloises condamnées comme plusieurs de leurs compagnes, à la déportation. Ces pages ont déjà paru dans la "*Revue des Deux Mondes*", c'est dire tout de suite leur mérite littéraire. *En Esclavage* est un livre captivant. Ecrit sincèrement, sans exagération, il nous met une fois de plus sous les yeux toutes les souffrances des populations paisibles des pays envahis. Imaginez deux jeunes filles des meilleures familles de Lille, pas habituées aux travaux des champs, transplantées tout à coup dans un milieu dont la rude besogne exige une force physique qu'on ne rencontre ordinairement pas chez la femme. Il y a en appendice toute une série de documents. L'un d'eux contient l'explication des autorités allemandes. Mais tout lecteur impartial se convaincra une fois de plus que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

ARTHUR ROBERT, ptre

JOSEPH DE TONQUÉDEC. *Une preuve facile de l'existence de Dieu.* Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes) 1 brochure, 30 pages.

Sous la rubrique de "ce qu'un catholique doit savoir", les Directeurs de la "Revue Pratique d'Apologétique" ont entrepris une série de tracts, dont celui-ci est le premier. Cette "preuve facile de l'existence de Dieu", est celle qui est basée sur l'ordre du monde. En effet, quiconque veut voir, s'aperçoit *facilement* qu'il règne un ordre ici-bas, et il en conclue à l'existence d'un suprême ordonnateur. La brochure de M. de Tonquédec est à jour ; la science bien connue de l'auteur le désignait tout le premier pour ouvrir la série. Les Directeurs de la Revue ne pouvait faire meilleur choix. Ce premier tract sera suivi de plusieurs autres déjà en préparation. Ces brochures sont à répandre. Elles contribueront à raffermir la foi chancelante de plusieurs.

ARTHUR ROBERT, ptre

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS [1]

(*suite*)

Pichou (*picu*) s. m. et adj.

1° | Terme d'affection dont on se sert en parlant à un enfant. *Ex.*: Mon cher petit *pichou.*

2° | Gros chausson d'étoffe.—Soulier de caribou.

3° | Laid. *Ex.*: Laid comme *pichou.*

Pisque (*piske*) conj.

| Puisque.

Dial. *Id.*, Normandie, Centre.

Pisse-noque (*pis-nòk*) s. f.

| *Piche-noque* — chiquenaude.

Pisse-vinaigre (*pis vinègr*) s. m.

| Individu insociable, hargneux. *Ex.*: Y a pas moyen de s'accorder avec lui, c'est un *pisse-vinaigre.*

Dial. *Pisse-vinaigre* — acariâtre, aigre, homme hargneux, insociable, en Normandie.

Fr. *Pisse-vinaigre* — avare.

Pisser (*pisé*) v. tr.

1° | Reculer, renoncer à une entreprise. *Ex.*: Il avait promis de se battre, mais quand il a vu son adversaire, il a *pissé.* Il devait venir avec nous autres, mais il a *pissé* au dernier moment.

(1) Nous reproduisons en tête de ce premier numéro de la revue, et une fois pour toutes cette année, l'alphabet phonétique dont se sert le Comité d'étude pour figurer la prononciation des mots du lexique.

Fr.-can. Syn. de *cheniquer, baquer* (*backer*). *Pisser fin* — être intimidé. *Pisser dans ses culottes* — avoir peur. *Envoyer pisser à la gelée* — envoyer paître, envoyer au diable.

2° | Faire une mise au jeu de cartes ou au jeu de billes. *Ex.*: *Pisse* donc ! (Ang.: *piece*).

Pisseux,-se (*pisœ,-œ:z*) adj. et s. m. et f.

1° | Qui recule, qui *pisse* (voir ce mot). *Ex.*: Ne te fie pas à lui, c'est un *pisseux*.

Dial. *Pisseux* — lâche, poltron, en Picardie.

2° | Petit oiseau.—Voir *pissou*.

Pissou (*pisu*) s. m.

1° | Lâche, poltron. *Ex.*: Je n'ai jamais vu un *pissou* comme ça, il a peur de son ombre.

2° | Alèze piquée.

3° | Enfant qui urine partout.

Dial. *Id.*, Bretagne.

4° | Petit oiseau gris-brun à tête et falle rouges.

Fr.-can. Potier, Détroit, 1748.

Pister (*pisté*) v. intr.

| Aller vite. *Ex.*: On avait notre meilleur cheval, je vous assure que ça *pistait* !

Fr.-can. " Le canot voltigeait sur l'eau. filait, *pistait* bien ", Potier, 1743.

Pister (*pisté*) v. tr.

| Marquer de pistes. *Ex.*: La neige est toute *pistée*, on a rodé ici toute la nuit.—Le chemin n'est pas encore *pisté* — il ne s'y voit pas encore de pistes.

Pit (*pit*) s. m. ← ang. = m. s.

1° | Puits de mine.

2° | *Paradis* (au théâtre), dernière galerie.

3° | Surnom donnée aux enfants, aux oiseaux. *Ex.*: Viens mon petit *pit*.

Pitch (*pite*) s. m. ← Ang.
| Lancée, s. f. (au jeu de balle).

Pitchage (*pitca:j*) s. m.
| Action de *pitcher*.

Pitcher (*pitcé*) v. tr. ← ang. *to pitch* = m. s.
1° | Lancer (surtout au jeu de balle).
2° | Aller vite. *Ex.*: Ça *pitchait*.
3° | Faire une culbute.

Pitcheur (*pitcœ:r*) s. m. ← ang. *pitcher* = m. s.
| Lancer (au jeu de balle).

Pitcheux (*pitcoé*) s. m.
| Lanceur (au jeu de balle).

(*à suivre*)

ABONNEMENTS

Les abonnements au CANADA FRANÇAIS sont maintenant dûs. Nous prions toux ceux qui ne sont pas encore abonnés et à qui nous adressons la revue, de lui faire bon accueil. Si tous les amis et tous les anciens élèves de l'Université Laval veulent bien recevoir le CANADA FRANÇAIS, le succès de cette œuvre est assuré.

L'abonnement qui va de septembre à septembre est de $3.00 par année. Un abonnement de faveur ($2.00) est accordé aux institutions, maîtres et maîtresses d'enseignement primaire, aux étudiants et aux cercles d'étude.

Vol. 1, No 2 QUÉBEC, OCTOBRE 1918.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA FORCE ET LE DROIT

DANS LA GUERRE ACTUELLE

Originairement les hommes ont été munis très mal pour leur mutuelle extermination ; ils sont sur ce point très inférieurs à la plupart des animaux. Cependant ils sont parvenus à dépasser tous ceux-ci dans la malfaisance qu'ils exercent les uns contre les autres. La lutte chez eux ne consiste pas dans un corps à corps, où chacun, déployant le maximum de sa vigueur physique, utiliserait la ténacité de ses dents, la vitesse de ses jambes, l'agilité de ses bras ; où l'avantage resterait nécessairement à l'adversaire le mieux construit et le plus solidement armé par la nature. Non.

Par des procédés, qu'ils ont appelés scientifiques, ils ont merveilleusement suppléé à leur faiblesse, et multiplié leurs forces presque à l'infini. Ils n'ont pas seulement transformé en auxiliaires des quadrupèdes, tels que chevaux, mulets, chameaux, éléphants, chiens ; ils ont tourné à leur usage le fer, l'acier et la plupart des métaux ; ils ont capté, pour en faire des instruments de

combat, les gaz, la vapeur, l'eau, l'air, la lumière, l'électricité. L'engagement n'est pas entre des bipèdes plus ou moins vigoureux ; il est entre des machines tantôt colossales, tantôt légères, par où les lutteurs ont singulièrement augmenté la pesanteur de leurs poignets, ont prolongé la portée de leurs yeux et de leurs oreilles, ont centuplé la vélocité de leurs jarrets et l'endurance de leurs muscles. Les pièges, qu'ils ont dissimulés sous les flots de la mer, sont devenus pour les navigateurs mille fois plus dangereux que les récifs et la furie des vagues. L'atmosphère a été empoisonnée par leurs composés chimiques, de telle sorte que chaque respiration risque d'être fatale au combattant.

Grâce à de pareilles industries, le plus faible peut très bien triompher du plus fort ; il lui suffit de se fourbir des outils plus perfectionnés de destruction.

***

C'est que l'homme a une supériorité singulière sur le reste du règne animal. Il porte en lui-même un flambeau mystérieux lui montrant un but à atteindre, et les différents moyens d'y parvenir ; il est capable d'abstraire, de prévoir, de calculer, de peser les avantages et les inconvénients de telle ou telle démarche ; capable aussi de se fabriquer les instruments qui l'aideront à obtenir plus sûrement et plus promptement le résultat entrevu. Encore n'est-il pas contraint d'user de ces instruments, non plus que de suivre la voie qui lui apparaît comme la plus infaillible et la plus profitable. Il possède un autre pouvoir non moins merveilleux, celui de choisir le parti qui lui plaît, quelque bien ou quelque mal qu'il prévoie en devoir sortir soit pour lui, soit pour ses semblables, sans qu'aucune influence extérieure ou intérieure puisse le forcer à agir différemment.

C'est dire que l'homme est un être intelligent et libre. Les belligérants d'aujourd'hui étant des hommes, ne sont donc pas venus aux prises les uns avec les autres sous l'impulsion d'un aveugle instinct de férocité comme y viennent les lions, les tigres et les panthères. Ils n'y sont pas tous venus pour les mêmes motifs : les uns ont déchaîné le fléau délibérément ; les autres se sont contentés de le subir ; mais ces derniers eux-mêmes auraient pu l'éviter au début ou s'y soustraire dans la suite, à l'exemple des Soviets russes, par une capitulation honteuse.

S'ils se sont résignés à la lutte, s'ils y ont persévéré, c'est en définitive parce qu'ils l'ont voulu ; parce que tout bien pesé ils ont préféré les risques d'une noble résistance à l'humiliation d'une servitude sous un pouvoir détesté.

Que si l'on veut découvrir les vrais responsables du cataclysme, la méthode n'est pas du tout mauvaise, qui consiste à chercher où a eu lieu la préméditation, et comme preuve où se sont faits les préparatifs les plus lointains et les plus minutieux. Il est clair, en effet, qu'aucun souverain ne se serait volontairement engagé dans une aussi colossale et tragique aventure sans avoir bien nettement envisagé le gain à retirer et sans avoir soigneusement mis tous les atous dans son jeu. Or, jetons les regards au delà du Rhin, dans ce vaste et prospère empire, qui a nom l'Allemagne ? Bien avant l'explosion de haine, qui devait pousser plus de vingt peuples à s'entr'égorger avec une barbarie sauvage pendant de longs mois, qu'y voyait-on ? Tout un peuple vivant en relations de politesse avec ses voisins, se disant ami de la paix, et qui cependant amoncelait des quantités énormes de fer, d'acier, de fonte, de nickel, construisait des usines couvrant des centaines d'acres de terrain, où des milliers d'ouvriers forgeaient des épées, des baïonnettes, des fusils, des canons, des zeppelins, des taubes . . . etc.

Les gouvernants, qui remplissaient ainsi leurs arsenaux à les en faire dégorger d'instruments de mort, ne se proposaient sans doute pas de les laisser se rouiller faute d'usage ou d'en orner quelque jour les galeries d'un musée militaire. Ils ne créaient pas la plus formidable armée que le monde eût encore vue rien que pour parader dans les rues de Berlin ou de Munich ! Quelle était leur intention ? Était-ce simplement d'envahir le territoire de peuples plus faibles, afin de les piller et voler à leur aise ?

N'étaient-ils mûs que par de basses convoitises, et l'appétit grossier du bien d'autrui ? Peut-être. Mais ce sont là des motifs inspirés par la partie la moins noble de notre être, qu'on n'ose pas énoncer publiquement, et que la raison du criminel lui-même ne peut approuver sans honte, sans s'avouer qu'elle capitule devant les exigences d'une puissance inférieure, dont le rôle est d'obéir au lieu de commander.

Comme l'homme n'est pas moins orgueilleux que corrompu ; comme il n'aime pas plus à passer pour un scélérat à ses propres yeux qu'aux yeux de ses semblables, il cherche à voiler ses faiblesses et ses méfaits d'une apparence de raison et de justice. Il invente des prétextes, qui lui servent à s'aveugler lui-même et à aveugler ses semblables sur le désordre de ses actes. C'est ce que nous appelons des sophismes. Quel a été le maître sophisme par lequel les pangermanistes, décidés à imposer leur domination au reste du monde, ont cherché à justifier leur entreprise ? Ç'a été une fausse notion et une estime outrée de la *force*, ce qu'on a justement nommé le mysticisme de la force, dans laquelle ils ont voulu voir sinon l'unique, du moins le principal facteur de l'évolution de l'humanité et du progrès de la civilisation.

Il ne s'agit pas, nous ont répété à satiété les disciples de Nietzche et de Bernhardi, de nous apitoyer sur le

sort des faibles, de faire appel à nos sentiments de compassion en leur faveur. Les faibles sont des dégénérés, des réprouvés de la nature évoluant vers ses fins supérieures. Avec votre pitié et votre charité qu'obtenez-vous ? Une race de souffreteux, de malingres, de miséreux ; vous enlisez le genre humain dans la médiocrité.(1)

Envisagez la nature en face ; vous constaterez qu'elle veut vivre et toujours mieux vivre. D'autre part ce n'est pas par les individus qui passent, qu'elle vit ; c'est par les espèces, les races, les peuples qui demeurent ; et c'est par le peuple le plus fort qu'elle vit mieux, qu'elle progresse. Maintenant considérez les peuples qui composent l'humanité, au début de notre vingtième siècle. Lequel d'entre eux apparaît le plus fort ? Incontestablement le peuple allemand, parce que, chez nul autre l'État n'étant aussi cohérent et aussi puissant, on ne rencontre ailleurs une organisation aussi parfaite ; parce que, en second lieu, chez nul autre n'est mieux cultivée et ne donne d'aussi beaux résultats la science, cette force par excellence qui centuple toutes les autres forces.

Dès lors le peuple allemand est manifestement indiqué par la vertu immanente, qui meut notre petit globe, avec tout le reste de l'univers, pour l'exécution de ses grandes œuvres planétaires ; pour la diffusion, non, de cette civilisation latine " qui, sous prétexte d'humanité et de politesse énerve et amollit l'homme, ne convient qu'à des femmes et des exclaves ", mais " de cette éducation virile, visant à la force et employant la force." (2)

La nation allemande, étant capable d'imposer sa volonté à tous, est la *nation-maîtresse.* En cette qualité, elle est l'instrument nécessaire de la volonté divine, en tant que celle-ci veut exaucer la prière évangélique :

(1) L'humanité se donne la mort par sa démangeaison de vouloir vivre plus nombreuse, et, du reste plus doucement, plus délicatement. La civilisation, entendue comme l'entendent les races latines est un suicide.

(2) Cf *Boutroux,* ses deux lettres au Directeur de la *Revue des Deux Mondes.*

Père, que ton règne arrive ! Que ta volonté se réalise sur la terre comme elle est accomplie au ciel.

Donc, étendre la culture germanique, c'est juste, bien, beau, grand ; c'est entrer dans les desseins de l'auteur des choses.

N'hésitons pas à le proclamer : " La conscience allemande réalisée sans entraves dans toutes ses puissances ne sera autre chose que la conscience divine, " prenant plus entièrement possession de notre petite portion d'univers.(1)

Mais si à cette réalisation de la conscience germano-divine d'autres peuples s'opposent ! Eh bien ! ils ont tort ; leur opposition n'est nullement justifiée ; leur faiblesse est leur propre condamnation. Le peuple le plus fort a la vocation de dominer.(2) Les peuples plus faibles ont le devoir de se soumettre à lui. Méconnaissent-ils ce devoir ? Se dressent-ils en armes contre leur dominateur élu par Dieu ? Alors légitime est la bataille ; car la faiblesse c'est du non être, et la nature tend vers

(1) Un pareil langage trahit des traces non équivoques de Darwinisme, de Kantisme et de Modernisme ; il suppose la sélection et l'immanence comme des lois nécessaires de l'évolution mondiale ; mais c'est justement ce dont le théoricien pangermaniste ne doute pas. Le *Gott mit uns*, cher à son Kaiser, n'est pour lui que la force immanente, que le génie caché de l'univers.

(2) C'est puéril d'admettre l'existence d'un droit naturel, inhérent aux individus ou aux nations, et manifesté par leurs vœux, leurs aspirations, leurs sympathies, leurs volontés. Les droits des peuples doivent être déterminés d'après une méthode purement objective. C'est le degré de culture qui détermine celui du droit. Les peuples à l'état de nature n'ont pas de droits vis-à-vis des peuples cultivés (ils n'ont que le devoir de la soumission). Et s'il existe un peuple à culture complète, à celui-là appartient la suprématie. Il a pour mission de courber tous les autres peuples sous le joug de sa toute-puissance, corrélative à sa culture supérieure. La force prépondérante est pour le philosophe pangermaniste l'équivalent visible et pratique du droit parce que, dit-il, nous vivons dans le monde des symboles. Le monde physique est le symbole du monde spirituel ; la notion de justice appartient sans doute à ce dernier ; mais elle doit être symbolisée dans le monde naturel ; or, son symbole c'est la prépondérance de la force. (Cf. Boutroux.)

toujours plus d'être. Il y aura des catastrophes et des maux sans nombre. Qu'on ne s'en effraie pas, et surtout que le conquérant ne recule pas devant sa tâche par peur d'introduire une somme incalculable de mal dans l'humanité. " Le mal n'est pas moins indispensable que le bien dans la transcendante symphonie du tout." (Cf. Boutroux). Le bien, abstraction impuissante à se réaliser par elle-même, n'existe que par le mal. " Le mal livré à lui-même, le mal en tant que mal donne naissance au bien, lequel, à lui seul, n'aurait jamais pu d'idéal devenir réel. Ce n'est qu'en déchaînant les puissances du mal qu'on a chance de réaliser quelque bien. "

Le peuple élu méprisera donc tout reproche de fourberie ou de cruauté, qu'on lui adresserait ; car tous les moyens sont bons, ayant pour but d'amener la prompte soumission des insensés, qui se rebellent contre l'inéluctable loi historique et biologique, par laquelle le plus fort doit dominer le plus faible.(1)

(1) Selon la conception allemande, dit Boutroux, la guerre est un retour à l'état de nature, où la force règne sans partage ; " C'est la barbarie déchaînée le plus largement, le plus loyalement possible. . . L'homme, en tant qu'homme, souffre à se refaire barbare, mais l'homme qui supplée Dieu refoule les faiblesses ou répugnances de la créature. Il se soumet à la loi mystérieuse et sublime, en vertu de laquelle le mal est d'autant plus bienfaisant qu'il est accompli avec plus de résolution et de plénitude. " Premier article de la guerre allemande : supprimer tout ce qui s'appelle sensibilité, pitié, humanité. Plus la guerre tue et détruit, plus elle se rapproche de la forme idéale : plus elle est inhumaine, plus elle est brève et moins elle est meurtrière en somme.

Deuxième article : la guerre ignore les lois morales. Respect des traités et des conventions, loyauté, bonne foi, sentiment de l'honneur, scrupules, faiblesse d'âme, générosité, sont autant d'entraves. Le peuple de Dieu ne les admet point. Violer le droit des neutres, user de mensonge, de perfidie, de trahisons, de prétextes utiles pour commettre des actes atroces, il le trouve tout naturel. " Il s'agit en définitive de libérer aussi parfaitement que possible les énergies élémentaires de la nature, de dégager le maximum de force, et d'obtenir le maximum de résultat. Ce qui révolte la morale vulgaire est au fond conforme à la morale transcendante. Les Allemands à la guerre ont mission de punir. Ils exercent la vengeance divine, ils font expier à leurs ennemis le crime de leur résister. . . " Le peuple de culture supérieure est mieux armé. . . " que tout autre pour déchaîner le plus largement possible les puissances du mal. La science, où

***

De pareilles théories semblent une gageure contre le bon sens ; elles renversent la notion qu'on se faisait de la guerre entre nations civilisées où l'on réprouvait la trahison et les cruautés inutiles ; où l'on admettait une certaine chevalerie et le respect de la propriété privée, quand elle pouvait être sauvegardée. Ce sont bien elles pourtant qui ont inspiré toute la méthode de guerre de nos ennemis. Aujourd'hui qu'il est manifeste qu'ils se sont nourris d'utopies, les soldats du Kaiser tâchent de pallier leurs atrocités en alléguant qu'ils ne font que lutter pour l'existence de l'Allemagne. Au début, alors que grisés par la conscience de leur supériorité, ils marchaient en colonnes infernales, à travers la Belgique et le nord de la France sur Paris, la cité de leurs rêves, l'objet de leurs grossières convoitises, pouvaient-ils apporter cette excuse ? Or n'est-ce pas dans cette ruée qu'ils ont commis leurs plus criants attentats, qu'ils se sont fait systématiquement assassins, incendiaires, menteurs, outrageurs de femmes ? Pourquoi leur *force* se faisait-elle ainsi brutale ? Pourquoi dépouillait-elle toute apparence d'humanité, sinon par suite des principes que nous venons d'énoncer ? Ils terrorisaient pour que ne vînt à personne l'idée de contester leur invincibilité, et pour châtier les téméraires qui ne pliaient pas leur mentalité à la leur.

Malheureusement pour les orgueilleux barbares, voici qu'en dépit de leurs engins d'intimidation, un petit peuple, un de ces peuples faibles aux yeux des pangermanistes, se redresse hardiment : voici qu'il refuse de se laisser dénationaliser et remodeler sur un autre type par les surhommes de Berlin !

il excelle, offre le moyen de consacrer à la destruction et au mal toutes ces forces que la nature ne sait employer qu'à créer de la lumière, de la chaleur, de la beauté et de la vie. Le peuple de Dieu allie donc le maximum de science au maximum de barbarie.

La barbarie multipliée par la science, tel est le dernier mot du *germanisme*.

Les Belges ne forment qu'une petite nation. Ni le nombre de leurs soldats, ni leurs armements, ni les fortifications de leurs citadelles ne leur permettent de compter sur une résistance victorieuse ; tout leur annonce une défaite écrasante, et, de la part d'ennemis qui se sont déjà signalés par leur barbarie, les excès les plus redoutables.

Malgré toutes ces prévisions ils se raidissent contre l'envahisseur ; ils préfèrent laisser incendier leurs villes, égorger leurs femmes et leurs enfants plutôt que de se rendre.

Or, eux aussi étaient des êtres raisonnables et ne faisaient rien àl 'aveugle. Tout comme à l'horrible agression allemande, il y avait un mobile, une raison à leur héroïque sacrifice.

Les Belges ont voulu, à l'encontre des pangermanistes, témoigner qu'il y a autre chose à compter que la force brutale ; qu'à côté de la force il y a le droit, la loyauté, le respect de la parole donnée, la sainteté des traités. Et cela ils ne se sont pas contentés de l'attester par de simples protestations verbales, ce qui eut déjà été quelque chose; ils l'ont attesté par des actes, en se laissant marcher sur le corps et piétiner jusqu'à la mort. Geste sublime, et qui rejette bien loin dans l'ombre les prétendus triomphes des hordes allemandes!

Celles-ci ont bien pu raser des villes, broyer des corps ; elles n'ont pu asservir les âmes; et de ces âmes restées libres sous la botte homicide des uhlans une plainte s'est élevée, qui a trouvé un écho dans le monde entier et qui est une condamnation sans appel des théories et des méthodes germaniques.

En s'exilant plutôt que de capituler, Albert I[er] a proclamé à la face de l'univers qu'il était aussi légitimement souverain de la Belgique que le Hohenzollern l'était de la Prusse ; que son droit n'était pas moins sacré ; que,

pour être moins vastes, ses domaines ne lui appartenaient pas moins ; que d'ailleurs il n'était nullement un obstacle à la civilisation, qu'il était même, dans l'évolution générale de l'humanité, un facteur tout aussi important que le César germanique. Et cette proclamation on l'a comprise dans les deux hémisphères ; nulle part en dehors de l'empire des spoliateurs, il n'y a un homme d'honneur et de conscience qui n'y ait souscrit. De même, qui n'a applaudi aux fières paroles que M. Carton de Wyart prononça dans la grandiose manifestation provoquée par l'Alliance franco-belge le 11 mars 1916, et que je ne résiste pas au plaisir de citer ici : " Sans doute elles souffrent, les pauvres créatures humaines que nous sommes, dont les familles sont décimées ou dispersées, les demeures incendiées ou pillées. Mais il y a dans notre souffrance, avouons-le, je ne sais quelle âpre volonté à pouvoir opposer aux brutalités d'un ennemi déshonoré la calme résistance d'une conscience sans remords, à ne pas permettre au mensonge de s'appeler la vérité, ni à la prescription de légitimer les forfaits commis contre les libertés morales du genre humain. Ce profit d'immoralité, celui-là seul demeurera acquis à l'Allemagne avec le renom d'avoir trahi un petit pays qu'elle avait juré de protéger. Et s'il faut choisir entre ce petit pays torturé et ce puissant empire, quelle est donc, pour quiconque a le sens de la grandeur véritable, quelle est donc, je vous le demande, la nation que cette guerre, dès aujourd'hui, a grandie vis-à-vis du monde et de l'histoire ?"

Cette nation, est-il besoin de le répéter, ce n'est pas l'Allemagne. A la lumière du martyre de la Belgique, ses grossiers sophismes ont été percés à jour. Le monde s'est aperçu que cette déification de la force, que cette prétendue loi biologique et historique, dont ses intellectuels l'avaient bernée, n'étaient que les inventions d'un orgueil exorbitant, dissimulant mal de bas instincts de vol et de

rapine, un esprit de domination, de cupidité, de convoitise et d'envie poussé au paroxysme.

La Belgique, au contraire, a été grandie parce que, meurtrie et captive, mais non subjuguée, elle a porté la lutte sur le terrain moral, parce que plus elle est restée inébranlable sous les persécutions, les avanies et les violences, plus elle a affirmé avec énergie que le droit ne meurt pas.

Et si parmi les Belges le cardinal Mercier surgit comme une figure de premier plan, s'il passera à la postérité comme un des héros de cette guerre, c'est encore parce qu'il n'a manqué aucune occasion de protester contre la violence et de faire entendre la voix de la justice et du droit...

La force créant le droit, le droit primant la force, telles sont les deux catégories d'idées opposées que symbolisent et soutiennent l'Allemagne et la Belgique dès le début de l'horrible conflit. En restant le champion du droit, la Belgique est demeurée pour l'Allemagne un antagoniste redoutable : " Nous pouvons être des vaincus. — Des soumis, jamais ! " a dit Brocqueville, le premier ministre d'Albert 1er. Voilà un défi qui n'a rien d'agréable, même pour un empereur qui dispose de millions de baïonnettes !

Exclusivement confiants dans le nombre de leurs combattants et le perfectionnement de leur matériel de guerre, les dirigeants de l'Allemagne ont fait fi du droit, persuadés qu'il compterait pour bien peu dans le règlement final à côté de leurs promptes et éclatantes victoires. Combien lourde a été leur erreur même au point de vue tout utilitaire et égoïste où ils se plaçaient ! N'est-ce pas leur effrontée violation de la neutralité belge qui a soulevé contre eux l'immense empire britannique et du coup les a voués à une défaite plus ou moins lointaine, mais inéluctable !

Sans doute l'Allemagne n'a pas battu sa coulpe ; elle n'a pas répudié ses théories ; elle ne s'est pas rendue

à l'évidence de ses méfaits. Blessée dans son orgueil, deçue dans ses espoirs, elle s'est irritée du délai que la résistance d'un misérable petit peuple apportait à sa marche triomphale sur Paris ; à mesure que la guerre s'est prolongée elle a ajouté d'innombrables crimes à son crime initial ; par le pillage, les déportations, la prison, les exécutions sommaires, le supplice de la faim, elle s'est vengée de sa déconvenue sur la population civile qu'elle tenait sous son joug d'acier ; elle s'est vengée sur les églises, les tabernacles, les cathédrales, les monuments historiques, dont elle a fait le point de mire de ses balles et de ses obus géants.(1) Qu'y a-t-elle gagné ? D'exciter de plus en plus le degoût et la haine des autres peuples, de multiplier le nombre de ses ennemis et de rendre extrêmement difficile une paix, dont elle aurait pourtant si grand besoin pour sortir, sinon avec honneur (ce qui lui est désormais impossible), du moins avec quelque profit de la tragique aventure.

En outre, par son outrage injustifiable contre une petite nation, elle a éveillé l'esprit d'indépendance chez les nationalités, qui, par leur langue, leur mentalité et leurs coutumes forment un tout distinct, quelque soit l'empire où elles se trouvent englobées. Tel a été la force de ce mouvement que les grandes puissances, en lutte avec l'Allemagne, l'ont pris à leur compte, et que le respect du droit de chaque groupement ethnique à se gouverner suivant ses désirs et ses tendances est devenu le cri universel, une condition *sine quâ non* de la paix future. Était-ce là le résultat que cherchait Guillaume II en faisant ravager si ignominieusement par ses soudards le royaume d'Albert Ier ?

Se voyant les mers interdites par la vigilance de la flotte britannique, les gouvernants germaniques se déci-

(1) Cette horrible vengeance, elle l'avait justifiée d'avance par sa fameuse théorie de la *nation-maîtresse.*

dèrent à faire un pas de plus dans le crime : ils inaugurèrent la guerre sous-marine sans merci. Un beau jour le monde apprit avec stupeur le torpillage du splendide paquebot de la ligne Cunard, le *Lusitania*, entraînant la noyade de plus de 1500 passagers, dont un bon nombre appartenant à des nations neutres. Ce n'était là que le premier exploit d'une campagne qui allait se poursuivre durant de longs mois, et envoyer au fond des eaux des centaines de navires désarmés. Là encore qu'ont obtenu les ignobles pirates ? Ils allongent dans leurs journaux les chiffres de tonnes qu'ils ont ainsi détruites ! Ils exultent et disent un chant de triomphe à chaque nouveau cadavre que leurs submersibles ensevelissent dans les profondeurs des océans ! En attendant, cet autre mépris de la loi naturelle a grossi les rangs de leurs adversaires de l'adjonction des États-Unis. Dès lors, la déplorable défection de la Russie, fruit de leurs manœuvres occultes, était compensée, et la victoire ravie à l'Allemagne juste à un moment où elle aurait pu l'espérer avec toute espèce de probabilité sans ce providentiel obstacle. Ainsi l'iniquité était prise dans ses propres filets : *mentita est iniquitas sibi.* Ainsi cette fois au moins, nous voyions se réaliser la loi immanente qui veut qu'à chaque faute soit attaché le châtiment, et notre besoin de justice était satisfait.

Qu'on ne cherche pas à détourner nos regards de la grande criminelle en dissertant sur les causes lointaines de la guerre ou en insistant sur les torts des Alliés de l'Entente.

Vaine diversion. Les causes lointaines ont existé, nul ne le conteste. Question marocaine, question slave, rivalité commerciale entre Berlin et Londres étaient autant de pommes de discorde susceptibles d'amener le conflit. Mais il n'y avait là encore que des occasions de péché, et la diplomatie aurait pu les rendre inoffensives, si elle avait été secondée par une volonté sincère de paix

chez tous les futurs belligérants. Le crime n'a existé que lorsqu'a été posé l'acte qui devait fatalement entraîner la guerre. Or, qui a posé cet acte ? Les livres blancs, jaunes, rouges, gris, publiés par les différents gouvernements, joints au travail des historiens et au témoignage de certains diplomates, notamment du comte Liknowski, s'accordent pour répondre : c'est l'Allemagne ; et l'Allemagne a perpétré le forfait avec des circonstances extrêmement aggravantes ; elle a la première, sans aucune provocation de la part de la Belgique, déchiré un traité qui portait sa propre signature et l'engageait à protéger le pays qu'elle envahissait ; elle a eu recours aux mensonges les plus grossiers et les plus odieux pour déclarer la guerre à la France, et même à la Russie. Voilà de quoi aucune considération sur la situation générale, telle qu'elle se présentait à cette date d'août 1914, ne saurait excuser le Kaiser et ses conseillers ?

Que la France, l'Angleterre, la Russie aient leurs fautes soit dans le passé soit dans le présent, nous ne le nions point. Mais il ne s'agit pas de comparer l'histoire ou les mœurs des peuples en guerre ; il s'agit de savoir qui est l'auteur du crime de guerre. Or, la question n'est plus à résoudre. On a plus qu'il ne faut de preuves et de témoignages pour montrer du doigt le souverain teuton, personnifiant son gouvernement, et lui dire : *tu es ille vir* !

Par la faute de l'Allemagne les Pouvoirs de l'Entente, quel que soit leur propre lot de misères morales, se trouvent être nécessairement les soldats du droit, de la légitime liberté des peuples, de la vraie civilisation.

En exigeant que l'Allemagne s'humilie, se repente, restitue, répare, offre des garanties, avant de lui tendre la main, d'accepter sa parole et sa signature, ils agissent simplement en justiciers.

Dussent-ils ne pas réussir ; dût le crime de guerre rester matériellement impuni, l'histoire n'en rendra pas

moins l'Allemagne responsable. Celle-ci ne passera pas moins devant la postérité avec cette tache de sang et de fourberie au front.

*
* *

Mais parce que l'Allemagne est la grande coupable, Dieu n'intervient pas directement en sa défaveur ; il ne réduit pas au silence ses gros canons, il n'immobilise pas ses formidables armées ; il n'enlève pas leur génie militaire à ses généraux ni le talent d'organisation à ses hommes d'état : il ne l'empêche pas de remporter des victoires. Ce n'est pas qu'il soit avec eux, comme voudrait nous le faire croire leur Kaiser. Non certes. Dieu ne saurait se faire le complice de brigands et d'incendiaires. Mais il se sert d'eux pour une grande œuvre d'expiation et de régénération. Tel est le rôle de la guerre dans le plan divin. Et si ce rôle elle le remplit aujourd'hui d'une façon plus terrible qu'elle le fit jamais, c'est sans doute que jamais la race d'Adam n'avait accumulé autant de dettes à l'égard de la justice de son Créateur. De fait, le soleil éclaira-t-il jamais une génération aussi orgueilleuse et aussi avide de jouissance sensible que celle du début de notre vingtième siècle ? Nos contemporains étaient-ils assez fiers d'avoir accaparé les forces merveilleuses de la vapeur et de l'électricité ? Dans la folie de leur superbe ils s'en allaient répétant que c'était pure chimère de rêver d'un ciel par delà la tombe, que l'unique ciel, à la portée des humains, c'était une terre transformée par la science et la philantrophie, une terre où chacun, avant de mourir et d'entrer dans le repos du néant, pourrait au moins toucher de la main et des lèvres toute la somme de bonheur proportionnée aux capacités de notre espèce. La guerre y apparaissait comme un trouble-fête très gênant, puis-

qu'elle enlevait un des éléments indispensables du bonheur même passager, la sécurité. Mais ils se flattaient par leurs conventions et leurs sociétés internationales de l'avoir rendue impossible.

Or, voilà qu'au milieu de cette race, ivre de ses succès dans le domaine matériel, dansant, mangeant, riant, le monstre se dresse par le fait du peuple qui se glorifie d'êtrele plus cultivé, le plus savant et le mieux organisé. Il n'en est que mieux armé et plus redoutable. Ce monstre a une puissance de destruction, inégalée jusqu'à ce jour. Pas une nation qu'il n'épargne. Celle même qui l'a créé est une des plus sévèrement punies. Elle qui semble avoir été poussée à l'agression de ses voisins par un mobile d'ordre économique, dans le but d'agrandir ses marchés et d'attirer à ses vastes entrepôts les richesses du reste du monde, voit ses vaisseaux immobilisés dans ses ports ou accaparés par ses ennemis ; elle se demande anxieusement, vu la réprobation et l'exaspération qu'elle a soulevées chez ses adversaires, où elle trouvera les matières premières pour alimenter ses vastes usines, une fois le conflit terminé. L'Angleterre expie durement elle aussi ses vieilles rapines. La Russie ! Il est clair qu'elle paie pour les excès de sa Bureaucratrie autocrate et ses longues vexations contre l'Église romaine. Quant à la France, ah ! elle doit comprendre aujourd'hui où mènent les dissensions religieuses ; elle est à même de juger ce que vaut l'anticléricalisme, et combien lui ont été funestes les tristes gouvernants, qui, au lieu de fortifier la frontière, de garnir ses arsenaux, de maintenir aiguisée sa vieille épée, de bien fournir les cadres de son armée et de sa marine, préféraient envoyer des escadrons de cuirassiers contre les portes de quelques couvents ! Les pauvres moines et les pauvres nonnes, ainsi pourchassés, se trouvent beaucoup mieux vengés qu'ils ne l'auraient désiré ! Mais ce ne sont pas eux qui ont eu à régler quelle

dette d'expiation la France avait à payer pour avoir toléré des actes si peu chevaleresques et si peu en harmonie avec son glorieux passé de fille ainée de l'Église ! En face des maux incalculables que leurs persécuteurs ont valus à leur patrie, ils sont réduits à prier pour que l'épreuve ne soit pas inutile et pour que la France sorte de son *baptême* de sang vraiment régénérée. C'est une tâche à laquelle ils ne manquent pas. Mais que d'autres leçons morales sortent du cataclysme !

Le croisement de millions de baïonnettes a-t-il assez complètement dissipé le mirage du pacifisme ! Certes, il est infiniment triste de contempler les disciples de Celui qui a donné sa vie pour que les siens fussent un et s'aimassent les uns les autres, s'entr'égorgeant avec une furie qui méconnaît les lois les plus élémentaires de l'humanité. On serait tenté de crier à la faillite du christianisme. En réalité, ce n'est pas le christianisme qui a failli ; mais ce sont les hommes qui ont failli à la doctrine du Christ, qui l'ont dédaignée pour rétrograder vers ces temps de férocité païenne, alors que l'on passait la charrue sur les villes capturées et que l'on vendait les prisonniers comme des bêtes de somme.

Fidèles à l'enseignement de Celui dont ils étaient les vicaires, les papes du 12e et du 13e siècle avaient tiré l'Europe d'une pareille barbarie. Ils avaient sous leur forte main unifié la chrétienté ; des entrémités septentrionales de l'Écosse jusqu'au sud de la Sicile, de la mer Baltique jusqu'au détroit de Gibraltar, les chrétiens se trouvaient tous, peut-on dire, les citoyens d'une même patrie ; car dans ce vaste domaine, un Père commun, un souverain qui, par ses missives, ses exhortations et au besoin par ses foudres et ses interdits s'efforçait d'enrayer les conflits, maintenait la concorde et la paix entre les princes, auxquels il ne contestait pas leurs droits temporels. Ce suzerain s'appelait le Pape. Mais la Réforme

luthérienne est venue ; elle a rompu l'unité de la République chrétienne. Sous l'influence des nouvelles idées, chaque nation s'est enfermée dans un égoïsme qu'on a vainement essayé de légitimer en l'appelant sacré ; elle n'a vu que son propre intérêt et sa propre grandeur. De là sont nés entre nations chrétiennes ces haines, ces envies féroces, et ces duels à mort, où chaque belligérant n'estime pas plus la vie de son adversaire que la vie d'un animal sans raison, où plus il fait de mal à son voisin, plus il rase de villes, plus il détruit de moissons, plus il anéantit d'hommes et d'enfants, mieux il pense avoir servi son propre pays, comme si ce pays seul avait droit à la prospérité matérielle, à la domination, voire à l'existence.(1)

Au milieu de ce cliquetis d'instruments de morts, le pape jaloux de continuer la mission divine et le rôle historique de ses prédécesseurs, veut élever la voix, rappeler aux hommes qu'ils sont égaux et frères, se fait médiateur et pacificateur. Hélas ! on a tant fait pour

(1) " Il faut que la civilisation germanique triomphe, dût-elle élever ses temples sur des montagnes de cadavres, sur des mers de larmes, sur des râles de morts !" L'officier qui tenait ce langage n'était que l'écho de Bismark disant :

" Là où la puissance de la Prusse est en question, je ne connais pas de loi."

Le patriotisme ou plutôt le nationalisme poussé à cette limite est une hérésie et a été condamnée par le *Syllabus*. Mais les doctrinaires teutons n'ont pas seulement inventé la *surnation*, ils ont inventé le *surhomme*, qui se distingue du troupeau humain en ce sens qu'il n'a pas de devoirs envers ce que la morale des esclaves appelle ses semblables et qui ne sont pas ses semblables du tout.

Le surhomme (qui est l'allemand, est-il besoin de le dire ?) n'a de devoirs qu'envers lui-même, et peut-être, en second lieu, envers ses pairs. Mais son premier devoir est de développer son *moi*, c'est-à-dire sa volonté, d'une manière à la fois intensive et réglée, de façon à lui donner toute l'extension, toute la grandeur, toute la force et toute la faculté d'action et tout l'empire dont il est capable. Etre toute la force qu'il peut être c'est son devoir ; par lui s'élèvera ainsi la race ; par là progressera l'humanité. Selon les inventeurs du surhomme, la morale vraie, c'est le développement normal et naturel des instincts humains. Mais il y a une hiérarchie des instincts, et l'instinct maître chez l'homme, l'instinct roi, c'est la *volonté de puissance*. Pas chez tous les hommes, dira-t-on, soit; aussi ceux chez qui cet instinct n'est pas le premier sont tout désignés pour être des esclaves.

discréditer sa parole et rendre son arbitrage inacceptable. On l'a accusé d'avoir partie liée avec les exploiteurs du peuple et les capitalistes ; on a préféré se tourner vers les démagogues de l'Internationale. Ceux-ci ont la bouche pleine de mots de paix ; oui, mais ils ont beau s'écrier : *la paix, la paix,* il n'y a pas de paix ; car par leur athéisme et leur matérialisme ils ne font qu'exaspérer les passions, qui sont la véritable source de toute guerre, c'est-à-dire l'égoïsme, l'ambition, la luxure, l'esprit de domination, la cupidité et la convoitise du bien d'autrui... Les hommes attisent le feu, et ils s'étonnent de recueillir l'incendie!

*

* *

Une autre leçon, qui ressort des lugubres événements dont nous sommes témoins, la dernière que je noterai ici, c'est qu'un peuple doit accepter la guerre avec toutes ses horreurs, quand elle lui est imposée, s'il ne veut pas tomber en déliquescence. La théorie tolstoïste de la non-résistance au mal sous prétexte qu'en résistant on augmente la somme de maux dans le monde, n'est pas seulement une folie, elle est un dissolvant, dont la Russie vient d'éprouver la redoutable efficacité !

Envisagée à ce point de vue, la théorie du peuple fort appelé à dominer les peuples faibles n'est pas entièrement fausse. La grande erreur de ses auteurs a été de n'estimer que la force brutale. Le fait que la Belgique ne disposait pas d'autant de canons Krupp et de mitrailleuses que les Allemands ne la rangeait nullement parmi les nations faibles. Elle l'a prouvé magnifiquement. Quelle peuplade, parmi celles qui composent la prétendue nation-maîtresse, eût déployé autant de force morale qu'elle le fit en face d'un agresseur démesurément supérieur par les armements et le nombre des combattants ? Or, puisque c'est l'énergie morale qu'il faut prendre comme étiage pour juger de la valeur d'un peuple, la logique nous oblige à

conclure que le peuple belge l'emporte sur le peuple allemand de toute la hauteur qui sépare la force morale de la force physique. Ajoutons, sans hésiter, qu'en se sacrifiant pour la sauvegarde des droits imprescriptibles des individus et des peuples, il a plus fait pour l'évolution de l'humanité que les phalanges teutonnes avec leur brutalité destructrice, qu'on ne peut transformer en instrument de la volonté divine et agent de progrès que par la plus inconcevable des aberrations.

Cette réserve faite, il semble bien que la nature atteint ses fins seulement par la survivance des forts. Il existe indubitablement une loi de sélection, qui n'exclut pas l'intervention directe de Dieu par moments, mais qui n'en est pas moins une des lois directrices de la marche de l'humanité, et la guerre n'est qu'une de ses manifestations mystérieuses.

S'il n'est pas de conjonctures pareilles aux guerres pour élever ou abattre les nations, c'est sans doute qu'il n'en existe pas de semblables pourr évéler chez les peuples jeunes l'intensité de leur vie, et chez les peuples vieillis ce qui reste en eux de résistance à la dissolution. Une guerre, quelque injuste et barbare qu'elle soit, peut fort bien être pour tel ou tel peuple la suprême chance de salut et le cran d'arrêt sur la voie de la décadence. N'est-ce pas ce qu'aura été la guerre présente pour la France en particulier ? La plupart des Français avouent eux-mêmes qu'ils étaient en train de s'écarter de la saine tradition qui avait fait si grands leurs ancêtres, et de la forme supérieure de vie que quinze siècles de christianisme leur avaient façonnée. Par leur inqualifiable agression, les Allemands sont allés réveiller en eux leurs anciennes vertus militaires ; ils les ont acculés à une endurance, à une tenacité, à un esprit d'abnégation et de sacrifices qui ont émerveillé le monde, et qui sont du meilleur augure pour l'avenir. Maintenant que sous l'aiguillon de l'étranger vorace, qui prétendait les absor-

ber matériellement et intellectuellement, les fils de France se sont montrés si attachés à leur passé glorieux et à cette civilisation gréco-latine dont ils comptent parmi les plus purs représentants ; maintenant qu'ils ont prouvé si éloquemment leur désir de continuer à vivre de leur vie propre, on peut légitimement compter, comme l'écrivait récemment un des rédacteurs de l'*Echo de Paris*, qu'ils ne voudront pas livrer leur sol et leurs cités à la racaille errante de l'univers ; on peut espérer qu'ils voudront transmettre à de nombreux descendants ce sang de l'authentique race française, qui par la prodigalité avec laquelle il a été répandu pour une noble et sainte cause, s'est révélé encore si pur et si généreux.

Ne pourrait-on faire un raisonnement analogue à l'égard de la plupart des autres peuples, petits ou grands, engagés dans le titanesque conflit ? Pour nous-mêmes, si nous en sortons mieux trempés en vue des luttes qui nous attendent, n'aura-t-il pas été un bienfait ? Sachons voir au delà du présent, et n'arrêtons pas exclusivement nos regards sur les pertes, qui éclaircissent momentanément nos rangs. Si ces pertes nous valent une recrudescence d'énergie morale, elles seront largement compensées.

Il reste que ces bienfaits moraux résultent d'un grand crime, qu'ils sont mélangés de beaucoup de maux, accompagnés de souffrances atroces où les innocents ont souvent la plus large part. Mais quoi ! à la base de notre rédemption n'y a-t-il pas un déicide, et Celui qui fut cloué au gibet du Golgotha n'était-il pas le Juste par excellence ? Ce n'est pas, certes, que les nébuleux sophistes de Berlin aient raison, et que le bien soit impuissant à se réaliser par lui-même, et qu'il n'existe en quelque sorte qu'en fonction du mal. Mais il est vrai que dans le drame, qu'est l'histoire humaine, Dieu a voulu manifester sa puissance et sa sagesse en permettant le mal et en en tirant ensuite un bien. Tel est son plan. Ce plan implique un combat perpétuel entre le vice et la vertu, entre les

ténèbres et la lumière, entre la cité de Dieu et la cité de Satan ! Il suppose l'existence des méchants à côté des bons, la purification de ceux-ci par ceux là ; il entraîne la réprobation des uns et l'élection des autres. Ainsi l'a décrété l'Etre absolu, mais il ne dépend que de nous d'échapper à la malédiction et d'être parmi les éternellement bénis. Faisons en sorte qu'il en soit ainsi, et ne cherchons pas plus longtemps à scruter les impénétrables desseins du Créateur.

M. TAMISIER

A NOS LECTEURS DE L'ACADIE

Dans notre prochaine livraison, nous publierons une étude historique sur le " grand dérangement " par notre collaborateur Henri d'Arles. Nous aurons ensuite la bonne fortune de publier quelques articles du plus vif intérêt sur l'œuvre de l'apôtre acadien que fut le regretté Mgr Richard, articles de notre collaborateur le R. P. Gildas, de Rogersville. D'autres collaborateurs, compatriotes acadiens, ont bien voulu accepter de traiter ici des choses et des espérances de leurs chère Acadie.

LES DÉBUTS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

———

LA QUESTION DE LANGUE

(*Suite*)

Tel était l'état de la question lorsque notre Chambre d'assemblée se mit en frais d'édicter ses règlements au mois de janvier 1793. Une des premières décisions qu'elle se trouvait ainsi appelée à prendre était naturellement celle de la langue dans laquelle seraient transcrites ses procédures. Le comité auquel avait été confiée la tâche de préparer les règlements (1) délibéra mûrement sur ce sujet délicat. M. de Bonne, qui depuis... mais alors il était patriote, soumit le projet de la résolution suivante :

" Considérant que l'Assemblée de cette province est composée d'Anglais et de Canadiens, que la grande majorité des électeurs et des représentants sont Canadiens qui ne parlent et n'entendent que la langue française, que les anciennes lois, coutumes et usages de ce pays ont été conservés par l'Acte de la 14e année de George III, chap. 83, avec l'in-

(1) Ce comité était composé comme suit : MM. Papineau, Richardson, Grant, Walker, Young, McGill, de Bonne, de Lotbinière, de Rocheblave.

troduction des lois criminelles d'Angleterre en cette province ; que l'acte de la 31e année de Sa Majesté, chap. 31e n'a fait aucun changement à cet égard, mais une provision concernant les droits du clergé protestant ; que la conséquence de ces actes est que les lois qui nous gouvernent sont en deux langues, et que les actes à statuer par la législation de cette province résulteront de ces différentes lois ; que les circonstances imposent une nécessité d'établir un principe qui ne répugne ni à la justice ni à la raison de la chose, que ce principe devant être puisé dans les actes du Parlement qui ont rapport à notre province, et dans les intentions bienfaisantes de notre très gracieux souverain, qui n'a en vue que le bien général de tous ses sujets indistinctement et la sûreté et conservation de leurs propriétés ; (il est) résolu que cette Chambre tiendra son journal en deux registres dans l'un desquels les procédés de la Chambre et les motions seront écrits en langue française, avec la traduction des motions originairement faites en langue anglaise,et dans l'autre seront entrés les procédés de la Chambre et les motions en langue anglaise, avec la traduction des motions originairement faites en langue française."(1)

Le principe de la résolution était donc celui-ci. Nos lois ont une double origine. Nos lois civiles sont françaises ; nos lois criminelles sont anglaises. Notre législature, comme notre peuple, est composée de deux éléments, l'élément anglais et l'élément français. Nos journaux seront conséquemment tenus dans les deux langues. On verra dans un inst nt quelle disposition on suggérait pour la langue de la législation.

La règle proposée n'impliquait la primauté d'aucune des deux langues. Cependant la minorité anglaise ne voulut pas l'accepter sans coup férir. Elle essaya de faire affirmer la primauté de la langue anglaise. A la séance du 21 janvier 1793, une motion ayant été faite pour que la résolution soumise au comité fût adoptée par la Chambre,

(1) *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1793, p. 143.

M. Richardson proposa comme amendement d'ajouter les mots suivants : " Mais quoique le journal soit ainsi tenu en anglais et en français, et tout bill qui peut être introduit ou lois qui peuvent être statuées seront traduits d'une langue à l'autre, à tel point de leur progrès qui sera déterminé, cependant afin de préserver cette unité de langue légale indispensablement nécessaire dans l'empire, et touchant tel changement en icelle une législature subordonnée n'est point compétente, l'anglais sera considéré le texte légal. "(1)

Là-dessus un débat mouvementé s'engagea. Il dura trois jours. A l'appui de la thèse anglaise la Chambre entendit MM. Richardson, Pierre-Louis Panet, Grant, McGill, Lees et Young, et au soutien de la thèse française MM. de Bonne, Papineau, Bédard, de Lotbinière, Taschereau, et de Rocheblave. Malheureusement nous n'avons pas le rapport complet de cette mémorable discussion. Un correspondant de la *Gazette de Québec*, qui signait *Bystander*, en faisait l'analyse suivante dont l'esprit tendancieux est manifeste :

" Ceux qui ont parlé le plus et le mieux pour le texte anglais ont été MM. Richardson, Pierre-Louis Panet, Grant, McGill et Young, et pour le texte français, MM. de Bonne, Papineau, Bédard et les papiers sus mentionnés. Les arguments produits en faveur de la langue de l'empire m'ont paru solides, substantiels et conclusifs, ceux de l'autre côté de la question m'ont semblé être des déclarations spécieuses qui s'écartaient du but de la question. Ceux qui ont argué en faveur de la langue anglaise ont défié de bonne foi les autres de faire voir qu'une prétention telle que celle de statuer les lois dans une langue étrangère ait jamais été accordée par la nation britannique à aucune autre colonie ou province de l'Empire, ou que d'autres nations aient procédé sur une maxime telle que celle que l'on réclame. Ils ont affirmé que depuis la conquête nos lois ont été uniformément faites en anglais avec une traduction française, et que nulle pétition de cette province au Trône ou au Parlement ne s'en était

(1) *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1793, p. 143.

jamais plainte comme un grief. Suivant mon humble opinion ces points exigeaient une réfutation explicite avant qu'aucun autre argument pût être écouté par aucun homme impartial. Assurément personne ne sera assez hardi pour soutenir que nous pouvons avec décence, ou de droit, insister sur cette prétention s'il n'en a jamais été accordé une pareille à aucun autre peuple. " (1)

Les discours de MM. Papineau, de Bonne et Bédard ne nous sont pas parvenus. Mais ceux de MM. de Lotbinière, de Rocheblave et Taschereau, que publia la *Gazette de Québec*, démontrent que nos champions surent défendre efficacement la cause de notre langue. " Le plus grand nombre de nos électeurs, dit M. de Lotbinière, étant placés dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'empire; mais, aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous-mêmes, nous ne voudrions pas que notre langue vînt à bannir celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre soient permises. " L'orateur répondait ensuite aux arguments des adversaires. On avait dit que la langue anglaise étant la langue du souverain et du parlement britannique, nous ne serions entendus ni de l'un ni de l'autre si nous n'en faisions usage, et que tous les projets de loi que nous présenterions en langue française seraient refusés. On avait allégué aussi que l'introduction de la langue anglaise assimilerait et unirait plus promptement les Canadiens à la mère-patrie. M. de Lotbinière répondait qu'en ce qui concernait le roi de pareils discours ne seraient jamais crus, qu'ils profanaient la majesté du trône et le dépouillaient de son plus bel attribut, d'un droit sacré, celui de rendre justice. Il s'écriait : " Non, M. le président, ce n'est point ainsi qu'il faut peindre notre roi; ce monarque équitable saura comprendre tous ses sujets, et en quelque langue que nos hommages et nos vœux lui soient portés,

(1) *Gazette de Québec*, 14 février 1793.

quand nos voix respectueuses frapperont le pied de son trône, il penchera vers nous une oreille favorable et il nous entendra quand nous lui parlerons français. D'ailleurs, Monsieur, cette langue ne peut que lui être agréable dans la bouche de ses nouveaux sujets, puisqu'elle lui rappelle la gloire de son empire et qu'elle lui prouve d'une manière forte et puissante que les peuples de ce vaste continent sont attachés à leur prince, qu'ils lui sont fidèles, et qu'ils sont anglais par le cœur avant même d'en savoir prononcer un seul mot." Quant au parlement britannique, M. de Lotbinière affirmait que c'était une erreur de le représenter comme peu sympathique à notre égard, lorsqu'il nous avait tant donné de marques de sa libéralité et de ses intentions bienfaisantes. " Le statut de la 14[e] année de Sa Majesté est une preuve de ce que j'avance, poursuivait l'orateur. Notre religion nous y est conservée, nos lois de propriété nous y sont assurées, et nous devons jouir de tous nos droits de citoyens d'une manière aussi ample, aussi étendue et aussi avantageuse que si aucune proclamation, ordonnance, commission ni autre acte public n'avaient été faits. Après une loi aussi solennelle, qui n'a pas été révoquée, peut-on croire que le parlement voulût retirer ce qu'il nous a si généreusement accordé; peut-on croire qu'en nous assurant tous nos droits de citoyens, qu'en nous conservant toutes nos lois de propriété dont le texte est français, il refuserait de nous entendre quand nous lui parlerons dans cette langue, qu'il refuserait de prendre connaissance des actes que nous lui présenterons sur un texte qu'il nous a conservé ? Cela ne peut être. Nous voyons une continuation de la bienveillance de ce Parlement auguste dans l'acte de la 31[e] année de Sa Majesté. Pourquoi la division de la province ? Pourquoi cette séparation du Haut et du Bas-Canada ? Si nous lisons les débats de la chambre des communes lors de la passation de ce bill, nous en connaîtrons les raisons. C'est pour que les Canadiens aient le droit de faire leurs lois dans leur langue et suivant leurs usages, leurs préjugés et

la situation actuelle de leur pays. " L'orateur posait ensuite aux partisans du texte légal anglais une question embarrassante. Il leur demandait où était la disposition qui proscrivait le français. "Est-il dit, s'écriait-il, par cet acte de la 31e année de Sa Majesté que nos lois seront uniquement faites en anglais ? Non, et aucune raison ne le donne même à entendre. Pourquoi donc vouloir introduire un procédé qui ne peut être admissible en ce moment ? Pourquoi regarder comme indispensable une chose dont il n'est pas même fait mention dans l'acte constitutionnel ? Croyons, M. le président, que si l'intention du parlement britannique avait été d'introduire la seule langue anglaise dans notre législature, il en aurait fait une mention expresse."

M. de Lotbinière s'appliquait ensuite à réfuter l'argument de ceux qui représentaient la suprématie de la langue anglaise comme le meilleur moyen d'attacher les Canadiens à la mère-patrie. Il leur répondait : " La seconde raison devrait faire passer par dessus toute espèce de considérations si nous n'étions pas certains de la fidélité du peuple de cette province. Mais rendons justice à sa conduite de tous les temps, et surtout rappelons-nous l'année 1775. Ces Canadiens qui ne parlaient que français ont montré leur attachement à leur souverain de la manière la moins équivoque. Ils ont aidé à défendre toute cette province. Cette ville, ces murailles, cette chambre même où j'ai l'honneur de faire entendre ma voix, ont été en partie sauvées par leur zèle et leur courage. On les a vus se joindre aux fidèles sujets de Sa Majesté, et repousser les attaques que des gens qui parlaient bien bon anglais faisaient sur cette ville. Ce n'est donc pas, M. le président, l'uniformité du langage qui rend les peuples plus fidèles ni plus unis entre eux. Pour nous en convaincre voyons la France en ce moment et jetons les yeux sur tous les royaumes de l'Europe. " (1)

Ces nobles accents durent produire sur la Chambre une

(1) *Gazette de Québec*, 31 janvier 1793.

impression profonde. Ils ont mérité à M. de Lotbinière de passer à la postérité comme la figure dominante de cette grande scène parlementaire, consacrée par l'histoire, et immortalisée depuis par le pinceau inspiré d'un de nos plus éminents artistes.

Après M. de Lotbinière et durant la même séance, M. de Rocheblave protesta aussi contre l'attitude de la minorité anglaise. " Quelles circonstances choisit-on, demanda-t-il, pour nous faire adopter un changement également dangereux pour la métropole et pour la province ? Ignore-t-on que nous avons besoin de toute la confiance du peuple pour l'engager à attendre avec patience que nous trouvions des remèdes aux maux et aux abus dont il a à se plaindre ? Ne peut-on pas voir qu'il est dangereux pour la Grande-Bretagne même, à laquelle nous sommes liés par reconnaissance et par intérêt, de détruire les autres barrières qui nous séparent de nos voisins ? . . . Eh ! de quoi pourraient se plaindre quelques-uns de nos frères anglais en nous voyant décidés à conserver avec nos lois, usages et coutumes, notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de voir dominer leur langue pourrait-il les porter à faire perdre leur force et leur énergie à ces mêmes lois, usages et coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune. "(1)

A la séance suivante, M. Gabriel-Elzéar Taschereau défendit à son tour les droits de notre langue. " Pour interpréter dans son vrai sens et dans toute sa force cet acte de la 31[e] année, dit-il, je demanderai si la représentation est libre ? Personne ne me dit que non. Étant libre, il pouvait donc se faire que cinquante membres qui, comme moi, n'entendent point l'anglais, auraient composé cette Chambre. Auraient-ils pu faire des lois en langue anglaise ? Non, assurément. Eh bien ! ç'aurait donc été une impossibilité, et une impossibilité ne peut exister. " C'était des

(1) *Gazette de Québec*, 7 février 1793.

arguments de cette force que le *Bystander* de la *Gazette* traitait de " déclarations spécieuses. "

***

Le premier jour du débat se termina par un vote sur l'amendement Richardson, qui fut repoussé par 26 voix contre 13. (1)

Le lendemain, 22 janvier, ce député, qui prenait décidément les allures d'un chef d'opposition, revint à la charge, et proposa une motion précédée d'un préambule qui était une véritable harangue. Il s'ensuivit un incident dont le journal officiel de la Chambre contient peu de traces. On y lit simplement cette constatation : " M. Richardson s'est levé et a lu un écrit en anglais seulement, et a proposé que cette Chambre résolve... " Puis le journal reproduit le texte de la motion. *La Gazette de Québec* nous donne heureusement de plus amples détails. Voici comment elle raconte l'épisode : " Un membre ayant livré au greffier une motion par écrit avec un court préambule, plusieurs membres objectèrent à la réception d'aucun préambule à une motion parce que, dirent-ils, quoique celui-ci soit court, son admission serait considérée comme un précédent, et pourrait par la suite assujettir la Chambre à la nécessité de recevoir des préambules d'une longueur embarrassante. Mais la question ayant été mise s'il serait admis ou non, elle passa à l'affirmative. Le lendemain, il fut livré par un des membres qui avaient été dans la minorité une motion précédée d'un préambule de huit ou dix pages, dans la vue de convaincre ceux qui avaient voté de l'autre côté de la mauvaise conséquence

(1) Pour l'amendement Richardson : MM. McGill, Young, Grant, Jordan, Richardson, Lester, Barnes, Lees, O'Hara, Dambourgès, P.-L. Panet, McNider, Frobisher ; contre l'amendement : MM. Marcoux, de Rocheblave, de Lotbinière, Lorimier, Malhiot, Dunière, Boudreau, de La Valtrie, Le Gras Pierreville, Taschereau, St-Martin, St-Georges Dupré, de Bonne, de Rouville, Lacroix, Digé, Papineau, Duchesnay, Cherrier, Bédard, Durocher, Boileau, Rivard, Boisseaux, Dufour, Tonnancour. (*Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1793, p. 145.)

de l'exemple qu'ils avaient sanctionné ; et nous apprenons que M. R.... qui a fait cette dernière motion fut menacé d'inculpation à cause de quelques expressions contenues dans le dit préambule. " Ce M. R. ... c'était M. Richardson, et après avoir lu son préambule-harangue, il " réclama comme de droit, conformément à la détermination de cette chambre d'hier (le 21 janvier), touchant une préface à une motion, que la préface précédente soit entrée dans le journal. " Or, voici quelques-unes des tirades que M. Richardson prétendait faire insérer au procès-verbal : " Il n'est pas de la compétence d'une législature subordonnée de faire des changements dans les maximes fondamentales nécessaires à la souveraineté de la mère-patrie, et également nécessaires aux vrais intérêts de toutes les parties de l'empire. La prétention de faire des lois pour lier des sujets britanniques, dans tout autre langage que l'anglais, est illégale, sans exemple, impolitique, détruit notre union avec la mère-patrie, et notre dépendance d'elle ! Cette prétention est en contradiction directe à cette constitution sous laquelle nous vivons... Etre gouvernés par des lois faites dans la langue anglaise est un droit de naissance de tout sujet britannique, et aucun pouvoir sur la terre, excepté le Parlement de la Grande-Bretagne ne peut le destituer de ce privilège inhérent... Devons-nous donc agir comme un enfant gâté,dégoûté par trop d'indulgence, oubliant nos devoirs et nos intérêts, comme partie de la première nation de l'univers, sans égard pour les faveurs dont nous avons été comblés, et au lieu de reconnaissance pour cette générosité de traitement sans exemple que nous avons reçu de la mère-patrie, ne serons-nous donc satisfaits que par un éloignement funeste de ses maximes uniformes de gouvernement, suivies pendant une succession de siècles, et voulant même exiger que le langage de l'empire soit mis aux pieds de nos préjugés... Nous avons vécu trente ans sous la protection de la Grande-Bratagne, sous des lois qui nous ont été permises en vertu des statuts entièrement anglais, ou des ordonnances passées dans la même langue, et

on ne s'est jamais plaint dans aucune des requêtes présentées à notre souverain ou à son parlement sur le sujet du texte ; ce ne peut donc être qu'avec une très mauvaise grâce que nous avançons aujourd'hui pour réclamer un droit qui pourra détruire l'opération de l'heureuse constitution que l'on a bien voulu nous accorder, pour défier l'empire et par là s'arroger un pouvoir qui n'est pas même de la compétence d'aucune branche de la législature suprême... Qui que ce soit ne doit tirer un argument de ses torts. Si après trente ans de connection avec la Grande-Bretagne si peu de Canadiens ont pris la peine d'apprendre l'anglais, c'est peut-être un argument bien fort pour insister (afin) que les lois continuent en anglais, mais un bien mauvais pour le contraire ; vu que cela ne pourrait tendre qu'à prolonger le mal au lieu de le corriger. "(1)

On conçoit que la majorité de la Chambre ait écarté cette préface belliqueuse, qui provoqua sans doute un débat plutôt acrimonieux.

Amputée de son préambule la motion de M. Richardson se lisait comme suit :

" Que tous les bills introduits dans cette Chambre, ou qui pourront passer en loi, y soient présentés originairement en anglais ou en français ; que s'ils sont présentés dans un langage seulement, ils soient traduits dans l'autre, de telle manière que la Chambre pourra ordonner avant qu'ils soient considérés comme ayant été lus une seconde fois, et que tous les amendements qui leur seront faits seront également mis dans les deux langues, de telle manière aussi que cette Chambre pourra l'ordonner pour l'information de tous les membres de cette Chambre ; mais qu'il sera considéré et entendu que la langue anglaise, étant celle de l'empire dont il est notre gloire de former partie, sera le texte légal. " Cette proposition fut rejetée, par 27 voix contre 9, deux membres anglais, MM. Grant et McNider votant avec la majorité canadienne. (2)

(1) *Gazette de Québec*, 21 février 1793.

(2) *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1793, p. 149.)

La motion Richardson étant écartée, la Chambre prit en considération la règle suivante : " Que les bills relatifs aux lois criminelles d'Angleterre, en force en cette province, et aux droits du clergé protestant seront introduits en langue anglaise, et les bills relatifs aux lois, coutumes et usages et droits civils de cette province seront introduits en langue française, afin de conserver l'unité des textes. " M. Lees proposa comme amendement : " Que les bills qui seront présentés seront dans la langue française ou anglaise ; s'ils sont présentés en anglais, ils seront accompagnés d'une traduction française, et si en français ils seront accompagnés d'une traduction anglaise, mais que la langue anglaise, dans tous les cas, sera considérée comme la langue statuante de cette Chambre. " Cette proposition fut repoussée par 25 voix contre 11. La proposition principale, c'est-à-dire la règle relative à l'introduction des bills, fut ensuite adoptée. Enfin, à la séance du 23 janvier, la Chambre adopta cette résolution : " Que les bills présentés seront mis dans les deux langues, que ceux en anglais seront mis en français et ceux présentés en français seront mis en anglais par le greffier, avant de recevoir la première lecture, et lorsqu'ainsi mis seront aussi lus chaque fois dans les deux langues ; bien entendu que chaque membre a le droit d'apporter aucun bill dans sa propre langue ; mais qu'après la traduction d'icelui le texte sera considéré être dans la langue de la loi à laquelle le dit bill aura rapport(1), conformément à la résolution de cette Chambre. "

Tout ceci signifiait que les deux langues étaient mises par la Chambre sur un pied d'égalité et que toutes les deux étaient décrétées langues officielles. La distinction entre les deux catégories de lois, quant à leur texte légal, suivant qu'elles relevaient du droit criminel ou du droit civil, pouvait paraître singulière ; mais elle s'appuyait sur la

(1) C'est-à-dire dans la langue anglaise si le bill a rapport aux lois criminelles, et dans la langue française si le bill a rapport aux lois civiles. (*Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1793, p. 167.)

3

très réelle différence d'origine et de langue des deux parties de notre droit, et fournissait à nos représentants un excellent point d'appui.

***

Notre langue sortait de ce grand débat honorée et fortifiée. Elle avait subi le baptême du feu. Elle s'était affirmée comme langue parlementaire. Elle avait reçu son intronisation officielle. Et l'ardeur de la bataille qui s'était terminée par sa victoire donnait à celle-ci plus de rayonnement et plus d'éclat.

Pendant que se livrait ce combat entre la minorité anglaise et la majorité française, quels étaient les sentiments de celui qui était ici le dépositaire de l'autorité impériale ? Le lieutenant-gouverneur, sir Alured Clarke, représentant de la couronne en l'absence de lord Dorchester, avait suivi attentivement les procédés de la Chambre. Et nous constatons par sa correspondance avec le bureau colonial qu'il n'avait pu se défendre de sympathiser avec la thèse de la minorité anglaise. Voici quelques-uns des commentaires qu'il faisait sur les incidents de la session dans sa lettre au ministre de l'intérieur, le très honorable Henry Dundas, datée du 3 juillet 1793 :

“ Dès le début de la législature un esprit de jalousie et quelque animosité se sont manifestés, principalement par suite de l'appréhension, conçue par les nouveaux sujets de Sa Majesté, que les anciens sujets eussent l'intention de dominer les procédures de la Chambre, et de changer les anciennes lois et coutumes de ce pays. Conséquemment toute proposition qui n'émanait pas de leur groupe a été accueillie avec défiance. Les plus influents d'entre eux ont fait appel à leur orgueil pour étayer leurs préjugés, et leur ont appris à considérer comme dérogatoire à leur importance politique d'admettre aucun changement à leur ancien système qui ne serait pas proposé ou appuyé par

eux. Quoique le nombre des nouveaux sujets dans la Chambre comparé à celui des anciens soit dans la proportion de trente-cinq à quinze, ils ont fixé leur quorum à trente-quatre, de manière à ce qu'il fût impossible de passer un bill ou de procéder à quoi que ce soit sans une majorité de votes canadiens. Quelques-uns des sujets-nés du Roi (aussi bien que d'autres) furent proposés pour le poste d'Orateur, mais dans l'état d'esprit de la majorité, une telle proposition avait peu de chance de succès ; et le choix tomba sur M. Jean-Antoine Panet, qui, bien que Canadien, a acquis quelque connaissance de l'anglais. Dans le même ordre d'idées une tentative a été faite pour que le journal de la Chambre fût tenu en français, et pour décréter que le français serait la langue statutaire. Cependant on ne crut pas devoir persister dans ce dessein sans quelque modification, et l'on convint que le journal serait tenu dans les deux langues. Comme vous le constaterez par la copie que je vous inclus, l'une des règles adoptées est la suivante : " Que les bills relatifs aux lois criminelles d'Angleterre en vigueur dans la province et aux droits du clergé protestant, tel que spécifié dans l'Acte de la 31e année de Sa Majesté, chap. 31, soient introduits dans la langue anglaise, et que les bills relatifs aux lois, coutumes, usages, et droits civils de cette province soient introduits dans la langue française afin de préserver l'unité des textes. " Durant cette session aucun bill n'a été passé autrement que dans le texte anglais ; et si un bill originaire avait été envoyé de la Chambre d'Assemblée au Conseil législatif dans la langue française, j'ai tout lieu de croire que celui-ci aurait refusé son concours, pour ce seul motif. Si cependant il fût arrivé qu'un bill de cette nature eût été adopté par les deux Chambres, je ne me serais pas cru justifié de faire plus que de le réserver pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, comme étant, par ce fait, d'un caractère extraordinaire et inusité. Et ici il n'est peut-être pas hors de propos de soumettre à votre considération l'opportunité de quelques instructions sur un

point qui, probablement, pourra et devra, le cas échéant, si la loi est d'une nécessité immédiate, mettre dans un embarras considérable le gouverneur appelé à sanctionner un acte passé dans une langue étrangère. " (1)

Cette lettre où s'accusait une perplexité très réelle, montre que pour sir Alured Clarke, de même que pour la plupart des fonctionnaires coloniaux anglais de cette époque, sans aucun doute, il était absolument naturel et légitime que la langue anglaise fût considérée comme la langue officielle de toute colonie britannique. En thèse générale, cette manière de voir était raisonnable. Mais il fallait savoir tenir compte des circonstances, des situations spéciales, des contingences historiques, qui rendaient les exceptions inévitables, et imposaient impérieusement le dualisme de la langue dans les colonies cédées ou conquises, où tout un peuple d'origine non britannique parlait une langue autre que celle de l'Angleterre.

Le lieutenant-gouverneur terminait sa lettre sur une note plus optimiste. " Les membres canadiens, disait-il, estimant qu'ils avaient affirmé leur importance en prouvant au public qu'ils agissaient de concert et pouvaient résoudre dans leur sens toute question débattue, constatant aussi que les membres anglais en général se conduisaient avec ce calme, cette modération et cette raison si propice au service public, on vit disparaître presque entièrement, dès avant la prorogation, les distinctions malencontreuses qui s'étaient d'abord manifestées. Et j'ai le plaisir de vous apprendre que tous les membres, anciens et nouveaux sujets, qui restaient en ville,ont dîné ensemble le dernier jour de la session, et se sont séparés dans la plus grande harmonie et dans les meilleures dispositions les uns envers les autres. " (2) Évidemment, s'il faut en croire Sir Alured Clarke, les dîners étaient autrefois, comme aujourd'hui, un facteur politique très appréciable.

(1) *Archives canadiennes,* vol. Q. 63-2, p. 307.

(2) *Archives canadiennes,* Q., 65, p. 324.

Ce fut lord Dorchester, revenu à Québec le 24 septembre 1793, qui reçut du ministre la réponse à la lettre écrite le 3 juillet par le lieutenant-gouverneur. On y lisait le passage suivant :

" Au sujet des ordres de la Chambre d'Assemblée, que les bills relatifs aux lois, coutumes, usages et droits civils de la province soient introduits en français afin de préserver l'unité des textes, je suis d'avis qu'il importe que les lois de la province soient édictées dans la langue anglaise. Si les lois de la province du Haut et du Bas-Canada étaient dans des langues différentes ce serait certainement irrégulier et plein d'inconvénients. Et ce serait encore pis si, à leur face même, quelques lois de la même province étaient dans une langue, et quelques-unes dans une autre. En même temps je ne vois aucune objection quelconque à une règle permanente comportant que tout bill de la nature plus haut mentionnée soit introduit dans l'Assemblée avec une traduction française, pourvu qu'il soit passé en anglais, sur une motion faite et adoptée comme pour tous les autres bills. Ceci semble répondre à toutes les objections que peuvent faire raisonnablement les membres canadiens sur ce sujet, et je n'ai aucun doute qu'ils l'accepteront. "

Cette réponse indiquait que le département colonial n'était pas prêt à reconnaître une langue autre que la langue anglaise, comme le texte légal de la législation d'une colonie britannique ; mais qu'il admettait l'existence du bilinguisme pratique.(1)

(1) De tout ceci il faut conclure que sous le régime inauguré en 1791, la langue officielle fut *légalement* la langue anglaise. Ce fait était constaté par le *Canadien* en 1809 dans un article, d'où nous extrayons ces lignes : " Ceux qui parlent d'obliger de parler une langue dans un pays ne savent pas ce qu'ils veulent dire, à moins qu'ils n'entendent qu'il faut exterminer tous ceux qui n'entendent pas et ne parlent pas cette langue. La langue anglaise est autant introduite dans le pays qu'il est possible qu'elle le soit. La langue de la législature est anglaise, parce que le texte de la loi est anglais, et que la langue dans laquelle s'exprime le représentant du Roi est anglaise. " (*Le Canadien*, 30 décembre 1809).

*
* *

Ce régime devait subsister durant un demi-siècle. Pendant cinquante ans nos procès-verbaux parlementaires et nos statuts furent publiés et imprimés officiellement dans les deux langues. En fait la langue française fut mise sur le même pied que la langue anglaise. Elle eut pleinement et incontestablement possession d'état. A une autre époque devait être réservées la reconnaissance et la proclamation de son status légal.

Sans doute il était désirable que cette dernière étape fût franchie, et que cette dernière victoire fût gagnée. Mais en matière de langue, si le droit — je prends ici ce mot dans son sens constitutionnel— est un objectif qu'il faut toujours s'efforcer d'atteindre, le fait est une réalité dont on ne saurait méconnaître la puissance triomphante. Une langue nationale ne subsiste pas seulement parce qu'elle a ses parchemins en vertu d'un texte constitutionel ou statutaire. Elle se maintient, elle s'enracine, elle se perpétue, elle se propage, elle s'impose, par la démonstration quotidienne de sa vitalité. On la parle, on l'écrit, on la chante, on la fait claironner sur ses lèvres, et elle vit.

Aimons-la donc, notre chère et douce langue française. Aimons-la avec passion, car c'est une des grandes langues civilisatrices de l'humanité. Mais ne nous bornons pas à l'aimer d'un stérile amour. Efforçons-nous de faire rayonner autour de nous sa beauté. Prouvons le prix auquel nous évaluons sa conservation, en nous servant d'elle comme d'un instrument incomparable pour conquérir la supériorité dans toutes les sphères de l'activité scientifique. Appliquons-nous, par un travail intense, à la faire apparaître chez nous digne de ses origines, de sa splendeur et de sa gloire, à lui donner chaque jour sur nos lèvres et sous notre plume plus de précision, de force, de relief, d'élégance et de clarté. Faisons-lui produire des œuvres belles, salutaires et fécondes. Qu'ici comme ailleurs elle soit, par nos soins,

une distributrice de vérité, de lumière et de progrès. C'est ainsi qu'à tous ses titres historiques et politiques, nous ajouterons le titre souverain de l'action puissante et croissante, de l'efficacité intellectuelle et sociale, de la contribution généreuse au progrès national. C'est ainsi que nous asseoirons sur d'indestructibles assises sa survivance et sa pérennité.

Thomas CHAPAIS

AUX ABONNÉS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le CANADA FRANÇAIS qui succède à la fois au PARLER FRANÇAIS et à la NOUVELLE FRANCE, est envoyé à tous les abonnés de cette dernière revue. Il sollicite leur précieux encouragement. Les abonnés de la NOUVELLE-FRANCE retrouveront dans le CANADA FRANÇAIS l'œuvre continuée et agrandie de l'ancienne revue.

Ceux qui étaient en règle avec l'administration de la *Nouvelle-France*, et qui avaient droit au service de la revue jusqu'à janvier 1919, peuvent s'abonner au CANADA FRANÇAIS, en versant $2.25 au lieu de $3.00 : la balance (0.75) nous sera fournie par l'administration de la Nouvelle-France. — Ceux qui nous envoient $3.00 sont censés faire eux-mêmes, comme il a déjà été annoncé, remise gracieuse au propriétaire de la *Nouvelle-France* de la balance (0.75) de l'ancien abonnement.

POUR L'ANNIVERSAIRE DE COURCELETTE

Le 22e bataillon canadien-français

Le 15 septembre dernier, l'on célébrait à Québec l'anniversaire de la victoire de Courcelette, remportée le 15 septembre 1916 par le 22e bataillon canadien-français. Sur les terrains de l'Exposition, devant un auditoire de quatre mille personnes, groupées dans le grand amphithéâtre, plusieurs orateurs, parmi lesquels M. Lavigueur, maire de Québec, sir Lomer Gouin, premier-ministre de la Province, le général Landry, M. Ernest Lapointe, député de Kamouraska, ont tour à tour rappelé e célébré le souvenir de Courcelette. M. l'abbé Camille Roy y prononça l'allocution suivante :

On a voulu qu'une voix sacerdotale s'unît à toutes celles qui aujourd'hui célèbrent le souvenir et les journées de Courcelette. Je suis heureux de la faire entendre, si modeste qu'elle soit, et d'apporter aux officiers et soldats incomparables du 22e bataillon, l'hommage du clergé canadien. Ces braves, ces faiseurs de prouesses et de victoires sont dignes de toutes les admirations. Et le prêtre qui est à l'autel du sanctuaire le ministre quotidien du plus grand sacrifice, ne peut que s'émouvoir profondément, et éprouver en son âme le plus religieux respect quand il aperçoit,

immolés sur l'autel des batailles héroïques, victimes volontaires et sanglantes, les soldats de la patrie.

C'est donc avec une grande joie mêlée de fierté que je salue à mon tour, en ce deuxième anniversaire, le nom, les héros, les grandes actions de Courcelette.

*

* *

Le 22e bataillon canadien-français, qui a fait de la victoire de Courcelette une victoire canadienne-française, a pris pour devise, au moment de sa formation, la devise même de notre province de Québec : " Je me souviens. " — Le 22e est donc le bataillon du souvenir. Et c'est ce qui a fait à ses officiers et à ses soldats cette âme de bravoure, cette vertu conquérante qui fit paraître là-bas, en terre de France, les énergies traditionnelles et tous les beaux élans de notre race.

Oui, messieurs, c'est parce que les soldats du 22e se sont souvenus qu'ils ont été toujours aussi grands que tous leurs sublimes devoirs. Se souvenir est vraiment une force, quand, à se souvenir au moment du sacrifice, on revoit en des visions lointaines, mais encore si douces, le pays natal, la terre sacrée qui porta nos temples et nos berceaux, qui offrit à nos regards la parure immense de ses paysages, de ses montagnes, de ses plaines, de ses forêts, de son fleuve royal, et cette parure plus précieuse qui est le champ paternel et le foyer modeste, mais très cher, dont on emporte partout la bienfaisante image.

Et se souvenir est une force plus grande encore, quand le souvenir se charge, là-bas, de toutes les affections conservées : parents aimés, joies de l'enfance, tendresses maternelles, amitiés saintes dont les liens partout accompagnent et retiennent les âmes fidèles.

Le soldat qui se souvient de ces choses, éprouve en les évoquant la joie âpre, douloureuse et fière de s'immoler pour elles.

Mais, laissez-moi l'ajouter : se souvenir est une force encore plus grande, se souvenir est une force irrésistible, quand on est fils d'une race comme la nôtre, et que les souvenirs du sol et de la famille s'augmentent de toutes les gloires du passé ; quand on porte dans ses veines un sang qui est si riche de noblesse séculaire, et que l'on est soi-même la minute vivante d'une si grande histoire.

Notre race se soude, par ses origines, à celle qui répandit sous le ciel de l'Europe la lumière de son verbe, la puissance de son génie et l'éclair de ses épées. Issus et détachés de la France qui fut, entre toutes les nations, capable d'héroïsme, nous avons continué sous le ciel nouveau de l'Amérique, l'apostolat de sa pensée et les batailles de sa chevalerie. Lutter pour la justice, lutter pour le droit des gens et pour le droit de Dieu, ce fut notre tâche historique, et c'est notre gloire, qui fut parfois douloureuse.

Nulle part un Canadien français ne peut donc oublier ni son auguste lignage, ni ce patrimoine de vertus. Mais il s'en souvient, il doit s'en souvenir, semble-t-il, avec une ferveur plus émue, quand un jour, obéissant aux inspirations de sa piété, et conduit par tous les instincts profonds de sa vie, il se trouve là-bas, en terre de France, face aux barbares qui l'ont souillée, et qu'aux champs où bataillèrent ses aïeux, il fait lui-même les batailles de la justice et de l'humanité. Devenu tout à coup semblable à ces chevaliers errants qui s'en allaient hors frontières redresser des torts et occire les mécréants, il se jette dans la mêlée ardente avec cette fureur joyeuse qui est le redoutable sourire de l'âme française.

Voyez plutôt, le 15 septembre 1916, à 5 heures et demie, par un soir lumineux et doux, s'élancer vers Courcelette les 800 du 22e bataillon. Ordre leur avait été donné d'aller y déloger les Allemands. Ils s'en vont en pleine campagne, à travers champs d'abord, sous les canons de l'ennemi qui les voit s'avancer, et ouvre sur eux le feu de ses batteries. Une pluie d'obus s'abat sur les assaillants. Mais ces 800

auront à vaincre près de 2,000 Bavarois et Prussiens ; et ils les vaincront. Pied à pied ils reconquièrent le terrain perdu. Le chemin sanglant se jonche de morts et de blessés ; de nouveaux héros surgissent là où d'autres sont tombés, et ils continuent de monter en une poussée irrésistible vers le village convoité. Ils pénètrent dans la place jugée imprenable par les officiers allemands ; ils en chassent l'ennemi ; ils en nettoient tous les quartiers, et ils les défendent des contre-attaques furieuses des vaincus. Pendant quatre jours ils se battent comme des lions, ou plutôt comme des Français ! N'ayant plus de munitions à eux, ils prennent à l'ennemi ses engins de guerre, et les font servir à leur victoire. Et les 118 hommes et 7 officiers valides qui restent font 1,200 prisonniers, Deux cent cinquante des nôtres furent tués et des centaines blessés : mais tous, morts, blessés et survivants ont accompli l'une des plus belles actions dont fut témoin, en ce mois de septembre, le front de la Somme. Et le général commandant la seconde division canadienne pouvait écrire au lendemain de ces journées fameuses que " dans toute l'armée britannique, aucun bataillon ne surpassait le 22e canadien-français. "

J'ai lu, avec l'un des glorieux officiers blessés de Courcelette, quelques-uns des rapports, des ordres rapides, nets et pressants, échangés par les officiers pendant que se déroulait l'action tragique. L'écriture en est haute et ferme, et le style bref et vainqueur comme le courage des combattants. La signature des chefs s'y imprime avec force, apposée là en un geste d'irrésistible orgueil.

Voilà comment se souvenaient les soldats de Courcelette. Voilà comment, à rester fidèles, ils honoraient la patrie ; voilà comment ils ont inscrit le nom de Courcelette dans l'histoire du Canada, mêlé notre histoire à celle de France, et cimenté de leur sang l'alliance ancienne de nos fraternelles destinées.

II

Se souvenir est donc une force pour le soldat qui combat, et qui emporte avec lui aux heures périlleuses l'image totale de sa patrie.

Messieurs, pour nous qui sommes si loin à l'arrière, et qui ne pouvons qu'admirer nos braves, se souvenir est un impérieux devoir. Et c'est pour nous acquitter de ce devoir que nous sommes réunis en ce deuxième anniversaire de Courcelette.

Tout citoyen a le devoir d'être reconnaissant à ceux qui honorent leur pays, qui accroissent le patrimoine moral de sa gloire, et qui laissent à ses fils d'impérissables exemples. Or, le 22e bataillon canadien-français est celui peut-être qui, depuis que nous prenons notre part des souffrances, des périls et de la gloire de la grande guerre, a le plus brillamment illustré le nom et le pays canadiens. Certes, nous n'oublions pas, nous ne pouvons pas oublier tant d'autres braves qui, dispersés par toutes nos troupes canadiennes et anglaises, ont accompli avec vaillance leur tâche héroïque, et nous leur envoyons à tous, de quelques noms qu'ils s'appellent et de quelque race qu'ils soient, l'hommage d'une vive admiration. Mais ce fut la bonne fortune du 22e de grouper des enfants d'élite, de les lancer aux actions les plus téméraires, et de devenir, par tant de circonstances, l'une des phalanges les plus intrépides de la grande armée des Alliés. Le 22e bataillon, c'est la légion d'honneur du Canada !

Et cette légion a fait paraître, partout où elle a combattu, sa valeur indomptée. Dans les Flandres, en Artois, en Picardie, le 22e a pris part aux offensives les plus hardies, aux batailles les plus acharnées, et il est resté toujours dans le sillon sanglant des victoires. Saint-Éloi, Mont-Sorel, Passchendaele, dans les Flandres ; la tranchée Régina, Courcelette, Amiens, Roye, en Picardie ; Lens, la Côte 70, Vimy et Acheville en Artois : voilà, entre bien d autres, des

noms ineffaçables sur les drapeaux du 22e, et qui brilleront de l'éclat le plus solide dans l'histoire de notre race.

Oh ! je le sais bien, cette gloire a coûté cher au 22e bataillon. Qu'ils sont nombreux et aimés ses enfants tombés au champ d'honneur ! La terre de France a bu jusqu'à l'ivresse les flots de ce sang jeune en qui elle reconnaissait la douceur des sèves gauloises. Beaux jeunes gens couchés dans leur printemps par la rafale meurtrière ; grappes viriles qui ont épuisé sous le pressoir de la guerre le vin généreux de leur bravoure héroïque ! Mais toujours le bataillon s'est reformé de la chair, du sang et de l'âme de nos frères ; et toujours, avant-garde mobile de l'honneur, il a continué vers les sommets la course légendaire de ses paladins.

Oh ! oui, se souvenir est un devoir, quand se souvenir c'est rappeler à nos mémoires ceux qui pour la patrie firent de si grandes choses. Ils sont des bienfaiteurs, ceux qui ont à ce point incarné les vertus de la race, et immortalisé son nom.

C'est, messieurs, le sort de tous les peuples, depuis qu'il y a des nations capables de félonie et d'injustices, de faire un jour ou l'autre les sacrifices expiatoires ou réparateurs, et de composer leur histoire non seulement des actions obscures, laborieuses et fécondes de la paix, mais aussi, à certaines heures fatales, des efforts et des immolations de la guerre. Seuls aussi sont vraiment grands les peuples que la guerre ou la paix trouve aussi haut placés que leurs plus difficiles devoirs. Et ceux-là, entre leurs fils, méritent la louange, la reconnaissance de tous qui tracent de leur épée la page sanglante des épopées nécessaires.

Les batailles de la paix: hélas ! nous les avons faites sur notre terre du Canada; et pour sauvegarder des droits méconnus ou violés, nous avons plus souvent que nous ne l'aurions voulu croisé les lances de la polémique, et brandi les glaives de la justice. Les batailles de la guerre, grâce à Dieu, nous les ignorions à peu près depuis un siècle ; et les Voltigeurs de 1812, sans hâte, mais avec certitude, attendaient

dans la gloire des frères héroïques. L'heure cruelle a sonné une fois encore ; une guerre, qui est devenue celle de l'humanité, a sollicité nos courages. De nouveau la page fatale de notre histoire s'est ouverte et chargée de gloire. Levez-vous maintenant, braves soldats de Châteauguay ; voyez passer dans la fumée lointaine de leurs combats les enfants du 22e, et saluez en eux des frères qui sont dignes de vous !

Et nous, qui sommes assemblés pour commémorer le grand anniversaire du 15 septembre 1916, remercions par nos actions de grâces et par nos vœux, le bataillon immortel qui s'immole toujours et qui renaît sans cesse.

Remercions-le pour ses faits d'armes incomparables, et pour les grands exemples qu'il inscrit dans nos annales. Il nous est bon, il sera bon aux générations de demain de savoir que l'on sert encore sa patrie quand on s'immole pour une cause qui est supérieure à ses intérêts immédiats et plus large que ses frontières. Si de tels sacrifices ne doivent pas exclure la prudence des moyens et la sagesse des conseils, ils s'imposent à l'heure terrible que nous vivons, et il faut rendre hommage à ceux qui les ont accomplis.

Se battre pour la justice et pour le respect des traités, se battre pour venger les faibles et vaincre leurs bourreaux ; se battre pour honorer la fidélité du sang ; se battre pour protéger en ses sources essentielles la vie même de deux mères-patries ; se battre pour l'honneur et la civilisation, ce n'est pas sacrifier sa patrie à l'humanité, c'est mettre plus d'humanité dans sa patrie, dans sa conscience, dans son histoire, c'est la faire plus belle, plus vénérable et plus sainte!

Admiration et reconnaissance au 22e qui a spontanément offert au monde le spectacle d'une si vaillante leçon ! Admiration, reconnaissance aux héros de Courcelette, qui l'ont si splendidement illustrée ! Ceux-ci ont mis dans cette gloire plus que la moitié de leur sang répandu : mais il est si beau le sang qui irise les grandes auréoles, et qui fait paraître dans leur lumière les splendeurs du sacrifice !

CAMILLE ROY, ptre

PAGES ROMAINES

La politique de Benoit XV au sujet des prisonniers de guerre

En deux articles intitulés : l'œuvre de Benoît XV en faveur des prisonniers de guerre, *la Civiltà catholica*,(1) dans le simple exposé qu'elle a fait des notes échangées entre la Secrétairerie d'État et les gouvernements belligérants a fait connaître une série de documents qui révèlent l'incessante activité déployée par Benoît XV pour venir en aide aux prisonniers civils et militaires des peuples en guerre depuis 1914.

Admirable et dans le but qu'elle a pour objet et dans la constance à l'atteindre, malgré les difficultés sans cesse accrues, l'œuvre du Souverain Pontife constituera un chapitre particulièrement beau dans la grande histoire des actes que la Papauté, depuis son origine, n'a cessé de faire pour rendre à la liberté ceux que les vicissitudes des armes rendirent prisonniers des nations ennemies.

***

L'esclavage, qui fut la préoccupation constante de l'Église, dès les temps apostoliques, eut pour principale origine la

(1) Nos du 16 mai et du 1er juin 1918.

prise des soldats ennemis dans la violence des combats ou leur reddition volontaire.

Dans le principe, tout ennemi fait prisonnier était voué à la mort; dans la suite, l'intérêt du vainqueur le porta à laisser la vie au vaincu dans l'espoir d'en tirer profit, soit en le forçant à travailler, soit en le cédant à d'autres, à prix d'argent. Les prisonniers de guerre firent dès lors partie du butin et devinrent une marchandise dont on fit des bénéfices.

Dans sa législation, Moyse s'occupe de leur sort. L'on sait avec quelle cruauté ils étaient traités, par l'histoire de Samson prisonnier de guerre des Philistins qui, après lui avoir crevé les yeux, le condamnèrent à tourner une meule.

Au dire de Pline, les Lacédémoniens furent les premiers à réduire en esclavage les prisonniers de guerre. Leur dureté à leur égard était si grande qu'elle suscita bien des révoltes, tandis que l'attitude des Athéniens envers leurs captifs, étant toujours inspirée par des sentiments d'humanité, leur évita les ennuis de la république de Sparte.

Nul n'ignore que les Romains faisaient servir au triomphe des généraux victorieux les prisonniers qu'ils avaient amenés à leur suite. En la circonstance, la valeur du métal des chaînes dont étaient chargés les captifs indiquait aux spectateurs la dignité des vaincus. Avaient-ils succombé avant leur arrivée à Rome, leurs images portées derrière le char triomphal consacraient leur souvenir. Les plus illustres, — comme Vercingétorix, — étaient immolés dans la prison Mamertine située au bas du Capitole, au moment où le général victorieux, parvenu au sommet de la colline sacrée, rendait grâces à Jupiter du succès des armes romaines ; les autres étaient vendus aux enchères.

L'un des premiers soins du christianisme naissant fut de s'occuper de rendre à la liberté civile ceux qui par le baptême recevaient la liberté des enfants de Dieu. Les épîtres de saint Paul en font foi ; l'histoire des martyrs, des pontifes romains, des conciles en donne des preuves multiples. La

lettre de saint Ignace, martyr, à saint Polycarpe atteste que les esclaves s'adressaient aux évêques pour qu'ils les rachetassent, en employant à cet effet les ressources pécuniaires des Églises.

Les baptêmes étaient fêtés par la délivrance des captifs. Saint Ermete, préfet de Rome, converti par le pape saint Alexandre I, baptisé par lui le jour de Pâques, avec sa famille et 1,250 de ses esclaves, rendit à ses derniers leur complète liberté après avoir pourvu à leur entretien. Cromazius, préfet de Rome converti par saint Sébastien, fit la même chose, et 400 esclaves qui reçurent avec lui l'onde baptismale furent libres de disposer d'eux-mêmes.

Parmi tant d'autres, le pape saint Sotère (175), saint Denys (261) consacrèrent leur activité à l'œuvre de la délivrance des captifs. Et tant cette œuvre fit partie du ministère épiscopal que Constantin sanctionna l'usage que la liberté fût accordée à ceux pour lesquels les évêques la sollicitaient ; il voulut que le baptême produisît désormais l'effet légal de la liberté civile.

Au temps de saint Grégoire, c'était par rescrit pontifical que les captifs étaient délivrés.

Dans sa 18e lettre à Valentinien, saint Ambroise nous apprend qu'une partie des revenus ecclésiastiques était consacrée à la délivrance des prisonniers de guerre. Et comme si ces ressources fussent devenues insuffisantes, tant les victimes de guerre se multipliaient quand les Goths ravagèrent l'Italie, les fidèles firent des souscriptions pour payer la rançon des otages détenus par ces barbares.

En 701, le pape Jean VI racheta tous les prisonniers de guerre fait par Gisulphe I, duc de Bénevent, dans ses incursions sur les terres romaine, Plus tard, le pape saint Zacharie (741), Alexandre III, Honorius III, Grégoire IX,—pour ne citer que quelques noms, — continuèrent les nobles traditions de la Papauté sur ce point.

***

L'œuvre si charitable de Benoît XV, qui a embrassé tous les prisonniers de guerre, sans distinction de religion ou de nationalité, étant donc un héritage vingt fois séculaire que la gratitude des peuples a tant de fois salué, la presse, qui, chaque jour, raconte les crimes de la barbarie, eût manqué à tous ses devoirs si, dans les récits du cataclysme universel, elle n'eût offert à la reconnaissance du monde entier le magnifique tableau du zèle infatigable du Pontife romain envers toutes les victimes de la guerre.

Après avoir obtenu l'échange des prisonniers de guerre inaptes au service militaire, le Saint-Siège s'occupa des détenus civils.

De tout temps, le droit international a prévu les situations des populations qui, par suite de la guerre, peuvent se trouver sous la domination ennemie. Mais, en ces derniers temps, la 3e partie du règlement de La Haye, sur la guerre terrestre, du 18 octobre 1907, s'en occupa spécialement, et les articles en furent universellement acceptés.

Le principal de ces articles, (le 46e), s'exprime ainsi : " L'honneur, les droits de la famille, la vie des citoyens, la propriété privée, les croyances religieuses, les cérémonies du culte, doivent être respectés ; la propriété privée ne peut être confisquée. " Dans aucun des articles qui règlent cette question et qui vont du No 42 au No 52, il est prévu le cas où l'occupant temporaire d'une région puisse, sans motifs militaires, arrêter, déporter, interner des civils des pays occupés. — Or, en fait, combien l'Allemagne n'a-t-elle pas violé l'article 46 ?— Ému d'un tel état de choses, le 11 janvier 1915, par l'intermédiaire de son Secrétaire d'État, Benoît XV envoya une note aux ambassadeurs et aux ministres d'Autriche, de Bavière, de Belgique, d'Angleterre, de Prusse, de Russie, accrédités auprès du Saint-Siège; et comme la France n'en possède pas, le ministre d'Angleterre fut chargé de la communiquer au gouvernement français. — Le

délégué apostolique à Constantinople fut invité à la remettre à la Sublime Porte, et le gouvernement serbe en reçut également communication.

Après avoir rappelé l'accueil bienveillant fait à la précédente démarche du Saint-Siège au sujet des prisonniers inaptes à la guerre, Benoît XV proposait la libération 1° de toutes les femmes et filles, 2° de tous les enfants de moins de 17 ans, 3° de tous les hommes de plus de 55 ans, 4° de tous les hommes, sans tenir compte de leur âge, qui étaient médecins, chirurgiens, prêtres, ou reconnus inaptes au service militaire pour n'importe quel motif, sauf les exceptions que chaque gouvernement pourrait avoir au sujet des prisonniers de ces quatre catégories.

Dès le lendemain de la réception de la note pontificale, et avant même d'en télégraphier le contenu à son gouvernement, sir Henry Howard, ministre d'Angleterre près le Saint-Siège, demandait au Secrétaire d'État, dans une lettre du 12 janvier, si le mot prêtre de la note s'étendait aux ministres de tous les cultes, et si l'invitation qui lui avait été faite de transmettre la note au gouvernement français s'adressait à lui personnellement ou bien au gouvernement anglais. La réponse du cardinal Gasparri, affirmative à la première demande, spécifiait quant à la seconde que l'invitation était faite au gouvernement anglais.

Le 17 janvier arriva au Vatican la première réponse des gouvernements ; elle émanait de celui de Bavière qui la transmettait par son ministre le Baron de Ritter. Elle était un accusé de réception plutôt qu'autre chose, puisqu'elle se contentait d'informer la Secrétairerie d'État que le gouvernement bavarois allait consulter à son sujet les gouvernements allemand et autrichien.

Un mois après, le 17 février, Mgr Dolci, délégué à Constantinople, donnait une réponse identique qui lui avait été faite par la Sublime Porte. Le 18 février, le ministre de Prusse près le Saint-Siège écrivait au Secrétaire d'État que l'Allemagne a toujours été d'avis (!...) que l'on ne devait

pas détenir les civils, que, dès le début des hostilités, l'Allemagne avait proposé à tous les états belligérants de permettre à tous les étrangers de retourner chez eux, que le Japon et la Serbie avaient accepté cette proposition et que des conventions spéciales avaient été conclues entre eux à ce sujet ; que la France, l'Angleterre, la Russie, d'un avis contraire, avaient empêché le retour en Allemagne des hommes aptes au service militaire ; que l'Angleterre avait arbitrairement fixé la limite d'âge pour le service militaire à 55 ans, la France à 60 ans, tandis qu'en Allemagne, elle est à 45 ans ; c'est pourquoi, avec ces trois états l'échange ne s'était fait qu'avec les femmes, et les hommes ayant atteint les âges cités ; que l'échange des médecins et des ministres du culte se faisait avec l'Angleterre, la Russie, mais non avec la France. — L'Allemagne acceptait donc la proposition pontificale si la France et l'Angleterre consentaient à mettre en liberté les hommes de 45 ans. Le 24 février, sir Henry Howard communiquait à la Secrétairerie d'État la réponse qu'à la date du 1er février le gouvernement français avait faite à la communication de la note pontificale. Dans cette réponse, le gouvernement français affirmait qu'il serait heureux d'adhérer au désir exprimé par le ministre anglais, mais il déclarait qu'il ne signerait aucun accord avant que l'Allemagne et l'Autriche n'eussent cessé, au préalable, de violer le droit des gens.

En fait, ajoutait la réponse française, l'Allemagne viole les prescriptions les plus élémentaires de ce droit sans aucun motif d'ordre militaire, et citant maints exemples, elle en offrait la preuve en contradiction avec les articles de la Convention de La Haye. Ceci dit, le gouvernement français déclarait n'avoir fait de détenus allemands et autrichiens qu'à titre de représailles, et que la question préjudicielle qu'il proposait était le retour des populations françaises dans les pays envahis, que l'Allemagne avait conduites en captivité, enfin, que cette question préjudicielle s'appliquât à l'Alsace-Lorraine, au Luxembourg, à la Bel-

gique, trois pays que l'Allemagne excluait de tout accord de réciprocité.

Le même 1er février, l'*Association Meusienne de Nancy et des environs* écrivait au Pape pour attirer son attention sur les prisonniers civils des départements frontières " dont les vieillards, les femmes, les enfants brutalement arrachés à leur foyer, sans nul motif, éprouvaient les horribles souffrances de la faim et du froid dans les camps de concentration de la Saxe et de la Bavière, " et demandait l'intervention pontificale pour leur rapatriement.

Le 5 février, le ministre de Belgique, en réponse à l'initiative pontificale, exposait oralement au Secrétaire d'État les atrocités allemandes en Belgique. Le lendemain, il confirmait par écrit ce qu'il avait dit la veille, ajoutant que, dès le début des hostilités, le gouvernement belge n'avait retenu aucun Allemand, ni aucun Autrichien ; que cette déclaration exposée, il acceptait la note pontificale, mais en maintenant les protestations qu'il avait faites à Berlin par l'intermédiaire de l'Espagne contre les déportations en masse, opérées brutalement par l'Allemagne, de la population civile amenée en captivité, en violation de la Convention de La Haye. La réponse de l'Angleterre était une adhésion au principe de la note ; celles de l'Autriche et de la Russie déclaraient que des accords partiels existaient déjà entre eux.

Plus tard, le 25 avril 1915, une dépêche du baron Burian au ministre d'Autriche près le Saint-Siège, donnait quelques détails sur l'échange des prisonniers civils, effectué entre l'Autriche et la Serbie. Il disait que le 8 octobre 1914, l'ambassadeur d'Espagne à Vienne avait communiqué au ministre des Affaires Étrangères que le gouvernement serbe, si la réciprocité était accordée, ferait rapatrier outre les femmes, tous les Autrichiens restés en Serbie d'un âge inférieur à 18 ans et supérieur à 50. Cette proposition, qui ne fut pas alors acceptée, venait de l'être aujourd'hui, en hommage rendue à l'initiative de Sa Sainteté.

Le 15 février, le ministre plénipotentiaire de Russie, Nelidow, écrivit au Secrétaire d'État, que par des accords survenus entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, toutes les femmes, les hommes âgés de moins de 17 ans, et de plus de 45, étaient libres de quitter la Russie, à l'exception des militaires en retraite et des prisonniers suspects ; que bon nombre d'Allemands avaient profité de cet accord qui s'étendaient aux médecins civils, aux ecclésiastiques retenus depuis le commencement des hostilités, aux personnes inaptes au service militaire, et que, par conséquent, en fait, la proposition pontificale était mise en pratique.

Le 18 février, le Cardinal Secrétaire d'État félicitait le gouvernement russe de ses magnanimes dispositions et lui demandait d'employer ses bons offices auprès des alliés, pour en arriver à une même solution.

* * *

Tous les gouvernements avaient donc adhéré au principe de la note pontificale, mais que de difficultés devaient soulever les réserves qui avaient été faites !

La divergence entre l'âge de 55 ans adopté par l'Angleterre et celui de 45 fixé par l'Allemagne fit que celle-ci se refusa à tout échange, tant que l'Angleterre ne céderait pas sur ce point.

L'Angleterre sollicita du Saint-Siège une intervention à ce sujet, et Benoît XV, par une note de la Secrétairerie d'État, en date du 22 février 1915, adressée au ministre de Prusse, demanda que, laissant de côté pour le moment les questions de la limite d'âge, en réservant l'examen à plus tard, l'empereur, par acte d'humanité, voulût bien consentir à l'échange des détenus inaptes au service militaire.

L'intervention pontificale eut plein succès, et dès le 26 février 1915, l'Allemagne acceptait l'échange sans limite d'âge pour tous les hommes inaptes au service militaire, et pour les autres, à partir de 45 ans.

Le 2 mars, le Cardinal Secrétaire d'État remerciait le gouvernement allemand, et le lendemain, 3 mars, sir Henry Howard adressait une lettre de remerciement au Saint-Siège pour l'heureuse issue de son intervention ; le 4, il communiquait au Cardinal Gasparri la dépêche qu'il avait reçue de son gouvernement à ce sujet.

Il semblait si bien que rien n'empêcherait de réaliser l'accord que l'ambassadeur des États-Unis à Londres dressa des listes de malades anglais et allemands, en vue de l'échange, quand un nouveau conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne menaça de rendre inutiles tous les efforts du Saint-Siège. Ce conflit avait pour objet le traitement infligé par l'Angleterre aux équipages prisonniers des sous-marins.

La guerre sous-marine étant contraire aux conventions internationales, quand les Anglais capturèrent les équipages des sous-marins U-8 et U-12, ils les mirent dans les locaux disciplinaires des casernes navales, et dès qu'elle connut le fait, l'Allemagne, par l'intermédiaire de l'ambassadeur des États-Unis, en demanda la confirmation au gouvernement anglais, en l'avertissant que si la chose était réelle, elle infligerait, à titre de représailles, un traitement de rigueur à autant d'officiers anglais qu'il y avait de prisonniers des équipages de sous-marins en Angleterre.

En confirmant la réalité de la chose, sir Grey fit observer que, quoique mis dans des locaux disciplinaires, les officiers allemands étaient si bien traités, qu'ils pouvaient y faire de l'exercice, y posséder des livres, que nul travail ne leur était imposé, et qu'au reste ils étaient vêtus et mieux nourris que ne l'étaient les prisonniers de même grade en Allemagne. Puis, après avoir fait remarquer que des équipages occupés à faire périr des neutres, des innocents, commettaient des actes contraires à l'humanité et au droit des gens, sir Grey ajoutait que quelquefois, même au détriment des opérations militaires, les Anglais avaient sauvé plus de mille officiers et soldats allemands, tandis que pas un seul Anglais ne l'avait été par les Allemands.

Irritée de cette réponse, l'Allemagne commença les représailles annoncées et suspendit le consentement qu'elle avait donné à l'échange des prisonniers civils, et le Cardinal Secrétaire d'État, à la date du 1er mai 1915, fit connaître cette détermination au ministre d'Angleterre.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur des États-Unis à Londres visita les marins allemands internés : 4 officiers, 1 officier mécanicien, 24 marins, à Chatam, 10 officiers et marins à Devanport. Dans les deux rapports qu'il rédigea, l'un le 4, l'autre le 6 mai, pour les transmettre à l'ambassade américaine de Berlin, il attestait que le traitement des prisonniers était si bon, qu'il n'avait recueilli qu'une seule plainte, et encore n'avait-elle pour objet que le choix du lieu de la détention, le plaignant exprimant seulement le désir d'être avec les autres prisonniers de guerre.

De part et d'autre, on souhaitait une solution de ce conflit, et le cabinet de Washington, pressenti de servir d'intermédiaire pour arriver à un accord. fit une réponse évasive.

Ce fut alors que spontanément, le Saint-Siège prit l'initiative de faire les propositions suivantes : l'Allemagne exécuterait l'accord relatif aux prisonniers de guerre inaptes au service militaire sans tenir compte d'aucune limite d'âge, l'Angleterre traiterait comme prisonniers de guerre les équipages des sous-marins et l'Allemagne cesserait toutes représailles envers les officiers anglais.

La deuxième proposition ayant été acceptée par l'Allemagne, réserve faite de la première, le 3 juillet, le Secrétaire d'État en manifesta sa satisfaction au ministre de Prusse en lui exprimant l'espoir que bientôt la première aurait pareil succès.

En fait, le 4 août, l'Allemagne annonça que, cessant ses réserves, elle allait donner pleine satisfaction aux désirs du Pape. Le 9 août, le cardinal Gasparri en informait le ministre d'Angleterre, qui le 12 du même mois transmettait au Vatican les remerciements de son gouvernement.

Par une nouvelle demande, l'Allemagne insistait ensuite, par l'intermédiaire du Saint-Siège, pour que la limite d'âge fut ramenée à 50 ans. Mais, malgré tout son désir de reconnaître le bon office de Sa Sainteté, l'Angleterre lui exprimait les regrets de ne pouvoir lui donner satisfaction sur ce point.

Tel est à grands traits le résumé des actes de Benoît XV pour adoucir les rigueurs de la captivité des prisonniers anglais et allemands.

*

* *

Embrassant tous les malheureux dans son immense charité, Benoît XV ne pouvait point oublier ceux qui furent les plus innocentes victimes de la guerre, et les plus atrocement traités par la barbarie allemande : les Belges. Il déploya toutes les ressources de sa diplomatie pour améliorer leur sort.

A la proposition du Pape relative à la libération et à l'échange des détenus civils, dont il a été parlé plus haut, le gouvernement belge répondit favorablement le 1er jour de février, mais sa réponse contenait une distinction et une protestation. La distinction avait pour objet les Belges civils retenus en Allemagne depuis le début de la guerre, et ceux qui y furent déportés dans la suite. L'adhésion à la proposition pontificale avait les premiers pour principal objet ; au sujet des seconds, le gouvernement belge renouvelait la protestation qu'il avait envoyée à Berlin, le 2 octobre 1914, par l'intermédiaire de l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles, protestation basée sur le droit des gens, sur l'article 55e du règlement de guerre annexé à la 4e Convention de La Haye de 1907. Il demandait au Pape d'attirer l'attention du gouvernement allemand sur ces violations.

Le 28 février, l'Allemagne, par l'intermédiaire de l'Espagne, informait le gouvernement de Belgique que tous les

Belges qui se trouvaient en dehors de leur patrie pourraient y retourner, s'ils n'étaient ni criminels, ni suspects.

Les formalités exigées étaient : (*a*) un permis de voyage visé à l'étranger par les consuls allemands ou par les autorités militaires, s'ils se trouvaient en territoire allemand ; (*b*) un passe-port, et pour les Belges venant de l'étranger un certificat d'identité fait par le consul allemand.

Le gouvernement belge ne répondit que le 30 mars à cette note du 28 février, et comme elle ne renfermait aucune distinction entre les détenus du début de la guerre et les déportés, il renouvelait ses protestations, et citait 28 noms de déportés morts en prison.

Le 17 juillet 1918, Van den Heuvel, ministre de Belgique près le Saint-Siège, transmettait au Secrétaire d'État toute la pensée de son gouvernement au sujet et de la note du 28 février et de tout ce qui s'en était suivi. — A la suite de cette note, 3,000 Belges avaient été libérés, mais d'après la liste donnée par l'Allemagne elle-même à la Croix-Rouge de Bruxelles, au 1er juillet dernier, le nombre des Belges civils détenus s'élevait à 7,000. Or, le gouvernement belge l'estimait supérieur encore. Dans tous les cas, il restait 4,000 détenus dont beaucoup étant de ceux qui étaient en Allemagne depuis le début des hostilités, ils faisaient partie de la proposition pontificale acceptée par l'Allemagne, le 28 février. Le gouvernement belge insistait donc pour leur libération ; de son côté, il s'engageait à remettre en liberté les 8 Allemands qui avaient été pris à Dinan, — (ce petit chiffre était le résultat du renvoi de tous les Allemands du territoire belge, au début de la guerre). Le gouvernement belge sollicitait donc à nouveau l'intervention pontificale.

Le 24 juillet 1915, le Secrétaire d'État transmettait au ministre de Prusse le contenu de la note belge. N'en ayant eu aucune réponse, le 2 septembre, le cardinal Gasparri renouvelait sa note à Von Muehlbery, ministre de Prusse près le Saint-Siège.

Le 9 septembre, de Lugano où il était retiré, le ministre

répondait qu'il avait transmit à son gouvernement la 1ère et la 2e note, et qu'il en communiquerait la réponse dès qu'il l'aurait reçue.

Cette réponse n'arriva que le 26 novembre 1915. Elle disait : (*a*) que tous les Belges qui étaient en Allemagne au début de la guerre avaient été remis en liberté, sauf les suspects ; (*b*) que ceux qui étaient à l'étranger avaient eu la faculté de retourner chez eux ; (*c*) que le gouvernement allemand donnait copie de la note du 28 février citée plus haut et communiquée par l'Espagne à la Belgique, mais qu'à ses yeux, jamais cette note n'avait eu la *valeur d'un accord ;* (*d*) il ajoutait que la déportation n'avait été faite que pour motifs d'ordre militaire ; (*e*) que la plupart des déportés étaient libérés.

Avant l'arrivée de cette réponse le ministre de Belgique Van den Heuvel avait fait d'autres démarches auprès de la Secrétairerie d'État. Le 3 décembre 1915, il lui avait fait connaître que l'Espagne allait intervenir avec énergie contre la violation de l'article 55 de la Convention de La Haye, non moins que de la promesse du 28 février, et avait prié le Saint-Siège de soutenir les réclamations de l'Espagne. Il ajoutait que, enquête faite, malgré les dires de l'Allemagne, le nombre des déportés s'élevait à 13,000 dont 3,000 seulement avaient été délivrés.

Dès qu'il eut connaissance de la réponse allemande du 26 novembre, le ministre belge, à la date du 11 décembre 1915, fit remarquer dans une nouvelle note :

(*a*) L'Allemagne ne contestait pas le nombre des détenus civils, tel que la Belgique l'avait donné.

(*b*) Il refusait l'assertion que l'adhésion à la note pontificale n'eût pas revêtu le caractère d'un accord.

(*c*) Il rappelait que dans sa propre réponse, l'Allemagne avait élargi elle-même les limites de la note pontificale en l'étendant à tous les Belges, qu'ils fussent en Allemagne ou à l'étranger.

(*d*) Il réfutait les motifs d'ordre militaire attribués aux

déportations, comme contraires au droit des gens et à la Convention de La Haye ; ailleurs les déportations furent faites sans jugement.

A la suite de cette dernière démarche du ministre de Belgique, le Secrétaire d'État écrivit le 18 décembre 1915 au cardinal Hartmann, archevêque de Cologne pour lui exposer l'état de la question et le prier d'intervenir.

Le Cardinal traita avec le baron de Bissing, gouverneur de Belgique, et la réponse que celui-ci donna à l'archevêque de Cologne, en le priant de la communiquer au Saint-Siège :

(*a*) justifiait tout d'abord les déportations sur ce que les Belges avaient fait opposition au passage des Allemands, et qu'il n'y avait que ce moyen pour assurer la sécurité des Allemands contre l'hostilité des troupes Belges.

(*b*) Plus tard, disait Bissing, ne pouvant connaître l'autorité militaire qui avait fait ces déportations, ni savoir les motifs qui les provoquèrent, il était impossible de renvoyer dans leurs foyers les détenus qu'il pouvait être nécessaire de garder pour éviter tout danger.

(*c*) Il ajoutait que le nombre des détenus publié par l'Office central des informations était faux, et que le chiffre des prisonniers civils belges, à la date du 1er novembre 1915, n'était que de 2,770, que de ce jour à celui du 15 janvier 1916, plus de 700 avaient été délivrés, que sur les 2,000 restant, 588 avaient leur domicile dans la zone des armées, ce qui ne permettait pas leur libération.

(*d*) Enfin, il affirmait que dans les camps de concentration, nul détenu civil n'était traité contrairement au droit des gens.

*
* *

C'est par l'intermédiaire de Mgr Dolci, son délégué apostolique à Constantinople que le Saint-Siège traita avec la Sublime Porte de la question des prisonniers civils.

Avant de répondre à la note qui lui avait été communiquée, le gouvernement ottoman s'informa de l'attitude

prise par l'Angleterre, la France, la Russie en face de la démarche du Pape ; puis ayant déclaré qu'il n'avait jamais détenu ni femmes, ni enfants des nations contre lesquelles il faisait la guerre, il ajouta qu'il était prêt à libérer les hommes au-dessous de 16 ans et au-dessus de 50 ans, à la condition d'absolue réciprocité. Ce fut cette condition qui fit tourner les négociations en longueur, car l'Angleterre demanda la délivrance de tous les civils anglais contre l'échange de deux seuls prisonniers civils : Ayoub Sabri et Zinnoun Beys, capturés, dit le document ottoman, avant la guerre contre tout droit international ; inutile de dire que la proposition fut rejetée.

Le gouvernement français et le gouvernement russe ne firent aucune réponse.

Le 20 août 1915, le Secrétaire d'État demanda au délégué apostolique d'obtenir la libération des civils français qui se trouvaient à Beyrouth, à Damas, à Ourfa, en qualité d'otages, et si la libération de tous ne pouvait être accordée, il sollicitait tout au moins celle des enfants au-dessous de 17 ans et des hommes qui avaient dépassé la 50e année.

Ahmed Rèchid, directeur des Affaires politiques, se plaignit alors de la différence des traitements faits par la France aux divers sujets ottomans, suivant leur origine ou leur religion, ce qu'il trouvait insultant pour leur patriotisme. — Ceux qui étaient chrétiens, ceux qui, quoique musulmans, étaient originaires de Syrie ou d'Arménie, étaient traités en citoyens français, gardant leur plus entière liberté d'agir, de voyager, tandis que les autres se trouvaient réunis dans le camp de concentration de Carcasonne.

Quant à l'Angleterre, Ahmed Rèchid répondait que sa proposition d'échange de tous les Anglais contre deux sujets ottomans était plus qu'absurde, puis se plaignait amèrement de l'expulsion de Londres de l'archiviste de l'ambassade turque Nour-ed-din-Fermouk Bey, resté près de l'ambassade des États-Unis, comme à Constantinople, les drogmans d'Angleterre, de France, de Russie avaient de-

meuré près de l'ambassadeur de la même nation. Leur expulsion arrivée dans la suite n'avait été que les représailles de l'acte anglais contre Nour-ed-din. A cette plainte s'en ajoutait une autre relative à l'internement de Rechid-Loadi Bey, grand négociant à Londres, ce qui avait porté le gouvernement ottoman à interner à son tour deux anglais les frères Warington, employés à la Banque ottomane. Après ces récriminations, Ahmed Rèchid disait que si le commandant de la flotte anglaise des Dardanelles avait renouvelé le bombardement des villages des détroits et tenté à nouveau de torpiller les transports des blessés, parce qu'ils avaient le croissant rouge, au lieu de la croix rouge, il aurait donné toute liberté au commandant militaire ottoman d'user de n'importe quelles représailles contre les sujets anglais. Enfin, il terminait sa longue réponse en manifestant son indignation contre les continuelles menaces des gouvernements anglais et français transmises par l'ambassadeur des États-Unis, menaces qui promettaient de rendre chaque membre du cabinet turc, et surtout les ministres de la guerre et de l'intérieur, personnellement responsables de toutes les représailles.

En une lettre datée du 23 août, Mgr Dolci, délégué apostolique, racontra au cardinal Secrétaire d'État tout ce que lui avait dit le ministre ottoman.

Dans une entrevue qu'il eut le 28 août avec Enver Pascha, ministre de la guerre, Mgr Dolci essaya d'arriver à une solution amiable, mais sans nul succès. Par déférence pour le Pape, la Sublime Porte avait rendu à la liberté M. Branè, mais devant l'attitude de l'Entente, elle déclarait ne pouvoir faire davantage.

Deux mois plus tard, le Vatican nullement découragé de n'avoir pas réussi encore, reprit ses pourparlers, et dans une lettre du 23 octobre le cardinal Gasparri s'adressant à sir Henry Howard, lui demandait de soumettre de nouveau la note pontificale à son gouvernement.

Ce ne fut que le 12 juin 1916, à l'occasion de la demande

du rapatriement de Ayoub Sabri, adressée par le Cardinal Secrétaire d'État à sir Howard, que le but de la négociation fut finalement atteint. En effet, le 27 juillet 1916, le chargé d'affaire d'Angleterre Gaisford écrivait : " J'ai l'honneur de déclarer à Votre Éminence que le gouvernement de S. M. Britannique est prêt à rapatrier tous les civils turcs, y compris Ayoub Sabri, qui se trouvent en Angleterre ou dans l'Empire britannique en échange de tous les civils anglais internés ou retenus en Turquie.

" Mon gouvernement désire cet échange, et il serait très reconnaissant au Saint-Siège pour l'appui qu'il voudra lui donner à cet effet, non moins que pour les prisonniers de guerre inaptes au service, au sujet desquels les gouvernements britannique et ottoman ont déjà fait accord.

Le 29 juillet, la Secrétairerie d'État communiquait cette nouvelle à Mgr Dolci, à Constantinople, et le priait d'agir.

*
* *

Quant à l'attitude de la France à la suite de la proposition pontificale transmise par l'Angleterre, elle se résume tout d'abord dans un refus de fière énergie, et dans une protestation violente contre l'Allemagne.

Toutefois, la réponse définitive n'arriva à Berlin qu'un an après, le 13 janvier 1916. Le cardinal Hartmann la communiqua à Mgr Pacelli, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le 27 janvier : " Votre Excellence saura que, par sa réponse arrivée à Berlin le 13 courant, la France accepte la proposition du Saint-Père relative à l'échange des prisonniers civils entre les deux pays. Tout, excepté les hommes aptes au service militaire de 17 à 55 ans. Les femmes, les enfants, les jeunes gens, au-dessous de 17 ans, les hommes au-dessus de 55 ans seront échangés. Le gouvernement allemand a dû déployer beaucoup d'efforts pour arriver à réaliser le désir du Saint-Père, car pendant longtemps la France opposait son refus. "

De Berne, Mgr Francesco Marchetti Schvaggiani donnait la même nouvelle, le 11 février, et le 16 du même mois, en envoyant copie du règlement de l'échange, il ajoutait que les négociations avaient été conduites par l'Espagne et la Suisse. Il disait encore que pour les hommes de 17 à 55 ans, le Conseil Fédéral avait pris l'initiative d'interner en Suisse tous les mobilisés atteints de l'une des maladies qui donnent aux prisonniers de guerre le droit d'être admis à l'hôpital.

Le même jour, Mgr Marchetti annonçait qu'un premier échange avait déjà eu lieu : environ 1,600 Français et 3,000 Allemands; et qu'environ un mois auparavant, à peu près 20,000 habitants des pays envahis avaient, à travers la Suisse, été dirigés vers le sud de la France.

***

S'il suffit d'entailler l'écorce du vieux chêne pour apercevoir aussitôt la sève puissante qui porte la vie à l'extrémité de ses branches, il sera facile à tous ceux qui le voudront de contempler, sous l'aridité des dates qui sont à chaque alinéa de cet article, la sève plus puissante encore de la charité de l'Église envers les malheureux.

DON PAOLO AGOSTO

———

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Mardi, le 24 septembre dernier, avait lieu la rentrée générale des Facultés de l'Université. On sait que la Faculté de Médecine est restée ouverte et laborieuse pendant tous les mois d'été ; c'est donc la Faculté de Droit, la Faculté des Arts, et la Faculté de Théologie qui reprenaient ce jour là leur vie académique.

A 9½ heures, dans la chapelle du Séminaire, qui est aussi la chapelle de l'Université, la messe d'ouverture des cours fut dite par M. l'abbé Ph.-Benoît Garneau, professeur titulaire d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Théologie. Pendant la messe, la chorale des Étudiants exécuta des chants pieux et appropriés. La messe fut suivie de la profession de foi des professeurs. La chapelle était littéralement remplie d'étudiants : les professeurs revêtus de la toge étaient aux premiers rangs. Les élèves de la Faculté de Théologie remplissaient le chœur et se répandaient jusque dans les nefs latérales.

Cette cérémonie de la messe d'ouverture des cours est particulièrement touchante et significative. Professeurs et élèves viennent faire acte de foi au pied de l'autel, avant de commencer l'étude des sciences profanes et ecclésiastiques. Une université catholique se doit de chercher en Dieu l'inspiration première de son enseignement. C'est cette pensée qui occupait tous les esprits pendant que la chorale des

Étudiants, au commencement de la messe, après le chant du *Veni Creator*, chantait à l'unisson et avec entrain, le cantique si populaire : " Nous voulons Dieu. " Dieu dans les intelligences et les volontés ; Dieu qui est la vérité et la vie, voilà ce que veulent les maîtres et les élèves de l'Université Laval.

***

Malgré les circonstances pénibles de la guerre, qui éloignent de leurs études tant de jeunes gens, nos Facultés ont vu se reformer un groupe encore nombreux d'élèves. La Faculté de Médecine compte 160 étudiants, la Faculté de Droit en compte 54. Il y a 150 étudiants à la Faculté de Théologie. La Faculté des Arts, y compris les élèves du Petit Séminaire qui suivent à l'Université les cours de sciences, compte 106 étudiants. Dans les classes des deux dernières années de lettres, qui appartiennent au cycle universitaire, il y a 112 élèves.

La région de Québec est restée persévérante dans ses efforts pour l'enseignement classique et universitaire. Les collèges regorgent d'écoliers. Le Petit Séminaire de Québec a enregistré l'une des plus fortes rentrées qu'on ait vues : il compte 720 écoliers, dont 300 pensionnaires. Cette persévérance dans les sacrifices nécessaires pour procurer aux enfants et aux jeunes gens le bienfait d'une éducation et d'une instruction supérieures, est le meilleur moyen d'assurer pour demain les forces sociales dont nous aurons besoin, c'est la meilleure façon de préparer l'après-guerre.

***

Comme par le passé, les Étudiants de l'Université ont cette année des exercices religieux qui les groupent chaque dimanche dans la chapelle du Séminaire. A 8 heures, il y a messe avec chants, et une courte instruction. M. l'abbé Camille Roy continue ses fonctions d'aumônier des Étudiants, et

rappelle chaque dimanche à ses jeunes gens quelques-unes des vérités qui doivent régler la vie de tout étudiant chrétien.

Les étudiants, formés avec soin dans nos collèges et nos petits séminaires, apportent à l'Université une piété profonde qu'il s'agit de conserver. Ils ont à l'Université toutes facilités pour garder leurs habitudes religieuses. Ils peuvent en tout temps recourir au ministère des prêtres du Séminaire. Deux confesseurs sont à leur disposition dans la chapelle le samedi soir, la veille des fêtes et du premier vendredi du mois. Et les communions sont toujours très nombreuses à la messe des Étudiants le dimanche matin. Beaucoup parmi nos universitaires font la communion fréquente, et même quotidienne.

Au commencement de chaque année académique, l'on fait prêcher aux élèves des Facultés de Droit, de Médecine et des Arts, les exercices d'un triduum. Cette année, ces exercices fixés au 16-20 octobre, sont remis à plus tard, à cause de l'épidémie de grippe qui a obligé l'Université à fermer ses portes le 9 octobre.

***

On sait, en effet, qu'au moment où nous mettons sous presse, la grippe fait des ravages cruels dans notre région de Québec. Par mesure de prudence, les maisons d'éducation ont dû renvoyer leurs élèves externes. Les cours des Facultés de Droit et de Médecine ont été suspendus. Les Étudiants en médecine de quatrième et de cinquième année ont été appelés en différents centres de la région pour aider les médecins qui ne suffisent plus à la tâche de soigner les malades.

Les cours des Facultés reprendront aussitôt que tout danger aura disparu.

***

L'inauguration de l'Hôpital Laval, construit sur les hauteurs de Sainte-Foy, et destiné à recevoir les tuberculeux, avait été fixée au dimanche, 13 octobre. A cause de l'épidémie de grippe, cette inauguration est remise à plus tard.

***

L'Université Laval n'a pu être insensible à l'incendie et au saccage de l'Université de Louvain, dont se rendirent coupables les Allemands envahisseurs de la Belgique. Le 25 août 1914, les Allemands entrés sans résistance dans la ville de Louvain, mirent le feu à la bibliothèque fameuse où la Belgique avait pendant plusieurs siècles accumulé les plus riches trésors, et qui était son orgueil. L'incendie détruisit 250,000 volumes et 920 manuscrits précieux, et ruina le vieil édifice qui s'érigeait comme un monument caractéristique du moyen âge au centre de la ville.

M. Étienne Lamy a consacré à l'Université de Louvain, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er septembre dernier, un article admirable de pensée et de forme où il rappelle le rôle des grandes universités catholiques de l'Europe médiévale, et marque en particulier la place tenue par Louvain, depuis 1425, dans les mouvements intellectuels des nations modernes.

Tout l'article est à lire et à méditer. Nous reproduisons ici le paragraphe, où M. Lamy stigmatise comme il convient l'acte de barbarie commis par l'Allemagne, et qui rappelle le crime d'Omar faisant brûler la bibliothèque d'Alexandrie. Il définit l'acte qui consiste à détruire les livres, les œuvres écrites, et les documents précieux légués par les générations anciennes.

" Détruire ces témoignages, c'est révoquer le don des morts, appauvrir le patrimoine des vivants, prendre à ceux qui ne sont pas encore. Ce vol de ce qui appartient au

passé et à l'avenir par ceux à qui appartiennent seulement les heures et les choses passagères, est comme un viol de tombe, une profanation et un sacrilège. C'est pour cela que le crime d'Omar reste maudit. Les siècles écoulés en ont grandi la honte à mesure que la guerre allait se civilisant. Brûler les bibliothèques, détruire les œuvres d'art, étaient des scélératesses stupides que les combattants ne se reconnaissaient pas le droit d'infliger au genre humain. L'Allemagne seule a remonté les âges pour trouver son exemple dans l'Islam. La barbarie de l'acte commis à Louvain s'accroît de ce que la civilisation avait gagné, et du culte que l'incendiaire rend au Savoir.

" Allemagne si orgueilleuse d'être docte, d'avoir fourni son arme à l'étude en inventant l'imprimerie, de répandre avec une largesse inégalée les livres dans l'univers, et qui as détruit la bibliothèque de Louvain ; Allemagne si dévote au sacerdoce de tes professeurs et aux dogmes de leurs chaires et qui, avec les chaires des professeurs étrangers, a fait des feux de joie, et avec les maîtres eux-mêmes des morts et des muets ; Allemagne, dupe de ton sophisme qu'il suffit pour étendre l'obéissance, de répandre la terreur, oublieuse qu'en tout une mesure s'impose, même dans l'art des épouvantes... tu as réveillé en sursaut la conscience universelle, tu as commis le péché contre l'esprit, le crime dont tu devais savoir, toi lectrice de bible, qu'il ne sera jamais pardonné. Moins qu'Omar tu n'obtiendras grâce, parce que tu n'as pas seulement fait comme lui, tu as fait pis que lui. "

Ces fortes paroles de M. Étienne Lamy traduisent avec une douloureuse fidélité le sentiment de tous ceux qui se sont affligés avec la Belgique, de la destruction de l'ancienne et illustre Université de Louvain. Elles mettent en une lumière bien vive les tristes procédés de terrorisation employés par l'Allemagne au début de cette guerre. L'Université Laval ne peut que s'associer aux maîtres de Louvain, et à tous ceux que préoccupe la grande question de l'enseignement

supérieur pour déplorer et flétrir " le péché contre l'esprit. " Elle souscrit aux pensées et au vœu par lequel M. Étienne Lamy termine son article :

" Plus de vingt siècles après celle (la Passion) du Christ, une race d'adorateurs restait au vieux Dieu, des scribes et des pharisiens continuaient à se croire le peuple élu et fait pour dominer toute la terre. Près d'eux, une autre nation proclamait que les peuples égaux de nature n'ont pas pour destinée la guerre conquérante mais la justice et la paix. Les héritiers de l'Ancien Testament, pour imposer silence au Testament Nouveau, envahirent la demeure du Juste, lui en firent un sépulcre, et leurs soldats veillent encore sur la tombe. Mais leur garde sera relevée. Et, après leur retraite, d'autres viendront en foules réparatrices pour transformer le sépulcre en sanctuaire et tous les peuples efface-ront le mal commis par un seul. A celui-ci ne restera que la honte d'un crime inutile : où il aura cru sceller la mort, il n'aura préparé que la gloire de la résurrection. "

LAVAL

LES LIVRES

JULES TREMBLAY. *Aromes du Terroir.* — Deuxième édition, Ottawa, 1918, plaquette de 75 pages.

M. Tremblay s'excuse dans une jolie préface de faire des vers et de les faire comme il les fait. " J'écris donc, mais en vers. Je chante au lieu de crier. " — Son chant est, en effet, très discret, modeste ; jamais il ne hausse, plus qu'il ne convient, le ton de ses strophes. Et l'auteur n'a pas besoin d'excuses pour continuer ainsi son œuvre de poète. L'inspiration de M. Tremblay a le grand mérite d'être sincère et jaillissante. On la voudrait parfois plus précise, et traduite en des formules plus nettes, avec des mots qui soient plus justes ; mais elle est délicate, émue, insinuante, souvent pittoresque. Elle est d'une fantaisie charmante, comme dans la *Ceinture fléchée,* ou d'une grâce printannière comme dans le *Ruisseau,* le *Lac,* la *Moisson des Guérets.* Et ce sont bien des aromes du terroir qui montent des feuillets brefs et rapides . . .

CAMILLE ROY, ptre.

G.-E. MARQUIS. *Aux Sources canadiennes.* — Québec 1918 ; 180 pages.

Les sources canadiennes sont inépuisables. Elles peuvent alimenter toutes les sincères inspirations. Monsieur Mar-

quis leur a demandé quelque chose de leur abondance, et il en rapporte ce recueil de chapitres variés, instructifs, souvent pittoresques, qu'il offre au public. Les récits et les descriptions sont vrais. L'expression est souvent impropre ou insuffisante, mais elle recouvre toujours des pensées généreuses, et des choses qui sont de chez nous. Ce premier essai de M. Marquis est plus qu'une très louable réalité, il est une promesse de travail fructueux que l'auteur voudra tenir.

C. R.

MICHELLE LE NORMAND. *Autour de la Maison.* — Deuxième édition, Montréal, 1918 ; in-12, 166 pages.

Mlle Le Normand, chroniqueuse au *Devoir*, a eu la bonne fortune de pouvoir offrir aux lecteurs une deuxième édition de ses chroniques. Elle avait intitulé son recueil : *Autour de la Maison*, et ce titre en disait assez le caractère familial, intime et canadien. Elle y a accumulé ses souvenirs et ses impressions. Peut-être a-t-elle versé dans ce livre trop de petites choses qui laisseront indifférents plus d'un lecteur ; et tant de causeries paraîtront quelquefois un peu diffuses. Mais le lecteur sentira toujours en ces pages circuler une inspiration sincère ; il y apercevra le culte des choses de la maison et de la vie canadienne ; et il rendra hommage à l'auteur qui veut, dans ses chroniques, faire œuvre à la fois agréable et utile.

C. R.

RÉV. M.-F. WALZ, C.P.P.S. *Pourquoi votre robe est-elle rouge ?* ou *Les Gloires du Précieux Sang.* Traduit de l'anglais, par l'abbé F.-X. Burque. Québec (Imprimé à l'*Action Sociale*), 1918, in-12, 256 pages.

Ce livre écrit par un prêtre de la Congrégation du Précieux Sang, expose avec ampleur tous les aspects consolants de la

dévotion au Sang rédempteur. A la fois plein de piété et de théologie. La traduction de M. l'abbé Burque en est claire et vivante.

C. R.

E.-Z. Massicotte et Régis Roy. *Armorial du Canada français.* Noblesse française et noblesse canadienne. Baronnets canadiens-français — Lieutenants-gouverneurs de la province de Québec. — Notes diverses. Illustrations par Alfred Asselin. — Deuxième série. — Montréal (Beauchemin), 1918, grand in-8, 152 pages.

Recueil fort intéressant pour les archéologues, les historiens, et tous ceux que préoccupent les choses de l'art et de l'histoire au Canada. Il fait partie intégrante des annales de la noblesse canadienne. On y trouvera une foule de renseignements précieux, partout épars dans nos archives, et qu'il était utile de grouper ici.

C. R.

Frère Gilles, o.f.m. *Les Choses qui s'en vont.* Causettes canadiennes, Montréal, 1918. Plaquette de 64 pages.

C'est le *Vieux hangar* de M. l'abbé Camille Roy, qui suggéra à l'auteur de raconter et de peindre les choses qui s'en vont ; et c'est le *Chez nous* de M. Rivard, et les *Rapaillages* de M. l'abbé Groulx, qui l'ont fait hésiter à publier ce recueil qu'il jugeait maintenant téméraire d'offrir au public. C'est que le frère Gilles ne songe pas à faire de l'art littéraire ; ou il en fait sans y assez peiner. Il prétend n'écrire qu'en " style habitant ", ce qui, d'ailleurs, n'est pas absolument exact. Il y a un style vigoureux et plein de sève, et souvent plein d'esprit, dans ces petits tableaux rustiques qui sont : *Les foins à la petite faulx* ; *la Laiterie ; le Moulin à vent ; les Moulins à farine ; le Brayage.*

Sans doute la phrase est parfois négligée, le mot un peu

risqué, et le sel un peu rude dans ces pages écrites au fil de la plume ; mais combien de choses vraies, d'impressions vécues, de visions pittoresques, et de mots savoureux du terroir, dans ces causettes qu'aimeront à lire les amis de notre parler français.

L. M.

Nous accusons reception des brochures et publications suivantes :

De l'influence de la bactériologie sur les développements de l'hygiène moderne, par le docteur Arthur Vallée, professeur à l'Université Laval.

Le docteur Laurent Catellier, ancien doyen de la Faculté de Médecine, à Québec, par le docteur Joseph Gauvreau, registraire du Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Hydrography in Passamaquoddy Bay and Vicinity, New-Brunswick, par M. l'abbé Alexandre Vachon, professeur à l'Université Laval, Québec.

A la mémoire de l'abbé Provencher, le Linné du Canada, à l'occasion du 25e anniversaire de sa mort. Notice biographique, par M. le chanoine V.-A. Huard.

Culture des racines-fourragères, par l'abbé H. Bois, professeur à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. *Leur emploi dans l'alimentation des animaux*, par Joseph Pasquet, professeur à la même École.

Dix-septième convention annuelle de l'Association canadienne de Préservation contre la Tuberculose, tenue à Ottawa, le 26 septembre 1917.

La Tuberculose, Maladie contagieuse, évitable, curable, par le docteur L.-F. Dubé, couronné par la Société internationale de la Tuberculose, Paris.

Refrains de chez-nous. Chansonier populaire édité par l'" Action française ", à Montréal.

Le Songe du Conscrit. Saynète féérique en vers, par Paul Verchères. *L'Appel des Souverains*, par Jean Sainte-Foy.

Statistiques judiciaires pour l'année 1917, publiées par le Département du Secrétaire de la Province (Bureau des Statistiques).

The Peace River District Canada. Its ressources and opportunities, par F.-H. Kitto. Publié par le Ministère de l'Intérieur, Ottawa.

Annuaire du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, pour l'année 1917-18

Annuaire du Collège de Lévis, année 1917-1918.

Annuaire du Collège de Valleyfield, année 1917-1918.

Annuaire de l'Université du Collège Saint-Joseph, Nouveau-Brunswick 1917-1918.

Annuaire de l'Ecole normale Laval, Québec, 1918-1919.

Annuaire de l'Ecole normale de Rimouski, 1917-1918.

J.-V. Bainvel. *Le Saint-Cœur de Marie.* Vie intime de la sainte Vierge. Paris (Gabriel Beauchesne) 1918, in-12, 360 pages.

Le Père Bainvel qui a écrit de si beaux livres sur le Sacré Cœur, a été tout naturellement amené à étudier le Cœur très saint de Marie. Il a voulu surtout faire connaître la vie intime de la Vierge, les sentiments qui en furent l'inspiration constante et merveilleuse. Ce livre n'est donc pas tant un traité des perfections et des grandeurs de Marie, qu'un exposé psychologique et très pieux des sentiments qui remplirent son cœur et sa vie. L'auteur fait remarquer avec raison, dans sa préface, que " cette connaissance ne peut qu'engendrer l'amour, et que cet amour, avec cette connaissance, ne peut être que très fructueux pour la vie spirituelle. " Le livre est donc un excellent ouvrage de lecture spirituelle ; il aidera aussi les prédicateurs à renouveler leurs instructions sur la très sainte Vierge.

C. R.

REVUES ET JOURNAUX

Études (20 août). — Lucien Roure : *Le Père Gratry.* — *Misereor super turbam.* — Augustin Noyon : *Un miracle du diacre Paris.* — Louis des Brandes : *Le Maréchal Foch.* — Hugues Adhémar : *Le nouveau roman de M. Louis Bertrand :* Sanguis Martyrum. — (5 sept. 1918). — Pierre Guilloux : *Trois études sur Ernest Renan.* I. *Ma sœur Henriette et son influence.* — Léonce de Grandmaison : *La Guerre et les Canadiens français. Le point de vue des nationalistes.* — Paul Dudon : *La Réforme à Montpellier.*

(20 sept. 1918). — Christian Burdo : *L'introduction de la philosophie scolastique dans l'enseignement secondaire.* — Joseph Brucker : *Fénelon inédit, d'après les papiers du cardinal Fabroni.*

Les Canadiens au front. — *La Revue des Deux Mondes,* dans sa livraison du 15 septembre, consacre une page d'honneur à nos soldats canadiens, et salue d'un bravo enthousiaste leur vaillance. C'est eux qui, les premiers, à Quéant ont entamé et brisé la ligne Hindenburg.

" Les premiers, dans la magnifique poussée de l'armée anglaise, ils ont bousculé la trop fameuse ligne Hindenburg, rempart bétonné et symbole mystique de l'invincibilité allemande ; et l'honneur leur était réservé d'arracher au communiqué ennemi cet aveu que la ligne, l'inviolable ligne, a été enfoncée... "

Rappelant toute la générosité avec laquelle nos compatriotes canadiens sont allés faire leur part héroïque, la direction de la revue ajoute :

" Spectacle épique de ces vaisseaux chargés de guerriers, comme aux temps de légende, et dont leur poète national, Fréchette, eût voulu être l'Homère ! Depuis lors, l'héroïque traversée ne s'est plus interrompue. Entré dans la guerre avec une armée régulière de 3,000 hommes, le Canada nous en a déjà envoyé plus de 400,000. On les a vus à l'œuvre : à Ypres, à Festubert et à Givency, à Vimy et à Passchendaele. Hier, ils faisaient sauter, à Quéant, une charnière de la défense ennemie.

" L'histoire, que l'on accuse souvent d'être sans âme a de touchants retours. Picards et Champenois, joints aux gars Normands et Poitevins, s'en allaient jadis avec Jacques Cartier porter aux rives du Saint-Laurent cet esprit d'aventure et ce trop plein d'activité dont la France débordait. Et voici que leurs petits-fils font en sens inverse, le même chemin pour mettre leur jeune vaillance au service du " vieux pays ! ... "

" Ont-ils retrouvé dans le champ des aïeux les traces d'un passé que rien n'efface ? La terre maternelle les a reconnus. Et c'est pour cette terre meurtrie une joie âpre et douce, qu'un peu de sa libération soit due à leur piété. "

Pour nos héros. *L'Action française* (19 septembre) fait en quelques lignes substantielles le compte-rendu du service célébré à Paris pour les soldats canadiens-français tués au front :

Lundi matin, à 10 heures, à l'église Saint-Sulpice, le Rév. C.-V. Doyon de l'ordre des Frères prêcheurs, aumônier du 22e bataillon canadien-français, a célébré un service pour ses compagnons tombés au champ d'honneur.

Des délégations des hôpitaux canadiens de Saint-Cloud et de Joigny assistaient à la cérémonie. M. Roy, commissaire canadien à Paris, y occupait

une place d'honneur. L'absoute a été donnée par le Supérieur-général de Saint-Sulpice, assisté de M. Hertzog, procureur de la congrégation à Rome, du Supérieur du Séminaire de Paris, de M. le Curé de Saint-Sulpice, du R. P. Adam, des Frères Prêcheurs, ancien vice-provincial du Canada.

Le capitaine aumônier a dépeint dans son allocution la vaillance et la foi des Canadiens français armés pour rendre à la France d'aujourd'h qu'ils ont reçu de la France ancienne. Si ce bataillon est seul au front de sa formation, c'est qu'on n'en a pas autorisé d'autres. Tout seul, il a su porter haut la gloire de ses compatriotes, à Saint-Éloi, à Courcelette, à Vimy. Partout préparés aux derniers sacrifices, les Canadiens français ne savent pas ce que c'est que la peur ; ils ne savent que vaincre ou mourir En trois ans, pas un homme du 22e bataillon ne s'est laissé faire prisonnier.

Telle est la part prise dans cette guerre par les compagnons du R. P. Doyon ; tel est le cœur qui bat là-bas pour nous. L'honneur de la province de Québec est tout entier dans ce témoignage.

Notre parler au front. La *Lanterne* de Paris (24 septembre) publie l'entrefilet suivant, assez piquant, sous le titre : *les mots canadiens.*

Les Canadiens, qui forment, au front, un bataillon fort courageux, ont un idiome à eux. Outre leur accent normand prononcé, ils emploient des mots tout particuliers.

Des bagages, pour eux, c'est le *butin*. Tout ce qui se transporte répond à ce vieux mot, archaïque et amusant. Ils traduisent l'anglais *damned* casque.

Et un échec, c'est (*a failure*, en anglais), une " fêlure ".

C'est ainsi que Hindenburg, dans la ligne de qui ils sont assis en ce moment, a subi, diront-ils, une " fêlure " . . .

Nous n'en doutons point. Braves Canadiens, le plus célèbre corps d'assaut de l'armée britannique : la ligne Hindenburg, ce sont eux qui l'ont fêlée !

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Piter (*pité*) v. intr.

1° | Rechigner ; avoir la mine abattue.

2° | Faire entendre un petit cri plaintif en parlant d'un oiseau. *Ex.*: Il *pitait*.

Pitéyable (*pitéayb*) adj.

| Pitoyable.

Piton (*piyo*) s. m.

1° | Bouton de sonnette, bouton de galerie (carrosserie : crochet de métal rivé sur les côtés d'un siège et qui sert à fixer le tablier), bouton de montre, remontoir, bouton de toupie.

Fr. *Piton* — sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau, Lar.

2° | Jeton (*pour marquer les points au jeu*).

3° | Jeton, bon, qu'on peut échanger pour valeur en nature ou en argent.

4° | Vieux cheval. *Ex.*: Il est ben mal attelé, avec ce *piton-là*, c'est pas capable de monter une côte.

5° | *Un coup de piton* — un verre d'alcool.

6° | *Etre sur le piton* — être dispos, de bonne humeur.

7° | Terme de cajolerie, d'affection donné aux enfants. *Ex.*: Mon cher petit *piton*.

Pitou (*pitei*) s. m.
| *Pit* au troisième sens, diminutif de *pit*.
Ex.: Mon petit *pitou*.

Pitoune (*pitein*) s. f.
1° | Bois à pulpe de petit diamètre, et court.
2° | *Bise* (voir ce mot.) *Ex.*: Tarte à la *pitoune* ou à la *pichoune*.

Pitouque (*pituk*) s. f.
| Courroie avec laquelle on attelle les chiens au cométique.

Pivart (*piva:r*) s. m.
| Pic doré, poule de bois.
FR.-CAN: " *Pivart* — oiseau pivelé de noir et de jaune ", POTIER, 1748.

Pivelé (*pivlé*) adj.
| Moucheté.

Placage (*plakà|j*) s. m.
1° | Action de *plaquer un chemin*. (Voir *plaquer*).
2° | Ensemble des *plaques* indiquant un chemin.
FR. CAN. Potier, 1745.
3° | Placard, armoire.

Placard (*plaka|r*) s. m.
1° | Grande tache. *Ex.*: Un *placard* d'encre, de boue.
2° | Personne encombrante ; qui ne part plus ; amusard. *Ex.:* Quel *placard* !

Placasseux (*plakasœ*) adj.
| Bavard, qui parle beaucoup.

Place (*plàs*) s. f.
| Plancher, sol d'une chambre. *Ex.*: Balayer la *place*. — *Claire* la *place* — débarrasse le plancher de tout ce qui l'encombre, (ou :) va-t-en ! — Mettre une table au beau milieu de la *place*.

FR. CAN. *Mettre quelqu'un à sa place* — remettre quelqu'un à sa place.

Placotage (*plakotà:j*) s. m.
1° | Potin, commérage.
2° | Barbotage.

(*à suivre*)

LE COMITÉ DU GLOSSAIRE

Aux anciens élèves
ET
Aux amis de l'Université Laval

Le CANADA FRANÇAIS s'en va avec confiance vers les anciens élèves et les amis de l'Université Laval. Il voudrait établir entre eux et notre grande Université française et catholique un lien nouveau, tangible, solide, qui les attache à l'œuvre si nécessaire du haut enseignement dans cette province et au Canada. Il ne faut pas que l'Université soit isolée du public, du peuple, de la race pour laquelle elle est fondée. Par la revue elle gardera un contact permanent avec ses anciens et ses amis. Si tous font bon accueil au CANADA FRANÇAIS, le succès de cette œuvre d'enseignement et d'amitié est assuré.

L'abonnement ($3.00) est maintenant dû. Qu'on veuille bien envoyer tout de suite son adhésion pratique.

VOL. 1, No 3 QUÉBEC, NOVEMBRE 1918.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA PAROLE DU PAPE

JUSTICE ET CHARITÉ

La parole du Pape est toujours pour les catholiques une lumière et une direction. Au milieu des conflits qui divisent, elle est le lien qui rapproche et qui unit. Dans toute société il faut qu'une autorité discipline les efforts, et s'impose pour prévenir les discordes ou apaiser les esprits ; et l'Église, mieux que toutes autres sociétés, puisqu'elle les surpasse toutes par son objet et par son institution divine, doit donner le spectacle de l'unité dans la charité.

Les catholiques du Canada viennent d'éprouver une fois encore le bienfait du magistère qui dirige et qui pacifie. Aux derniers jours d'octobre, notre nouveau délégué apostolique, Son Excellence Mgr di Maria, remettait à Son Éminence le cardinal Bégin, et aux autres archevêques et évêques du Canada, une lettre (1) de

(1) Cette lettre, *Litteris apostolicis*, datée du 7 juin 1918, fut une première fois confiée au service postal océanique, et n'arriva pas à destination. Elle fut sans doute perdue en route, et victime de la guerre sous-marine.

Sa Sainteté Benoît XV au sujet des graves difficultés scolaires dont souffrent nos compatriotes canadiens-français de la province d'Ontario. Le *Canada français* se fait un pieux devoir de consigner ici la direction du Souverain Pontife, et de faire à sa parole un fidèle écho.

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'objet précis du conflit scolaire qui depuis 1912, en Ontario, divise non seulement les Canadiens français catholiques et les autorités gouvernementales, mais les catholiques eux-mêmes, de langue française et de langue anglaise. Au mois d'août 1913, le gouvernement de l'Ontario promulguait un règlement scolaire, appelé le " Règlement XVII " qui accentuait les dispositions déjà fâcheuses du règlement de 1912. Et ce règlement, malgré les protestations qu'il souleva chez les Canadiens français, fut incorporé à la législation provinciale, par la loi du 8 avril 1915.

Le règlement XVII limite, et en certains cas prohibe l'enseignement du français dans les écoles séparées ou confessionnelles que fréquentent les enfants canadiens-français. En vertu des dispositions de ce règlement, l'usage du français n'est autorisé dans ces écoles que pendant les deux premières années du cours primaire, alors que l'enfant ne peut encore suffisamment comprendre l'anglais. Les instituteurs peuvent alors se servir du français comme langue de communication ou medium d'enseignement. L'étude même de la langue française par la lecture, la grammaire et la composition n'est autorisée pour les enfants canadiens-français que dans les écoles officiellement déclarées bilingues avant la promulgation du règlement, et cette étude ne doit pas durer plus qu'une heure par jour.—D'autre part, le règlement XVII impose aux écoles confessionnelles fréquentées par les enfants canadiens-français, au point de vue de l'inspection, un régime d'exception qui les soumet à un double inspectorat, anglais et français, l'inspectorat anglais étant trop souvent confié à un fonctionnaire protestant.

Ce fut contre ces dispositions essentielles du règlement XVII que s'élevèrent les Canadiens français de l'Ontario. La lutte fut souvent aggravée par ce fait que le gouvernement de l'Ontario, négligeant depuis 1912 d'inscrire sur la liste des écoles bilingues, des écoles établies pour les enfants canadiens-français, ces écoles ne pouvaient bénéficier de la liberté d'y enseigner, même dans les limites étroites prévues par la loi, la langue française. Les cas typiques de Valley Green, de Plantagenet, de Windsor, irritèrent davantage les esprits. Ces écoles fréquentées en grande majorité par des enfants canadiens-français ne furent pas considérées ni classées comme bilingues, et leurs commissaires furent condamnés par les tribunaux pour y avoir autorisé l'enseignement du français.

On sait avec quelle ardeur fut conduite la campagne de réclamations du côté des Canadiens français. On sait aussi avec quelle ténacité le gouvernement refusa de faire justice. Malheureusement la question scolaire étant au regard de plusieurs catholiques une question de langue plutôt qu'une question religieuse — les Canadiens français estiment qu'elle est à la fois l'une et l'autre — l'on vit les catholiques eux-mêmes se diviser, ceux de langue anglaise prenant plutôt parti pour le gouvernement de l'Ontario contre les catholiques de langue française.

C'est cette division, parfois profonde et violente, entre les catholiques qui provoqua de la part de Rome une première intervention pacifiante. Le 8 septembre 1916, Sa Sainteté Benoît XV adressa aux archevêques et évêques du Canada la lettre *Commisso divinitus.* Le Pape y faisait appel à la concorde et à la charité fraternelle, déterminant lui-même des procédés d'action qui furent acceptés. Mais les causes du conflit ayant été jusqu'ici maintenues, la législation dont se plaignent les Canadiens français de l'Ontario n'ayant pas été modifiée et les Canadiens français se croyant d'autre part injustement lésés dans leur droit naturel et imprescriptible d'assurer à

leurs enfants une suffisante connaissance de la langue maternelle, on pria de nouveau le Souverain Pontife de définir l'attitude qu'il leur convenait de prendre en face des difficultés persistantes. Et c'est cette attitude que définit la lettre *Litteris apotolicis* du 7 juin dernier.

Nous reproduisons textuellement le paragraphe essentiel qui trace à nos compatriotes leur ligne de conduite :

" Les Franco-Canadiens peuvent, sans manquer à la justice, demander au gouvernement des déclarations opportunes, touchant la dite loi scolaire ; ils peuvent également désirer et chercher à obtenir certaines concessions plus amples. De ce nombre serait assurément : que les inspecteurs pour les écoles séparées soient des catholiques ; que pendant les premières années où les enfants fréquentent l'école, au moins pour quelques matières de classe, surtout, et de préférence au reste, dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, l'usage de la langue maternelle soit concédé ; qu'il soit permis aux catholiques d'établir des écoles normales pour la formation de leurs maîtres. Cependant ces avantages et d'autres encore qui pourraient être utiles, ne doivent pas être demandés et réclamés par les catholiques avec la moindre apparence de révolte, ni en recourant à des procédés violents ou illégitimes, mais pacifiquement et avec modération, en employant tous les moyens d'action que la loi et les usages légitimes concèdent aux citoyens pour réaliser les améliorations auxquelles ils estiment avoir droit. Ce que Nous venons de dire, Nous l'affirmons dans la question présente en toute assurance et liberté : car la suprême autorité civile elle-même a reconnu et avoué que la loi scolaire édictée par le Gouvernement de l'Ontario n'était pas exempte d'une certaine obscurité et qu'il n'était pas facile de déterminer quelles peuvent en être les limites. "

Puis Sa Sainteté renouvelle aux fidèles ses conseils et ses ordres de charité ; elle demande à tous ses Frères de

l'Épiscopat canadien de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, souhaitant " qu'il n'y ait pas entre eux de scission, ni au point de vue des races ni au point de vue du langage ". Le Pape recommande enfin aux prêtres de s'appliquer " à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre langue, anglaise et française, et qu'écartant toute susceptibilité, ils se servent tantôt de l'une tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles. "

C'est enfin du cœur même du Vicaire de Jésus-Christ, que jaillit la parole du Maître à ses disciples : " *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si caritatem habueritis ad invicem.*" (Jean, XIII, 35). C'est à la charité qui les anime qu'on reconnaît les disciples du Christ.

On le voit donc, toute la lettre pontificale peut se résumer en deux mots essentiels et nécessaires : justice et charité. Le Souverain Pontife reconnaît que les Canadiens français souffrent en des droits qui ont été violés et amoindris ; il déclare qu'ils peuvent réclamer justice plus ample ; mais il veut aussi que ces réclamations soient conduites avec esprit de charité.

Nous entendrons avec déférence la voix du Pasteur suprême.

Justice et charité sont les deux forces constituantes de toute société ; et par elles seules les sociétés peuvent durer, s'affermir, progresser. Il faut à ceux qui gouvernent une conception de la justice qui aille jusqu'au respect de tous les droits, ceux-ci fussent-ils le bien des plus faibles minorités ; et il faut aux gouvernés, quand il se croient injustement traités et blessés dans leurs légitimes aspirations, une sagesse dans l'action, une prudence dans les moyens, une modération dans la lutte qui, n'excluant pas de laborieuses énergies, conservent à leur cause toute son inviolable sainteté. C'est sur de tels principes et sur de telles exigences qu'est fondé l'ordre social.

Il aura été bon et réconfortant pour les Canadiens

français d'entendre affirmer par le Souverain Pontife la légitimité de leurs revendications, la justice de leur cause ; et nul doute qu'une si haute déclaration facilitera entre tous les catholiques de ce pays, de quelque langue ou de quelque race qu'ils soient, les plus désirables rapprochements. Les vues de tous, si divergentes qu'elles aient pu être jusqu'ici, vont s'unifier dans la pensée auguste du Père commun des fidèles. D'autre part, nos compatriotes, tout en poursuivant avec fermeté leurs réclamations opportunes, éviteront dans leurs paroles et dans leurs démarches toute animosité qui ne pourrait qu'alimenter la querelle, et compromettre le succès de leur cause.

Il nous plait de citer ici, comme preuve de la déférence avec laquelle les Canadiens français suivront les directions du Souverain Pontife, l'acte de soumission entière et filiale qui a terminé récemment la malheureuse affaire de Ford City. Nos compatriotes ont fait là un geste qui les honore, qui atteste la sincérité de leurs âmes, et qui accroît la haute signification de leurs épreuves. C'est par de tels renoncements au sens propre exigés et obtenus de ses enfants que l'Église montre au monde l'immortelle vertu de sa vie divine.

Le grand Chef orangiste de l'Amérique déclarait à Toronto, au lendemain de la publication de la dernière lettre de Sa Sainteté Benoît XV, qu'il ne peut comprendre " que les catholiques romains ne puissent pas accomplir leurs devoirs publics sans recevoir des conseils de Rome. " Il se peut que ceux-là qui ne connaissent pas le bienfait d'une Église divine, dont l'unité se retrouve à la fois dans les dogmes, dans la morale et dans la discipline, ne puissent concevoir l'action du Pape, s'étendant à tous les domaines de la conscience privée ou publique ; mais pour nous, catholiques, qui savons de quelle lumière surnaturelle s'enveloppe la pensée du Vicaire de Jésus-Christ, sur quelle hauteur sereine habite la sagesse pontificale ; pour nous qui avons appris par

l'histoire que les peuples attachés par l'obéissance au Siège de Pierre, ont trouvé dans cette docilité la sécurité de leur vie, nous demandons volontiers au Pape qu'il décide entre les frères de l'Église militante, et nous nous inclinons avec respect devant son autorité quand elle conseille ou ordonne.

C'est dans cet esprit de traditionnelle et respectueuse soumission que nous accueillons la lettre pontificale de Sa Sainteté Benoît XV ; nous avons confiance que par elle tous les catholiques de ce pays retrouveront l'unité d'inspiration qui assure la concorde, et que par elle aussi les Canadiens français de l'Ontario verront bientôt la justice et la charité rétablir leurs droits et régler pour jamais leurs providentielles destinées.

Camille Roy, ptre

AU PROCHAIN NUMÉRO

Dans notre prochaine livraison nous publierons un premier article de Mgr L.-A. Paquet, sur le " Féminisme".

LA
DÉPORTATION DES ACADIENS

Le sujet que nous avons choisi de traiter est le plus tragique de l'histoire d'Amérique, et l'un des plus abominables qu'offrent les annales de l'humanité, pourtant assez fertiles en horreurs. Pour lui trouver un point de comparaison, il faut sortir des temps que l'on appelle civilisés, remonter au delà des vingt siècles de l'ère chrétienne : l'an 587 avant Notre-Seigneur, les Juifs de Jérusalem et des environs furent transportés en pays étranger, et alors s'ouvrit pour eux cette période douloureuse connue sous le nom de captivité de Babylone. Les Assyriens, leurs vainqueurs, avaient ainsi l'habitude d'emmener prisonniers partie des peuples qu'ils s'étaient soumis et de les employer aux travaux forcés. Mais outre que ce fait s'est passé à une époque primitive et qu'il a été commis par des barbares, il échappe, par d'autres côtés, aux appréciations humaines : l'histoire sacrée le revendique comme l'une de ces calamités directement providentielles, qui relèvent des desseins divins à l'égard du peuple choisi.(1)

Pour nous en tenir au cadre suffisamment large et rempli formé par l'ère chrétienne, nous ne trouvons rien, dans tout

Note de la Direction.—Cette étude très importante de notre collaborateur, fut d'abord présentée à l'Université Laval, sous forme de conférence, le 29 janvier 1918.

(1) Cf. IV, *Reg. XXIV*, 3. "Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam... " *II, Par. XXXVI*, 9-22. Maspero. *Hist. anc. des peuples de l'Orient.* Liv. IV, ch. XII.

ce vaste passé, qui ressemble à la déportation de tout un peuple opérée en Acadie, à partir de septembre 1755. Cette chose, à laquelle nous ne refusons pas l'originalité, a-t-elle eu son pendant depuis ? Dans un compte-rendu du tome premier de l'ouvrage d'Édouard Richard sur l'*Acadie*, que nous sommes en train de publier, le *Boston Transcript* faisait la remarque suivante : " Cet ouvrage offre un intérêt en quelque sorte actuel, à raison de ce qui se passe en Belgique, où les Allemands, sous le prétexte que la présence à l'arrière de tant d'hommes valides nuit au succès de leurs opérations, arrachent ces hommes par milliers à leur infortuné pays." (2)

Certes, les déportations accomplies par les Allemands, en Belgique et dans le nord de la France, ont semblé mettre le sceau aux atrocités par lesquelles ils s'étaient signalés, dès le début de cette guerre. Un frisson d'indignation et d'épouvante secoua le monde civilisé à cette nouvelle. Il a été officiellement prouvé que ce ne sont pas seulement des hommes qui ont été ainsi violemment expatriés, mais des femmes, des jeunes filles à qui on a fait subir un traitement infâme pire que la mort, des enfants.(3) Dans les protestations que le cardinal Mercier a opposées à ce crime, nous lisons ceci : " Voilà donc des Belges réduits en esclavage, et, sans jugement préalable, condamnés à la peine la plus forte du code pénal après la peine de mort, à la déportation. "(4) Cependant, si horribles que soient ces faits, ils n'égalent probablement pas, dans l'ensemble, ceux que nous allons étudier. Et d'abord, soit dit incidemment, l'on a là la preuve, si souvent faite, que les Boches n'ont vraiment pas l'esprit inventif : l'histoire d'Angleterre leur offrait sur ce point un premier

(2) It may be said to have an almost contemporary importance, owing to a somewhat similar condition in Belgium, where the Germans, arguing that their affairs are jeopardized by the presence of many able-bodied men in the rear, are carrying thousands away from that unhappy country.

(3) Cf. *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1917. *Journal d'une Déportée*, par Mme H. Célarié.

(4) Cf. *Le cardinal Mercier contre les Barbares.* Troisième partie. *Le cardinal Mercier et les Déportations*, p. 122. (Paris, Bloud et Gay, 1917.)

modèle. Et, dans l'imitation qu'ils en ont essayée, ils sont restés en deçà de l'original. Si condamnables qu'elles soient, je ne dis pas seulement au point de vue de l'humanité, car cela va de soi, mais au point de vue des lois internationales de la guerre, les déportations belges ont été accomplies en temps de guerre, sous l'effet de passions exaspérées par la guerre ; par suite, elles ont eu un caractère éminemment transitoire, et puis, ce n'est pas tout un peuple que l'on a ainsi expulsé et chassé de ses foyers. Tandis que la déportation des Acadiens a été silencieusement tramée et préparée pendant de longues années de paix ; qu'elle a été froidement opérée en pleine paix ; que c'est la population de tout un pays qui a été embarquée pêle-mêle à bord de vaisseaux soigneusement nolisés à cette fin, et semée au long des plages de l'Atlantique, depuis Boston jusqu'à la Virginie et la Caroline. Et cette déportation ne fut pas l'affaire d'un jour ni d'une année. Si la proscription en masse a été exécutée dans l'automne de 1755 et les premiers mois de 1756, — jusqu'en 1763, ce fut une véritable chasse à l'homme, pour disperser les derniers débris de cette race malheureuse, en déraciner à nouveau les quelques rejetons qui, croyant la tempête passée, avaient cherché à s'implanter derechef dans le sol de leur ancienne patrie. Voilà le chapitre émouvant d'histoire que nous allons examiner ensemble. Et, pour procéder avec méthode dans nos recherches, nous étudierons aujourd'hui la déportation des Acadiens dans ses causes.

I

Qu'il nous soit d'abord permis de dire qu'il nous sera bien impossible, étant donné le cadre restreint dans lequel doit tenir cette conférence, d'appuyer nos assertions sur des citations nombreuses. Nous avons à faire la synthèse d'un travail considérable, et c'est à savoir que nous sommes obligé de ramasser notre matière et de la condenser, pour qu'elle ne déborde pas la limite nécessairement assignée à notre parole.

Nous tenons à vous prévenir toutefois que toutes nos affirmations et nos considérations reposent sur la documentation la plus sûre et la plus irrécusable. Cette documentation est renfermée dans l'ouvrage auquel nous avons fait allusion tout à l'heure : ceux qui seraient désireux de contrôler les vues exprimées ici pourront l'y trouver.

La déportation des Acadiens est donc un fait extraordinaire, unique même. Pour être pleinement justifié au regard de la morale éternelle, il faudrait que cet effet eût eu une cause qui lui fût proportionnée. N'est-il pas requis par les lois divines et humaines, pour que l'idée de justice soit respectée, qu'un châtiment soit en harmonie avec l'acte qu'il est censé châtier ? La Justice est figurée tenant à la main une balance : signe qui indique que sa fonction est de peser équitablement les actions des hommes, de rétablir l'équilibre compromis par les infractions au devoir. Les peuples, comme les simples particuliers, ont droit à la stricte justice. Nous ne sachons pas que les gouvernements soient dispensés d'appliquer à leurs administrés les seules mesures statuées par la véritable équité. Et, par exemple, dans la répression d'un crime, aller bien au delà de ce que ce crime méritait, y apporter des sanctions qui le dépassent de beaucoup, ce n'est plus observer la justice, comme ce serait y manquer également que de faiblir devant le délit, et de le laisser se soustraire au droit commun. Or, cette dispersion violente de tout un petit peuple a-t-elle eu sa raison d'être en bonne justice ? Cette peine infligée à toute une race trouve-t-elle sa justification dans les faits délictueux que cette race a pu commettre ? J'insiste sur la nature tout à fait particulière du châtiment qui lui a été infligé. Après la peine de mort, c'est le plus grave. Ce châtiment était-il en rapport de proportion avec les actes qu'il était destiné à venger ? Y a-t-il eu seulement, de la part des victimes, des actes propres à autoriser une pareille et si épouvantable sanction ? Sinon, quels motifs apporter, non plus pour justifier, — il ne peut plus être question de justification, — mais pour

expliquer un tel châtiment ? Est-il possible de lui découvrir des excuses, des prétextes du moins plausibles ? Ou faut-il y voir une pure iniquité dont les auteurs ne se laveront jamais ?

En 1713, cette partie du continent américain appelée alors Acadie, — laquelle comprenait strictement la péninsule dite aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, — fut définitivement cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Il y avait longtemps que l'Angleterre disputait à sa grande rivale, la France, ce coin de pays. Et le fait est que, depuis sa fondation en 1610, l'Acadie avait été continuellement le théâtre de luttes entre ces deux nations, et dont l'objet était la possession de son territoire. Tantôt directement, tantôt par l'intermédiaire de ses colonies voisines, l'Angleterre toujours tenace dans ses ambitions, avait organisé diverses expéditions dans le but de la conquérir. La fortune de ses armes avait eu des succès et des revers. Enfin, en 1713, le morceau tant convoité, et qui lui appartenait déjà de fait depuis 1710, lui fut régulièrement et définitivement cédé par le traité d'Utrecht. Il ne faudrait pas juger de l'importance de l'Acadie par sa dimension géographique. Géographiquement, et encore que son sol, dans la plus grande partie, fut extrêmement riche, elle ne justifiait pas l'âpreté avec laquelle l'Angleterre l'avait désirée, ni toutes les dépenses qu'elle avait faites pour ajouter ce lambeau à sa longue ligne de côtes. Au point de vue stratégique, la chose était bien différente. Établie là comme en un magnifique poste d'observation et de défense, la Grande-Bretagne pouvait y surveiller de plus près les opérations de sa rivale, empêcher ces incursions qui étaient parties de là ou qui avaient passé par là pour venir menacer ses colonies de la Nouvelle-Angleterre. Mais je crois que la raison profonde des sacrifices qu'elle avait consentis pour s'assurer ce domaine, est celle-ci : l'Acadie serait une pierre d'attente, le premier pas vers la réalisation d'un plan beaucoup plus vaste, lequel n'allait à rien moins qu'à s'emparer de tout le Canada, ainsi que

les événements d'ailleurs l'ont bien montré. Ce n'est pas d'hier que l'impérialisme anglais, cette soif d'agrandissements que le temps et les conquêtes toujours nouvelles et plus amples ne semblent qu'accroître, est né.

En Amérique, c'est au détriment du domaine colonial ouvert par la France, que cet impérialisme allait se développer. La France a-t-elle su comprendre que les pertes qu'elle allait subir en ce continent auraient leur contre-coup sur sa situation européenne ? A-t-elle eu l'intuition que son prestige là-bas en serait diminué d'autant ? A-t-elle officiellement donné tout l'effort désirable pour empêcher, ou retarder du moins, l'exécution d'un dessein dont il était facile de deviner toute l'ampleur ? Nous n'avons pas à examiner ici ces questions. Ce qui est certain, c'est qu'en 1713, l'Acadie, avec tout son territoire selon ses anciennes, limites fut cédée à la couronne de Grande-Bretagne.

Or, l'Acadie, possession anglaise, n'était peuplée que de colons français, gens industrieux, moraux, travailleurs, qui déjà avaient su rendre fructueux le sol qui était devenu leur petite patrie, race saine et forte aux vertus de laquelle même son plus féroce persécuteur rendra involontairement hommage.(5) Une clause du traité d'Utrecht laissait ces habitants libres d'émigrer en pays français, dans l'espace d'un an, en emportant leurs biens, ou de rester dans la Province, en laquelle il leur était promis solennellement, en retour de leur soumission à leur nouveau souverain, protection commune aux sujets anglais, et libre exercice de leur religion, conformément aux lois de la Grande-Bretagne. Une lettre de la reine Anne vint, peu après, amplifier les privilèges contenus dans cette clause, prolonger, sans en marquer la limite, le temps laissé aux Acadiens qui choisiraient d'émigrer, reconnaître leur droit à disposer de leurs immeubles, et toujours leur assurer le libre exercice de leur religion, " en

(5) " . . . it was judged (la Déportation) a necessary and the only practicable measure to divide them among the colonies where they may be of some use, as *most of them are healthy strong people.* " *Circulaire du gouv. Lawrence aux gouverneurs du continent*". N. S. D., p. 278.

autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ". Cette restriction ne voulait pas peu dire, car la religion catholique romaine était proscrite par les lois anglaises. Dans sa conférence sur *Notre Situation Religieuse en 1764*, M. Thomas Chapais a très bien montré, ici même, l'ostracisme étroit, violent, fanatique, où était tenu le catholicisme dans l'Angleterre d'alors et toutes ses dépendances, comme il a aussi établi tout ce qu'il a fallu, de la part de notre clergé, d'adroite énergie, de diplomatie honnête, et de sens profond de nos intérêts religieux et nationaux, pour détourner de chez-nous l'effet de ces lois iniques, et pour rendre l'Église du Canada viable et prospère.

Extrêmement attachés à leurs croyances, qui étaient tout pour eux, et ne séparant pas, dans leurs cœurs, l'amour de leur religion de l'amour de leur langue et de leurs traditions ancestrales, voyant dans ce double héritage des affinités en quelque sorte nécessaires, et comprenant que le nouvel avenir qui s'offrait à eux serait très probablement fatal à l'un et à l'autre, les Acadiens, d'un commun accord, se résolurent à passer sur les terres de " leur bon Roy de France" ainsi qu'ils disaient. Décision héroïque, en un sens : car, si cette émigration les sauvait des dangers d'une apostasie religieuse et nationale, elle les obligeait par contre à abandonner avec pertes des établissements déjà prospères auxquels les rivaient de chers souvenirs, et à aller recommencer ailleurs, en des conditions matériellement moins favorables, les durs travaux de défrichement et de colonisation. Il faut s'incliner avec respect devant tout ce que cette résolution comportait d'idéalisme supérieur et invincible. Nous verrons, en effet, que cette attitude ne fut pas le résultat d'un enthousiasme passager ni d'une éphémère sentimentalité : elle sera inébranlable. Et ce sera finalement pour n'avoir voulu rien sacrifier d'un devoir que leur conscience leur représentait comme essentiel et sacré qu'ils seront semés aux quatre vents du ciel.

Dans quelle mesure les missionnaires acadiens ont-ils pesé

sur la résolution prise par les habitants ? La réponse est très simple. Inutile de dire que cette réponse, nous allons la chercher, non pas dans les perfides récits de Francis Parkman, ni dans les grossières imputations de la plupart des historiens anglais, absolument incapables de comprendre et d'apprécier le rôle du sacerdoce catholique, mais dans les faits réels, lesquels sont en conformité avec la constante tradition ecclésiastique. Les missionnaires acadiens étaient les conseillers naturels de leur peuple. Très instruits pour la plupart, dévoués corps et âme à leurs ouailles, pénétrés de la grandeur de leur mission, donnant l'exemple de toutes les vertus évangéliques, par grâce et par éducation, mieux à même que personne de prévoir les risques qu'allaient courir leurs fidèles, au point de vue religieux, en acceptant de rester sous une domination étrangère persécutrice du catholicisme, ils se firent un devoir d'engager ceux-ci à se prévaloir du droit que leur assurait la clause particulière du traité d'Utrecht les laissant libres de s'en aller. Que de figures admirables parmi ces anciens missionnaires de l'Acadie ! Un Germain, un St-Poncy, un Chauvreulx, un Leguerne, un Maillard, un Daudin, surtout un Le Loutre ! Chacun mériterait d'avoir sa monographie. Qu'il nous soit permis du moins de leur adresser l'hommage de notre vénération et de notre admiration, pour s'être identifiés avec les intérêts moraux de leurs populations, et pour s'être montrés leurs guides sûrs, prudents, éclairés, à travers toute l'histoire acadienne, et spécialement au milieu des inextricables difficultés que nous allons voir.

C'est ici, en effet, que commence la période véritablement dramatique dont le dénouement sera la déportation. Le nœud de l'action, l'essence du drame consiste en ceci : les Acadiens veulent s'en aller en territoire français, ainsi que les conditions stipulées par le traité d'Utrecht les y autorisent. Mais leur départ ferait de la péninsule un désert : la Grande-Bretagne se trouverait avoir sur les bras un pays vide d'habitants, un domaine sans rendement, un improductif

lambeau colonial. Et alors, à quoi auraient servi les sacrifices qu'elle avait faits pour le conquérir ? Quelle garnison voudrait se charger de veiller sur ces solitudes ? Et comment les soldats se ravitailleraient-ils ? Quel profit y aurait-il eu à se faire adjuger un territoire destiné à redevenir inculte, destiné plutôt à retomber sous l'empire de ses anciens maîtres ? Car, si les Acadiens émigrent, ce sera chez les Français tout voisins, dont les armées se trouveront d'un coup renforcées d'un apport considérable. Et n'est-ce pas à reprendre leur bien perdu que les Français utiliseront d'abord ces forces nouvelles ? — Il n'y a donc qu'une chose à faire, pour le moment du moins, retenir dans le pays les habitants, sous un prétexte ou sous un autre, par force ou par ruse, par tous les moyens que pourra suggérer l'hypocrisie ou inspirer la violence. Et quand le temps assigné par le traité pour émigrer en terre française se sera écoulé sans que cette émigration ait pu se produire, à cause des empêchements que l'autorité anglaise y aura mis, alors surgira la fameuse question du serment. Et les Acadiens seront enfermés dans ce cercle vicieux : prêter un serment sans réserve à la Couronne Britannique, ou s'en aller. Mais ce serment est impossible à leur conscience patriotique et à la délicatesse de leurs sentiments, car il les exposerait un jour ou l'autre à verser le sang de leurs parents, de leurs frères. Les seuls ennemis que l'Angleterre ait en ces régions, ce sont les Français et les Sauvages leurs alliés. Si les Acadiens prêtent ce serment absolu qu'on veut leur imposer, quelle sera leur situation tôt ou tard ? — S'en aller, ils l'ont voulu, ils le veulent encore. Mais leur départ a été entravé, il l'est toujours. C'est contre leur gré qu'ils sont restés dans la province. Et cependant, l'on veut leur persuader que c'est volontairement, qu'ils sont désormais sujets britanniques, et que, comme tels, ils doivent prêter serment d'allégeance absolue à leur Souverain.

Pris dans cet engrenage, que la malveillance de l'autorité complique encore, les Acadiens proposent un moyen terme,

une solution à base de compromis. S'il est avec le ciel des accommodements, il semble qu'il puisse y en avoir, et à plus forte raison, avec le pouvoir civil, ce pouvoir fût-il celui de Grande-Bretagne. Les habitants se déclarent donc prêts à jurer serment d'allégeance, pourvu qu'il y soit expressément spécifié qu'ils seront exempts de porter les armes d'un côté et de l'autre, soit contre les Français et les Sauvages leurs alliés, soit contre les Anglais.

Or, en 1730, le gouverneur Richard Philipps accepta officiellement cette formule de serment. La clause, expressive de la réserve de ne porter les armes ni contre les Français et les Sauvages leurs alliés, ni contre l'Angleterre et son gouvernement, fut-elle insérée seulement en marge du document officiel relatif à la prestation du serment, sur un bout de papier qu'il fut ensuite facile de détacher de l'original pour que rien n'en parût aux yeux de la Métropole et qu'il n'en subsistât aucune preuve écrite ? Philipps l'accorda-t-il aux Acadiens de vive voix seulement et sur sa parole d'honneur ?

Ce qui est certain, entr'autres d'après le procès-verbal qu'en a dressé l'abbé Charles de la Goudalie,(6) c'est qu'un serment conditionnel fut prêté par les Acadiens, et accepté comme valide, ratifié par le général Richard Philipps au nom du roi d'Angleterre. C'est de ce moment que date l'expression " Français neutres " appliquée aux habitants de l'Acadie. Ceux-ci avaient fait reconnaître leur neutralité absolue dans tout conflit entre les deux nations. C'était donc un grand point de gagné. Aussi, les vingt années qui s'écoulent de 1730 à 1750, ou mieux 1749, sont-elles, tout compte fait, les plus heureuses et les plus paisibles de toute l'histoire acadienne. Ce n'est pas qu'elles n'aient été traversées de quelques incidents : sous l'administration du gouverneur Armstrong, en particulier, — ce déséquilibré qui mit fin à ses jours un matin de décembre 1739, — les scènes, dont quelques-unes assez grotesques, n'ont pas manqué. Les

(6) Cf. *Acadie*, tome II, p. 362.

missionnaires acadiens, notamment, ont eu des passe-d'armes avec ce matamore. Mais rien de considérable n'est venu troubler l'harmonie générale qui s'était établie, et qui permettait à ce que l'on a appelé " les arts de la paix " de se développer. Le gouvernement de Paul Mascarène fut à peu près un modèle du genre, si l'on veut bien avoir égard aux circonstances : ce français Huguenot comprenait les Acadiens ; il était homme de bonne compagnie ; minutieux, ferme, mais poli, prêtres et habitants pouvaient s'entendre avec lui, car il était accessible aux bonnes raisons, aux loyales explications. Et cependant, la situation devint critique à un moment donné ; la neutralité acadienne fut soumise à une rude épreuve : de 1744 à 1748, pendant la guerre dite de la Succession d'Autriche, l'Acadie ne fut pas envahie moins de quatre fois par les Français ; les chefs de ces expéditions, dont quelques-unes furent désastreuses pour les Anglais, par exemple, l'affaire de Grand-Pré, ne négligèrent rien pour attirer les habitants de leur côté : flatteries, menaces, tout fut employé à cette fin. Leurs efforts se heurtèrent en vain à ces consciences simples mais droites, que les plus belles avances ou la perspective de terribles représailles ne purent rendre infidèles à leurs promesses. Il a pu se produire des défections particulières, mais en nombre négligeable ; ces cas accidentels ne furent que l'infime exception. Dans l'ensemble, dans la presque totalité, les Acadiens se montrèrent d'une correction absolue, à tel point que Mascarène a pu leur rendre ce témoignage : " Nous devons notre salut et la conservation de la Province au fait que les habitants français ont constamment refusé de prendre les armes contre nous. "(7) Ne fallait-il pas que la chose s'imposât avec la clarté de l'évidence pour qu'un pouvoir ombrageux, méfiant, susceptible, l'attestât si hautement ?

En 1749, avec l'arrivée d'Edward Cornwallis comme gouverneur, et la fondation de l'importante colonie de Chebuc-

(7) " To the breaking the French measures... our French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our preservation. " Lettre de décembre 1744. *N. S. D.*, p. 148-9.

tou (Halifax), se font entendre les premiers grondements de l'orage qui éclatera en 1755, et répandra la dévastation parmi les habitants français. Cornwallis se présentait muni des plus amples instructions de la part de son Souverain, au cours desquelles il y avait des promesses alléchantes faites à ceux des Acadiens qui voudraient renoncer à la langue et à la religion de leurs pères, et passer au protestantisme. C'est la reprise en haut lieu du plan infâme déjà caressé par William Shirley, gouverneur du Massachusetts. Ah ! comme tout aurait pu s'arranger par une apostasie qui paraissait à ces bons messieurs la chose la plus naturelle du monde. Alors, l'avenir des Acadiens était assuré. L'apostasie, c'était pour eux le secret du bonheur. Pourquoi n'achètetaient-ils pas à ce prix une existence paisible et prospère ? Et la question du serment était brusquement ressuscitée et mise dans un relief qu'elle n'avait pas eu encore. Comme si cette affaire n'eût pas été réglée déjà à la satisfaction générale ! Comme si les Acadiens eussent manqué à cette neutralité qu'ils avaient jurée ! En récompense d'une attitude qui avait valu à la Grande-Bretagne, dans des circonstances fort critiques, la conservation de la Nouvelle-Écosse, Cornwallis, au nom et de par l'autorité du Roi, les somme de prêter un serment sans réserve, ou de s'en aller. Les Acadiens acceptent unanimement cette dernière alternative, ce dont il se montre surpris. Cet homme aurait-il jamais pu s'imaginer que, pour une simple raison de sentiment, ces gens naïfs, ces paysans, iraient abandonner leurs belles terres, diraient adieu à leurs foyers, plutôt que de sacrifier un principe qui leur était sacré ? Et cependant, le départ auquel ils sont résolus, il faut absolument l'empêcher. Il est vrai que les colons anglais sont maintenant nombreux dans la péninsule, et qu'il serait facile, en favorisant le courant de l'émigration, de donner aux Acadiens des remplaçants. Mais où iraient ces habitants français ? L'Ile Royale ayant été rendue à la France, ils s'y porteraient en masse, ou à l'Ile Saint-Jean, ou au Canada. Quel précieux

appoint, pour celle qui est toujours la grande ennemie, constituerait l'accession de ces milliers d'habitants ! Et quelle menace en résulterait pour les possessions britanniques! Leur exode n'aura pas lieu. Et il faut voir à quelles roueries, à quels subterfuges, à quels plats mensonges, à quels fallacieux prétextes Cornwallis a recours pour l'entraver !

Au bout de deux ans de ces odieux manèges, Cornwallis, comme dégoûté du rôle qu'il a joué, s'en retourne dans son pays. Les Acadiens sont restés, et il a donc obtenu cela ; mais, sur l'affaire du serment, il a manqué son coup. L'objet essentiel de sa mission avait échoué pitoyablement.

Peregrine Thomas Hopson, qui lui succède, semble avoir eu un grand sens politique. Ses premiers actes officiels sont pour supplier les Lords du commerce de ne pas le laisser presser les Acadiens sur la question du serment, dont il apprécie toute la gravité; il désire que l'état de choses existant se prolonge indéfiniment, et, en véritable diplomate, il croit que le temps finira par tout arranger à la satisfaction générale.(8)

Et voici venir, dans la personne de son successeur Charles Lawrence, l'homme fatal, l'exécuteur des hautes œuvres, le bourreau qui fera du peuple acadien un peuple martyr. Avec un tel homme — pardon, une pareille brute — les choses vont marcher rondement. Notre-Seigneur avait dit à Judas, après que Satan fut entré en lui : " *Quod facis, fac citius.* Ce que tu fais, fais-le vite. " (Jean. XIII, 27.) Lawrence voulut aussi faire vite, perpétrer au plus tôt la noble action qui devait, selon ses propres paroles, lui mériter la gratitude éternelle de la Grande-Bretagne. Le fameux serment est encore mis de l'avant. Il le faut bien, pour

(8) Mr. Cornwallis can thoroughly inform your Lordships how difficult, if not impossible, it may be, to force such a thing (the oaths) upon them, and what ill consequences may attend it... as they (les Acadiens) appear to be much better disposed than they have been, and I hope will still amend and in a long course of time become less scrupulous, I beg to know... how far His Majesty would approve my silence on this head till a more convenient opportunity. " *Hopson to Lords of Trade*, 10 déc. 1752. *N. S. D.*, p. 197.

couvrir le crime abominable qui est déjà tout préparé. Le 1er août 1754, il écrit d'Halifax aux Lords du Commerce : " ...tout considéré, je ne puis m'empêcher d'être d'avis que, s'ils refusent le serment, il vaudrait mieux qu'ils fussent éloignés. "(9) Le 18 juillet 1755, il fera une affirmation plus positive dans un autre message aux mêmes personnages : " Je suis bien déterminé à amener les habitants à se soumettre au serment, ou à débarrasser la province de tels perfides sujets. "(10) Perfides ? Mais en quoi donc a consisté la perfidie des Acadiens ? Lawrence oublie de le spécifier. Quel renversement des valeurs chez cet homme absolument amoral ! La perfidie ! mais elle était du côté des gouverneurs qui, depuis quarante ans, malgré la clause d'un traité et contre les dispositifs d'une lettre royale, retenaient les habitants français dans la province. La perfidie ! mais elle était du côté du roi Georges II et de son mandataire Cornwallis qui avaient inopinément invalidé un serment conditionnel prêté et reçu officiellement en 1730, avec toutes les garanties de sanction de la part de l'autorité souveraine. La perfidie ! mais elle était dans l'impasse où l'on acculait ces pauvres Acadiens. La perfidie ! ah ! avec le personnage qui vient d'entrer en scène et qui va précipiter le dénouement du drame longuement combiné et savamment mûri dans le mystère de la chancellerie britannique, à la perfidie s'ajoutera la froide cruauté, une barbarie si experte et si calculatrice, qu'en en voyant les preuves, l'on se demande si l'on ne rêve pas, si l'on n'est pas en proie à quelque effroyable cauchemar.

Mais que répondent donc les Lords du Commerce au vœu brutal exprimé par leur représentant dans sa lettre du 1er août 1754 ? Le document officiel est du 23 octobre 1754: sa phraséologie de cabinet, à dessein entortillée, sournoise et

(9) " I cannot help being of opinion that it would be much better, if they refuse the oaths, that they were away. " *N. S. D.*, p. 213.

(10) " ...am determined to bring the inhabitants to a compliance, or rid the province of such perfidious subjects. " *N. S. D.*, p. 260.

pleine de sous-entendus, ne veut dire qu'une chose aux yeux d'un esprit honnête, à savoir : que sans le serment absolu, les Acadiens ne peuvent être considérés comme sujets anglais ni traités comme tels ; que leur refus de le prêter invalide leurs titres de possession, et fait d'eux, par conséquent, des étrangers, des ennemis dans la place, au sujet desquels il n'y a plus qu'une chose à faire, — les expulser au plus tôt. " D'ailleurs, ajoutent ces bons Messieurs, en imitant un peu le geste de Pilate, nous souhaitons que vous vous entendiez là-dessus avec le juge-en-chef Belcher et que son opinion serve de base à toute mesure à prendre dans l'avenir concernant les habitants. "(11) Et c'est-à-dire qu'ils lui laissent le champ libre et qu'il a tout pouvoir d'exécuter les plans destinés à mettre la province en état de sécurité. Les Lords se portaient garants des mesures que Lawrence et Belcher pourraient adopter à cette fin. Aussi, le 25 mars 1756, lui écrivent-ils encore de Whitehall, en réponse aux dépêches dans lesquelles le Gouverneur leur avait parlé de la déportation déjà en partie réalisée : " Nous avons soumis le passage de votre lettre relatif à la déportation des habitants français et aux mesures que vous avez dû prendre pour exécuter ce dessein, sous les yeux du secrétaire d'État de Sa Majesté ; et comme vous représentez que cette déportation importait nécessairement à la sécurité et à la protection de la Province dans les conjonctures critiques où nous sommes, nous ne doutons pas que votre conduite en cette affaire ne soit pleinement approuvée par Sa Majesté. "(12) Est-ce assez clair ? Cela ne suffit-il pas à montrer la complicité de la Métropole dans ce crime ? Il y a bien d'autres documents qui établis-

(11) " . . .it may be a question well worth considering how far can they be treated as subjects without taking such oaths, and whether their refusal to take them will not operate to invalidate the titles to their lands. . . could wish that you would consult the chief justice upon this point and take his opinion, which may serve as a foundation for any future measure it may be thought advisable to pursue with regard to the inhabitants in general. " *N. S. D.*, p. 237.

(12) " . . .we doubt not but that your conduct herein will meet with His Majesty's approbation. " *N. S.D.*, p. 298.

sent sa large part de responsabilité. Nous les citons dans notre ouvrage. Même, l'on trouva que Lawrence ne s'inquiétait pas assez, une fois l'œuvre accomplie, d'en affermir les bons résultats. N'y a-t-il pas, en effet, aux Archives une lettre des Lords dans laquelle ceux-ci regrettent " qu'un trop grand nombre d'Acadiens aient échappé à la proscription ", et déplorent que " les colonies du sud aient laissé les déportés reprendre le chemin de la Nouvelle-Écosse. " Heureusement que " les gouverneurs de New-York et du Massachusetts leur ont barré le passage ! " Autrement à quoi n'aurait-on pu s'attendre de leur part ? (13)

Voilà le seul genre de protestation que les autorités britanniques aient fait entendre au sujet de l'œuvre exécutée par Lawrence. Et qu'implique-t-elle ? un désaveu ? Bien au contraire : la crainte qu'il n'ait pas poussé son action jusqu'à ses derniers effets.

Et donc, Lawrence a carte blanche. Conformément à la suggestion émise par les Lords du Commerce, le juge-en-chef Jonathan Belcher rédige une consultation dont la conclusion est que, tant qu'il restera un français dans la province, il n'y a pas à espérer que la paix y sera stable, et que le seul parti à prendre pour assurer la sécurité du pays est de disséminer ces français parmi les colonies anglaises du continent. Entre temps, l'arpenteur Morris avait, sur l'ordre du Gouverneur, préparé un rapport détaillé sur les divers groupements acadiens, leur nombre, leur force, leurs richesses, examiné sous toutes ses faces la question de savoir comment s'y prendre pour s'en débarrasser, et indiqué de façon précise et détaillée le moyen le plus sûr d'en finir à jamais avec cette engeance : la déportation également.

Avec ces beaux documents en portefeuille, le Gouverneur, ayant souci de la légalité, procède dans les formes. Car il faut qu'il ait au moins une apparence de raison pour mettre à exécution une sentence déjà toute élaborée ; il faut qu'il

(13) *Can. Arch.* (1894) *Nova Scotia,* 1756, March 10. Whitehall. Lords of Trade to Lawrence, B. T. N. S., vol. 36, p. 300.

se couvre du manteau de la justice. Il y aura donc un simulacre de procès. La pièce accusatrice est longue et circonstanciée : par malheur pour la mémoire de Lawrence, c'est le réquisitoire le plus tendancieux, le plus hypocrite, le plus mensonger, le plus impudent qu'offrent peut-être les annales judiciaires. Cette machine, analysée et disséquée ainsi qu'on peut la voir au tome deuxième d'*Acadie*, il reste qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat. Et cependant, c'est derrière cet absurde échafaudage que va se réfugier Lawrence pour perpétrer son forfait. Une dernière fois, le serment est offert aux Acadiens, après qu'on leur a confisqué leurs archives et enlevé leurs armes : ils se consultent; leur réponse est d'abord toujours la même : *non possumus*, nous ne pouvons pas. Ils se trouvent en face d'un ultimatum. De guerre lasse, voyant qu'ils ne seront pas écoutés, sentant qu'ils seront victimes de la violence, ils consentent enfin à se soumettre à ce qu'on leur demande. "Trop tard, leur répond Lawrence. D'après les lois anglaises, ceux qui ont une fois refusé de prêter le serment ne peuvent plus être admis à le faire. "(14) Le traître a ce qu'il voulait. Le prétexte pour agir, le voilà. Et quelques jours après, savoir le 28 juillet 1755, il fait sanctionner à l'unanimité par son conseil, accrû pour la circonstance du vice-amiral Boscawen et du contre-amiral Mostyn, l'ordre du jour suivant : " Comme il avait été antérieurement résolu de transporter les habitants français hors de la Province s'ils refusaient de prêter le serment, la seule chose qui restait à considérer portait sur les mesures à prendre pour exécuter ce plan et sur l'endroit vers lequel ils seraient dirigés. Après mûre délibération, il fut unanimement décidé que la meilleure méthode à suivre . . . était de les disséminer parmi les diverses colonies anglaises du continent ; à cette fin, un nombre suffisant de vaisseaux devait être nolisé dans le plus bref

(14) " . . .a clause in an Act of Parliament, I, Geo. 2, c. 13, whereby persons who have once refused to take the oaths cannot be afterwards permitted to take them, but are considered as Popish recusants . . . " *N. S. D.*, p. 256.

délai possible. "(15) Et les scènes d'horreur et d'ignominie de se déployer : emprisonnement des délégués acadiens dans la petite île Saint-Georges, confiscations des immeubles et des troupeaux par toute la péninsule ; main-mise sur les hommes et les garçons au-dessus de dix ans ; puis viendra le tour des femmes et des filles. John Winslow, répondant avec enthousiasme à l'appel de Lawrence, accourra de Beauséjour présider à ces beaux faits d'armes : " Enfin, notera-t-il en propres termes dans son infect *Journal*, lequel se trouve aux Archives de la *Massachusetts Historical Society*, nous allons pouvoir purger la Province de cette plaie d'Égypte ! " — A propos, il est remarquable de voir l'abus que ces Anglais, très liseurs de leur Bible, ont fait de l'Écriture-Sainte. Dès 1721, Philipps écrivait au Secrétaire d'État : " Si les Français quittent la Province, ce sera comme les Juifs sont sortis d'Égypte ; ils s'en tireront comme ils le pourront, avec ce qu'ils ont, et ce qu'ils pourront emprunter. " (16) Et très souvent, dans le *Journal* de Winslow et les lettres de ses subalternes, il y a des souvenirs de l'Ancien Testament ou des paroles divines mêlées aux infamies que ces soldats sont en train de consommer. Jedediah Prebble lui écrivait, par exemple, de Fort Cumberland, le 24 août 1755 : " ......nous nous réjouissons de votre heureuse arrivée aux Mines, et sommes charmés d'apprendre que vous avez d'aussi bons quartiers pour vous et vos soldats, étant donné que vous avez pris possession des édifices religieux : nous espérons que vous y remplirez bien les fonctions de prêtre."(17) Nous nous demandons s'il est possible d'être plus cynique. Les Boches ont exactement le même langage aujourd'hui. Leur vieux Dieu, sinistre parodie de notre Dieu trois fois saint, est constamment appelé à la rescousse pour consacrer leurs atrocités. Hélas ! pareilles profanations ne seront-

(15) *N. S. D.*, pp. 266-7.

(16) *Nova Scotia Arch.*, vol. II, p. 76.

(17) *Winslow's Journal. Coll. of N. S. H. S.*, vol. III (1883) p. 99.

elles pas de tous les temps ? L'Évangile même en rapporte : dans l'épisode de la tentation de Notre-Seigneur, Satan s'est servi des inspirations de l'Esprit Saint pour donner couleur de raison et de justice à ses assauts contre la personne auguste du Verbe Incarné.

Nous ne pouvons suivre les pauvres Acadiens dans leur exode douloureux, vers la terre étrangère, leur débarquement sur des plages où on ne les attendait pas et où ils furent reçus comme des chiens. Il y aurait un ouvrage considérable à écrire sur les Acadiens en exil. Et peut-être un jour nous y mettrons-nous, s'il plaît à Dieu. Qu'il suffise de dire aujourd'hui que leur déportation, loin de marquer la fin de leurs misères, n'a été que le prologue d'années d'angoisses, d'agonie, de tortures physiques et morales, et pour des milliers d'entre eux, de mort. Il y a, par exemple, dans les Archives de l'État, à Boston, deux énormes cahiers in-folios dans lesquels ont été compilés les originaux des pièces où figurent les délibérations de la Chambre d'Assemblée et les arrêts du Conseil de la Province, concernant l'arrivée de ces parias et le traitement à leur accorder. Ces cahiers portent le titre de : *French Neutrals*. Nous allons souvent consulter ces documents jaunis. Chaque fois qu'il nous est donné de toucher et de feuilleter ce que nous pourrions appeler ces actes des martyrs, de parcourir, par exemple, telle requête présentée par des Acadiens, exposant " que leurs enfants leur sont ravis de force sous leurs yeux, et emmenés ils ne savent où dans une sorte d'esclavage ", ah ! Messieurs, notre cœur est déchiré par de tels spectacles, bouleversé par les accents que la douleur arrachait à ces persécutés. Voici le texte de l'une de ces requêtes. Nous la donnons absolument telle quelle :

" A Son Excellence le Gouverneur général de la Province de Massachusetts Bay de la Nouvelle Angleterre et au Honorable Gentilhome du Conseil.

" Nous avons pris la liberté de vous présenté cette Requeste, comme nous sommes en chagrin par raport à nos enfans.

La perte que nous avons souffris de nos habitations, et amené icy, et nos séparations les uns des autres, n'est rien a comparé à cell que nous trouvon a présent, que de prendre par force nos enfans devant nos yeux. La nature même ne peut souffrir cela. Si il estait en nostre pouvoir davoir nostre chois, nous choisirions plustôt de rendre nos corps et nos âmes que destre séparé deux. Cest pourquoy nous vous prions en grâce et à vos Honours que vous ayé la bonté dapaisser cette crueltéz... " Signé : Jean Lendrey, Claude Bennois, Claude Le Blanc, Jacque Esbert, etc., avril 1756. " (18)

Une autre requête, celle-ci en anglais, en date du 5 mai 1756, et présentée par Claude Bourgeois, de Amesbury, porte : " Voici quatre semaines environ, dix ou douze hommes vinrent chez lui, et lui ravirent deux de ses filles, l'une âgée de vingt-cinq ans, et l'autre de dix-huit : ses filles étaient alors occupées à filer pour la subsistance de la famille de pauvres restes de chanvre et de laine qui étaient tout ce qu'ils avaient pu sauver à leur départ d'Annapolis ...... "(19) Citons enfin une requête, présentée le 10 septembre 1756, et qui montre combien les Acadiens étaient étroitement surveillés et comme parqués en tel ou tel lieu, d'où ils ne pouvaient sortir qu'avec permission spéciale du Gouverneur même et de son Conseil :

" A Son Excellence William Shirley, etc.,

" La requérante est actuellement bien malade de la fièvre à Boston ; elle supplie humblement que, si Dieu daigne épargner sa vie et la rendre de nouveau à la santé, il lui soit permis d'aller vivre à Newbury avec son frère Pierre Doucet, le seul parent ou ami qu'elle ait en ce pays... "

Signé : Marguerite Doucet. "(20)

(18) *French Neutrals*, I, p. 49.

(19) *Ibid.*, I, p. 63.

(20) *Ibid.*, p. 215.

Cesdocuments brisent l'âme. Mais ce n'est pas le moment d'en parler plus longuement. Les considérations que nous avons à faire maintenant doivent s'inspirer de l'exposé historique que nous venons de vous soumettre et en tirer les conclusions qui s'imposent.

(*La suite au prochain numéro*)

Henri d'Arles

AUX ABONNÉS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le Canada français qui succède à la fois au Parler français et à la Nouvelle France, est envoyé à tous les abonnés de cette dernière revue. Il sollicite leur précieux encouragement. Les abonnés de la Nouvelle-France retrouveront dans le Canada français l'œuvre continuée et agrandie de l'ancienne revue.

Ceux qui étaient en règle avec l'administration de la *Nouvelle-France*, et qui avaient droit au service de la revue jusqu'à janvier 1919, peuvent s'abonner au Canada français, en versant $2.25 au lieu de $3.00 : la balance (0.75) nous sera fournie par l'administration de la Nouvelle-France. — Ceux qui nous envoient $3.00 sont censés faire eux-mêmes, comme il a déjà été annoncé, remise gracieuse au propriétaire de la *Nouvelle-France* de la balance (0.75) de l'ancien abonnement.

LE
DOCTEUR JULES-PANET FRÉMONT

1885-1918

Dans le grand vent de tempête qui depuis quatre ans souffle sur le monde, l'épidémie actuelle sera la brusque rafale qui vient hâter les dénouements funestes. Dès les débuts l'Université s'est trouvée atteinte. La faculté de Médecine pleure aujourd'hui la perte d'un de ses plus jeunes professeurs : le docteur Jules-Panet Frémont. Comme tant d'autres de la profession il est tombé victime de son dévouement et de la témérité que pouvait excuser son jeune âge. Calme sans nonchalance, actif sans exubérance, Frémont était de ceux qui ne se dépensent pas dans une hâte fébrile, mais qui ne s'attardent pas non plus en de vaines spéculations. Aussi à trente-trois ans, il était déjà loin dans la montée, où il cheminait il est vrai sans heurt et sans à-coups s'efforçant par un travail constant de se rapprocher chaque jour des sommets, il succombe avant de toucher le but, au moment où pourtant déjà les cimes s'éclairent.

Gentilhomme de vieille race, Jules Frémont était encore de lignée universitaire. Il gardait pieusement cette double tradition. Sa distinction, jointe à sa grande affabilité furent les caractéristiques de sa vie sociale ; son esprit méthodique, sa précision et sa clarté en firent dès la première heure un professeur distingué. Il perpétuait à l'École de vieux souvenirs qui l'attachaient d'avantage à l'institution dont son aïeul avait été un des premiers professeurs. Son père par la suite avait occupé également une chaire à la faculté de Droit.

D'une culture solide, Frémont brillait surtout par sa tournure scientifique. Particulièrement attiré par les sciences naturelles, il occupait depuis toujours ses moindres loisirs à courir nos grands bois, nos lacs et ce grand fleuve qu'il connaissait à fond jusque dans ses plus lointains contours. Dans cette passion des grands espaces et de la libre aventure, il ne trouvait pas seulement un heureux délassement, il cherchait encore, en curieux affiné, à deviner sur place tous les secrets de la vie intense, toute la biologie de notre faune, de notre flore et de l'ornithologie. Avec quel enthousiasme il parlait récemment du charme d'un dernier voyage aux " Pèlerins " d'où il avait rapporté avec amour, pour ses collections, de précieux échantillons.

A ce travail, son esprit d'observation s'était forcément aiguisé et sa mentalité avait su trouver des aspects très personnels. Guidé par cet esprit particulier le jeune professeur chargé du cours de matière médicale sut faire d'un enseignement plutôt aride, une leçon de choses des plus pratiques qui prenait déjà l'élève. L'association de ces qualités avait rapidement fait du médecin un clinicien sûr, sans pédantrie et parfaitement étranger à toute compromission charlatanesque sous aucune forme.

Aussi en quelques années, avait-il conquis en même temps la confiance des autorités, le respect de ses confrères, l'estime de ses élèves et l'amitié d'une sérieuse clientèle. En moins de dix ans, professeur, médecin de l'Hôtel-Dieu, chef du Dispensaire Antituberculeux, il réalisait ses ambitions sans morgue et sans pause et l'Université fière de ces premiers succès espérait chaque jour plus encore.

L'œuvre est là inachevée et Jules Frémont a du partir alors que le chemin pourtant s'offrait facile et largement ouvert devant lui. Il est parti sans plainte, en chrétien, disant seulement dans un sanglot le " je ne veux point mourir encore ! "

Arthur VALLÉE.

UN ANNIVERSAIRE

OUVERTURE DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Il y a 250 ans aujourd'hui, 9 octobre 1918, le Petit Séminaire de Québec, dont l'établissement avait été retardé à dessein par le fondateur, ouvrait ses portes à ses premiers élèves.

Le Petit Séminaire de Québec et l'Université Laval sont unis par des liens si étroits de parenté, leurs rapports sont si fréquents, que les anciens élèves de l'une ou de l'autre institution ne nous reprocheront pas d'emprunter une page du *Canada Français*, publication officielle de cette dernière, pour rappeler, aussi brièvement que possible, cet intéressant anniversaire.

Les noms des élèves inscrits durant les cent premières années sont contenus dans un vieux registre intitulé : *Les Annales du Petit Séminaire.* Cette liste qui renferme un peu plus de neuf cents noms, est précédée du modeste préambule qui suit :

“ On a commencé le petit séminaire le premier jour d'octobre 1668 après avoir surmonté plusieurs difficultés.

“ Les motifs furent pour tirer les enfants de la corruption du siècle, du libertinage où le naturel du pays les porte, les disposer à l'état ecclésiastique et les faire servir à l'Église,

avec décence, en leur apprenant le plain-chant et les cérémonies.

" Ce qui donna occasion à cet établissement fut que M. Talon reçut un ordre de la cour de travailler à franciser les sauvages et, pour y réussir, proposa à Mgr de Laval, évêque de Québec, d'élever des enfants de la nation des hurons, et aux Jésuites, des algonquins ; et comme pour les franciser il était nécessaire de les mêler avec d'autres enfants français, l'on retira du collège des Jésuites, qui tenaient des pensionnaires, tous ceux dont on payait la pension en tout ou en partie. L'on fit pour ce sujet accommoder la vieille maison où avait logé madame Couillard que l'on avait achetée depuis quelques années. Il fut d'abord composé de huit français et de six hurons qui entrèrent le jour de la Saint-Denis. "

Cette courte préface renferme cependant beaucoup de choses et les observations qu'elle suggère ne seront pas déplacées ici.

Remarquons d'abord que le Petit Séminaire a commencé le *premier jour* d'octobre, date qui durant plus de 150 ans devait demeurer celle de la rentrée des élèves. Mais alors pourquoi n'en a-t-on ouvert les portes que huit jours plus tard ? Serait-ce que les travaux de réparation et d'installation n'étaient pas achevés, ou bien parce que l'on avait choisi le jour de la Saint-Denis, l'un des saints les plus populaires de la France, le premier évêque de Paris, pour en faire l'inauguration ? Personne n'a encore répondu à ces questions et nous n'avons qu'à imiter cette prudente et honnête réserve.

Ce qui paraît certain c'est que tout récemment encore, on ne songeait pas à cet établissement. Avec ce sens de l'équité que ses adversaires mêmes lui reconnaissaient, Mgr de Laval avait jugé que les Pères Jésuites ayant un collège classique bien organisé, il ne serait ni juste ni opportun d'entrer comme en concurrence avec eux à une époque où la colonie ne renfermait, pour ainsi dire, qu'une poignée d'habitants. Il atten-

dit donc ; mais, pour prendre part à cette bonne œuvre qu'est l'instruction et l'éducation des enfants, il voulut payer, en tout ou en partie, la pension d'un certain nombre d'élèves, choisis surtout parmi ceux-là qui montraient quelques dispositions pour l'état ecclésiastique. C'était à la fois une aide aux parents et un témoignage de satisfaction donné aux Jésuites.

Les choses allaient ainsi depuis quelques années, au contentement de tous, lorsque, durant l'été de 1667, Talon reçut une lettre de Colbert dans laquelle celui-ci insistait beaucoup sur la *francisation* des sauvages. L'intendant n'eut pas de peine à entrer dans les vues de son maître. Les Jésuites, les Sulpiciens et Mgr de Laval furent mis au courant des désirs ou, pour mieux dire, des ordres du ministre et tous, malgré le peu d'espoir qu'ils fondaient sur une pareille entreprise, se déclarèrent disposés à en faire l'essai, sincèrement et loyalement. Et c'est ainsi que, renonçant à sa première idée, Mgr de Laval en vint à ouvrir son petit séminaire plus tôt qu'il ne l'avait pensé tout d'abord.

Mais ce n'est pas d'un mot que l'on met sur pied une semblable institution. Aussi bien, l'on n'y réussit, disent les Annales, qu'après " avoir surmonté plusieurs difficultés ". En effet, n'y aurait-il eu que la question du logement que c'était déjà beaucoup. Où placer ces douze ou quinze enfants que l'on se proposait de réunir en communauté ? Le nouveau bâtiment du grand séminaire, terminé depuis peu, était vaste, sans doute, mais il était occupé par l'évêque, les curés-missionnaires et les séminaristes. La petite maison de madame Dupont où pensionnaient, quelques années auparavant, un certain nombre d'élèves du collège, avait fait place au presbytère en 1663. Bref, il semble qu'il n'y eût pas de logement convenable à mettre à la disposition des futurs écoliers. Mais les autorités du séminaire eurent vite fait de trouver la solution de cette difficulté.

Le 10 avril 1666, Mgr de Laval avait acheté de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, un assez

vaste terrain sur lequel il y avait, entre autres bâtiments, une maison située à l'endroit où s'étend aujourd'hui l'aile du séminaire occupée par la procure, la chapelle intérieure, etc. Avait-on songé que ce modeste logement pourrait être le berceau du petit séminaire que l'on se proposait d'établir plus tard et qui s'appellerait demain " le petit séminaire de l'Enfant-Jésus " ? C'est ce qui arriva pourtant.

Cette vieille maison qui mesurait trente pieds sur vingt-cinq environ, était flanquée d'une petite allonge à laquelle on fit, comme au corps principal, toutes les réparations et améliorations nécessaires. L'intérieur fut accommodé pour les circonstances, et bien que les appartements ne fussent pas spacieux, ils étaient suffisants pour une communauté de douze à quinze personnes.

Il est facile de se représenter ce que devait être ce modeste intérieur : une salle d'étude pouvant en même temps servir de salle de récréation ; le réfectoire et un petit parloir ; sous le toit, enfin, le dortoir commun avec une chambrette pour le surveillant. L'allonge, en partie réservée à la cuisine, servait aussi de logement aux deux serviteurs. D'appartements pour les classes, il n'était pas question puisque les enfants continueraient à suivre celles du Collège. Pas besoin de chapelle non plus, la cathédrale étant à deux pas et les écoliers devant y faire les fonctions d'enfants de chœur. Une cour de récréation, taillée à même le jardin qui s'étendait en arrière de la maison, jusqu'au bord du coteau, achevait de donner au nouvel établissement la physionomie d'un vrai pensionnat.

Voilà, en quelques mots, ce que, avec un peu de bonne volonté, on peut lire entre les lignes de la citation que nous avons faite plus haut.

Tout étant prêt au jour fixé, les enfants se présentèrent au nombre de treize : sept français et six hurons. Nos *Annales* qui ont inscrit leurs noms ce jour-là les ont conservés

avec soin jusqu'à présent et il nous fait plaisir de les remettre encore une fois sous les yeux de nos lecteurs.

Nous devrions peut-être commencer par les sauvages, mais ces noms extraordinaires n'intéresseraient pas et nous croyons inutile de les livrer de nouveau à l'impression. Il n'en est pas de même pour les petits français canadiens qui, les premiers, ont ouvert cette liste, laquelle se continue toujours et s'augmente chaque année. Voici leurs noms avec quelques notes qui feront mieux connaître ces enfants et la carrière qu'ils ont suivie plus tard.

Pierre et *Claude Volant*, fils de Claude Volant de Saint-Claude et de Françoise Radisson, étaient nés aux Trois-Rivières ou du moins y avaient été baptisés en novembre 1654. Entrés au collège de Québec depuis quelques années, ils y faisaient leur Quatrième lorsqu'ils furent appelés au séminaire de Mgr de Laval. En bons frères jumeaux qu'ils étaient, ils se suivirent, comme par la main, jusqu'à leur ordination, laquelle eut lieu le 17 septembre 1678. Les exigences du ministère les forcèrent alors à se séparer, mais elles ne les empêchèrent pas de se rencontrer de temps en temps et de s'aimer toujours.

Pierre, après avoir été missionnaire en différents endroits, mais plus particulièrement à Repentigny dont il fut curé en titre dès 1684 et où il demeura définitivement à partir de 1692, s'en revint à Québec en 1708 et y mourut le 3 janvier 1710.

Comme son frère, Claude desservit d'abord quelques paroisses, par voie de mission, puis, en 1684, il fut nommé à la cure de Batiscan. Cinq ans plus tard, on le trouve à Sorel, et en 1693, à Varennes, où il devait demeurer vingt-sept ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort arrivée en 1719.

Pierre Pellerin dit Saint-Amand était, lui aussi, originaire des Trois-Rivières. Né en juillet 1656, il avait donc un peu plus de douze ans. Après deux ou trois années de séminaire, il entra chez les Récollets et passa probablement en France où il fit profession sous le nom de Père Ambroise.

Il revint au Canada et l'on peut voir son nom aux registres de Saint-Joseph de Lévis, en 1684-85, et de Champlain, en 1688. Il décéda, dit-on, en juillet 1689.

Jean Pinguet, baptisé à Québec le 8 décembre 1655, était le compagnon de classe des frères Volant, mais il ne fut ordonné prêtre que le 21 décembre 1680. Il desservit tour à tour les paroisses de Saint-Augustin, de Saint-Joseph de Lévis, du Cap Saint-Ignace et de Beaumont. Après un ministère actif et fructueux, il se retira à Québec, où il mourut le 20 mars 1715. Il avait été l'un des premiers chanoines de Québec, nommés et installés le 12 novembre 1684.

Paul Vachon, né à Beauport mais baptisé à Québec, avait douze ans en 1668 lorsqu'il fut retiré du collège où il faisait sa Sixième. Il embrassa, lui aussi, l'état ecclésiastique et fut le confrère d'ordination de Jean Pinguet. Il fit du ministère paroissial durant près d'un demi-siècle et il approchait de ses noces d'or sacerdotales lorsqu'il mourut au Cap-de-la-Madeleine, le 7 mars 1729.

Michel Poulin, des Trois-Rivières, âgé de treize ans, et *Jean-Baptiste Haslay (Hallé)*, de Lauzon, à peine âgé de neuf ans, le plus jeune de tous par conséquent, ne firent pas un long séjour au séminaire. Ne se sentant point de dispositions pour l'état ecclésiastique, ils retournèrent aux travaux des champs et devinrent de bons et utiles colons. Poulin mourut relativement jeune, en 1694, ne laissant que deux enfants, tandis que Hallé, père d'une nombreuse famille, ne termina sa carrière qu'en 1726.

Tels furent les sept élèves canadiens qui vinrent s'inscrire au Petit Séminaire de Québec, le 9 octobre 1668.

Serait-il téméraire de penser que ces chers enfants avaient bien le cœur un peu gros ce jour là ? Que des larmes même aient perlé à la paupière de l'un ou de l'autre, nous n'en serions pas surpris, et on dut les en aimer davantage. Même à cet âge, on ne se sépare pas sans qu'il en coûte de maîtres zélés et dévoués dont on a connu et goûté toute la tendresse; on ne quitte pas sans regrets ces aimables compagnons d'études et

de jeux avec lesquels, partageant les mêmes peines et les mêmes joies, on a vécu des années entières. Ils auront bien, pour tenir lieu des absents, quelques nouveaux compagnons, mais ce sont des petits sauvages, et ils s'apercevront bientôt s'ils ne le savent déjà, que ces enfants des bois, tout sympathiques qu'ils sont, ont un caractère, des habitudes et jusqu'à des façons de penser bien différentes des leurs.

Retrouveront-ils au moins dans les supérieurs et les maîtres d'aujourd'hui quelque chose de la patience, de la bonté, de l'affection de ceux d'hier ?

Rassurez-vous, chers enfants. C'est votre bienfaiteur, celui-là même dont vous savez la générosité, qui vous appelle dans son séminaire et votre séminaire. Il vous logera, vous nourrira, vous entretiendra. Il vous servira tout à la fois de père et de mère. Et comme, à cause de son rang, de sa dignité, de ses occupations surtout, il ne saurait descendre à tous les détails d'une semblable administration, il nommera, pour le remplacer auprès de vous, d'autres lui-même, des prêtres et des séminaristes qu'il a formés et auxquels il a insufflé son esprit de zèle et de dévouement pour tous avec, en particulier, son amour pour les petits.

Sur le seuil de l'humble mais hospitalière maison que l'on venait d'aménager pour eux, les nouveaux venus trouvèrent donc des amis pour les accueillir : Mgr de Laval, Vicaire Apostolique de toute la Nouvelle-France, un bienfaiteur sans doute, mais avant tout un père qu'ils allaient apprendre à apprécier et à aimer chaque jour davantage. Près de lui, M. de Bernières, grand vicaire et curé de Québec, leur supérieur maintenant puisqu'il l'était de tout le séminaire. On parlait dans tout Québec de sa condescendance, de ses belles manières, de sa bonté. Pourrait-il être moins affable et moins dévoué pour eux, enfants de sa propre maison ? Assurément non.

Là aussi, accueillant et souriant, se tenait un autre tout jeune prêtre dont la tendresse paternelle et un dévouement inlassable allaient, quarante années durant et sans jamais

s'épuiser, se répandre de mille façons sur ce petit séminaire qu'on inaugurait en ce jour et dont il serait le premier directeur. M. de Maizerets, car c'était lui, n'était un étranger pour personne à Québec où il était universellement aimé et respecté. Les petits sauvages eux-mêmes ou du moins leurs parents avaient appris depuis plusieurs années déjà à apprécier les rares et belles qualités de celui que dans leur langue ils avaient nommé Sassenhak8i et personne ne pouvait leur être plus acceptable et plus agréable.

Nous aimons à croire que le procureur de la maison, l'abbé Dudouyt, l'une des figures sacerdotales les plus sympathiques de ces temps éloignés, était aussi présent à cette première entrée des élèves. Certes, il s'agissait moins de recevoir que de donner aux nouveaux arrivés, et ce sera bien souvent le cas dans la suite, mais précisément pour cette raison il voulait s'assurer par lui-même que rien d'essentiel ne manquerait au bien-être de ces chers enfants.

Les autres prêtres du séminaire, les Morel et les Pommier, les Morin et les Fillon, occupés dans les missions voisines de Québec, purent-ils se rendre à la maison pour la circonstance ? Nous n'en savons rien. Ils y étaient du moins d'esprit et de cœur. Avec leur évêque et ses dévoués collaborateurs, ils auraient été heureux de dire, à leur tour, un mot de bienvenue, une parole d'encouragement à ces jeunes recrues destinées, ils l'espéraient du moins, à les remplacer, un jour ou l'autre, dans le dur labeur du ministère paroissial.

Pour compléter cette réunion de famille, il n'aurait manqué que les élèves du grand séminaire. Et pourquoi donc ne s'y seraient-ils pas trouvés ? Ce qui est certain c'est que l'un d'eux avait été choisi comme surveillant pour agir sous la direction de M. de Maizerets. Que ce fût Charles-Amador Martin, Louis Petit ou Pierre de Francheville, peu importe.

En présence de tous ces *collets blancs*, c'est ainsi que les hurons appelaient les prêtres du séminaire, les petits sauvages se trouvèrent peut-être un peu décontenancés ; les canadiens,

au contraire, accoutumés à la vie de communauté chez les Jésuites, durent se sentir à l'aise, dès le premier moment. Quoi qu'il en soit, la journée du 9 octobre 1668 ne fut marquée, semble-t-il, par aucune cérémonie particulière. Ce fut l'entrée et rien autre chose.

Le lendemain, nos écoliers devenus des pensionnaires-externes, si l'on peut s'exprimer ainsi, se rendirent au Collège pour 7½ hèures. Chacun des anciens reprit sa place dans sa classe respective et les hurons allèrent probablement grossir le nombre des pupilles plus ou moins turbulents à qui le bon frère Gilles Mesnard enseignait l'A. B. C. et cœtera.

Deux cent cinquante ans ont passé depuis ce jour où les premiers élèves du Petit Séminaire de Québec ont endossé le *capot* d'écolier que la chronique nous assure y avoir été en usage de tout temps. Treize mille et plus se sont inscrits à la suite de ceux dont nous avons donné les noms plus haut. Aux treize enfants enregistrés le 9 octobre 1668, la présente année 1918 pourrait opposer ses deux cent quarante nouveaux. Mais, en vérité, ceci n'est pas l'essentiel. Le devoir qui s'impose aujourd'hui à tout bon élève du séminaire, ancien ou nouveau, c'est de remercier la divine Providence des grâces sans nombre répandues sur cette maison dans le passé ; c'est de demander à Dieu de lui continuer sa protection et ses faveurs afin que, fidèle à sa vocation, elle poursuive son but en faisant, plus nombreux que jamais, des hommes et des chrétiens qui soient un jour l'honneur de l'Église et de la patrie. Et c'est pourquoi si nous voulons sincèrement que le Petit Séminaire de Québec soit un véritable sanctuaire de la science, nous désirons avant tout qu'il reste, jusqu'à la fin, ce foyer de formation religieuse, intellectuelle et morale que rêvait d'établir, en 1668, son vénérable et saint Fondateur.

Amédée Gosselin, ptre.

Ce 9 octobre 1918

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LES TROMBES

Le 28 août dernier, un journal de Québec racontait l'émouvante aventure de trois excursionnistes, surpris, le 23 du même mois, sur les bords du lac Roberge dans les Laurentides, par un phénomène météorologique à la fois grandiose et terrifiant. Il s'agissait d'une *trombe* gigantesque, dont les ravages se sont fait sentir sur une longueur de cinq à six milles, au point d'obstruer complètement, par l'accumulation de débris d'arbres brisés ou arrachés, le sentier qui conduit du lac Roberge aux lacs du club Marmier, où se rendaient les témoins de l'aventure.

Nous avons des raisons toutes particulières de présenter aujourd'hui aux lecteurs du *Canada français*, comme sujet de notre première causerie scientifique, une étude sur les trombes tant maritimes que terrestres ; outre l'actualité et l'intérêt de cette question de météorologie canadienne, nous avons la bonne fortune d'être l'heureux possesseur d'un récit authentique et d'une observation extrêmement précise de la trombe du 23 août que l'un des témoins oculaires du météore a eu l'amabilité de nous transmettre (1).

(1) Monsieur l'abbé L.-A. Rousseau, aumônier de l'Hôpital Saint-Michel-Archange (près Québec).

Le lecteur reconnaîtra facilement, par les extraits cités plus loin, que la frayeur bien légitime, dans la situation critique où lui et ses compagnons se trouvaient, n'a fait perdre au distingué narrateur aucune de ses excellentes qualités d'observateur, et que sa remarquable description du phénomène si rare des trombes constitue, pour la science canadienne, une contribution dont personne ne contestera la valeur.

Le lac Roberge, où la trombe du 23 août dernier s'est produite, est situé à 16 arpents à l'est de la gare *Gouin*, sur le Transcontinental, à 90 milles de Québec. Il a quatre milles de longueur sur un mille et demi de largeur, il occupe une position nord-sud et se décharge à l'ouest en formant la rivière Tawachiche qui se jette dans la rivière Batiscan, à Saint-Adelphe, comté de Champlain, après une course de vingt milles. Plus exactement, il est localisé, par sa partie nord, dans le canton Hackett (Champlain), et, par sa partie sud, dans le canton Marmier (Portneuf).

Après ces précisions géographiques que nous devons à notre correspondant, voici la relation détaillée qu'il a bien voulu nous communiquer :

" Nous venions d'atterrir à l'est après la traversée du lac Roberge. Il est 5 h. 15 p. m. Quelques minutes plus tard, passe sur nous un orage électrique ; il y eut fracas de tonnerre et plusieurs chûtes de la foudre, très peu de vent venant du sud, et une pluie modérée qui dura une dizaine de minutes. La pluie cesse alors et un fort vent du sud s'élève dans les hauteurs du ciel, apportant d'épais nuages noirs ; nous apercevons tout bas, à l'horizon vers l'ouest, par une échancrure de la montagne, un long nuage jaune, prélude ordinaire d'un grand vent. Quelques instants plus tard, d'épais nuages noirs, sortant cette fois du nord avec une rapidité étonnante, viennent en contact avec ceux du sud.

" Nous avions hâte de voir le résultat de la rencontre de ces nuages poussés violemment par des forces contraires.

En quelques instants, il se produit silencieusement une accumulation de nuages tournant ensemble, et qui s'abaissent peu à peu vers la surface de l'eau, près de la décharge du lac. Presque en même temps, nous voyons sur l'eau se former de gros bouillons ; et bientôt s'élève une colonne unissant aux nuages disposés en forme de cône renversé, les eaux du lac dont les bouillons forment en même temps un cône de plusieurs pieds de diamètre à la base. Par comparaison avec l'élévation de la montagne située en arrière, nous avons cru constater que la longueur de la colonne de la trombe pouvait être d'au delà 100 pieds.

" Et c'est alors que de cet engin tournoyant sur lui-même avec une vitesse considérable, nous entendîmes comme sortir un bruit énorme assez semblable à celui que produit une machine à broyer la pierre.

" — Regardez donc la trombe ! nous disions-nous les uns aux autres.

" Il ne nous restait plus qu'à surveiller la direction qu'allait prendre le météore. Évidemment, nous eûmes souleur quand nous vîmes la trombe se diriger vers l'est, vers notre abri, et donc sur nous !... Quel moment !... Nous sommes perdus !... Et nous recommandons notre âme à Dieu et à sa sainte Mère... En une minute ou deux, il se fit un fracas horrible ; la grêle tombait abondamment en même temps que la pluie, et sous l'effort d'un vent irrésistible, la forêt fut prise d'un craquement épouvantable qui ne saurait se décrire... Le temps d'un *Pater* et de deux *Ave*, et la tourmente est passée !... Nous sommes bien vivants sous notre abri protecteur qui lui-même est intact. La Providence nous avait conservés sains et saufs, permettant que nous ayions été épargnés de toute façon dans notre petit camp de *calles* de cèdre, en forme de toit de six pieds de hauteur, et ayant une inclinaison de 40 degrés... L'incident, comprenant la formation de la trombe, son parcours sur le lac et son ravage dans la forêt montagneuse près de nous, avait à peine duré cinq minutes !

“ Le calme s’étant fait, nous quittons notre abri pour regarder devant nous et autour de nous. Nous apercevons notre chaloupe du poids de sept à huit cents livres qui, soulevée hors de l’eau, est simplement retombée renversée sur la terre sans que ses rames aient bougé et que son amarre se soit rompue. Les ondes du lac sont agitées au point de former un raz de marée dont la vague de un pied de hauteur venait expirer avec effort sur le rivage. En arrière, nous voyons des arbres cassés, et il nous semble que, sur quatre à cinq arpents de largeur jusqu’au sommet de la montagne qui a bien 250 à 300 pieds d’altitude, il y a dégât complet, abatis général...

“ Il est temps de reprendre notre marche... A peine avions-nous fait quelques trente pieds que notre route naguère si accueillante, est barricadée et comme à l’état de siège. Impossible d’avancer !... Notre chemin est introuvable, abîmé, littéralement disparu dans la tourmente ! Bon gré mal gré, nous avions fait quelques arpents, quand la nuit noire nous force de nous arrêter... Le lendemain vers 7 heures, l’un de nous entreprend un voyage d’information dans le but de savoir si nous pouvions continuer notre ascension sans péril...—“ Il n’y a pas moyen de nous aventurer plus loin ; en haut, c’est pire qu’ici, dit-il ; retournons sur nos pas. ”... Notre retour s’effectuait après trente-une heures d’absence, nous qui étions partis pour... huit jours !... Dans tous les cas, *Deo gratias* ! ”

Notre correspondant ajoute que d’après le rapport d’un expert envoyé par les directeurs du club Marmier, la forêt a été rasée complètement sur une longueur d’au moins cinq milles vers l’est, en partant du lac Roberge, dans la direction du lac Profond, et sur une largeur de dix à quinze arpents. On estime que la réparation du chemin près du lac exigera un travail de quatre hommes durant quatre jours, et que, plus loin vers l’est, il faudra le travail de quatre hommes durant quinze jours.

*

* *

Comme les nombreuses particularités qui caractérisent les trombes sont assez variables, il importe maintenant d'entrer dans quelques détails et de relater brièvement le résultat des observations faites dans les différents pays, surtout aux États-Unis où ces météores ont été bien étudiés.

On distingue deux espèces de trombes : les trombes *marines* et les trombes *terrestres.* Les premières se forment presque toujours par temps calme et ne sont pas ordinairement accompagnées de phénomènes électriques ; c'est dans la région des calmes équatoriaux qu'on les rencontre le plus souvent. Quand une trombe est sur le point de se former, on voit, au-dessous de gros nuages noirs peu élevés, pendre une espèce de protubérances en forme d'entonnoir dont la pointe est dirigée vers le bas, et qui s'allonge de plus en plus vers la mer ; en dessous, l'eau s'agite, tourbillonne et s'élève sous forme d'une colonne liquide qui finit bientôt par rejoindre la protubérance nuageuse. C'est cette rencontre du nuage qui s'abaisse avec l'eau soulevée qui constitue la trombe. D'après le témoignage de tous les observateurs, il se produit à l'intérieur de ce tube nébuleux, animé d'un mouvement très rapide de rotation sur lui-même, un mouvement ascendant de l'eau de la mer, lequel, comme l'affirment quelques-uns, peut se rendre jusqu'au nuage lui-même.

On a remarqué, assez rarement toutefois, que les choses se passent parfois dans l'ordre inverse : c'est la colonne d'eau qui se soulève la première et qui rencontre ensuite, après quelque temps, l'entonnoir nuageux dont elle semble avoir provoqué la formation.

Outre le mouvement de rotation dont nous venons de parler, les trombes marines se déplacent aussi, mais avec une vitesse généralement assez modérée, parce qu'elles ne font que subir l'entraînement du nuage qui leur a donné naissance. La colonne nébuleuse de la trombe n'est jamais

verticale ni rectiligne, mais elle présente plutôt la forme d'un arc ou d'une ligne brisée, et elle disparaît de deux manières, après avoir franchi une certaine distance, soit en se repliant sur elle-même à la manière d'un vers, soit en s'éparpillant dans toutes les directions avec chûte considérable d'eau — les observateurs disent qu'elle *crève* —, lorsqu'elle se heurte sur un obstacle.

Ces quelques notions suffisent pour caractériser les trombes marines, d'ailleurs rencontrées par très peu de navires, et sur lesquelles les renseignements sont plus ou moins vagues. Portons de préférence notre attention sur les trombes *terrestres*, mieux observées que les premières et qui n'en diffèrent, semble-t-il, que par les dimensions. Au lieu d'une dizaine de pieds, diamètre généralement admis pour les trombes marines, la colonne tournoyante des trombes terrestres est beaucoup plus volumineuse et son diamètre à la base peut aller jusqu'à 5 à 600 pieds et même plus.

Après avoir signalé le fait que la plupart des trombes terrestres, accompagnées d'un vent violent, prennent naissance pendant les orages de la saison chaude, sous un cumulonimbus qui s'abaisse vers le sol sous forme d'un cône pointu animé d'un mouvement très rapide de rotation, surtout dans le voisinage du centre de la colonne nuageuse, on peut résumer de la manière suivante les résultats des observations faites en Europe et, en particulier, aux États-Unis où ces curieux météores sont très fréquents :

Bien que les trombes soient très souvent accompagnées de manifestations électriques, de chûtes de pluie et de grêle, on a reconnu qu'il n'en est pas toujours ainsi, en particulier pour la trombe de Paris, le 10 septembre 1896 et celle d'Asnières, le 18 juin 1897.

Nous avons vu que les trombes se présentent la plupart du temps à nos yeux sous forme de tube vaporeux tournant sur lui-même avec une extrême rapidité ; mais ce tube n'existe pas toujours, comme ce fut le cas pour la trombe de Paris, en 1896, ou plutôt la trombe n'est pas toujours visible, même

quand elle cause beaucoup de dégâts. Ce qui constitue essentiellement une trombe, c'est le mouvement tourbillonnant de l'air sous l'influence d'un nuage orageux ; la trombe ne devient visible que par la condensation de la vapeur d'eau qui afflue de toute part dans la colonne d'air en rotation, et sur une longueur d'autant plus variable que la vapeur est plus ou moins voisine de son point de saturation, de sorte que la forme nébuleuse peut faire complètement défaut dans le cas d'un air relativement sec.

Les trombes terrestres, comme les trombes marines, ont aussi un mouvement de translation, beaucoup moins rapide que celui de rotation, et qui est compris entre 20 et 40 milles à l'heure. La colonne nébuleuse, entraînée par le nuage orageux dans sa course, est presque toujours oblique par rapport à la verticale, la partie inférieure en arrière. Il arrive quelquefois qu'elle quitte momentanément le sol et s'avance par bonds gigantesques, sans cesser, pour quelques cas du moins, d'exercer ses ravages sur les objets terrestres. La partie ravagée est toujours relativement très restreinte, de 300 à 1,000 pieds de largeur sur une longueur variant de 2 ou 3 à une quinzaine de milles.

Le correspondant que nous avons cité au commencement de cette causerie a noté le bruit particulier qui accompagnait la trombe du lac Roberge, bruit qu'il compare à celui d'une machine broyant de la pierre ; un pareil phénomène a été également constaté dans un grand nombre de trombes ; tantôt on affirme que ce bruit ressemble à celui d'un train de chemin de fer, tantôt on l'assimile à celui de voitures chargées de ferrailles roulant sur un terrain raboteux. La comparaison employée par notre correspondant, on le voit, s'accorde parfaitement bien avec celles qui ont été proposées par les autres témoins des trombes. L'on croit que la cause principale de ce bruit provient du frottement réciproque des débris de toute sorte que la trombe fait tourner avec une grande vitesse.

Mais les points les plus importants sur lesquels devrait se

porter l'attention des observateurs, se sont, en premier lieu, la variation brusque et instantanée de la pression barométrique au moment du passage d'une trombe, et, d'autre part, les mouvements ascendants dans le tube vaporeux, mouvements constatés par plusieurs observateurs, en particulier par le naturaliste Lamarck.

Il serait à souhaiter, pour la science, que les trombes passassent toutes au-dessus de stations météorologiques munies de baromètres enregistreurs. Cet heureux hasard ne s'est présenté que pour quatre trombes, celles du 20 octobre 1894 à Little-Rock, Arkansas, du 10 septembre 1896 à Paris, du 18 juin 1897, à Asnières près Paris et celle du 17 novembre 1898, observée dans la baie de Bizerte par les vaisseaux français la *Tempête* et la *Flèche*. Les diagrammes obtenus, dans ces quatre stations, sont des traits verticaux, trahissant dans la pression atmosphérique une baisse subite suivie, dans l'intervalle de quelques secondes, d'une hausse correspondante, pendant que des instruments très voisins n'ont indiqué aucune variation.

Cette dépression barométrique presque instantanée et les mouvements ascendants qui en sont la conséquence jettent une vive lumière sur la nature et l'origine des trombes, comme nous le verrons plus loin. Bien que la plupart des dégâts causés par les trombes—arbres brisés ou déracinés, maisons arrachées et transportées à plus de 300 pieds de distance (États-Unis), toitures soulevées — s'expliquent par la violence extraordinaire des courants tourbillonnants, il est certains effets qui semblent exiger l'intervention d'un courant ascendant à forte composante verticale.

Tel est le cas, observé aux États-Unis en 1875, d'un lourd véhicule franchissant une clôture de 6 pieds de hauteur et transporté à une distance d'une cinquantaine de pieds ; tel est aussi celui d'une poutre carrée de 40 pieds de long soulevée au-dessus des maisons, et, croyons-nous, l'on peut y ajouter le soulèvement pour ainsi dire sur place de la chaloupe de notre correspondant, sur les bords du lac Roberge.

Les effets produits sur les maisons, qui supposent une forte pression de dedans en dehors au point de faire éclater les portes et les fenêtres et même de soulever les toits, trouvent une explication toute naturelle dans cette diminution très brusque et très rapide de la pression de l'air dans l'intérieur de la trombe, comme l'attestent les diagrammes des baromètres enregistreurs. Si la maison est suffisamment close, la diminution de pression n'a pas le temps de se communiquer à l'air intérieur, et il en résulte, dans ce dernier, une force expansive extraordinaire s'exerçant vers l'extérieur. C'est, en somme, l'expérience classique, effectuée dans tous les cours de physique, d'une vessie fermée qui se gonfle et même éclate lorsqu'on la soumet au vide de la machine pneumatique.

Nous avons vu plus haut que la petite hutte qui abritait nos excursionnistes a été épargnée par la trombe du 23 août dernier : c'est que, tout probablement, la trombe, qui devait s'avancer obliquement la partie inférieure en arrière, a glissé sur le toit peu élevé et incliné de la hutte, et que, d'autre part, par les ouvertures nombreuses laissées entre ses planches mal assujetties, la diminution de pression a pu rapidement se faire sentir à son intérieur ; c'est le cas d'une vessie percée de trous que l'on voudrait faire éclater, évidemment sans succès, dans le vide de la machine pneumatique.

*
* *

Comment explique-t-on les trombes et quelles en sont la nature et l'origine ?

Avant de répondre directement à cette question, il est important de déclarer qu'il faut bien se garder de confondre les trombes avec les cyclones, comme cela arrive quelquefois dans les journaux, notamment au sujet de la trombe du lac Roberge et de celle qui a ravagé Régina, en juin 1912.

Les trombes et les cyclones n'ont de commun que leur double mouvement tourbillonnant et de translation, mais

diffèrent nettement par tous leurs autres caractères. Les cyclones sont des phénomènes de *circulation générale* de l'atmosphère, à lois parfaitement définies, et dont le diamètre est toujours très grand par rapport à la hauteur ; on en a déjà observé d'assez considérables pour couvrir toute la région du continent américain qui s'étend depuis les Grands Lacs jusqu'à Terre-Neuve. On compare un cyclone à une pièce de monnaie, beaucoup moins épaisse que large.

Les trombes, au contraire, sont des perturbations purement locales, de dimensions très restreintes et dont les ravages ne se font sentir que sur quelques milles. Ce sont des accidents dans un orage, elles prennent naissance dans un cumulo-nimbus orageux et meurent avec lui. Si l'on figure un cyclone par un disque, on représente une trombe par un fil, beaucoup plus long que large.

Laissant de côté certaines théories qui ont été proposées pour expliquer les trombes et qui sont en contradiction avec plusieurs faits bien constatés, on peut soutenir, en partant des deux principaux phénomènes que nous avons signalés plus haut, c'est-à-dire la diminution brusque de pression et les mouvements ascendants dans le tube vaporeux, que les trombes résultent de remous, de tourbillons très rapides dans la partie inférieure d'un nuage orageux. Pour provoquer la naissance de pareils tourbillons, il suffit d'admettre, en un point déterminé du cumulo-nimbus, la rencontre de courants d'air voisins animés de vitesses différentes, ou de deux courants allant en sens inverses l'un de l'autre. Ce mouvement tourbillonnant de l'air produit alors une force centrifuge très énergique et, par suite, une dépression barométrique intense que l'air inférieur voisin vient combler en se soulevant et en tournant sur lui-même. L'appel de l'air qui se fait au sein du nuage, pourvu que la hauteur de ce dernier ne dépasse pas quelques 3,000 pieds, se communiquerait ensuite de proche en proche dans les couches plus basses de l'atmosphère et constituerait un tourbillon pouvant atteindre le sol, soulever les objets et produire, par

conséquent, les mouvements ascendants caractéristiques des trombes. Le soulèvement de l'eau, dans les trombes marines en particulier, a été réalisé expérimentalement par l'ingénieur français M. Weyher, au moyen d'un moulinet tournant très rapidement au-dessus d'un bassin plein d'eau.

Cette théorie, déjà esquissée par Franklin et développée par M. Alfred Angot, dans son *Traité élémentaire de météorologie*, paraît suffisamment plausible et rend compte des principales propriétés des trombes. On se rappelle que notre correspondant a signalé, pour la trombe du lac Roberge, la rencontre de nuages jaunes et noirs poussés les uns vers les autres par de violents courants d'air animés de vitesses contraires. Ce sont peut-être ces courants qui ont produit le mouvement tourbillonnant de l'air, cause de la trombe dont il a été le fortuné témoin.

Ajoutons, pour terminer, que la trombe a traversé le lac de l'ouest à l'est ; c'est bien la direction que suivent tous les orages en notre pays et qu'on explique par les lois générales qui régissent toute la météorologie américaine et canadienne.

HENRI SIMARD, ptre.

SERVIR

A ma Patrie !

De toutes les splendeurs de la pensée humaine,
De toutes les beautés, te couronner, ma Reine !
D'un cœur vierge t'aimer !...
De toutes les blancheurs tisser une auréole !
Et de toute harmonie, ardemment, chère idole,
Sans cesse t'acclamer!

Te dresser des autels au temple de notre âme
Où, près du " Saint des Saints ", ton culte, — pure
Vivra : parfums, encens ! [flamme.—
Te consacrer le feu de tous nos héroïsmes ;
Nos rêves, nos espoirs, nos fiers idéalismes,
Nos plus nobles élans !

Forger de nos labeurs ton immortelle Histoire !...
Pour l'éclat de ton nom, jusqu'aux astres de gloire,
Les hauts sommets gravir !
S'il le faut, t'immolant complètement notre être,
Accepter, d'un sourire, un Calvaire, peut-être !
Même en la mort : Servir !...

PAYSE

BABEL

—

Les hommes avaient dit, en leur orgueil immense :
“ Nous nous élèverons, seuls, jusque dans les cieux ! ”
“ Nous sommes forts, puissants ! Nous avons la science,”
“ Notre génie est roi ! Plus n’est besoin de dieux ! ”

“ Nous dominerons tout par la pensée humaine ! ”
“ Notre esprit, libre enfin, dans un royal essor, ”
“ Sur l’air, les océans, — magnifique domaine, — ”
“ Par la loi de raison tiendra le sceptre d’or ! ”

. . . .

Soudain, le bras vengeur du Créateur des mondes,
D’un geste, renversa l’édifice d’orgueil !
Maint chef-d’œuvre s’abîme au sein des eaux profondes !
Le fer, le feu, le sang mettent la terre en deuil !

. . . .

Courbe ton front, impie ! Abaisse-toi, superbe !
Car le “ progrès sans foi ”, — ta magistrale tour ! —
N’est plus qu’argile pur ! Tu renias le Verbe :
Rien n’est stable que Lui !... Reprends son joug [d’amour !...

PAYSE

PAGES ROMAINES

L'enseignement à Rome — La Sapience

Si la guerre n'a pas exercé ses ravages destructeurs sur les monuments de la vieille Rome, ainsi qu'elle l'a fait sur ceux de tant d'autres cités, elle est devenue un fléau particulier pour elle, en rendant presque désertes ses fameuses universités que fréquentait la jeunesse du monde entier.

De novembre à juillet, quel curieux spectacle présentait chaque jour le défilé à travers les rues de ces centaines d'étudiants dont les nationalités se distinguaient par la diversité des costumes, de la couleur de la ceinture ou de la soutane, de la forme du chapeau, autant que par l'élégance ou la lourdeur de la démarche, par le teint blond, cuivré, mat ou rouge, des traits du visage. Deux fois le jour, autour des chaires des universités romaines, se renouvelait la scène de l'auditoire de saint Pierre, au jour de la Pentecôte : Arméniens, Grecs, Maronites, Français, Anglais, Espagnols, Italiens, Portugais, Slaves, Allemands écoutaient les accents de la même doctrine enseignée dans la langue officielle du successeur de Pierre. En fermant les frontières d'Italie à ceux qui sont nés dans ces pays dont la rage meurtrière dévaste le monde, en demandant aux autres de se joindre à la grande croisade de l'humanité pour défendre la civilisation

chrétienne, la guerre a fait le vide dans les grandes universités de Rome, et dans leur mélancolie, leurs palais attendent des jours meilleurs.

***

Depuis le roi Numa, successeur de Romulus, qui le premier établit l'étude des lettres dans Rome, que d'écoles se sont ouvertes et fermées sur les bords du Tibre ! Les belles-lettres y furent cultivées par les hommes les plus célèbres, et leurs œuvres servent encore aujourd'hui à développer l'intelligence des générations actuelles. Toutefois, en deux circonstances, l'art de la rhétorique y fut persécuté, et ceux qui le professaient furent chassés de Rome sous les consulats de C. Fannius Strabon, de M. Valerius Messala, l'an 593 de Rome, de G. Domizius Enobarbus et de L. Licinius Crassus, vers l'année 659. — La vraie science romaine fut proprement celle du droit, et tant elle était estimée que dans ce peuple conquérant le titre de jurisconsulte équivalait à la qualité de soldat. Les empereurs eux-mêmes ne dédaignèrent pas d'oublier parfois les soucis de l'empire pour aller entendre parler les plus illustres professeurs: ainsi firent Pertinax, Alexandre Sévère, et Adrien qui aimait à discuter publiquement avec eux des questions controversées. Selon Aurelius Victor, ce dernier aurait fondé une académie romaine, non loin du capitole. Mais tous ne ressemblèrent pas à Vespasien, à Antonin le pieux, et autres qui dotèrent magnifiquement les professeurs. Caligula se déclara l'ennemi des jurisconsultes, Néron persécuta les philosophes, Vitellius exila de Rome les mathématiciens et Licinius, qui savait à peine écrire son nom, ne cessa d'affirmer que les philosophes, les lettrés étaient la peste de l'empire.

A l'encontre de ces tristes ennemis des belles-lettres, Constantin publia une loi qui dotait de grands privilèges les professeurs et déclarait leur personne sacrée. — Valentinien I, Valens, Gratien, Théodose II leur accordèrent leurs

faveurs impériales. Sous la domination des Goths, les écoles romaines restèrent florissantes. Enfin, sur la fin du VIe siècle, saint Grégoire fonda l'école patriarchale du Latran qui existait encore trois cents ans après. Elle donna à l'Église les papes saint Grégoire II, Étienne III, saint Léon III, Étienne V, Valentin, Serge II, Benoît III, Étienne VI. En cette école du Latran, plus connue sous le nom d'école palatine, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la musique, l'arithmétique, la géographie, l'astronomie étaient enseignées.

La division de l'empire romain, en empire d'Orient et empire d'Occident, fut funeste à l'enseignement dans Rome où les Grecs ne venant plus, leur langue cessa d'être étudiée, et où le papyrus n'arrivant plus, cette crise du papier de l'époque obligeant à écrire sur parchemin, en augmentant considérablement les frais, rendit plus rares les écrits. A cela s'ajouta la déchéance de la langue latine parmi le peuple qui, en contact journalier avec les Barbares, aux temps des invasions, adopta beaucoup de termes de ceux dont il subissait le joug. Enfin, les guerres incessantes de cette malheureuse époque, en donnant aux esprits les préoccupations de la conservation de l'existence, leur faisaient oublier celles de la culture intellectuelle, à tel point que les évêques en furent réduits bien souvent à demander aux candidats au sacerdoce, s'il avaient appris à lire.

Cependant, au milieu de cette ignorance générale, Rome conserva encore quelques écoles, grâce à la vigilance des pontifes romains, et lorsque Charlemagne, après avoir vaincu les Lombards se rendit à la ville des Papes, l'an 774, il est dit que dans le cortège qui fut à sa rencontre se trouvaient les écoles *puerorum qui pergebant ad discendas litteras*, ainsi que le raconte Anastase le Bibliothécaire.

Et, retournant en France, le grand empereur ramena avec lui des professeurs romains pour y rétablir l'enseignement de la grammaire, de l'arithmétique et de la musique.

Ce fut dans le synode qu'il tint en 826, que le Pape Eugène II ordonna à chaque évêque de créer un séminaire

dans sa ville épiscopale. Le savant Silvestre II, Grégoire VI furent d'éminents protecteurs des belles-lettres, et faisant sien le décret d'Eugène II, saint Grégoire VII, au XIe siècle, prescrivit que : *Omnes Episcopi artes litterarum in suis Ecclesiis docere facerent.* — Au siècle suivant, Eugène III, (1143), pour stimuler les études, créa les titres de bachelier, de licencié, de docteur en faveur de ceux qui s'y livraient avec succès, et Alexandre III, mort en 1181, fut le premier à assurer la gratuité de l'enseignement aux étudiants sans ressources. Dans son grand amour pour les sciences, Innocent III fit plus encore en instituant des récompenses pour ceux qui surpassaient les autres dans l'étude du droit, de la théologie, des belles-lettres. *Quis enim virtutem amplectitur ipsam, prœmia si tollas ?* Il appela à Rome, de tous les coins du monde, les plus doctes savants de l'époque, il revêtit de la pourpre cardinalice les plus remarquables d'entre eux : Grégoire Crescenzi, Étienne Langhton, Robert Curson, Pierre Morra, et autres jurisconsultes, théologiens, littérateurs. Sous l'inspiration de saint Dominique, Honorius III, qui succéda, en 1216, à Innocent III, reconstitua, deux ans après son élévation au Souverain Pontificat, les écoles palatines, en faveur des clercs palatins, des prélats et même des cardinaux qui fréquentaient le palais apostolique de Sainte-Sabine. Ces écoles qui, dans la suite, furent connues sous la dénomination de " Université de la Curie", furent placées sous la direction de saint Dominique que le Pape déclara Maître des Sacrés Palais, tandis que les professeurs placés sous ses ordres reçurent le titre de Lecteurs du palais apostolique. Suivant les exemples d'Innocent III, pour encourager les savants, Grégoire IX fit venir à Rome, de l'Université de Paris où ils professaient, les doctes théologiens Jean Halgria et Jacques de Vitriaco pour les promouvoir au cardinalat ; le canoniste Sinibalda Fieschi reçut le même honneur. Ce fut le même pape qui confia à saint Raymond

de Pennafort la mission de réunir en cinq livres les décrétales pontificales.

Abrogeant certains décrets de ses prédécesseurs, Innocent IV fonda les chaires de droit civil. Sous Alexandre IV, Albert le Grand expliqua publiquement les saintes Écritures devant la cour romaine, qui eut le bonheur d'entendre également son disciple saint Thomas d'Aquin, sous le pontificat d'Urbain IV qui l'avait rappelé de Paris. Profond admirateur des philosophes, Urbain IV les récompensait largement, et se plaisait à les admettre à sa table, afin de discuter avec eux les plus graves problèmes de la philosophie.

***

Cependant, Rome, moins fortunée que Bologne et Paris, n'avait pas d'université, et si grande que fussent les faveurs que le Pape accordaient aux savants, ils y préféraient la gloire d'enseigner dans ces chaires auprès desquelles venait se ranger la jeunesse de l'Europe. Boniface VIII résolut de donner à la capitale de la chrétienté ce qui lui manquait encore. Par sa bulle *In supremæ præeminentia dignitatis*, datée de Latran, le 20 avril 1303, Boniface VIII fonda à Rome l'Université des études qui porta le nom d'Archigymnase romain. L'abbé de l'Église patriarchale de Saint-Laurent-hors-les-Murs, le prieur de la Basilique *Sancta Sanctorum*, l'Archiprêtre de l'Église Saint-Eustache de Rome furent chargés d'assurer l'exécution du projet papal.

Chaque fois que voyant leur autorité méconnue, et la chose était fréquente, les papes étaient obligés de quitter Rome, pour retrouver leur liberté dans une ville plus hospitalière, la coutume avait voulu que les écoles palatines suivissent la curie romaine dans ses pérégrinations et ses séjours au dehors, et il en résultait que les absences pontificales laissaient Rome sans nul professeur. C'est pour obvier à ce grave inconvénient qu'en fondant l'Université romaine Boniface VIII décréta qu'elle resterait en permanence dans la capitale de la chrétienté, soit que le Souverain Pontife y

résidât soit qu'il demeurât ailleurs. Parmi les privilèges accordés aux professeurs de l'Archigymnase romain, ceux de n'avoir à payer aucun impôt, de n'être plus soumis à la juridiction du Sénateur de Rome dans toutes les causes civiles et criminelles, le cas d'homicide excepté, ne sont pas les moindres. Toutefois, tandis qu'en fondant l'Université d'Avignon le 1er juillet de la même année 1303, Boniface VIII conféra aux professeurs avignonais le droit de la collation des grades, il ne le donna pas aux professeurs romains. La raison de cette singulière différence entre l'Université d'Avignon et celle de Rome paraît être l'intention du pape de vouloir conserver à l'école palatine ou Université de la Curie qui créait des docteurs la prééminance sur la nouvelle fondation romaine. Les écoles palatines étaient, en fait, une véritable université. Outre la théologie, le droit, les langues latine, grecque y étaient enseignées, et Clément V y joignit l'étude des langues arabe, arménienne, syriaque, chaldéenne. La philosophie, l'histoire naturelle, la médecine y possédaient de véritables maîtres. Ces écoles suivirent les papes à Avignon, et aux archives du Vatican les registres de la Chambre apostolique conservent encore les mémoires des dépenses qui furent faites au palais d'Avignon pour assurer leur existence auprès des Souverains Pontifes. Ces écoles ne disparurent que sous le pontificat de Léon X ; ce pape, dans le but de donner au palais apostolique le calme qui convient à celui qui y réside, décida de réunir les étudiants des vieilles écoles de la curie à ceux qui fréquentaient l'Archigymnase romain.

Ce que n'avait point fait Boniface VIII, Jean XXII, par sa bulle *Dignum duximus* du 1er août 1318, le fit, en concédant à l'Archigymnase romain la facuté de conférer le grade de docteur aux étudiants de l'un et l'autre droit quand ils avaient suivi pendant six ans les cours de droit civil, et cinq ans ceux de droit canonique, selon la décrétale d'Honorius III. En 1334, Robert, roi de Sicile, auquel le Pape avait conféré la dignité de Sénateur de Rome, régle-

menta lui-même les honoraires des professeurs de jurisprudence et de physique. *Doctoribus autem Romani Studii tam in Jure, quam in Fisico de dicto censo, Tiburis Ripæ Fluminis ac Portæ Raspanæ et Montis Romani ad rationem de florenis aureis* 400 *vel circa anno quolibet juxta solitum et sicut fuit opportunum.* Malgré les changements fréquents de gouvernements à Rome, pendant l'absence des Papes, l'Université romaine garda une certaine prospérité, à la seule exception du temps qui suivit le retour d'Urbain V, en France.

Eugène IV, élu en 1431, réforma les statuts de l'Archigymnase romain qui avait particulièrement souffert des dissensions du grand schisme d'Occident, conçut le projet de réunir non loin de l'église Saint-Eustache les diverses écoles qui se trouvaient dans les différents quartiers de Rome. Les nombreux savants que le pape Eugène IV amena à Rome, avec lui, à son retour du Concile de Florence, en 1443, l'élévation au cardinalat du célèbre grec Bessarion de Trébizonde, qui avait créé une académie dans sa propre demeure pour remettre en honneur la philosophie de Platon, la pourpre romaine donnée à Jean de Torrecremata, maître du Sacré-Palais, et grand directeur des écoles palatines, tout cela donna une grande impulsion aux sciences et aux lettres sous le pontificat de ce Pape auquel succéda un vrai Mécène en la personne de Nicolas V, qui consacra des sommes énormes à acheter les plus célèbres manuscrits de l'antiquité, à les faire recopier et traduire, à rendre la bibliothèque vaticane le grand sanctuaire de la science. Les cardinaux de sa création rivalisèrent avec lui en dotant leur palais des plus précieuses collections, et le cardinal Dominique Capanica réalisa un projet que n'avait pu conduire à bonne fin Eugène IV, en instituant dans son propre palais un collège pour les étudiants romains dépourvus de ressources. C'est le collège Capanica actuel que son fondateur plaça sous la protection de sainte Agnès et qui compta parmi ses élèves tant d'illustres prélats parmi les-

quels il suffit de citer les noms du très savant cardinal Ammannati, de Pie II, et en ces derniers temps des cardinaux Rampolla, Vanutelli et de Benoît XV. La mort de Nicolas V, en 1433, priva les lettres de l'un de leurs plus insignes protecteurs.

A l'encontre de ce qu'on croyait pouvoir espérer, le savant Pie II, élu pape en 1458, trop absorbé par la croisade qu'il voulait entreprendre contre les Turcs, s'occupa très peu des études dans Rome. Ce fut sous Paul II que la première imprimerie fut établie dans la cité papale ; les lettres tirèrent aussitôt grand bénéfice de cette nouvelle invention, et favorisant l'élan qu'elle leur donnait, Paul II appela auprès de lui les plus célèbres littérateurs de son époque, les dotant richement, tandis qu'il augmentait les honoraires des professeurs de l'Université, dont les auditeurs devenaient si nombreux que les salles trop étroites à les contenir les laissaient déborder au dehors. L'espagnol Jean de la Brixa donnait des conférences théologiques dans l'église saint Marc contiguë au palais de Venise habité par le Pape qui se plaisait souvent à aller l'écouter.

Sixte IV, qui succéda à Paul II, en 1471, quoique très savant, ne fit rien, en faveur de l'Université romaine, ses préoccupations étant d'une part absorbées par le désir d'agrandir la Bibliothèque vaticane, et d'en livrer l'accès au public, complétant ainsi l'œuvre de son prédécesseur Nicolas V, de l'autre par le souci des guerres. Bien plus, quoiqu'il eût professé lui-même la philosophie et la théologie dans les universités de Padoue et de Bologne, — peut-être même à cause du souvenir qu'il gardait de son professorat, il manifesta, en plus d'une circonstance, son antipathie envers les professeurs de l'Archigymnase romain en retenant sur leurs honoraires des sommes qu'il destina au percement de la rue qui va du Château St-Ange au Vatican, et en ne tenant nul compte des promesses qu'il leur fit quelquefois. Les professeurs, gens irascibles, se mirent en grève, abandonnant les chaires universitaires, et le célèbre François Phi-

delfe de Tolentino quitta Rome, au grand détriment de l'enseignement public, dont il était une gloire. Sous Innocent VIII, son successeur, les professeurs reçurent leurs anciens émoluments ; ce pape conçut le projet d'abattre tous les vieux édifices de l'Université pour lui donner un palais digne d'elle. La mort l'empêcha de le réaliser ; ce fut Alexandre VI qui l'entreprit. Malgré les dépenses énormes que lui causaient les guerres, et la reconstruction de St-Pierre, Jules II n'en poursuivit pas moins l'élévation du *Palatium* et *Gymnasium publicum*, et par sa bulle du 28 mars 1512, il confirma les deux constitutions d'Eugène IV relatives à l'Université romaine qui eut de grandes années de prospérité sous Léon X. Elle compta alors 88 professeurs dont 11 enseignaient le droit canon, 20 le droit civil, 15 la médecine, 5 la philosophie, etc., dont les traitements s'élevèrent à 14,000 florins d'or. Dès la première année de son pontificat, Léon X avait fait une bulle en faveur de l'Archigymnase romain, le 5 novembre 1513 ; dès la deuxième, il en écrivit une seconde *Quam omnibus fere nationibus*, pour manifester la satisfaction qu'il éprouvait de voir l'Université reprendre un nouvel essor.

S'il fut généreux dans les honoraires qu'il accorda aux professeurs, Léon X fut exigeant dans le travail qu'il leur demanda, en réduisant la durée des vacances, en les obligeant à enseigner non seulement les jours fériés, soir et matin, mais également les jours de fête. Le service qu'il fonda à perpétuité, pour l'anniversaire de sa mort, fournit annuellement l'occasion de rappeler ses bienfaits dans l'oraison funèbre que prononçait l'un des membres de l'Université. Les largesses excessives de Léon X avaient tari toutes les ressources du St-Siège, et son successeur Adrien VI eut la malheureuse mission de faire des économies, ce dont se ressentirent les professeurs de l'Archigymnase ; aussi saluèrent-ils avec joie l'avénement de Clément VII, parent de Léon X. Le sac de Rome, par les troupes impériales de Charles V, aidées des partisans de la famille Colonna, fut un vrai désas-

tre pour les lettres, car quantité de bibliothèques furent incendiées, les étudiants furent dispersés, et leurs maîtres durent pour la plupart prendre la fuite.

En montant sur le trône pontifical, le 13 octobre 1534, Paul III, Farnèse, eut pour première pensée de rendre à l'Université son ancienne prospérité ; il rappela à Rome les savants qui s'étaient enfuis, il invita ses cardinaux à l'aider à les secourir. Profondément instruit lui-même, astronome, mathématicien, archéologue, il dédommagea la bibliothèque vaticane des vols dont elle avait été la victime, par l'achat de nouveaux livres et d'anciens manuscrits.

Jules III imita Paul III son prédecesseur. — Plus tard Paul V fonda la chaire de langue hébraïque, et releva celle des mathématiques qui n'avait plus eu de titulaire, depuis le sac de Rome.

Ce fut dans le courant du XVIe siècle que l'on donna au *Studium Urbis* ou *Gymnasium romanum* la dénomination de Sapience, et c'est dans un ouvrage du dominicain Fernandez imprimé en 1568 qu'on la trouve pour la première fois : *Academia romana quam vocant Sapientiam.* Mais, à quelle occasion ce nom fut-il donné, on est réduit à faire des suppositions à ce sujet, bien que quelques auteurs croient que ce fut sous Paul III, quand, à l'invitation de ce Pontife, tant d'illustres savants vinrent occuper les chaires de l'Université romaine. Toujours est-il que cette appellation lui resta dans la suite.

La Sapience dut beaucoup à Sixte V qui fit achever les portiques de ses bâtiments commencés par Grégoire XIII, construire l'un des deux beaux escaliers, et placer dans le campanile les cloches destinées à sonner les heures des leçons. Ce fut ce Pape qui, par la bulle *Immensa* du 22 janvier 1587 et promulguée le 23 mai 1588, réformait la commission cardinalice chargée de veiller sur les études dans Rome, la metttait au rang des congrégations romaines. Ce fut la Congrégation des Études. Sixte V agrandit considérablement la

Bibliothèque vaticane, fonda l'imprimerie vaticane, et commença la création de la " *Stamperia Comerale.* "

Au XVIIe siècle, Urbain VIII dota la Sapience d'une chaire d'éloquence (1628), et neuf ans plus tard, en 1637, il reconstitua celle de la médecine pratique qu'il offrit à son médecin Collicola, en lui laissant la liberté d'y enseigner quand bon lui semblerait. Tout en protégeant avec grand zèle l'Université romaine, Urbain VIII créa le fameux Collège de la Propagande, et le Séminaire du Vatican.

En 1663, parut à Rome, le " *Giornale de' Letterati* " première publication de ce genre faite en Italie, pour permettre aux littérateurs et aux savants de faire mieux connaître leur doctrine.

A Innocent X, (Pamphili), la Sapience fut redevable de l'étrange coupole en spirale que l'on admire (!) encore ; à Alexandre VII, (Chigi) elle dut de voir enfin son palais achevé, et une bibliothèque créée pour les besoins des études. Pour réaliser cette dernière œuvre le Pape acheta une riche collection de livres que le dernier duc d'Urbino François Marie II avait mis en dépôt près des clercs réguliers mineurs d'Urbino, et la faisant transporter à la Sapience, il en constitua le premier fond de la Bibliothèque Alexandrine qui existe encore aujourd'hui. Ce fut ce Pape qui, pour favoriser l'enseignement de l'histoire naturelle à la Sapience créa sur le janicule un jardin botanique. Une médaille frappée sur l'ordre même du Pontife conserve le souvenir de tout ce qu'il avait fait pour la prospérité des études. D'un côté elle portait avec son effigie l'inscription : Alex. VII, P. O. M., de l'autre, avec l'édifice de la Sapience, la légende : *Omnis Sapientia a Domino.*

Malgré toutes les faveurs pontificales, l'Université romaine avait déjà un tel terrible rival dans le collège romain fondé par les Jésuites sous Grégoire XIII, qu'à la mort d'Alexandre VII la chaire de théologie de la Sapience finit par ne plus avoir que quelques élèves autour d'elle. Innocent XII essaya de rémédier à cet état de choses, par l'intermédiaire

du cardinal Spinola qui se dévoua tout entier à cette œuvre. Clément XI, (Albani) qui lui succéda fit de même, en prenant sous sa protection l'Académie de théologie, que fonda alors le florentin Raphaël Cosima Girolami qui devint cardinal.

Benoît XIII imita ses prédécesseurs immédiats, et il eut la bonne fortune de voir quelques grands savants relever le prestige des études dans son Université, et Benoît XIV, par le zèle qu'il déploya sans jamais se lasser pendant son pontificat, réussit à faire revivre à la Sapience les jours de son ancienne prospérité. Enfin, sous Clément XIV, par la suppression des Jésuites, leur école cessant d'exister, la Sapience profita de la fermeture du collège romain.

Sous l'occupation de Rome par les troupes de Napoléon, l'Université de la Sapience, réglementée par les décrets impériaux, ne montra aucune fidélité héroïque au St-Siège qui l'avait fondée, les professeurs obéirent au maître du jour mieux encore, — parce qu'il était puissant, — qu'ils n'avaient obéi aux pontifes romains.

Lors de la restoration du pouvoir temporel, ils redevinrent aussi facilement papalins qu'ils avaient été impériaux.

Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX confirmèrent les anciens privilèges de la Sapience, lui en octroyèrent des nouveaux, la couvrirent de leurs sollicitudes, mais lors de l'invasion piémontaise de 1870, l'Université pontificale se transforma en Université royale, et les nouvelles générations vinrent se grouper autour des chaires dotées par les nouveaux maîtres de Rome : *Lacrymæ rerum* !

Don PAOLO AGOSTO

———

A PROPOS DU MOT "HABITANT"

Nous avons reçu, à propos du mot habitant, *la très aimable communication suivante ; elle intéressera tous nos lecteurs.*

A M. l'abbé Camille Roy,
Secrétaire de la Rédaction du *Parler français.*

Monsieur l'abbé,

Vous écriviez, au numéro de mars 1918 du *Parler français*, qu' " il serait intéressant, au point de vue linguistique, de rechercher si, dans la France de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, le mot *habitant,* au lieu du mot *paysan,* fut un mot du terroir français, provincial ou local. " Je puis vous apporter la réponse à cette question et vous assurer que le mot *habitant,* dans la signification même où vous l'employez au Canada, est un mot de l'ancienne France, et particulièrement de la France campagnarde.

La preuve en existe péremptoire dans des documents peu connus des linguistes : je veux parler des procès-verbaux de ces *assemblées de paroisse* ou *communautés d'habitants* qui avaient mission de gérer presque toutes les affaires civiles ou religieuses des groupements ruraux, et qui sont l'une des institutions les plus curieuses de la France d'autrefois. Ces procès-verbaux, que l'on trouve le plus souvent parmi les minutes des notaires, commençaient tous par des formules

de ce genre : " A l'assemblée générale des *manants et habitants* de la paroisse de..., faite et convoquée au son de la cloche, à la manière accoutumée, au devant de la porte et entrée principale de l'église de..., à l'issue de la messe parrochiale... " On y trouve encore : " A laquelle assemblée ont comparu en leurs personnes les nommés..., tous *manants et habitants* de la dite paroisse, et faisant la plus grande partie d'icelle... Et les dits *habitants* ont donné pouvoir, etc. "

Ce mot *habitant* était donc, dans l'ancienne France, un terme d'acception juridique, en même temps que très populaire, comme les actes juridiques où nous voyons qu'il est perpétuellement en usage en font foi.

Nous lisons, à côté, le mot *manant.* Ce mot, dans l'ancien droit féodal, était synonyme de vilain ou roturier, et on l'emploie aujourd'hui (fort peu, du reste) dans un sens mauvais, pour désigner un homme grossier ou mal élevé. Dans nos Actes, il garde sa signification première et étymologique : celui qui demeure (de *manere,* demeurer ; d'où cet autre substantif, *manoir*) et dans ce sens, il est absolument synonyme d'*habitant,* les deux étant réunis par redondance pour désigner ceux qui demeurent dans tel bourg ou tel village. Mais la formule *manants et habitants* n'était pour nos ancêtres qu'une formule de droit : en réalité, le mot populaire, au moins dans les derniers siècles avant la Révolution, c'était le mot *habitant.*

Le mot paysan (prononcé *pézan,* dans beaucoup de provinces) était en un sens synonyme d'*habitant ;* mais il semble qu'il était plus employé par les habitants de la ville (avec une petite nuance de mépris) que par ceux de la campagne. On ne le rencontre jamais dans les Actes des assemblées de paroisse. Les assemblées ne connaissent que les *habitants.* Je crois, comme vous le dites dans votre article, que l'*habitant* du dix-septième siècle avait déjà un peu peur du mot *paysan.* On n'en veut presque plus,

aujourd'hui que tout le monde a la prétention d'être de la ville.

Le mot *habitant* est encore très employé de nos jours. On dit : les habitants de la ville ; les habitants de la campagne ; ce village compte tant d'habitants. Mais la vieille manière de dire : *les habitants*, sans rien de plus, pour désigner la population d'un groupe rural, a disparu ou peu s'en faut. Elle s'est conservée, comme tant d'autres choses de la vieille France, en Canada.

Voilà les réflexions qui m'ont été suggérées par l'un de vos articles, pour la première fois que le *Parler français* m'est tombé sous les yeux. Je me tiendrais pour très honoré que vous veuilliez bien leur donner une place dans un des prochains numéros de votre bienfaisante revue, afin de montrer que les Français de France prennent un grand intérêt à tous les efforts que font leurs frères d'outre-mer pour conserver vivant et pur le beau parler de Pascal, de Corneille et de Bossuet.

Paul Vigué,

Directeur au grand séminaire de Poitiers.

———

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval, comme toutes nos maisons d'éducation, a rudement souffert de l'épidémie de grippe qui sévit depuis le commencement d'octobre dernier, dans notre région. Obligée de fermer ses portes, elle a suspendu ses cours qui n'ont pu encore être repris.

Elle a vu tomber, victime de l'épidémie, un de ses jeunes maîtres, M. le docteur Jules Frémont, professeur à la Faculté de Médecine. C'est le samedi, 12 octobre dernier, que le docteur Frémont est mort, âgé seulement de 33 ans. Ses funérailles ont eu lieu le mardi suivant, à la Basilique de Québec. Les plus vives sympathies ont entouré cette tombe prématurément ouverte. Le docteur Frémont apportait à l'Université Laval une activité toujours en éveil, un esprit très curieux de tous les développements de la science médicale. L'un de ses confrères de la Faculté consacre à sa mémoire, dans une autre page de la revue, une nécrologie ou revivent les principaux traits du jeune et regretté professeur.

*
* *

Le dernier annuaire de l'Université Laval contient des statistiques intéressantes que nous croyons devoir signaler aux lecteurs du *Canada français*.

L'on sait qu'autour de l'Université sont groupés les Petits

Séminaires et Collèges classiques de la province de Québec. Ce groupement donne à la Faculté des Arts, dont relèvent ces maisons, une importance et une action que l'on ne connaît pas toujours assez. Il est nécessaire, cependant, de s'en rendre compte, si l'on veut établir quelque comparaison juste entre notre Université Laval et les universités anglaises de la Province, entre notre enseignement universitaire et le leur.

Quand on étudie de près l'organisation de l'enseignement secondaire des universités anglaises, et de notre Université, on constate d'abord que nos classes de grammaire et d'humanités qui vont de la Sixième à la Troisième ou Versification inclusivement, correspondent assez exactement au cours collégial anglais ou aux classes des *High Schools*, tandis que les classes de Seconde ou Belles-Lettres, de Rhétorique et de Philosophie correspondent au cours universitaire proprement dit : la Seconde correspondant à la classe des *Freshmen*, la Rhétorique à celle des *Sophomore*. Cette correspondance existe à la fois dans les cadres et les programmes, bien que les programmes diffèrent beaucoup, nos programmes de formation littéraire faisant une place plus large à l'étude des classiques latin et grec.

Si maintenant on jette un coup d'œil sur le tableau synoptique préparé pour l'Annuaire de l'Université, on voit quelle abondante population d'étudiants la Faculté des Arts compte au cours universitaire, c'est-à-dire dans les quatre dernières classes des vingt-deux Petits Séminaires et Collèges classiques, affiliés ou agrégés à l'Université. Voici ce tableau :

En Seconde (Freshmen) : 664 élèves ; en Rhétorique (Sophomore) : 524 ; en Philosophie *junior :* 511 ; en Philosophie *senior :* 430.

Le nombre total des élèves qui ont fréquenté le cours collégial et le cours universitaire est de 7,118. Le nombre total des professeurs attachés à l'enseignement de ces différents cours a été de 696.

Sur 430 élèves qui ont terminé leurs études, il y eut 245 ba-

cheliers es-arts, 73 bacheliers ès-sciences, 10 bacheliers ès-lettres.

Ces chiffres attestent toute la vitalité de nos maisons d'enseignement secondaire. Cette vitalité participe à celle de l'Université, et l'accroît à son tour. Il faut souhaiter que dans une noble émulation vers le bien et vers le mieux, toutes ces maisons rivalisent d'ardeur pour donner à l'enseignement de l'Université, à ses programmes et à ses diplômes une pleine valeur. Qu'ils s'appliquent aussi à donner à notre province de Québec les esprits cultivés, sérieux et actifs, l'élite intellectuelle dont elle a besoin.

*
* *

Nos étudiants des Facultés pourraient faire leur profit des justes observations que la direction de la *Revue des Deux Mondes* (1er octobre) faisaient aux étudiants des écoles de France, à l'occasion de la rentrée d'octobre dernier. Après avoir rappelé avec quelle application la jeunesse des Écoles s'est livrée au labeur des patientes études pendant les quatre dernières années, les plus dures de la guerre, et, comment à leur façon, au milieu des plus terribles angoisses de la patrie, ils ont généreusement tenu, elle ajoute :

" Quelle joie pour eux de respirer, tous ensemble, à pleine poitrine, cette atmosphère de victoire où nous nous mouvons maintenant et dont leurs classes vont être tout illuminées. Ce n'est plus de tenir qu'il s'agit, mais d'aller de l'avant. Et ce n'est plus de sauver la culture française, mais d'ajouter à son éclat et d'accroître son rayonnement. Après la victoire des armes, la victoire de l'esprit.

" En littérature, en art et dans les sciences, la France d'avant guerre s'inclinait trop souvent devant l'étranger. Nos ennemis comptaient sur notre défaite pour pousser l'offensive intellectuelle déclanchée en pleine paix. C'était leur espoir qu'une France, à laquelle ils auraient tué l'élite de ses jeunes gens, serait désormais une France décapitée ; il y aurait de beaux jours pour la science allemande et pour sa domination. Rêve de haine aujourd'hui brisé. Certes, nous pleurons des larmes de sang pour la perte de tant de belles intelligences que la mort nous a ravies, et la patrie sera éternellement en deuil de ce printemps prématurément fauché ! Mais ce deuil, nous le porterons comme les héros eux-mêmes nous le conseillent ; ces pertes, la jeunesse qui se lève saura les réparer.

" Ce sera votre tâche, enfants de nos écoles, jeunes gens qui regagnez vos lycées, en ce radieux automne de 1918. . . Nous attendons de vous une floraison qui rappelle les plus belles époques de l'esprit français. Au sortir

de grands événements, exalté par eux, c'est sa coutume d'accomplir des merveilles. Aussi les vertus de nos morts continueront d'agir et leur âme vivra dans les œuvres de ceux qui auront recueilli le flambeau de leurs mains défaillantes et glorieuses. "

L'œuvre intellectuelle et civilisatrice de la France, le Canada français s'est toujours soucié de la transposer et de la continuer en Amérique. A notre jeunesse des écoles, à nos étudiants de l'Université Laval de s'en souvenir. Dans notre pays aussi, après la guerre, il faudra s'employer à parfaire mieux que jamais, les organisations vitales qui assureront à notre race son rôle nécessaire. Parmi ces organisations, celles de nos universités s'imposeront entre toutes ; et nous étudiants, tous nos étudiants doivent dès maintenant préparer leurs intelligences, leurs âmes à l'œuvre de progrès qu'il faudra soutenir.

Il faut bien l'avouer, nous n'avons pas, après trois siècles d'existence, et bien que tant de causes malheureuses aient souvent paralysé nos efforts, nous n'avons pas encore chez-nous les œuvres d'enseignement supérieur qu'il faudrait avoir. Il nous manque encore une suffisante vie de l'esprit. Il est bon de le redire, d'y souvent penser, afin que bientôt s'offrent les moyens de suppléer à ce qui nous fait trop défaut. Que nos étudiants, du moins, profitent avec la plus persévérante activité, des enseignements qu'on leur donne aujourd'hui, qu'ils les développent par le travail personnel. Aux heures de loisirs que leur laissent les programmes d'étude : qu'ils contribuent à fournir, eux aussi, après la guerre " une floraison qui rappelle les plus belles époques de l'esprit français. "

*
* *

L'Université Laval s'est réjouie de voir son ancien recteur, Monseigneur Mathieu, archevêque de Régina, organiser dans son diocèse, deux collèges classiques, l'un de langue française, à Gravelbourg, l'autre de langue anglaise, à Régina même.

Dans une circulaire à son clergé, datée du 15 août, Sa Grandeur annonçait l'établissement de ces deux institutions, dont l'une, celle de Régina, est confiée aux Pères Jésuites, et l'autre, celle de Gravelbourg, au clergé séculier. Après avoir excellemment rappelé toute la nécessité de l'éducation des jeunes, et toute la beauté du rôle d'éducateur, Mgr Mathieu recommande à ses diocésains les deux collèges nouveaux. Aucune œuvre ne peut, en effet, davantage assurer tous les meilleurs progrès dans la province de la Saskatchewan. Ces deux maisons seront deux foyers de saines influences, d'action religieuse et patriotique. Les Canadiens-français trouveront au collège de Gravelbourg, le moyen sûr de faire donner à leurs enfants l'instruction classique qui assurera la conservation des meilleures vertus de la race. C'est par une classe dirigeante bien formée, que les nôtres exerceront là-bas leur nécessaire influence.

Nous souhaitons à l'œuvre si admirable de Mgr l'Archevêque de Regina, toutes prospérités. Monseigneur Mathieu termine sa circulaire en disant de ses œuvres épiscopales encore projetées : Sans doute nous n'en verrons pas la réalisation ; mais, pour stimuler notre zèle, il ne nous est pas défendu d'en esquisser les ébauches, de nous les représenter se développant dans un archidiocèse tout à fait organisé. Quand l'ancien " logeur du bon Dieu " taillait son bloc de granit ou de calcaire, il se disait, non sans tristesse : " Je mourrai avant d'achever ma cathédrale. " Mais il n'en continuait pas moins sa besogne ; car il savait que sa pierre tiendrait une place dans l'édifice futur et parfois, penché sur son travail, il croyait voir une flèche effilée s'élancer toute blanche dans l'azur. "

L'Université Laval, qui depuis 1852, a vu se dresser au-dessus de nos nouveaux collèges classiques tant de flèches lumineuses, forme des vœux pour que celles de Régina brillent bientôt du plus vif éclat dans le ciel de l'Ouest canadien.

LAVAL

LES LIVRES

Georges Goyau. *Ce que le monde catholique doit à la France.* Paris (Perrin et Cie) 1918, in-12, 192 pages.

Ce livre a pour épigraphe le mot de Mistral : " Seigneur, nous sommes tes enfants prodigues, — mais nous sommes tes vieux chrétiens. " Beaucoup de gens, qui devraient faire autrement, s'acharnent à ne voir dans l'histoire de la France que les fautes de l'enfant prodigue ; ils ne veulent pas se souvenir, ou se souviennent avec mauvaise grâce, des grandes choses que firent ses enfants, " les vieux chrétiens ". Et la guerre actuelle, qui a égaré tant de sympathies, surtout au début, a fait préférer à l'âme historique et chrétienne de la France, l'âme protestante des Germains agresseurs. Il fut nécessaire de rappeler ce que le monde catholique doit à la France, et nul ne pouvait le mieux faire que M. Georges Goyau qui connait si bien et la France et l'Allemagne.

M. Goyau écrit avec à propos, en présentant son livre au lecteur, et en faisant allusion aux appréciations malveillantes de certains catholiques " neutres " :

" Ils pourront continuer de dénoncer nos fautes et d'accuser nos péchés ; tout homme est pécheur et tout peuple est pécheur. La France, non moins qu'eux-mêmes, est soumise à cette loi. Mais nous avons le droit de dire qu'ils connaissent mal la France, lorsqu'ils ignorent ou lorsqu'ils taisent l'attrait permanent d'un certain nombre d'âmes françaises

pour les besognes rédemptrices et pour les héroïques activités du repentir. Les " convertis " et les pénitents dont l'humilité fut l'une des gloires de notre dix-septième siècle et les troupes mortifiées de religieuses dites " réparatrices ", que notre dix-neuvième siècle multiplia, représentent à leur façon l'un des aspects de la France. Aux justiciers improvisés qui dressent avec âpreté le bilan de nos défaillances, qu'il nous soit permis d'opposer un autre bilan, celui des expiations volontaires qui tenacement en poursuivaient le rachat. "

Et M. Goyau, dans des pages où passe le souffle de la grande histoire, et avec cette rigueur de documentation dont il est coutumier, retrace les grandes lignes de l'action religi. euse de la France dans le monde. Il construit six tableaux puissants : la France au berceau de l'Église ; Croisades et Protectorats ; les rois très chrétiens ; la pensée française et l'art français ; l'apostolat français ; la piété française.

Ce livre est l'un des plus utiles, des plus beaux et des plus éloquents qu'on puisse lire.

CAMILLE ROY, ptre

LA TERRE SACRÉE. CHAMBRY-BARCY, d'après les dessins originaux de Fernand Combes. Texte de José Roussel-Lépine. Préface de Mgr E. Marbeau, évêque de Meaux. Paris (Bloud et Gay) 1918. Édition de luxe, illustrée en couleurs, 124 pages.

Cet album de 124 pages est un livre, et l'un des plus éloquents qui soient. Livre de luxe édité avec grand soin, où l'œil non moins que l'esprit se trouve intéressé aux choses douloureuses de la grande guerre. Cette première série fait passer sous nos yeux quelques-uns des champs de bataille de la Marne, et un texte composé avec une grande délicatesse de pensée et de sentiments accompagne ces visions héroïques. Mgr Marbeau, le vaillant évêque de Meaux, a écrit avec raison, dans la préface de ce livre :

" Les souvenirs sont sans doute plus nombreux en mille autres lieux à jamais historiques, mais c'est un devoir de les célébrer et de les garder fidèlement sur certains coins de terre qui marquent, tout près de Paris, le point d'arrêt de l'invasion barbare et le point de départ de l'élan victorieux des armées de la France et de ses nobles Alliés. "

Tout ce livre-album est plein des actions généreuses, chrétiennes des soldats merveilleux de la France.

C. R.

PAUL GAULTIER. *La Barbarie allemande.* Les faits. — Les origines. — Les causes. — La théorie. Paris (librairie Plon, 8, rue Garancière) 1917, in-12.

M. Paul Gaultier est aujourd'hui l'un des meilleurs écrivains de la France. C'est aussi un grand patriote et un sociologue avisé. Il s'est fait ici historien et philosophe. Il expose, par les faits précis de la grande guerre, la barbarie systématique des Allemands ; il en montre les origines dans le caractère allemand, dans la philosophie, le militarisme et la prospérité allemande ; il lui assigne pour causes principales : le germanisme, l'étatisme, le pangermanisme. L'auteur entend par germanisme, un état d'esprit ou une conviction, l'affirmation de la supériorité allemande dans tous les domaines. Le livre, bien nourri de preuves historiques, est écrit dans la langue forte et claire et précise qui est celle de Paul Gaultier.

C. R.

ANDRÉ MAUROIS. *Les Silences du colonel Bramble.* Paris (Bernard Grasset) 1918, in-12, 250 pages.

Avec ce livre, c'est le soldat anglais de la grande guerre, le Tommy, qui entre dans la littérature française. Et c'est

ici plutôt le chef, l'officier qui paraît au premier plan. Le colonel Bramble est un officier de carrière, mais de formation coloniale. L'exotisme, les colonies, le monde ont formé cette âme anglaise. Type original que M. André Maurois a mis en belle et plaisante lumière

C. R.

MARQUIS DE MONTMORILLON. *Au delà du Sillon.* Collection *Via et vita.* Paris (Bernard Grasset) 1918, in-12, 310 pages.

Sous la forme d'un récit et d'une fiction captivante, le marquis de Montmorillon étudie quelques-unes des questions sociales qui se posaient en France avant la guerre, auxquelles il faudra revenir après. Ce roman, où Jean-Marie est le personnage principal, réclame pour les catholiques de France et toutes les causes qu'ils représentent, des libertés qu'on leur refusa avant la guerre, qu'on ne pourra pas leur contester après. Plein d'aperçus ingénieux, d'observations pénétrantes et de poésie gracieuse, ce livre est d'une bonne contribution à la littérature catholique de la France.

C. R.

CHARLES LE GOFFIC. *La Guerre qui passe.* Paris (Bloud et Gay) 1918, in-12, 382 pages.

Séries attrayantes de paysages, de figures, de récits, d'impression, offertes par un prosateur qui est un poète. M. Charles Le Goffic raconte avec une verve toujours renouvelée les hommes et les choses que lui font voir ses pèlerinages de guerre, et les événements, et les légendes qui se multiplient sur tous les champs héroïques. Le Comité de Propagande fait de cet ouvrage un livre de renseignements précieux pour ceux qui veulent étudier et connaître la France d'aujourd'hui.

C. R.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Placoter (*plakòté*) v. intr.

1° | Parler beaucoup, à tort et à travers, potiner ; se mêler de tout ; passer son temps à s'occuper de bagatelle. Travailler sans méthode.

2° | Barboter (au propre et au fig.)

DIAL. *Piacoter* = *id.*, Bretagne.

Placoteux (*plakòtœ́*) adj. et s.

1° | Potineur, potinier ; qui *placote.*

2° | Qui barbote.

Plâcrer (*plákré*) v. tr.

| Flatter, flagorner. (On dit aussi *plâtrer.*)

Plâcreux (*plákrœ́*) adj. et s.

| Qui fait des louanges exagérées, flatte, flagorne.

FR. CAN. Aussi *plâtreux.*

VX FR. *Plâtreur* = personne qui fait des inventions pour en faire accroire.

Plague (*plág*) s. f.

| Tablette de tabac. On dit aussi *plogue* (ang. *plug*).

Plaidailleux (*pledáyœ́*) adj. et s.

| Plaideur, qui plaide souvent. Plaidailleur.

Plaideux (*pledœ́*) adj. et s.
1° | Plaideur, qui aime les procès.
DIAL. *Id.*, Normandie, BERRY.
2° | Qui aime à discuter, à contredire.

Plaigneux (*pleŋœ́*) adj. et s.
| Plaignard, qui se plaint souvent.
DIAL. *Id.*, Normandie.

Plaine (*plèn*) s. f.
1° | Plane, faux platane, variété d'érable.
2° | Plane (outil).
DIAL. *Id.*, Anjou, Centre.

Plainer (*plené*) v. tr.
| Planer, travailler avec la plane et la planeuse.
DIAL. *Id.*, Centre.

Plaineur (*plénœ́r*) s. m.
| Voir *planeur*.

Plairie (*pleri*) s. f.
| Prairie.

Plaisant (*plezã*) adj.
| Aimable, de bon caractère, d'agréable humeur.
FR. *Plaisant* = qui plaît. *vieilli*. DARM.
DIAL. *Plaisant* = agréable, qui plaît, Normandie.

Plaisi (*plezi*) s. m.
| Plaisir.
DIAL. *Id.*, Normandie.

Plaisir (*plezir*) s. m.
| *Au plaisir* = au revoir (au plaisir de vous revoir).
DIAL. *Au plaisir* = au revoir, Normandie.

Plan (*plã*) s. m.

1° | *Tirer des plans, faire des plans* = faire des badinages, des plaisanteries.

2° | Appelant, oiseau de leurre, oiseau qui sert (à la chasse), à attirer les autres.

Planche (*plã:c*) s. f.

1° | Voiture à quatre roues, dont les planches de fond servent de ressort.

FR.-CAN. Syn. *Chienne, sly, barouche.*

2° | *Planche au pain* — planche ou tablette sur laquelle on met le pain.

DIAL. *Planche à pain* = m. s., Anjou.

3° | *Planche à repasser* = planche sur laquelle on repasse.

4° | *Planches* = lit de parade sur lequel on expose un mort. *Ex.: Etre sur les planches.*

Planche (*plã:c*) adj.

| Plan. *Ex.:* Une route *planche.* — Un pays *planche.*

DIAL. *Id.*, Anjou.

FR.-CAN. POTIER, 1745.

Plancher (céder le) (*sédé lè plãcé*) loc.

| Se dit de celui qui laisse à un autre le tour de parler. *Ex.:* Je lui ai *cédé le plancher.*

Plancher de haut (*plãcé dė hó, plãcé d'ó*) s. m.

| Plafond.

Planeur (*plànœ.r*) s. m.

1° | Planeuse, machine à raboter.

2° | Taquoir, petit morceau de bois carré qu'on applique sur les caractères d'imprimerie en frappant d'un marteau pour mettre les lettres de niveau.

Planir (*plànir*) v. tr.

| Aplanir, égaliser. *Ex.: Planir* un terrain, *planir* un chemin.

DIAL. *Id.*, Normandie.

Planter (*plãté*) v. tr.

1° | *Planter le poireau, planter le chêne, planter le piquet* = faire la culbute.

2° | *Planter la tête* = piquer une tête.

Planter (se) (*s plãté*) v. pron.

| Se préparer, faire effort pour réussir, se pousser. *Ex.:* En voilà un qui *se plante.*

Plaquard (*plaká:r*) s. m.

| Tache. (Voir *placard*). *Ex.:* Un *plaquard* de graisse.

DIAL. *Plaquard d'eau* = flaque d'eau, petite mare, Centre.

(*A suivre*)

Aux anciens élèves

ET

Aux amis de l'Université Laval

Le CANADA FRANÇAIS s'en va avec confiance vers les anciens élèves et les amis de l'Université Laval. Il voudrait établir entre eux et notre grande Université française et catholique un lien nouveau, tangible, solide, qui les attache à l'œuvre si nécessaire du haut enseignement dans cette province et au Canada. Il ne faut pas que l'Université soit isolée du public, du peuple, de la race pour laquelle elle est fondée. Par la revue elle gardera un contact permanent avec ses anciens et ses amis. Si tous font bon accueil au CANADA FRANÇAIS, le succès de cette œuvre d'enseignement et d'amitié est assuré.

L'abonnement ($3.00) est maintenant dû. Qu'on veuille bien envoyer tout de suite son adhésion pratique.

Le prochain numéro ne sera adressé qu'à ceux qui auront répondu à notre appel.

Vol. 1, No 4. QUÉBEC, DÉCEMBRE 1918.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LE FÉMINISME

(PREMIER ARTICLE)

Ne dirait-on pas que l'humanité est prise de vertige ? Grisés par l'idée de progrès, des penseurs sans philosophie, et des rêveurs sans boussole, se jettent à la poursuite de toutes les chimères. A peine les mots suffisent-ils pour dénoncer, chaque jour, ce que la fièvre de l'erreur ou le prurit de la nouveauté invente.

Sous le nom de féminisme, un mouvement pervers, une ambition fallacieuse entraîne hors de sa voie la plus élégante moitié de notre espèce, et menace les bases mêmes de la famille et de la société. On n'a pas cru d'abord au danger, tant le succès d'une telle anomalie semblait invraisemblable. L'évidence est venue prouver que rien n'est à l'abri des emballements de l'esprit séduit par le prisme de théories captieuses.

*
* *

Emanciper la femme, telle est la mission que se donnent les champions de l'idée féministe.

Certes, si l'on entend par là, soustraire la femme aux puissances qui l'oppriment et aux servitudes qui la dégradent, il y a longtemps que l'Église a assumé ce rôle, et qu'elle s'en acquitte avec tout le zèle et tout le dévouement d'une tutrice incomparable. C'est grâce à l'Église catholique, continuatrice du ministère sacré de Jésus-Christ, que la femme, si avilie sous le régime païen, a été réintégrée dans sa dignité d'épouse et de mère, dans ses droits de compagne inséparable de l'homme auquel elle a uni ses destinées.[1] Tout ce qui honore véritablement la femme, tout ce qui peut l'aider dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont propres, tout ce qui peut instruire, élever, développer le sexe féminin dans le sens de sa nature, de sa vocation et de ses besoins, le catholicisme l'approuve, le bénit, et le favorise.

C'est là le vrai progrès.

Il y en a un autre, le faux, celui qui se fait au rebours des fonctions féminines, qui s'emploie à reconstruire sur un nouveau modèle le cerveau de la femme, qui tire l'épouse de son foyer pour la jeter sur la place publique, qui supprime la dissimilitude des sexes et la diversité de leurs conditions. Ce progrès prétendu, et qui n'est, en réalité, qu'une déviation non seulement de l'esprit chrétien, mais du plus vulgaire bon sens, l'Église le réprouve et le dénonce. Entendons, sur ce sujet, les Pères du Premier Concile Plénier de Québec :[2]

L'Église, assurément, n'interdit pas à la femme d'exercer son influence pour le bien en dehors de sa demeure, ni de prendre sa part légitime dans l'action sociale plus nécessaire aujourd'hui que jamais ; mais elle réprouve les théories malsaines, propagées dans ces derniers temps, et dont nous devons tous travailler à préserver notre pays. Sous le très fallacieux

[1] Léon XIII, encycl. *Arcanum,* 10 fév. 1880. — Cf. Et. Lamy, *La femme de demain,* pp. 62 et suiv.

[1] Lettre pastorale (*Acta et decreta Conc. Plen. Queb. prim.*, pp. 502-503).

prétexte de libérer la femme des servitudes que l'on dit peser sur elle, on veut tout simplement l'arracher au foyer dont elle a la garde, et la soustraire aux devoirs sacrés que la nature et la Providence lui imposent. Par une regrettable confusion, qui est le fruit de l'ignorance chez les uns, de la malice, chez les autres, on laisse entendre que l'égalité entraîne la similitude des droits, et l'on veut que la femme entre en une ridicule et odieuse rivalité avec l'homme, sur un champ d'action où ni les conditions de la lutte, ni les chances du succès ne sauraient être égales. La mise en pratique de pareilles théories serait funeste à la femme et à la famille, et amènerait à bref délai la déchéance de l'une et la ruine de l'autre.

C'est ainsi que les chefs de l'Église catholique au Canada caractérisaient, il y aura bientôt dix ans, le mouvement féministe dont ils voyaient poindre, avec appréhension, parmi nous, les symptômes. Ce mouvement, depuis lors, s'est propagé et accentué. Des influences de toutes sortes s'exercent sur la femme canadienne, qui en déforment le rôle, qui en altèrent l'esprit, qui en subvertissent l'action, les manières et les attitudes.

Que de jeunes filles veulent échapper à la tutelle de leurs parents ! Que d'épouses se laissent distraire de leurs devoirs les plus pressants par des soucis étrangers ! Certains programmes d'enseignement féminin se gonflent de questions oiseuses, et ne servent d'autre part qu'a gonfler les têtes, sans profit suffisant pour les cœurs. Certains écrits répandent des doctrines et préconisent des façons d'agir opposées aux meilleures traditions familiales. Certaines modes s'enhardissent au-delà de l'extrême limite et constituent un vrai défi à la décence et à la pudeur. Certaines lois sanctionnent les innovations les plus dangereuses, et ouvrent toute grande, à la femme, l'avenue des fonctions publiques.

Bref, le féminisme s'est implanté au milieu de nous ; et c'est notre sentiment qu'il croît et qu'il progresse, et qu'il pousse en divers sens ses rameaux, où germent des fruits de mort.



Quelles sont donc les racines par lesquelles se nourrit cette végétation malsaine et vivace ? De quelles erreurs, et de quelles ambitions est sorti ce mouvement qui prend ici une telle ampleur, qui emporte avec lui tant d'esprits, et qui envahit tant de domaines ? Il n'est jamais vain, le labeur par lequel on fouille le sol, soit pour y déposer la bonne semence, soit pour en extirper une plante vénéneuse.

Le féminisme dont nous recherchons les causes, n'a pas surgi tout seul, et par une sorte de génération spontanée. Il est éclos de deux négations, et de deux penchants mauvais : de la négation de l'autorité, et de celle de la disparité, dans le corps social ; du penchant de la présomption, et de celui de l'orgueil.

Le libre examen, posé en principe par la Réforme, a répandu sur le monde un large souffle d'agitation et d'indépendance. Tous les pouvoirs sociaux en ont été ébranlés. De là datent les luttes et les triomphes de l'individualisme, dans les pays protestantisés d'abord, puis dans certaines classes des pays catholiques plus atteintes par l'esprit nouveau.

En ces zones malheureuses, les croyances fondées sur l'autorité divine, ont fléchi. L'Église n'a plus eu sur la pensée de l'homme, ni sur celle de la femme, cette prise profonde qui lui assurait le contrôle souverain des consciences. L'homme, le premier, a secoué le joug des dogmes, le joug des préceptes issus de la foi, et d'où naissaient pour lui, pour le sexe le plus fort, à l'endroit du sexe le plus faible et le plus digne de tous les respects, d'impérieux devoirs. Victime du scandale, du désordre, de l'infidélité, la femme à son tour s'est raidie contre le sort qu'on lui faisait, et elle s'est abandonnée au rêve d'u-

ne destinée où rien, dans la société, ne gênerait ses désirs et ne heurterait son élan.

De ce jour, l'autorité maritale n'était plus. Toutes les autorités sont solidaires. Et si la première, celle de Dieu, est méprisée ou mise en doute, les puissances secondaires et subordonnées qui s'y appuient, chancellent. Et lorsque, dans la famille, il arrive que l'époux perde l'ascendant qui en faisait un chef obéi et vénéré, deux pouvoirs rivaux se dressent sous le même toit. La femme joue à l'homme. Elle revêt une personnalité qui n'est pas la sienne, et cela en dépouillant ce juste sentiment de soi, cette conscience de ses devoirs, de son rang, et de sa condition, qui seul peut maintenir l'ordre et la paix.

C'est le renversement de la tradition.

Nos mœurs chrétiennes, façonnées par l'Église et nées de son action la plus intime et la plus profonde, entourent le sexe féminin comme d'un rempart : rempart de foi, de grâce, de modestie, de retenue, de délicatesse, de tout ce qui fait la beauté morale de la femme, et de tout ce qui l'ennoblit à nos yeux. La femme, d'après l'idéal des siècles chrétiens, est une œuvre de choix, le chef-d'œuvre des mains divines qui, en créant des sœurs, des mères, des épouses, ont sculpté dans le marbre humain, avec un art infini, les vertus les plus pures, les physionomies les plus douces, les vies les plus humbles et les plus dévouées. L'esprit d'indépendance brise ce chef-d'œuvre. Il défigure le type féminin que nous a légué le christianisme, et il y substitue un être nouveau, un type à part, le plus singulier mélange de faiblesse et d'audace, d'aménité et d'excentricité, une créature androgyne.

Cette bâtardise ne va pas sans une grave confusion d'idées. On proclame l'égalité de l'homme et de la femme, et on construit, là-dessus, le plus fragile des échafaudages. Or, " la question n'est pas de savoir si l'homme et la femme sont égaux, mais s'ils sont sembla-

bles. "[1] L'égalité, quelle qu'elle soit en face de Dieu, n'implique nullement la parité des rôles dans la société. On oublie que la femme, par son sexe même, par sa conformation physique et ses qualités morales, par ses goûts, ses talents, ses tendances, diffère absolument de l'homme, et que de cette différence radicale entre les sexes résulte une différence non moins grande dans les fonctions.

Fût-il même prouvé, écrit un professeur français,[2] que le sexe féminin est aussi capable que le nôtre en toutes les choses de l'intelligence, il resterait que la femme n'en est pas moins femme, que l'homme n'en est pas moins homme, que chacun d'eux est voué à des fonctions physiologiques absolument incommunicables et muni conséquemment d'aptitudes forcément personnelles. De par la nature, l'homme a un rôle propre, la femme en a un autre ; et quelles que soient les atténuations possibles de leurs différences organiques et de leurs disparités mentales, on ne saurait concevoir, fût-ce dans l'infinie profondeur des siècles, ni anatomiquement, ni intellectuellement, une parfaite égalisation des sexes.[3] A supposer même que l'homme et la femme en arrivent un jour à ne plus former qu'un seul être, identique d'esprit et de corps, — ce qui serait monstrueux, — il faudrait en conclure qu'en ce temps-là l'humanité cessera d'exister.

Le mépris de l'autorité, l'oubli de la disparité des sexes, sont donc bien les causes fondamentales d'où est sorti le féminisme. Ces causes sont fortifiées par le concours qu'elles ont reçu des penchants qui sommeillent au fond de tout être humain.

[1] Henri Bourassa, *le Devoir*, 30 mars 1918.

[2] Charles Turgeon, *Le féminisme français*, T. I, p. 140.—L'auteur qui est de Rennes a offert, en 1902, cet ouvrage à l'Université Laval "à l'occasion des fêtes de son cinquantenaire et en souvenir des liens qui unissent les Turgeon de France aux Turgeon du Canada"

[3] La différence psychologique des sexes est tellement entrée dans nos idées et dans nos mœurs que, quand, par un jeu ironique de la nature, un homme paraît avec des allures et des vanités, des cachotteries et des passions féminines, notre bon sens se révolte ou notre gaîté s'amuse.

Qui n'a pas son grain d'ambition, son instinct de présomption ? C'est une pente où la chute est facile. Et cette chute se produit avec d'autant plus d'éclat, et un dérèglement d'autant plus grave, que l'homme s'écarte davantage des cadres naturels de son action.

On appelle présomption, dit saint Thomas,[1] le fait de s'insurger dans ses actes contre l'ordre établi par la nature, et de s'assigner une mission trop haute, des opérations trop ardues, et en désaccord avec les facultés dont on est doué. L'humeur présomptueuse compte pour beaucoup dans le mouvement féministe. La femme nouveau genre aspire à remplacer l'homme ; elle prétend du moins rivaliser avec lui dans tous les domaines de l'activité publique. Elle ne se demande pas comment elle est faite, ni ce que le Créateur attend d'elle, dans les limites où sa providence l'a placée. Elle refuse d'admettre des limites, et son regard curieux, sa pensée inquiète et pleine de désirs, vise tous les buts, et embrasse tous les horizons.

Elle jalouse les succès de l'homme, les triomphes de la virilité. Non contente de la sphère où elle domine elle-même et de ses propres triomphes dont l'homme est incapable, elle ambitionne la supériorité masculine, comme si sa tête soigneusement ajustée, était faite pour toutes les couronnes. On ne pousse pas plus loin l'orgueil.

Nous ne disons pas que toutes les femmes, prises du mal féministe, vont jusqu'à cette folie. Le féminisme a ses degrés ; et il se nuance de toutes les couleurs que revêt l'envie de paraître, l'ambition de se distinguer, et de provoquer l'éloge flatteur et la réclame tapageuse. Il varie et s'intensifie selon la culture qu'il reçoit.

[1] *Som. théol.*, II-II, Q. CXXX, art. 1.

*
* *

Cette culture se fait de plusieurs manières : par l'éducation que l'on fausse, par la propagande que l'on active, par les écrits que l'on répand, par l'atmosphère toute spéciale que la femme respire.

C'est fausser l'éducation féminine que de faire passer l'intelligence de la femme par tous les replis du moule où se forme l'intelligence de l'homme.

> Il n'y a point entre l'homme et la femme simple *égalité* de capacité intellectuelle, parce que, si éminents qu'on les suppose tous deux, leur valeur respective gardera toujours un cachet propre qui les distinguera l'un de l'autre, de même qu'un homme et une femme peuvent être beaux dans leur genre, sans pour cela qu'ils le soient de la même façon... Mais s'il n'y a point, d'homme à femme, identité ou même égalité de puissance mentale, il y a *équivalence* d'utilité intellectuelle entre les sexes. Seulement, cette équivalence même suppose chez l'un et chez l'autre une certaine diversité de dons, d'aptitudes et de facultés. A se trop ressembler, ils finiraient par se moins rechercher.[2]

Voilà des principes dont il faut tenir compte dans l'élaboration des programmes d'enseignement féminin.

La première qualité de cet enseignement, c'est d'être approprié au caractère physique et moral de la femme, à ses talents naturels et à son rôle primordial. " La science des femmes, comme celle des hommes, dit Fénelon,[3] doit se borner à s'instruire par rapport à leurs fonctions. La différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études. " Toute instruction propre à détourner

[1] Saint Thomas attribue nettement à l'homme un intellect plus puissant. (*Som. théol.* I., Q. XCII, art. 1 ad 2 ; II-II, Q. CXLIX, art. 4).

[2] Turgeon, *ouv.* et *t. cit.* pp. 196-197.

[3] *Traité de l'éduc. des filles* (*Œuvres choisies*, 2e éd. Saucié, p. 124).

la femme de sa voie, est funeste. Sa Sainteté Benoît XV l'écrivait récemment[1] : " Combien y a-t-il de femmes qui, se livrant outre mesure à des études trop étrangères à leur sexe, prennent des manières toutes masculines ; ou qui désertant les devoirs domestiques pour lesquels elles étaient faites, se lancent témérairement au milieu des luttes de la vie ! De là cette déplorable perversité des mœurs, que la licence même de la guerre a extraordinairement accrue et propagée."

Cela certes ne veut pas dire qu'il faille bannir des maisons d'instruction féminine les études sérieuses. Il s'agit de les bien choisir. Ce ne sont pas les femmes frottées de grec et d'hébreu qui répareront les brèches faites à la famille. Les Paula et les Eustochium, versées dans les commentaires bibliques, ne sont que des exceptions, très belles il est vrai, à la règle générale. Mais en dehors de certaines études abstraites et qui siéent davantage aux esprits masculins, quel vaste champ de culture s'ouvre à l'intelligence de la femme !

D'abord, la religion. On ne saurait mettre trop de soin, par de claires et fortes leçons apologétiques, à développer et à affermir les principes et les convictions qui font les mères de famille véritablement chrétiennes. La femme, selon l'expression de Étienne Lamy,[2] " est la réserve religieuse du genre humain. " C'est par elle que commence l'orientation morale des enfants. " L'éducation des enfants, voilà l'œuvre immense, voilà le chef-d'œuvre permanent de la femme. "[3] Une femme bien instruite des vérités théoriques et pratiques de sa religion, peut soutenir la vertu naissante de ses fils, la foi

[1] Lettre à la Supérieure Générale des Ursulines, 27 déc. 1917.

[2] *La femme de demain*, p. 265.

[3] Id., *ibid.*, p. 27.

défaillante de son époux, et de tous ceux que son charme attire, et qui fréquentent ses salons.

Il nous semble désirable que, dans l'instruction des femmes, on évite également l'insuffisance ou l'anémie des programmes, et la congestion désordonnée des matières qu'on y entasse. Trop de science ruine les cerveaux. Un enseignement trop maigre, et des études sans relation avec le besoin des élèves, ne portent pas les fruits qu'on espère.

D'après saint Thomas d'Aquin, les mariages bien assortis sont ceux " où il y a convenance entre les époux. " [1] Le niveau intellectuel des jeunes filles doit donc s'élever avec le niveau professionnel et social des jeunes gens qui leur sont unis. Et il faut entendre par là, non l'identité d'instruction, mais la proportion des connaissances. Sur un fond commun de notions générales où entrent, en premier lieu, le catéchisme, la langue maternelle, l'histoire du pays, la tenue d'une maison, doivent s'adapter pour nos étudiantes, des études propres à leur état social respectif. La future maîtresse d'un foyer terrien ne se prépare pas, en tout point, par les mêmes leçons que la femme d'un haut magistrat. Rendons ici hommage aux esprits clairvoyants qui ont perçu la nécessité, pour toutes nos familles, d'écoles ménagères spéciales ou d'un bon enseignement ménager, et qui ont enrichi notre domaine scolaire de si utiles fondations.

Nul n'a mieux compris le caractère véritable de l'instruction qui convient aux filles, que l'illustre Fénelon. Et avec combien de raison cet éducateur expérimenté et sagace, pour mieux définir le caractère de l'instruction féminine, a écrit [1] :

[1] *De l'éducation des princes,* L. V, ch. 28.

[1] *Ouv. cit.,* p. 113.

Ne sont-ce pas les femmes qui ruinent ou qui soutiennent les maisons, qui règlent tout le détail des choses domestiques, et qui par conséquent décident de ce qui touche de plus près à tout le genre humain ? Par là elles ont la principale part aux bonnes ou mauvaises mœurs de presque tout le monde. Une femme judicieuse, appliquée et pleine de religion, est l'âme de toute une grande maison ; elle y met l'ordre pour les biens temporels et pour le salut. Les hommes mêmes qui ont toute l'autorité en public, ne peuvent par leurs délibérations établir aucun bien effectif si les femmes ne leur aident à l'exécuter.

On peut conclure de ces paroles, que la doctrine traditionnelle, dont nous nous faisons l'écho, laisse une place très large au rôle des femmes, et que, pour préparer ce rôle salutaire, elle ne supprime, dans les écoles, ni objets d'étude, ni méthodes, ni mesures, qui puissent en grandir le sens, et en accroître l'efficacité.

Tradition n'est pas immobilisation. L'Église reste fidèle à elle-même en se montrant partout sagement progressive. Nulle part l'on n'accueille avec plus de joie et l'on ne favorise avec plus de zèle, tout ce qui peut améliorer l'instruction, celle des femmes comme celle des hommes.[1] Nos programmes d'enseignement, souvent remaniés et commentés avec compétence,[1] témoignent ouvertement ce souci. La pédagogie canadienne est en bonne voie. Nos écoles normales de garçons et de filles font une œuvre solide et justement réputée.

Cette œuvre serait-elle meilleure, si, comme les féministes le veulent, on pratiquait, pour l'adolescence, la coéducation des sexes ?

L'expérience de cette méthode a été faite dans notre libre, très libre Amérique. Aussi les États-Unis sont-ils devenus la terre classique des garçonnières. La morale que l'on y observe en est-elle plus pure ? et les

[1] Voir *Règlements et Programmes d'Etudes* des Instituts d'enseignement primaire affiliés à l'Université Laval (1916).

[2] Cf. Mgr F.-X. Ross, *Manuel de Pédagogie* (1916).

liens de la famille en sont-ils plus sacrés et plus durables ? et l'instruction commune, départie par ce système, initie-t-elle plus efficacement la femme à l'intelligence et à l'accomplissement de tous ses devoirs domestiques et sociaux ?

Le publiciste renommé qu'était Claudio Jannet, a fait de cette question une étude sérieuse. Ses conclusions ne s'accordent guère avec les prétentions féministes.[1] Pour lui, la coéducation est déplorable, non seulement sous le rapport moral, mais encore au point de vue intellectuel et social. " Sous prétexte que l'intelligence des femmes vaut celle des hommes, on leur fait étudier le grec, l'algèbre, la mécanique et les hautes sciences. Le résultat de ces études est absolument nul; " et " le fruit de cette éducation est de dégoûter profondément les femmes des soins du foyer domestique et des fonctions pour lesquelles la nature les a créées. " — Un autre écrivain laïque, M. Turgeon, que nous avons déjà cité, estime de son côté " que, dans la période moyenne correspondant aux études secondaires, la coéducation est mauvaise, irrationnelle, antipédagogique. "[2]

Le féminisme, pourtant, fait son chemin. Toutes les voix d'une réclame active et organisée s'emploient à hâter sa marche. D'une rive de l'océan à l'autre, ces voix se répondent et se soutiennent. Le féminisme français ne montre pas moins d'ardeur que celui d'Amérique. " Depuis quelque temps surtout, il multiplie les conférences, les publications, les groupements, les associations et les congrès. Nous avons aujourd'hu une propagande féministe, une littérature féministe, des clubs féministes, un théâtre féministe, une presse féministe et,

[1] *Etats-Unis contemporains* (4e éd.), t. I, pp. 244 et suiv. ; t. II, app. p. — Cf. *Etudes*, 15 avril 1896 : *La femme américaine* par le P. Burnichon.

[2] *Ouv. cit.*, t. I, p. 295.

à sa tête, un grand journal, *la Fronde*, dont les projectiles sifflent chaque jour à nos oreilles. On sait enfin que le féminisme a ses syndicats et ses conciles, et que, chaque année, il tient ses assises plénières dans une grande ville de l'ancien et du nouveau monde. Il est devenu international. " [1]

C'est ce qui se passait avant la guerre. Cette situation entamée par l'immense conflit, ne tardera pas sans doute à se reconstituer.

Le mouvement féministe s'apparente, sur plus d'un point, au mouvement socialiste, et la fortune de l'un fait le succès de l'autre. Les socialistes les plus hardis figurent, en tout pays, parmi les tenants les plus résolus des revendications féminines. Leurs livres propagent le poison, et en infectent les classes sociales les plus accessibles aux propos frondeurs et aux promesses révolutionnaires. D'autres écrivains, sans aller aussi loin, professent des doctrines qui flattent l'orgueil des femmes, et qui sèment et nourrissent et développent en leur esprit des illusions dangereuses.

Ces idées, grosses d'espoirs trompeurs, tombent en des cerveaux déjà remués par le choc des conditions économiques modernes.

L'industrie et le commerce dépeuplent beaucoup de foyers. Moins protégées par la vie de famille, les filles et les femmes subissent peu à peu l'influence des milieux vers lesquels l'appât du gain, ou la loi du travail, ou la force de l'exemple, les entraîne. Ces milieux sont très mêlés. Des rencontres se font, des conversations se tiennent, des contacts s'établissent, d'où naissent dans le cœur féminin des aspirations nouvelles. On veut améliorer son sort : on veut réduire la somme des maux que l'on souffre, et s'assurer une part plus large des félici-

[1] Turgeon, *ouv.* et *t. cit.*, p. 5.

tés communes. Et le féminisme se présente aux yeux éblouis comme une admirable panacée.

Telles sont les causes par lesquelles s'explique, s'entretient et se propage, en Europe et en Amérique, le mouvement destiné, selon le mot de ses auteurs, à émanciper la femme, et qui produit chez les penseurs chrétiens, les sociologues, et les chefs de l'Église, une anxiété si profonde.

L.-A. PAQUET, ptre

AU VIEUX PAYS

LES COURANTS FRANÇAIS SUR VICTOR HUGO

Le Canada français m'a fait un grand honneur et un vif plaisir en me demandant de reprendre le contact avec le cher pays que j'aime tant et à qui je n'ai pas manqué de penser un jour depuis le jour où j'en ai quitté le sol.

Des publications récentes et des polémiques de presse ont révélé en France des courants d'opinion très différents au sujet de notre grand poète du XIXe siècle, Victor Hugo. Je voudrais essayer d'en donner aujourd'hui quelque idée à nos cousins et frères d'armes canadiens.

La plupart des très jeunes semblent, à vrai dire, assez indifférents aujourd'hui à l'auteur des *Orientales*, son théâtre excepté, depuis que ses œuvres figurent sur les programmes de l'enseignement secondaire, aux côtés de celles de Racine et de Boileau : je vois, dans les examens du baccalauréat, les candidats ne se douter guère que *Le Petit Roi de Gahée* par exemple est l'un des plus beaux morceaux épiques qui aient été écrits en français, que *Les Pauvres Gens* unissent à une incomparable intensité de pittoresque une beauté évangélique de premier ordre et

que *Napoléon II* est sans doute la plus belle pièce lyrique de notre littérature. Un tel état d'esprit est très différent du nôtre, nous qui, dans nos classes, il y a quelque... 40 ans, dévorions en cachette les volumes du poète, qui était presque du fruit défendu.

D'autre part, bien des intellectuels ont profité de la nouvelle édition détaillée d'Hugo, dite " Édition nationale " et du récent dépôt de ses manuscrits à la Bibliothèque Notre-Dame de Paris pour étudier à fond et dans le dessous telle ou telle partie de son œuvre, en lui appliquant (ô profanation !) la critique minutieuse dont on use envers... les classiques. Il en est résulté un piquant regain de critique littéraire biographique, celle de Sainte-Beuve, celle qui tâche à éclairer l'œuvre de l'écrivain par la vie de l'homme.

Un consciencieux professeur du Lycée Charlemagne à Paris, M. Paul Berret a publié, après vingt-cinq ans de recherches, deux thèses de doctorat ès-lettres sur *Les Sources de la Légende des Siècles*, et il tient en portefeuille une édition toute prête de ce recueil épique, qui paraîtra, aussitôt après la guerre, à la librairie Hachette. Marchant dans la même voie, sans le savoir tout d'abord, un ancien professeur français au Canada a repris le sujet des conférences qu'il avait données à l'Université Laval de Montréal, l'hiver 1906-1907, et, le creusant à nouveau et le synthétisant, il condensait dix années d'études sur Victor Hugo dans le CORRESPONDANT du 25 juin 1918, sous ce titre : *Les Sources de Victor Hugo et le Zeppelin humanitaire.* La principale idée qu'il y soutenait, se croyant naïvement d'accord avec le bon sens universel en ce temps de guerre, est que les humanitaristes de 1860 s'étaient singulièrement fourvoyés en affirmant que la découverte du ballon dirigeable allait amener automatiquement la fraternité de tous les peuples. Dans la même revue, le 10 août et le 25 août dernier, M. Mau-

rice Souriau, professeur de littérature française à l'Université de Caen, auteur de nombreux ouvrages très estimés et entre autres d'une belle édition critique de la *Préface de Cromwell*, publiait une étude en soixante pages, de premier intérêt : *Les Vraies* "*Contemplations*", avec tirage à part, et qui portait dans le Correspondant ce sous-titre très exact : *L'Inspiratrice. Chronologie de la Composition.* Il s'agit d'une vue nouvelle sur ce recueil de composition assez factice, qui contient plusieurs très belles pièces et un chef-d'œuvre *A Villequier*, mais qui laisse, quand on le lit d'ensemble, une impression mêlée et, à vrai dire, un peu trouble. Le patient critique a examiné à la loupe toutes les feuilles du manuscrit, il les a confrontées ligne à ligne avec les lettres exactement contemporaines et récemment publiées de Juliette Drouet, (la fatale amie que le poète avait eu la faiblesse d'installer à Guernesey, près de lui et de sa famille régulière) et il s'est aperçu de deux choses : 1° qu'un certain nombre de dates ont été dans l'imprimé faussées et comme truquées ; 2° que l'inspiratrice des *Contemplations* n'est pas seulement la fille du poète, la malheureuse Léopoldine Vacquerie noyée en Seine, le 4 septembre 1843, mais, si l'on sait lire entre les lignes, déchiffrer les initiales et percer les allusions que le poète à dessein n'a point dévoilées, la belle ancienne actrice Juliette, qui fait figure, dans sa Correspondance, d'une des plus passionnées amoureuses qui aient laissé des témoignages écrits de leur amour.

Pour parler franc, l'on peut estimer que, dans la forme et malgré toutes les précautions de sa largeur d'esprit, M. Maurice Souriau n'a pas su toujours éviter l'un des inconvénients certains de la méthode biographique, à savoir l'indiscrétion et l'avilissement de l'œuvre par les faits de la vie : les relations de "Juju" et de "Toto", que celui-ci avait tenté de nous cacher, rabaissent sans

doute un peu trop l'immortel auteur de *A. Villequier*, et j'eusse aimé chez le critique un dernier paragraphe où, après qu'il avait fait bonne justice littéraire et morale, il eût laissé, en toute indépendance d'esprit, sonner encore une fois sa sincère admiration pour les parties incontestablement merveilleuses des *Contemplations*. C'est le conseil général que je me permettais de donner, il y a quelques années, à la fin d'une discussion sur le fort et le faible de la méthode biographique, que je persiste à trouver la meilleure de toutes, mais sous certaines conditions déterminées : " ...Il demeure entendu que " l'analyse détaillée et minutieuse se reformera ensuite " en une chaleureuse synthèse et que, après avoir expliqué " ainsi, par des raisons contingentes et personnelles, le " point d'origine, tout le tour de la formation d'une " œuvre, l'on fera appel à sa plus large sympathie, dégagée des menus documents de l'histoire et de la biographie, pour juger, goûter et admirer le fond éternel et " le grand lieu commun qui fait la matière pure et précieuse de tout chef-d'œuvre. " (1)

De cette simple réserve à la levée de boucliers, ou probablement de casseroles, qu'a provoquée la publication de M. Souriau, il y a loin, et nous arrivons au 3e courant hugotique, si je puis ainsi dire. Je ne le crois pas très considérable, mais il est bruyant, tumultueux et fangeux puisque mêlé de politique. Nous avons été, mon collègue Souriau et moi, grossièrement insultés par deux publicistes de Paris, qui, parmi leurs plus douces aménités, ne nous ont pas accusés de moins que d'*hugophagie :* mot nouveau, je pense, qui présente assez bien, n'est-ce pas ? la physionomie d'*hippophagie*..., et alors, ne pourrait-il point être question de... Pégase, ou mieux du romantique

(1) *Quelques Poètes* (De Malherbe à Victor Hugo), préface de François Coppée (ouvrage couronné par l'Académie française), Paris, H. Ourdin, 1907, aujourd'hui à la librairie Mame, à Tours.

cheval de l'Ukrainien Mazeppa, enfourché par le poète ? La vérité nue est que nous ne sommes, l'un et l'autre, ni *hugophages* ni *hugophobes*, mais nous ne sommes pas non plus *hugolâtres*, nous ne sommes que des *hogophiles* qui cherchons à éclairer notre amour et à ne pas prendre... la balle pour du grain.

De ces articles il ressort surtout que c'est pour ne pas donner, tête baissée, dans l'humanitarisme de Hugo que nous sommes violemment pris à partie. Ainsi, après quatre ans de guerre, il y a encore hélas ! chez nous un petit clan gonflé de chimères, qui n a rien appris, qui bêle encore à plein museau, qui est d'avis que l'on peut et que l'on doit prodiguer sa pitié à tout l'univers, excepté à sa femme légitime, et qui escompte, après la victoire prochaine, la fin des guerres et l'embrassade universelle et définitive ; et ces bêleurs se font tout-à-coup tigres rugissants contre quiconque montre une vue plus psychologique des choses, plus défiante de la nature humaine, plus " réaliste " et plus patriotique. Il y a donc encore chez-nous, malgré l'éclatante leçon bolchévike, du mauvais tolstoïsme et du mauvais rousseauisme. Comme dit le proverbe, un homme averti en vaut deux. Préparons toutes nos grenades d'après-guerre, sur les deux rives du fleuve Océan, contre ces dangereux ennemis intérieurs.

Louis Arnould,
Correspondant de l'Institut.

1er oct., à Champmarin,
maison natale du poète Racan.

LA DÉPORTATION DES ACADIENS

(*suite*)

II

D'après les quarante années d'histoire que nous avons déroulées sous vos yeux à grands traits, les Acadiens méritaient-ils la sorte de châtiment qui leur a été infligée, — la déportation, la peine la plus forte du code pénal après la peine de mort, peine aggravée de toutes les circonstances abominables qui ont accompagné et suivi son exécution ? Méritaient-ils seulement l'ombre d'un châtiment ? La vérité, fondée sur l'examen attentif des faits tels que relatés dans les documents de la partie adverse, — et c'est pourquoi ce jugement a tant de poids, — nous oblige à dire que non. Cette peine a été portée gratuitement. Et parce qu'elle était si considérable, et qu'elle impliquait à la fois la confiscation des biens et des immeubles, le démembrement des familles, l'exil dans les conditions les plus affreuses, elle a pris les proportions d'un crime contre la justice et le droit des gens : ce fut un attentat contre l'humanité, et, en un certain sens, le plus formidable que l'histoire eût encore enregistré. L'affaire du serment n'était qu'un

leurre. La simple équité exigeait qu'on laissât les habitants français libres de s'en aller en territoire français, ainsi qu'ils le voulaient, dans les délais fixés par le traité d'Utrecht. Les obstacles à leur départ étant venus de l'autorité britannique, leur droit primordial restait intangible, et c'était une infamie de plus que d'invoquer à ce propos la prescription. Un serment conditionnel, qui sauvegardait la délicatesse de leurs sentiments, et donnait à leur situation éminemment fausse un équilibre rationnel, ayant été accepté et ratifié officiellement, les gouverneurs et leurs chefs hiérarchiques devaient en respecter la teneur, ainsi que les assermentés l'avaient toujours fait, — ou alors ceux-ci reprenaient leur liberté. S'il était vrai d'ailleurs, ainsi qu'un gouverneur le leur avait affirmé, que le roi de Grande-Bretagne ne pouvait légalement enrôler dans ses milices actives des catholiques romains,(21) pourquoi donc tant presser les Acadiens pour leur faire prêter un nouveau serment, lequel précisément, n'ajoutait au premier qu'une chose : l'obligation du service militaire ? Une telle insistance impliquait contradiction ; même si elle eût réussi à faire céder les Acadiens, ce succès était annulé à l'avance de par les lois anglaises ; il ne donnait pas un homme de plus aux armées du Souverain Seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse.

Ce qui achève de montrer que la question du serment n'était qu'un prétexte, un coup monté, à défaut duquel l'on aurait inventé autre chose, est ceci : quand les Acadiens, poussés à bout, et voyant enfin qu'il ne leur reste pas d'autre moyen d'empêcher l'orage qui les menace d'éclater, s'offrent à prêter ce serment absolu, on leur répond qu'il n'en est plus temps, qu'ils en ont manqué l'occasion, laquelle ne peut plus revenir, que d'ailleurs le serment, s'ils le prêtaient maintenant, n'aurait aucune valeur, étant donné qu'il ne présenterait pas les garanties de liberté et de sincérité

(21) " ...it being contrary to the laws of Great Britain that a Roman Catholic should serve in the army... " *N. S. D.*, p. 67.

voulues. Tant il est vrai que l'on était en quête d'un motif pour déchaîner les malheurs longuement amoncelés sur la tête de ces paisibles, trop paisibles habitants, par une lâche et brutale diplomatie. J'ai bien dit : longuement amoncelés. La déportation ne fut pas un orage soudainement éclos, ce ne fut pas une œuvre improvisée, ni l'acte d'un seul homme, encore que le gouverneur sans entrailles qui l'a accomplie en soit à peu près uniquement responsable aux yeux de la plupart des historiens, même des nôtres. Qu'on l'en approuve ou qu'on l'en blâme, c'est lui, et lui seul en somme, qui est objet de louange ou de condamnation.

Certes, Charles Lawrence était bien l'homme qu'il fallait pour opérer ce crime monstrueux. Mais, le charger seul de ce lourd fardeau, c'est fausser radicalement la vérité de l'histoire, méconnaître le sens des documents les plus clairs. Et nous n'entendons pas signifier seulement que d'autres personnages secondaires ont formellement et matériellement collaboré à cette entreprise, savoir tous les membres du Conseil, et Belcher, et Morris, et Bossawen, et Mostyn, et surtout Winslow, Monckton, Murray, Prebble, etc. ; nous n'entendons pas signifier seulement que le gouverneur de la province royale du Massachusetts, William Shirley, doit au moins partager également avec Lawrence la responsabilité de cette affaire.(22) Notre affirmation va beaucoup plus loin et vise beaucoup plus haut. Ce fruit amer, conçu dans la haine, les préjugés de race et de religion, avait eu tout le temps de se développer et de mûrir, pendant les années que les Acadiens, véritables émigrés de l'intérieur, exilés dans leur propre territoire, avaient passées sous le joug britannique. Lawrence l'a cueilli et l'a offert, comme un trophée glorieux, à son Roi et à sa nation, qui tous deux le trouvèrent agréable à voir et

(22) " It is hinted in contemporaneous documents that Gov. Shilrey of Massachusetts first suggested deportation to Lawrence. If so, he must bear a heavy onus." (*Tracy. Tercentenary Hist. of Canada*, vol. II, p. 397.)

savoureux à manger.(23) Nous ne prétendons diminuer en rien les initiatives personnelles que ce gouverneur a déployées dans les dernières scènes de ce drame, ni les hâtes à la fois calculées et fébriles avec lesquelles il en a précipité le dénouement. Mais ce dénouement, qu'il a amené avec une extraordinaire maîtrise dans la barbarie, supposait une trame d'intrigue antérieurement formée avec une patience et un art infernals. Lawrence a présidé à la catastrophe, à laquelle il a su d'ailleurs imprimer, dans une large mesure, le cachet de son caractère, fait de cynisme et de cruauté.

Quand Édouard Richard, — et Rameau, et surtout Casgrain, pour ne parler que de nos propres historiens, lui en avaient donné l'exemple, — s'évertue à nous prouver que la déportation fut *uniquement* l'œuvre de Lawrence et de ses complices subalternes, que la Métropole n'y a été pour rien, et que la raison essentielle pour laquelle ce Gouverneur a commis une telle action était la cupidité, le désir de s'enrichir lui-même avec les nombreux troupeaux des Acadiens et de doter ses créatures et les colons anglais en général de leurs magnifiques propriétés, il nous semble que son loyalisme l'empêche de voir le fond des choses, ou que ses informations sur ce point capital étaient par trop défectueuses ; il nous semble qu'il fait d'une cause occasionnelle le principe premier d'un événement à jamais néfaste. Que l'entourage du Gouverneur et les colons britanniques aient bénéficié de la proscription qui avait enveloppé tous les neutres français, en se faisant octroyer à bon compte leurs belles terres, cela n'est que trop certain. Que Charles Lawrence en ait personnellement profité pour faire fortune, cela n'est pas si sûr, des documents, dont nous n'avons pas lieu de suspecter la véracité, affirmant qu'il est mort pauvre, moins de cinq ans après son exploit.(24) La déportation devait entraîner

(23) " It saddens all lovers of Great Britain to find that she did not disavow it. " *Id. Ibid.*, p. 398.

(24) La thèse de l'enrichissement de Lawrence est insoutenable. Cf. Coll. of the N. S. H. S. Étude sur Lawrence. Cf. *Can. Arch.* (1894) de 1755 à 1763. —

des frais considérables ; et les provinces royales, qui allaient de si mauvais cœur, accueillir ces pauvres expulsés et les confier à l'assistance publique, devaient exiger du gouvernement de la Nouvelle-Écosse le remboursement intégral des dépenses que leur entretien occasionnerait. Et nous avons des raisons péremptoires de croire que c'est en vue de subvenir à ces charges que le Gouverneur a versé au budget de la paroisse le produit de ses fructueuses confiscations.(25)

Quelle fut donc alors la cause profonde de la déportation, si l'affaire du serment ne l'explique pas, s'il faut rejeter également, comme motif premier, comme motif plausible même, la question de spéculation intéressée de la part de Lawrence ? Messieurs, vous savez quelles ignominies la fameuse raison d'État a servi à couvrir et à justifier. Et vous savez aussi que, devant la morale éternelle, transcendante aux questions de race et de religion, cette raison d'État apparaît souvent comme un défi aux lois divines et humaines. Or, c'est la raison d'État qui donne la solution du problème acadien, et certes, loin d'exonérer le pouvoir qui a extirpé ce peuple et en a semé les débris dans des milieux hostiles où il espérait bien qu'il serait tôt anéanti, elle marque l'extraordinaire proportion de son crime, lequel ne fut ni plus ni moins qu'un crime national. Il ne vint jamais sérieusement à l'esprit des autorités anglaises de garder indéfiniment sous leur tutelle une race qui avait à leurs yeux le double tort d'être française de sang, de cœur et de tradition, et surtout d'être foncièrement catholique, inébranlablement attachée aux croyances de ses pères, les seules vraies, du reste. D'un autre côté, elles jugeaient également impossible de la laisser émigrer dans les domaines du roi de France : la France, l'éternelle ennemie, se fût servie de cette force nouvelle pour tenter de reconquérir ses anciennes possessions, que l'exode en

(25) Voir la preuve de ceci dans *Arch. Can.* (1894) *passim*, et tout au long des deux vols de *French Neutrals*, aux archives de Boston. Ces confiscations n'ont pas suffi d'ailleurs à couvrir ces dépenses. Lawrence laissa la Nouvelle-Écosse fort endettée de ce chef.

masse des habitants eût transformées en une sorte de désert, facile à réoccuper, défendu qu'il était seulement par une faible garnison.

Le seul parti à prendre en l'occurrence, pour des hommes d'État dont l'intérêt, l'enjeu matériel était la suprême loi, était de garder ces français, ces paysans têtus, ces méprisables et ignorants papistes, à l'intérieur de leurs frontières, par force et par ruse, en attendant l'heure favorable à l'exécution du sort qu'on leur destinait, lequel était déjà fixé dans ses lignes essentielles. Dès le 28 décembre 1720, les Lords du Commerce écrivaient de Whitehall à Richard Philipps : " Nous inclinons à croire que les *habitants français de la Nouvelle-Ecosse ne deviendront jamais de bons sujets de Sa Majesté* tant que les gouverneurs français et leurs prêtres exerceront sur eux une aussi grande influence ; pour cette raison, nous sommes d'avis qu'ils *devraient être transportés ailleurs, aussitôt que les renforts que nous nous proposons de vous envoyer seront arrivés* en Nouvelle-Écosse... " (26) Voilà le dessein fatidique ouvertement exprimé, et nous ne sommes qu'en 1720 !

M. Henri Vaugeois a dit avec une grande profondeur philosophique : " Dans la vie en société, qui est presque toute dominée et mue par la parole, les hommes ont commencé de rendre possible un événement, fût-ce un crime, dès la minute où ils en ont énoncé l'idée. "(27) Réflexion très juste, et qui s'insère comme d'elle-même dans l'ordre de nos considérations et de nos déductions. L'idée de la

(26) " We are apprehensive they will never become good subjects to His Majesty whilst the French Governors and their priests retain so great an influence over them, *for which reason we are of opinion they ought to be removed as soon as the forces which we have proposed to be sent to you shall arrive in Nova Scotia...* " *N. S. D.* p. 58. — *Arch. Can.* (1894) *B. T. N. S.*, vol. 32, p. 395.

Ce texte est *capital* dans la question qui nous occupe. Lawrence dans sa fameuse lettre *supra cit.* du 1er août 1754, ne fera que reprendre, à peu près dans la même forme, l'idée exprimée ici par les Lords.

(27) *Enquête sur la Monarchie*, de Chs Maurras, p. 175.

déportation est énoncée en haut lieu : elle fera son chemin, elle aboutira fatalement. " Quand les renforts seront arrivés ", — c'est-à-dire quand la colonie sera suffisamment peuplée de nos propres gens, quand le sol de la province aura été défriché par le travail et les sueurs des étrangers qui l'habitent maintenant, et que nous n'aurons plus qu'à recueillir les fruits de leurs longs labeurs, quand nous aurons assez de soldats pour opérer cette chose rêvée, — alors ce sera l'heure. Cette heure vint en effet, lentement mais sûrement. Et Charles Lawrence aura eu la gloire de forger le dernier anneau destiné à relier les deux bouts de la chaîne que la diplomatie britannique avait tendue autour des Acadiens, et d'ouvrir à ces malheureux les portes de l'exil.

Les temps étaient mûrs ! Il ne fallait pas différer davantage la réalisation du plan machiavélique conçu dès le premier jour, qui avait pu se voiler sous d'hypocrites manœuvres destinées à donner le change sur les intentions réelles, mais qui n'en avait que mieux grandi dans l'ombre. Tous les procédés dilatoires qui avaient eu cours jusque-là, et qui étaient nécessités par l'état insuffisant dans lequel se trouvaient les forces anglaises, avaient eu l'avantage d'endormir les victimes et de les bercer d'illusions sur le véritable avenir qu'on leur réservait. C'était le moment de les secouer brutalement, et de les mettre en face d'un sort fixé de longue date et auquel il ne leur était pas permis d'échapper.

Les temps étaient mûrs ! Quand l'Angleterre s'emparait de la péninsule acadienne, cette conquête ne marquait pas le terme de ses ambitions. Oh ! ses projets allaient bien au delà de ce territoire, et même des îles adjacentes, l'île Royale et l'île St-Jean. A elle, les longs espoirs et les vastes pensers ! L'expansion britannique, dans toute la ferveur de ses origines, pouvait-elle se contenter d'un si mince morceau de pays ? Pareille conquête n'était qu'une étape dans l'exécution d'un dessein qui n'allait à rien moins qu'à embrasser tout le continent nord-américain.(28) Or, en

(28) Dans le *Journal* de Winslow, l'on trouve l'écho de ces aspirations, qui étaient dans l'air, pour ainsi parler.

cette année 1755, la Grande-Bretagne jugea le moment venu de donner l'essor à sa politique mondiale. Le Canada tant convoité, elle allait en tenter à nouveau l'investissement et par l'ouest et par l'est. Pour réussir dans ses efforts du côté de l'est, ne lui fallait-il pas d'abord y mettre à néant les restes de la puissance française ? Et cela voulait dire que non seulement la réduction de Beauséjour et de l'Ile Royale entrait essentiellement dans son plan d'action, cela voulait dire aussi que tous les Acadiens de la péninsule, ces français neutres, ces habitants paisibles, qui pendant quarante années avaient donné l'exemple de la plus complète soumission au gouvernement, et s'étaient distingués maintes fois, et dans des circonstances critiques, par leur fidélité à leur serment de neutralité, oui, cela signifiait que ces bons paysans, absolument inoffensifs, seraient d'abord jetés loin du théâtre des opérations que l'on méditait, balayés comme les feuilles au vent d'automne, ah ! oui, " transportés ailleurs ! "

Eh ! quoi, dans cette avance vers le Canada, dans cette aventure triomphale que vont inaugurer les armées anglaises, laisserait-on derrière soi ce peuple de plusieurs milliers d'hommes, des étrangers, des ennemis, ces Français soi-disant neutres qu'aucune promesse n'a pu faire renoncer à leurs traditions ancestrales, au trésor de leur langue et de leur religion, ces papistes que rien, ni caresses ni menaces, n'a pu libérer de la superstition romaine ? Mais l'on risquerait alors d'être pris en flanc par ces traîtres sur qui l'on ne peut pas compter, parce qu'ils ont résisté à tous les efforts tentés pour faire d'eux de bons sujets anglais, en d'autres termes pour les faire verser dans l'apostasie religieuse et nationale.

Le plus simple, et c'est même la seule solution qui se soit jamais présentée à ces grands hommes d'État, — le plus simple, c'est de supprimer cette race réfractaire à l'influence britannique, de la briser, de la broyer, d'en disperser les débris sur toutes les plages des nobles provinces royales du continent. Et, quand cela aura été exécuté, le reste ira tout seul. Profond raisonnement, Messieurs, qui a eu toutefois le tort de reposer sur d'inconcevables chimères, et de

méconnaître, avec tous les principes du droit des gens, les notions les plus élémentaires de morale et d'humanité. C'est ainsi que la déportation des Acadiens nous apparaît comme l'un des premiers effets, et le plus abominable de tous, produits dans le monde par ce que l'on devait appeler l'impérialisme britannique ; c'est le fruit de l'impérialisme avant la lettre. Pour premier essai, ce monstre naissant a fait un coup de maître, qui n'a pas été dépassé et dont l'horreur nous saisit encore, après cent soixante-sept ans d'intervalle.

Dans les Archives de la *Massachusetts Historical Society*, nous avons lu un travail navrant publié à Philadelphie en 1856 par un M. William-B. Reed, et dans lequel sont relatées, avec un grand souci de précision, une parfaite impartialité, l'accent de la sympathie chrétienne, les tortures endurées par les "French Neutrals" à Philadelphie même, et en d'autres endroits de la Pensylvanie. Des centaines de ces déportés y sont morts de misère et de mauvais traitements. Et l'auteur termine son étude, remplie de désolantes statistiques, par ces mots : "Ces pauvres catholiques fugitifs, d'autant plus attachés à leur foi qu'ils avaient souffert, à cause d'elle, la persécution et l'exil, moururent le cœur brisé, et leur agonie est une tache qui pèse sur le nom anglais. *They died heart broken, and the stain of their agony rests upon the english name.* "(29)

Parole terrible, qui n'est toutefois que l'expression de la vérité, le verdict de la conscience humaine, en présence d'un tel forfait!

Tous les Acadiens ne sont pas morts des suites de la déportation : la survivance, la reviviscence de cette race malheureuse, aux lieux d'où elle avait été déracinée, est même, comme nous le disait un éminent prélat, quelque chose de si extraordinaire que cela tient du miracle providentiel ; mais tous en ont eu le cœur brisé : leurs misères, leurs souffrances, leurs deuils sont, pour le nom et pour le blason britannique, une tache qui n'a pas été effacée.

HENRI D'ARLES

(29) Paru dans l'*American and Gazette*. Philadelphia, Saturday, March 29, 1856.

NOEL SOLITAIRE

La bise longuement gémit dans les branches sèches,
La neige pure étend sa blancheur sous les pas ;
Mais la neige et le vent âpre n'empêchent pas
Tous les petits Jésus de descendre en leurs crêches.

Par la vitre givrée où le soir vient plus tôt,
On ne distingue pas la lueur des étoiles ;
Mais, par les yeux de l'âme, on aperçoit là-haut
La solennelle nuit de décembre sans voiles.

Soudain, les cloches d'or, de bronze et d'argent clair,
Par des millions d'humains avec joie entendues,
Entremêlent leurs sons mélodieux dans l'air,
Toutes en une voix innombrable fondues...

Non, les vitres n'empêchent pas d'entrer Noël,
Quand par la foi divine il est déjà dans l'âme,
Ni les astres brillant aux profondeurs du ciel,
Quand on en sent au cœur la lumière et la flamme !

Albert Lozeau

LE LIS DE L'ENFANCE

Lorsque tu me reviens, mon aube, ô mon enfance,
Je souris à ces jours encor clairs d'innocence
Où le jet d'un clocher sur l'intime horizon
Vers le surnaturel dirigeait ma raison,
Où des symboles saints mon œil était avide,
Où pour aller à Dieu j'avais l'âme candide.
Fier de te retrouver, belle enfance à genoux,
Si docile aux appels des temples de chez nous,
Je te vois, yeux levés vers des madones blanches,
Le cœur comme un oiseau dans les chants des dimanches ;
J'écoute ta ferveur dans la paix du saint lieu,
Avec des mots naïfs, s'égrener devant Dieu ;
Je me laisse avec toi bercer par un cantique,
Blotti dans le manteau de ma Mère mystique...

Je t'aime, ô Passé vierge où comme un beau lis blanc
Je portais à l'autel ma croyance d'enfant,
Et quand le souvenir m'apporte ton image
Je te baise en pleurant, ô front pur du jeune âge !...

Albert Ferland

(D'un livre en préparation.)

PAGES ROMAINES

LE MONT CASSIN

Si, presque tous les étrangers qui visitent Rome se donnent la satisfaction d'aller voir le panorama de Naples et les ruines de Pompeï, bien peu pensent à faire une halte à la station de Cassino pour y faire l'ascension, du Mont-Cassin, si célèbre dans l'histoire des siècles. Les moines attirent peu aujourd'hui, et les souvenirs religieux, si glorieux soient-ils, fascinent moins les esprits que ceux que gardent les restes d'une ville telle que Pompeï où tout y redit la déchéance des générations avilies par la débauche du paganisme.

Naples séduit par la beauté de son site, Pompeï impressionne par le silence de ses rues, de ses places encore en deuil de la catastrophe qui les dévasta, au Mont Cassin seulement le visiteur est réjoui par les visions des puissantes saintetés qui y vécurent ou qui vinrent s'y reposer, des grandes fortunes de ce monde qui demandèrent à sa solitude une paix qu'elles ne trouvaient pas ailleurs.

Bien avant que les moines ne donnassent à ce lieu la célébrité dont il n'a cessé de jouir, les Volsques habitaient *Cassinum;* leur ville était la dernière cité du nouveau Latium qui s'élevait sur la voie latine dans la Campanie heureuse ;

qu'elle portât le nom de Casca ou d'Eractea, sa beauté l'a fit appeler : *Præclara Civitas.* Les Romains s'en rendirent les maîtres au début de la guerre contre les Samnites, et l'an 441 de la fondation de Rome, la 30e colonie de 4,000 vétérans y fut établie par les consuls Lucins Papirius Cæsar, et Caius Grimius Bubulco. L'an 663 Cassin fut déclaré Muniape.

En ce qui regarde sa première tradition au point de vue chrétien, peu de choses nous sont connues ; S. Pierre, dit-on, y aurait consacré un évêque. C'est à dater du Ve siècle que commence la grande histoire religieuse du Mont Cassin. — Alors, acceptant la donation d'une terre qui lui était offerte par le patricien Tertullo qui, en la circonstance, disent les chroniques, agissait *pro redemptione animæ suæ,* saint Benoît vint fonder un monastère. Le Mont Cassin sur les flancs duquel était la terre de Tertullo possédait encore un temple dédié à Apollon et un bois consacré à Vénus, et en dépit de la propagation de la religion chrétienne en cette partie de l'Italie, les superstitions du paganisme s'imposaient encore à la crédulité des foules dans ce temple et ce bois voués aux idoles.

La première œuvre de saint Benoît fut d'incendier le bois de Vénus, de transformer le temple d'Apollon en une église qu'il plaça sous le vocable de S. Jean-Baptiste et d'élever, sur l'un de ses côtés, une tour qui servit de défense aux moines contre les incursions des Barbares : tels furent les débuts du fameux monastère.

C'est de là où saint Benoît publia sa règle, où il reçut la visite de Totita, roi de Gothir, qu'à la demande de l'évêque du Mans, saint Maur et ses compagnons partirent pour la France pour y fonder des monastères bénédictins ; de là, saint Placide se rendit en Sicile, dans un même but.

En donnant sa terre du Mont Cassin, à saint Benoît, Tertullo lui avait également offert son fils Placide dont la grande sainteté fut le centuple divin accordé à la générosité

du père. Tertullo mourut en 536 au Mont Cassin dans l'une de ses visites qu'il se plaisait à faire au Patriarche des moines pour dilater son cœur au contact du sien. Saint Benoît le fit ensevelir devant la porte du réfectoire. Le nom du premier bienfaiteur se présentait ainsi naturellement aux yeux des moines chaque fois qu'ils allaient restaurer leurs forces pour mieux servir Dieu.

De l'année de leur mort (542), à l'année 660 ou 690, époque où, sur l'ordre de l'abbé Nommolo, Agiolfe, moine de Fleury, avec quelques religieux du Nans, transporta en France, les corps de saint Benoît et sainte Scholastique reposèrent au Mont Cassin. Le motif de cette translation fut le misérable état de destruction auquel le monastère avait été réduit dans la guerre incessante de cette époque.

Par suite de sa position qui en faisait une véritable forteresse le monastère du Mont Cassin eut à souffrir de toutes les guerres dont l'Italie méridionale fut le théâtre. Avant même qu'il ne fut construit, l'ancienne ville du Cassin reçut la visite d'Aberic, roi de Gottir dont la première invasion marque sa décadence ; Théodoric la ruina plus encore, puis il essaya d'y rétablir le culte d'Apollon et de Vénus. Plus tard, en 589, les Lombards, sous la conduite de Zoton, duc de Bénévent, assaillirent le monastère, pillèrent l'église élevée par saint Benoît et l'incendièrent. Les religieux se réfugièrent à Rome où Pélasge II, ancien moine bénédictin, leur confia la Basilique du Latran après en avoir éloigné les Chanoines qui la desservaient. C'est alors que les Bénédictins construisirent près de la Basilique le monastère des S. S. Jean et Jean-Baptiste qu'ils habitèrent pendant 130 ans, tout en maintenant, cependant, quelques moines à Cassin où ils retournèrent définitivement en 718 ou 720, sous le pontificat de saint Grégoire II. Dans la suite, les Sarazins incendièrent l'église reconstruite par l'abbé Pétronau, vers l'an 846. Les moines quittèrent encore une fois leur célèbre couvent et vinrent s'établir à Capoue où bientôt

la discipline de la vie monastique subit de tristes relâchements. En 949, le pape Agapit II les fit retourner au Mont Cassin.

Pendant les guerres que les Français et les Espagnols se firent en Italie l'abbaye bénédictine devint tour à tour la forteresse des uns et des autres. Finalement, quand les armées de la révolution française ravagèrent la Péninsule, le monastère fut pillé en 1798. Le général Championet lui imposa une contribution de 100,000 ducats qui dût être livrée en 3 heures, et se fit livrer les croix, les encensoirs, les deux statues en argent de S. Benoît et de S. Scholastique, la Ste Famille de Raphaël, et quantité d'autres objets, et il abolit le pouvoir temporel des abbés du Mont Cassin qui avait plusieurs siècles d'existence. Sous le gouvernement du roi de Naples Joseph, frère de Napoléon, le monastère devint un *établissement royal*, et l'abbé un simple recteur spirituel. En 1808, sous le règne de Murat, l'abbaye respira un peu; en 1814, avec le roi Ferdinand I, les moines y reprirent l'habit, mais ne purent recouvrir leur ancien patrimoine en dédommagement duquel, on leur assigna une rente de 14,000 ducats. Enfin, lors des événements plus récents qui firent l'unité italienne, le Mont Cassin devint propriété de l'État, et les moines continuèrent à vivre en locataires d'un bien dont on les avait dépouillés.

Au milieu de tant de vicissitudes, le Mont Cassin eut de beaux jours de gloire, et d'autres nombreuses journées de tristesse.

Pendant vingt longs siècles d'existence en dépit des passions humaines qui, là comme partout, essayèrent d'entraver l'œuvre de Dieu, la sainteté ne déserta point la célèbre abbaye dont les destinées furent présidées par tant de héros des vertus religieuses. A saint Benoît succéda saint Constantin, à celui-ci saint Simplia. Saint Placide, saint Nam, saint Nil, saint Thomas d'Aquin, pour ne citer que quelques noms, y vécurent; saint Pierre d'Amien, saint Pierre Célestin,

le bienheureux Urbain V, saint Ignace de Loyola, etc., vinrent y passer quelques jours. Les grands de ce monde, princes, rois, y revêtirent l'habit religieux : Ratchis, roi des Lombards, s'y fit moine ; le roi Cæloman fit de même ; en 755, Adélard, cousin de Charlemagne y fit profession. Le cardinal Giumano Frédéric de Lorraine, après s'être dépouillé de la pourpre romaine, y prit l'habit. Devenu abbé du monastère, le Pape Victor II le promut une seconde fois à la dignité cardinalice ; élu pape sous le nom d'Étienne IX, il garda son titre d'abbé du Mont Cassin où il abolit le chant ambrosien pour y substituer le grégorien.

En 746, le pape saint Zacharie, ancien bénédictin, fit le pèlerinage du Mont Cassin dont il consacra l'église et ordonna que les fêtes de S. Benoît et de S. Scholastique fussent célébrées avec les mêmes solennités que la fête de la Noël.

En 787, Charlemagne, confirmant toutes les donations que Gisolpe II, duc de Bénévent avait faites en réparation des dommages causés par son prédécesseur Zoton, déclara tous les moines chapelains de l'empire, l'abbé Archi-chancelier, grand maître de chapelains, prince de la paix, déclarant qu'à ce titre, tout vassal rebelle qui ferait appel à lui, serait de ce chef remis en grâces avec l'empereur. — Il lui octroya le privilège de boire dans une coupe d'or, d'avoir à son usage des tapis de pourpre, de se faire précéder, dans les processions du Labarum impérial, ou d'une croix d'or chargée de pierreries.

A la fin du Xe siècle, des divisions intestines troublèrent la paix du monastère et des moines se décidèrent à quitter leurs frères pour aller fonder le couvent de *la Cava*, et cinq autres maisons religieuses en Toscane, parmi lesquelles celle de Ste Marie de Florence. Ceux qui restèrent au Mont Cassin se préoccupaient plus des intérêts matériels de leur domaine que du soin de viser à la perfection, Saint Nil les quitta à son tour, pour aller fonder l'abbaye de

Grottaferrata près de Rome. Malgré ces exodes, les divisions ne cessant point, le pape Benoît VIII, et l'empereur S. Henri II se rendirent au Mont Cassin, pour présider à l'élection de l'Abbé. En 1037, dans le même but, l'empereur Conrad II fit une visite semblable et quelque temps après battit les Comlo d'Aquin qui profitaient des troubles de l'Abbaye pour en ravager les terres. En 1047, l'empereur Henri III fit l'ascension du Mont Cassin pour l'enrichir de ses générosités.

En 1049, ou 1050, le Pape S. Léon IX s'y rendit, à son tour, y bénissant les palmes le jour des Rameaux, et y présidant la table des religieux. A cette occasion, il donna à l'Abbé le monastère de Ste Croix de Jérusalem à Rome, et lui concéda l'usage des tunicelles, des sandales, des gants, et autres ornements épiscopaux. En 1051, il y retourna pour y célébrer la S. Pierre.

Le successeur du cardinal Giumano Frédéric de Lorraine, Désiré, fut créé cardinal par le pape Nicolas II qui le déclara légat apostolique de la compagnie des Pouille et de la Calabre.

Dès sa première visite au Mont Cassin, Alexandre II se fit accompagner par le moine Hildebrand. Ce pape consacra la nouvelle église construite par l'abbé Désiré, en 1071, en présence de 7 cardinaux, de 10 archevêques, de 46 évêques et abbés. Ce fut lui qui enleva à l'abbaye du Mont Cassin le monastère de Ste Croix de Jérusalem à Rome, lui donnant en échange celui des S. S. Sébastien et Zozime de Rome.

Ce fut à cette époque que Denjervis, prince lombard se fit moine, et que l'impératrice Agnès, venue tout exprès d'Allemagne, pour s'édifier au contact d'un si grand renoncement, resta pendant six mois, l'hôte des Bénédictins.

S. Grégoire VII, suivi de Robert Guiscard, remonta la montagne bénédictine dont il avait fait l'ascension avec son prédécesseur Alexandre II.

Fuyant la fureur de l'empereur Henri V, Pascal II demanda asile aux fils de saint Benoît.

Les papes Gélase II, Calixte II avaient été moines au Mont Cassin avant d'être les successeurs de saint Pierre.

Honorius II, Innocent II, Innocent III, furent vénérer le lieu d'où saint Benoît était parti pour le ciel, et que l'empereur Frédéric, après l'avoir ravagé, devait incorporer aux domaines impériaux. Le Mont Cassin devint alors forteresse impériale.

Tout jeune enfant, saint Thomas voué par ses parents à saint Benoît, passa sept années de sa vie au Mont Cassin où il fit une partie de son éducation. Dieu l'ayant appelé à devenir l'une des plus grandes gloires de l'Ordre des Frères Prêcheurs, il déclina plus tard l'offre que lui fit Alexandre IV, quand ce pape voulut lui donner la célèbre abbaye bénédictine à gouverner.

Charles d'Anjon, imitant les exemples de tant d'autres princes vint se reposer quelques jours au milieu de la grande famille de S. Benoît.

Dans son court pontificat, saint Célestin V conçut le projet d'incorporer les bénédictins dans la congrégation des célestins qu'il avait fondée. Jean de Castroceli, archevêque de Bénévent, ancien moine du Mont Cassin, et qui sur le siège épiscopal avait gardé sa tunique religieuse, pour capter davantage les bonnes grâces du Pontife, changea son habit noir de bénédictin, en habit gris de célestin. Le Pape voyant dans cet acte spontané l'indice d'un précieux auxiliaire pour l'aider à réaliser ses desseins, créa cardinal, au milieu d'un repas, celui qui venait de se déclarer son disciple et partit avec lui pour le Mont Cassin. Là, il entreprit d'y établir sa réforme, imposa le changement d'habit, et chassa impitoyablement ceux qui n'entraient pas dans ses vues. Malheureusement deux mois après, il renonçait au Souverain Pontificat, et son successeur Boniface VIII se rendant, dès le début de son règne à l'abbaye bénédictine y défit toute l'œuvre de son précesseur immédiat.

Ces grands changements avaient ébranlé l'autorité de l'Abbé, et Jean XXII crut devoir y rémédier par sa bulle *supremus opifex*, datée d'Avignon 1321. Par cette bulle, il érigeait le siège abbatial en siège épiscopal et le collège des moines en chapitre de chanoines. En 1323, Jean XXII établit administrateur du Mont Cassin le dominicain Oddon Sala de Pise, archevêque de Pise, qui fut patriarche d'Alexandrie et qui mourut en 1326. Ce fut à dater de sa mort que commença la série des abbés-évêques dont les quatre premiers furent des français. Le résultat heureux que s'était promis le pape de ce nouvel état de choses ne fut pas atteint. L'abbé bénédictin Victor Gimoaid le constata dans la visite qu'il fit au Mont Cassin sur les ordres d'Innocent VI, aussi, quand il fut devenu pape sous le nom d'Urbain V, il demanda aux moines de le reconnaître comme abbé, puis, en 1367, par la bulle *Cogit necessitas*, il supprima l'évêché qui avait eu 44 ans de durée. Urbain V introduisit au Mont Cassin le psautier gallican qu'il substitua au psautier romain.

Avec le pontificat d'Eugène IV commença la série des abbés commandataires contre lesquels, les moines protestèrent toujours. Ne voulant ni les désobliger, ni détruire une institution de son prédécesseur, Paul II garda la commande pour lui.

Sous Sixte IV, le roi de Naples, Ferdinand I obtint la commande pour son jeune fils, Jean d'Aragon, qui en fit prendre possession par Bessarion d'Aragon, abbé de Sanseverino, et Louis de Borzis, évêque d'Aquin, au jour de sa réception au Mont Cassin. Jean d'Aragon y fut reçu avec le plus grand honneur ; le cardinal Borgia, plus tard Alexandre VI, qui l'accompagnait, chanta la messe, l'ordonna diacre, et le jeune abbé promit à saint Benoît de lui faire construire un sanctuaire plus digne de lui. Sixte IV le créa cardinal, et tant sa vie fut pieuse, et ses générosités royales, que les moines ne purent que se féliciter du choix qui leur avait été imposé.

A la mort de Jean d'Aragon, le pape Innocent VIII donna la commande de l'Abbaye à Jean de Medicis, alors âgé de onze ans qui devait être plus tard Léon X. Devenu car dinal, Jean de Médicis renonça, en février 1504, à la commande de son abbaye qui venait d'être unie à la congrégation bénédictine de Ste-Justine de Padoue, à la condition que celle-ci lui servirait une rente de 4,000 écus d'or, 50 livres de cire pour la Noël, une quantité égale pour le jour de la S. Jean-Baptiste et un certain nombre de mesures de froment, autant de charges qui cesseraient d'exister si le cardinal devenait pape, ce qui eut lieu.

En cette même année 1504, Jules II déclara le Mont Cassin abbaye *nullius*, l'unit à la Congrégation de S. Justin de Padoue et ordonna que l'union portât le nom de Congrégation du Mont Cassin. Ce fut le commencement d'une nouvelle ère qui devait devenir prospère.

Sous Clément VIII, l'abbaye fut de nouveau mise en commande en faveur du fils du vice-roi de Naples Noia.

Sous Pie IV, sept abbés cassiniens assistèrent au Concile de Trente et s'y firent remarquer par leur science. Pendant l'année jubilaire de 1600, nombre de pèlerins se rendirent au Mont Cassin pour y vénérer le souvenir de saint Benoît; Clément VIII lui-même, en prit le chemin, mais tant était grande l'affluence de ceux qui voulurent l'accompagner, que parvenu à Anagni, il rebroussa chemin, se contentant de confier le soin de conduire la foule à quatre cardinaux.

Benoît XIII, se rendant à Bénévent dont il avait été archevêque, fit l'ascension du Mont-Cassin, monté sur un beau cheval blanc. Il y consacra la nouvelle église, mais pendant son séjour, il ne voulut occuper qu'une cellule de moine, prit ses repas avec les religieux dans le réfectoire de la communauté, et voulut chanter l'office avec eux. De nos jours, l'Attila moderne, Guillaume II, lors de l'un de ses nombreux voyages en Italie, visita le Mont Cassin, où par de riches dons, il essaya d'immortaliser son nom que sa barbarie devait vouer à l'exécration.

L'Église actuelle du Mont Cassin est la cinquième de celles qui y furent successivement construites. Le tremblement de terre de 1349 ruina la troisième, élevée par l'abbé Jean. Les Lombards avaient détruit la première construite par saint Benoît, les Sarrazins la seconde édifiée par l'abbé Petronace. En 1649, l'abbé Désiré IV démolit celle d'Urbain V pour lui donner de plus vastes proportions, mais ce fut son successeur Dominique de Guesada qui réalisa son œuvre avec le concours de l'architecte Casimir Fansaya ; l'édifice ne fut terminé qu'en 1727. C'est celui que l'on admire aujourd'hui.

Et que dire de la Bibliothèque et des archives toujours riches en dépit des guerres et des révolutions ; il ne saurait être ici question d'en donner même un inventaire des plus succints. On les visite, on les admire, on rend hommage aux moines qui accumulèrent tant de trésors de la science et l'on regrette de ne pouvoir rester devant les productions de tous les siècles passés.

Don PAOLO AGOSTO

HABITANT

Un *habitant*, chez nous, est un cultivateur, un homme qui fait valoir un fonds de terre. — " Qu'est-ce que vous faites ? quelle est votre occupation ? — Je suis *habitant.* " — " Les *habitants* vont vendre leurs produits au marché. "

Ce mot, avec cette acception, a toute une bibliographie. Outre les articles des glossaires de Gingras, de Dunn, de Clapin, de Dionne, de Blanchard, de Viger, et de la Société du Parler français au Canada, on peut consulter :

Les habitants canadiens, note par M. l'abbé Auguste Gosselin, dans le *Bulletin des Recherches historiques,* décembre 1898, vol. IV, page 376.

Le Canada en Europe, chroniques de M. Benjamin Sulte, dans la *Revue canadienne,* 1873, vol. X, page 345 (publiées en volume, la même année, chez Sénécal, à Montréal).

Les habitants canadiens-français, par M. B. Sulte, dans l'*Opinion publique,* 10 mars 1881, vol. XII, p. 113.

Habitant et hivernant, par M. B. Sulte, dans les *Nouvelles Soirées canadiennes,* 1882, vol. I, p. 50.

A propos du mot " *habitant* ", par T.-P. Bédard, dans les *Nouvelles Soirées canadiennes,* 1882, vol. I, p. 39. (Article reproduit aux pages 67-84 de *la Comtesse de Frontenac,* par T.-P. Bédard, publié à Lévis, par P.-G. Roy, en 1904).

Habitant ou paysan, par M. Hacaut, dans *le Parler français,* 1918, vol. XVI, p. 309 (à propos d'un passage de l'article

de M. l'abbé Camille Roy, *Un poète régionaliste*, paru dans la même revue, vol XVI, p. 204).

Comment le mot *habitant* a-t-il pris, chez nous, cette acception de "*cultivateur*" ? C'est une question historique, plutôt que philologique, et tout a été dit là-dessus : il n'y a qu'à rappeler en quelques mots les observations de Sulte et de Bédard.

Dans les premiers temps de la colonie, il venait en Nouvelle-France des soldats, des trafiquants, des commis, des fonctionnaires ; ceux-ci ne faisaient que passer, remplissaient ici leurs fonctions, y faisaient leur commerce, mais ne s'y attachaient point, n'y demeuraient qu'un temps, et enfin retournaient en France. C'étaient souvent des *engagés* employés par les compagnies de traite, des *voyageurs*, des *hivernants*, etc.

Mais il en vint d'autres, aussi, qui furent les véritables colons, se fixèrent au Canada avec l'intention d'en faire leur patrie. Pour fonder ici une famille, pour y vivre, que faire ? Prendre possession du sol, défricher, cultiver. Ces colons devinrent donc des cultivateurs, établis sur des terres, propriétaires de domaines, d'*habitations*. On les appela les *habitants*, pour les distinguer des autres, les *hivernants*, les trafiquants, les fonctionnaires.

Les *habitants* avaient fait acte de séjour ; ils constituèrent le groupe des *Canadiens*. Ceux qui gardaient l'espoir d'un retour en France, qui n'étaient pas attachés au sol du Canada, restèrent des *Français*.

C'est ainsi que les *habitants* sont nos ancêtres, les fondateurs de notre petite patrie. C'est d'eux que nous descendons, et non des *hivernants*.

On n'a peut-être pas assez remarqué que cette acception du mot *habitant* n'a rien d'extraordinaire et qu'elle est conforme, non seulement au sens intime du mot, mais encore à l'usage reçu.

Qu'est-ce qu'un habitant, en français ? C'est d'abord, sans doute, celui qui habite en un lieu quelconque : " les

habitants de la campagne, les habitants d'une ville, les habitants d'une maison " ; mais spécialement, c'est aussi celui qui possède un domaine, une *habitation*, dans une colonie : " les habitants de la Martinique, un habitant de la Guadeloupe ". On devait donc, en bon français, appeler spécialement *habitant* du Canada celui qui possédait dans cette colonie un domaine

Or, le grand nombre des vrais colons qui vinrent *habiter* le Canada s'y établirent sur des terres pour les défricher, les cultiver. Appeler quelqu'un *habitant*, c'était donc affirmer qu'il était fixé au Canada, qu'il en avait fait sa patrie, qu'il y possédait un domaine, et, par une légère restriction de sens, qu'il cultivait la terre où il demeurait. *Habitant* devint synonyme de cultivateur, et plus particulièrement encore de cultivateur propriétaire.

Cette restriction de sens, que l'histoire explique bien, n'est pas contraire au génie de la langue. On la retrouve presque dans cette phrase de Fénelon : " La terre ne demande ici qu'à enrichir les habitants, mais les habitants manquent à la terre. "

On a remarqué que nos *habitants* n'aiment pas qu'on les appelle " paysans ". N'ont-ils pas raison ?

On peut être un paysan, un homme de la campagne, sans être nécessairement un cultivateur et surtout sans posséder aucune partie du sol de la patrie. L'*habitant* est plus que le paysan, c'est ce que M. l'abbé Camille Roy a fort bien dit : " Les paysans, en d'autres pays d'Europe, ne sont, le plus souvent, que des mercenaires sur des terres qui ne leur appartiennent pas ; l'habitant canadien est propriétaire des sillons qu'il a retournés ; il règne sur son *bien ;* il est l'hôte permanent, il *habite* où il travaille. "

En vérité, être *habitant*, chez nous, c'est un titre : l'*habitant* est le vrai Canadien, celui de qui est sortie la race, celui qui a fait la patrie, et qui la garde encore.

" Conservons ce mot ", a dit Oscar Dunn.

ADJUTOR RIVARD

ENCORE LE MOT "HABITANT"

Nous recevons, à propos du mot " habitant " cette nouvelle communication dont nos lecteurs feront profit.

M. le rédacteur du *Canada français*,

Depuis longtemps on se demande dans la province de Québec d'où vient le mot " Habitant ", appliqué au paysan canadien. Dans ses dernières livraisons, le *Parler français* de Québec contenait à ce sujet diverses dissertations, entre autres une de M. l'abbé Camille Roy. Il me semblait que ce nom avait été donné à nos paysans pour les distinguer de deux autres espèces de colons : 1° les engagés venus de France à la suite d'un contrat avec un propriétaire ou un marchand, contrat qui les liait à une résidence au Canada durant trois ans, après lesquels ils étaient libres de retourner en France ou de s'établir dans la colonie, et 2° les hivernants qui passaient seulement l'hiver au Canada, surtout pour y faire le commerce des fourrures.

J'avais bien aussi consulté les " Anciens dictionnaires français, surtout celui de Richelet, 1680, et une édition de ce même ouvrage publiée vers 1750, sans y trouver aucun éclaircissement. Je m'avisai, il y a quelques jours, de consulter le Dictionnaire de la langue française de Hatzfeld

et Darmstetter et j'y lus ces lignes qui éclairent la question d'un jour nouveau. Après avoir donné la signification ordinaire du mot il ajoute :

" Spécialement : Habitant, celui qui possède un domaine dans une colonie : " Les Habitants de la Martinique ".

Le grand dictionnaire Larousse confirme cette définition :

" Bourg des habitants," dit-il, commune de la Guadeloupe. " Rivière des habitants. Aux Antilles françaises, la canne à sucre a fait la fortune des habitants. "

On s'attendrait plutôt à lire : la fortune des planteurs.

Les dictionnaires de Bescherelle et de Littré, donnent aussi cette définition spéciale.

A.-D. DeCelles

Ottawa, 5 nov. 1918.

— - —

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Les cours des Facultés de Médecine et de Droit, après une interruption de cinq semaines, due à l'épidémie de grippe, ont été repris lundi, le 18 novembre dernier. A l'exception de quelques rares convalescents ou retardataires, tous nos étudiants se sont remis au travail. Nous aimons à croire qu'ils sauront réparer, par une attention et une assiduité plus grandes, la perte de temps assez considérable que les circonstances leur ont imposée. Ces vacances forcées et imprévues, survenant dans une saison où d'ordinaire l'activité est plus intense chez nos étudiants, ont fait sentir à plusieurs le poids de l'inaction ; pour un certain nombre, c'a été l'occasion de constater d'une façon sensible, presque palpable, la grande place que le travail et l'occupation régulière tiennent dans leur vie, comme d'ailleurs dans la vie de tout homme normal. On ne peut se soustraire longtemps à cette loi naturelle de l'activité humaine sans se sentir désorienté et un peu comme déraciné. Cette petite expérience que la " grippe " a illustrée, cette leçon qu'elle a rappelée à quelques-uns, ne devraient pas être inutiles, surtout pour ceux-là à qui la légèreté ou l'insouciance font perdre trop souvent des heures précieuses.

*

* *

Avant que s'affaiblisse trop le souvenir de cette désormais fameuse épidémie, nous tenons à mentionner ici, d'une manière spéciale, les services que les étudiants en médecine de Laval ont rendus un peu partout, dans la lutte contre le fléau. Dès la première semaine, quand s'ouvrirent, dans les principaux centres de la province, les hôpitaux d'urgence, on fit appel à la bonne volonté et aux connaissances déjà éprouvées de nos étudiants les plus avancés. Plus tard, les médecins réguliers et leurs aides de la première heure ayant été débordés par l'affluence continue des malades, on dut recourir à l'expérience toute de fraîche date des élèves de troisième, deuxième, et même, en certains cas, de première année. Tous ces "docteurs" improvisés, praticiens avant l'heure, ont accompli leur devoir consciencieusement, avec une prudence et un dévouement que nous sommes heureux de leur reconnaître, puisque nous en recevons tous les jours et de divers côtés de nombreux témoignages. Leur conduite, on se plaît à le dire, a été celle de vrais gentilshommes et de braves jeunes gens chrétiens. Nous les remercions d'avoir fait honneur ainsi aux bonnes traditions de la maison où ils étudient.

*

* *

A cause du surcroît de travail que lui ont apporté la direction de notre revue ainsi que ses nouvelles fonctions de Préfet des études au Petit Séminaire, monsieur l'abbé Camille Roy a dû céder à un autre la charge d'aumônier des Étudiants. Depuis huit années qu'il s'employait à maintenir et à développer la vie spirituelle de nos jeunes gens, monsieur Roy a eu l'occasion de faire du bien à un bon nombre d'entre eux, dans les circonstances les plus diverses. Ceux qui ont bénéficié de ses conseils et de son expérience lui en seront toujours reconnaissants.

M. l'abbé Alexandre Vachon, professeur de Chimie à la Faculté des Arts, succède à monsieur Roy. Comme ce dernier, il possède pleinement la confiance et l'estime des jeunes, avec lesquels ses fonctions de professeur l'ont mis très souvent en contact. Nous ne doutons pas qu'il réussisse pleinement dans la tâche importante, à la fois délicate et absorbante, qu'on vient de lui confier.

*

* *

La signature de l'armistice, le 11 novembre dernier, a répandu la joie dans tout l'univers. L'annonce de la paix, si longtemps désirée et attendue, ne pouvait manquer de soulever des transports d'allégresse et d'enthousiasme. On a manifesté de toutes manières son contentement et son bonheur à cette occasion. L'Université a pris sa part de la joie générale, à cette date ; depuis, des motifs plus particuliers de se réjouir lui sont apportés par les dernières nouvelles de la démobilisation. Nous apprenons en effet que les autorités militaires se sont efforcées, autant que possible, de licencier au plus tôt ceux des conscrits qui avaient dû interrompre leurs études pour s'enrôler. Comprenant l'importance qu'il y a, pour ces jeunes gens, à reprendre sans plus de retard leur travail d'étudiants, on a fait en sorte de les inscrire sur les premières listes de démobilisés. Plusieurs des nôtres sont déjà revenus à leurs cours interrompus. Bientôt, nous l'espérons, nos groupes seront au complet et l'année d'études pourra se poursuivre sans plus d'incertitude, avec la régularité tranquille des meilleurs jours de paix.

*

* *

Il nous fait plaisir de mentionner ici la nomination d'un de nos professeurs, monsieur le docteur Odilon Leclerc, à la fonction importante de directeur du Dispensaire anti-tuberculeux de Québec, en remplacement de feu le docteur Frémont. Monsieur Leclerc a toujours été l'un des plus ardents cham-

pions de la lutte contre la " peste blanche ", et tous se plaisent à lui reconnaître des qualités peu ordinaires comme organisateur d'œuvres d'hygiène publique. Il aura là un champ d'action qui lui permettra d'exercer une fois de plus son activité et son dévouement, pour le plus grand avantage de ses concitoyens de toutes classes.

*
* *

La mort du regretté docteur Frémont laissait libre le cours de matière médicale, à la Faculté de Médecine. Monsieur le docteur P.-V. Faucher, déjà professeur titulaire de cette Faculté, a été chargé de continuer le cours, lors de la rentrée des élèves.

*
* *

Lundi, le 18 novembre, à l'Université Laval, la Société du Parler Français reprenait ses séances hebdomadaires, interrompues pendant les mois d'été. On a dépouillé les bulletins de vote annuels, recueillis au cours de septembre et d'octobre. Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy et M. l'abbé Adolphe Garneau ont été élus directeurs. Le Bureau de Direction a fait plus tard l'élection de ses officiers, avec le résultat suivant :

Président d'honneur : Mgr François Pelletier, recteur de l'Université ;

Président : M. le docteur Arthur Vallée ;

Vice-président : M. l'abbé Cyrille Gagnon ;

Secrétaire : M. L.-P. Geoffrion ;

Trésorier et archiviste : M. l'abbé Camille Roy ;

Assistant-secrétaire : M. l'abbé Adolphe Garneau ;

Directeurs : S. G. Monseigneur P.-E. Roy, Mgr C.-O. Gagnon, M. Adjutor Rivard, l'hon. Cyrille Delâge, M. le docteur P.-C. Dagneau, M. l'abbé Ant. Huot.

A l'avenir, comme par les années passées, il y aura, tous les lundis soir, réunion du comité d'étude pour la revision du glossaire canadien-français.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'UNION DES CATHOLIQUES

Mgr L.-A. Paquet, professeur à l'Université Laval, a publié dans *l'Action Catholique*, le grand journal de Québec, une série d'articles sur *L'Union Catholique*. S'il fut jamais sujet actuel c'est bien celui-là. A notre époque en effet les ennemis de l'Église profitent on ne peut mieux des discordes entre croyants et c'est à notre manque d'union qu'ils doivent en grande partie leurs succès.

On ne saurait donc trop comprendre et admettre la *nécessité* de s'unir. Mais si importante soit-elle, l'union des catholiques exige des *conditions*, sans lesquelles les meilleures énergies s'épuiseraient en vains efforts. C'est ce que démontre le théologien si sûr dans ses deux premiers articles.

Voici comment il débute :

" C'est une vérité d'expérience que l'union fait la force. Dans tous les pays, l'influence de l'Église s'accroît et rayonne en raison directe de l'accord entre ses membres.

" Et l'accord doit se prendre ici, non pas seulement dans son sens juridique mais dans son acception morale. Il ne signifie pas seulement communauté de croyances, soumission aux mêmes chefs, participation aux mêmes sacrements. Il implique en outre cet ensemble de bons procédés, cette bienveillance mutuelle, cette harmonie de vues, de volontés

et d'attitudes, d'où résulte chez les croyants, de quelque race qu'ils soient, et quelque langue qu'ils parlent, la force de la discipline et la puissance de l'action. "

Cette union morale des catholiques, " la grande loi de charité promulguée par l'Évangile " l'exige. Jésus-Christ lui-même la réclame. Dans une de ses plus touchantes prières, " Jésus demande à son Père le bien suprême de l'union, non seulement pour les chefs de la chrétienté, mais pour les chrétiens eux-mêmes. "

La prière de Jésus a été exaucée, car " l'unité n'a jamais manqué à la société spirituelle fondée par Notre-Seigneur, et régie par saint Pierre et ses légitimes successeurs. Mais certaines scissions funestes ont pu détacher de cette unité des chrétiens ou des groupes de chrétiens mal affermis dans leur foi. D'autres dissentiments, moins graves sans doute, néanmoins très regrettables, ont troublé la paix des âmes, affaibli l'action catholique, et jeté un voile de tristesse sur diverses périodes de l'histoire de l'Église. "

C'est pourquoi le grand saint Paul " revient avec insistance sur ce sujet de l'union parmi les chrétiens. "

Nous sommes aux premiers temps de l'Église. Si nécessaire qu'ait été alors l'union catholique, elle " l'est bien davantage depuis que la Révolution a rompu l'alliance séculaire établie par le droit chrétien entre les états et le pouvoir religieux, et qu'elle a déchaîné contre l'Église toutes les puissances de l'erreur et du mal. La foi, la morale, l'école chrétienne, les libertés ecclésiastiques, courent dans les deux mondes de très graves dangers. "

Léon XIII n'a cessé de prêcher " l'accord unanime des esprits et des cœurs ", et Benoît XV, dès ses premières paroles adressées au monde chrétien, attire l'attention des catholiques sur la tactique des ennemis de l'Église, qui " s'efforcent de jeter habilement parmi eux des semences de discordes et de détruire leur cohésion ".

Cette manœuvre hélas a trop souvent réussi. " Voyons ce qui s'est passé dans notre ancienne mère-patrie. Malgré

des chefs de valeur, malgré des soldats très courageux qui lui avaient conquis d'importantes libertés, la France catholique a marché d'échecs en échecs. Elle s'est vu imposer, à elle la fille aînée de l'Église, des gouvernements de plus en plus acharnés contre tout ce que l'Église chérit et vénère. Pourquoi ? Parce que ses fils n'ont pas su ou voulu s'unir ; parce qu'ils n'ont pas su ou voulu sacrifier aux causes supérieures qu'ils devaient défendre des intérêts respectables, nous l'accordons, mais humains ; parce que en dépit des avertissements les plus solennels, ils se sont battus autour d'une tribune ou d'un trône, au lieu de se battre autour de l'autel. "

C'est de l'histoire authentique. Si les catholiques français, du moins " un très grand nombre d'entre eux ", avaient su faire bloc compact à l'ennemi, ancun gouvernement n'aurait pu leur résister.

Pour réussir il ne suffit pas que les enfants de l'Église s'unissent au gré du hasard ou de leurs caprices. Il paraît puérile de le dire, ils ont avant tout besoin d'une direction qui fasse tendre toutes leurs énergies, tous leurs efforts vers le but proposé. Et cette direction, elle ne peut émaner que de l'autorité religieuse. " L'Église est une armée, écrit Léon XIII, et il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière de combattre qui lui plaît davantage. " " En conséquence, ajoute l'auteur, chez toutes les nations, c'est aux évêques qu'il appartient de définir, au moins en général, les cadres où les catholiques doivent se grouper, et le genre d'opérations qui appelle leurs efforts. "

" Un épiscopat uni et soucieux du bien commun ", voilà le premier facteur dans l'organisation catholique. Et tout naturellement, de la confiance en ce facteur " naît, parmi les fidèles, l'union des intelligences et l'accord des volontés. "

Mais ce n'est pas tout. Parce que les membres d'une société n'ont pas la même intelligence, la même culture, la

même envergure, il y a souvent entre eux divergence quant aux méthodes à suivre et aux moyens à employer pour arriver à la fin. D'où la nécessité d'harmoniser toutes ces manières de voir et ces tendances diverses, et d'établir, sur des bases fixes, des rapports mutuels " d'autant plus vrais, d'autant plus cordiaux, et d'autant plus efficaces, qu'ils se conditionneront par des procédés plus chrétiens, et qu'on aura plus soin, en des vues équitables, et d'écarter ou de prévenir tout ce qui serait un obstacle à l'union. "

En plus de la direction émanant de la hierarchie religieuse, l'union des catholiques " exige deux conditions : la justice et la bienveillance. " " La justice, en assurant à chacun l'usage de ses droits, prépare l'union ; la bienveillance, la charité, la cimente. "

Et c'est a " rétablir l'empire de la charité sur les âmes " que Benoît XV veut consacrer " l'œuvre spéciale de son pontificat. "

Aussi bien, c'est le devoir de tous les enfants de l'Église de seconder les nobles efforts de leur Père commun. L'heure est venue, " partout, de travailler énergiquement à l'union catholique. " N'oublions pas que cette union, " ne peut se faire, au moins d'une façon durable, sans un sentiment de fraternelle charité qui pénètre tous les cœurs. " Pour mettre en faisceau toutes les forces, toutes les ressources dont nous disposons, il faut encore coûte que coûte " étouffer les inimitiés et substituer aux antipathies des sympathies franches et des avances bienveillantes. "

On ne saurait trop le répéter, seuls les hommes " de bonne volonté " peuvent annoncer l'évangile de la paix.

La nécessité et les conditions de l'accord entre les croyants, une fois bien établies, l'éminent théologien traite, dans un troisième article, de l'union catholique au Canada. Problème certes bien opportun, et difficile aussi. Il le résoud avec cette maîtrise, cette clarté dont il est coutumier. Écoutons-le :

“ On a souvent dit que l'influence des catholiques au Canada était en baisse. Ce que nous constatons, c'est qu'ils ont perdu depuis quelques années de grandes batailles ; c'est qu'ils n'ont pas dans certaines administrations publiques, et dans les conseils de la nation, une représentation égale à leur nombre et à leur valeur. La cause, il faudrait être aveugle pour ne la point voir : nous ne sommes pas unis. Nous ne le sommes pas, nous devrions l'être, et rien n'empêche que nous le soyons.

“ Il y a, entre la race française et les fils de l'Irlande, des liens historiques, et, je pourrais dire éthniques, dont le souvenir ne peut être vain. Laissons de côté cette question d'origine, où le sang des celtes prend une voix pour réclamer l'union.

“ Le grand apôtre qui sema dans l'âme irlandaise la foi catholique, saint Patrice, puisa sa science de Dieu et son amour des âmes à trois sources gauloises, l'école de St-Martin de Tours, celle de St-Germain d'Auxerre, celle de St-Honorat de Lérins. Ces trois noms resteront toujours associés avec honneur à l'histoire du catholicisme dans l'île des Saints. ”

Et, avec preuves à l'appui, Mgr Paquet fait voir que durant le cours des siècles les rapports existant entre les deux grandes races ont toujours été marqués au coin de la plus extrême bienveillance. Il constate la même chose pour les catholiques d'Écosse.

“ Nous ne ménageons pas, non plus, écrit-il, aux fils éprouvés de l'Irlande le concours de notre adhésion dans la revendication de toutes leurs libertés civiles et religieuses, libertés garanties par la capitulation de Limerick et violées “ contre la foi des traités ”. On a rappelé cent fois ce que les nôtres ont fait pour ceux d'entre eux qu'une double infortune, l'expatriation et la maladie, jeta un jour dans nos bras.

“ Dans nos séminaires, — une expérience de plusieurs années nous autorise à le dire, — nous nous faisons une

loi d'entourer de tous les égards, et de couvrir de l'égide de l'impartialité la plus bienveillante, les élèves de langue anglaise, si intelligents et si laborieux, que leurs évêques veulent bien nous confier. Et, hâtons-nous de l'ajouter, les sentiments d'estime que ces ecclésiastiques nous gardent, qu'ils gardent à leurs directeurs et à leurs professeurs, et à leurs confrères franco-canadiens, prouvent combien l'union est facile entre catholiques de races différentes, lorsque l'équité préside à leurs relations. "

La diversité des races n'est donc pas un obstacle à l'union catholique. Il y a certes moyen de s'entendre, et très bien. De part et d'autre, " équité, bonne volonté : tout est là. "

Et qui ne voudrait pas faire sienne la conclusion de ce lumineux et réconfortant article :

" Les catholiques forment plus d'un tiers de la population totale des provinces canadiennes. Le jour où ils seront unis, unis sur le seuil de l'école, unis sur le terrain électorale, unis dans la Chambre, quelle influence ne posséderont-ils pas, et de quels succès et de quelles œuvres ne seront-ils pas capables ? "

Quand arrivera ce jour ? Il n'en dépend que de nous catholiques de langue française et de langue anglaise.

Un quatrième et dernier article, a pour titre : *L'Union catholique et Benoît XV.* Que l'union des catholiques canadiens fasse l'objet des plus vifs soucis du pape glorieusement régnant, cela n'est un secret pour personne. En effet à deux reprises différentes le Saint-Père a donné une preuve non équivoque de l'intérêt qu'il porte à l'Église du Canada. Ça été à l'occasion du problème scolaire ontarien. Toute la pensée du pape, contenue dans les deux lettres *Commisso divinitus* et *Litteris apostolicis*, Mgr Paquet la résume fort bien dans le paragraphe suivant :

" La pensée du pape est donc évidente : permettre aux Franco-ontariens de garder leur langue associée à leur vie religieuse, de la défendre contre tout règlement qui l'opprime,

de la faire enseigner et de la transmettre librement à leurs enfants. C'est pour eux un droit certain ; et, par suite, les oppositions faites à l'exercice de ce droit, en soi, sont injustes. "

Mais le Pape trace le chemin à suivre. " Il détermine les méthodes dont l'on peut user dans les revendications nationales, " et il fixe " les bornes qu'il n'est jamais permis de franchir. "

Il recommande avant tout l'obéissance respectueuse aux autorités légitimement constituées. " De plus, pas de violences, ce qui d'ailleurs n'exclut pas l'énergie ; pas d'invectives ni de haines; pas de procédés contraires à la charité chrétienne. Le droit, pour triompher, n'a pas besoin de ces armes.

" Ce que le Pape volontiers autorise, c'est l'emploi honnête de tous les moyens d'action que la loi et les usages légitimes concèdent aux citoyens pour réaliser les améliorations auxquelles ils estiment avoir droit. " Parmi ces moyens, on peut ranger sans hésitation, l'association, la discussion dans les livres et dans la presse, les assemblées tenues dans les limites légales, l'aide pécuniaire, le pétitionnement, le vote. Il arrive que les circonstances suggèrent encore d'autres procédés légaux et licites.

" Quant à ce qui regarde le recours aux tribunaux civils, Benoît XV ne l'interdit pas absolument. Ce recours en effet entre dans la catégorie des moyens constitutionnels autorisés par le Pape, et le besoin de se défendre contre une agression judiciaire injuste, peut le rendre nécessaire. " Mais on ne peut s'engager dans cette voie sans l'assentiment de l'évêque du lieu ; " lequel devra lui-même, avant de rien décider, se consulter avec les autres prélats immédiatement intéressés ou les autres évêques de l'Ontario. "

Benoît XV adjure les catholiques canadiens de s'unir, de se montrer toujours " les vrais disciples du Christ en pratiquant la charité mutuelle. " Quelqu'un voudrait-il, à

Dieu ne plaise, " rallumer parmi ses concitoyens le feu des passions mauvaises... il devra être sévèrement averti, et en cas de désobéissance dénoncé sans retard au Siège Apostolique. "

Et tout le monde croira, avec l'auteur de cette interprétation si sage, si pondérée, si fidèle, du document pontifical, " le moment arrivé pour les catholiques du Canada... le moment venu pour les catholiques de notre pays de se regarder, d'une province à l'autre, avec plus de sympathie, de se rapprocher les uns des autres, de se tendre cordialement la main, et de suivre un programme d'action qui, dans le respect des droits respectifs, groupe nos forces communes, oriente parmi nous, en face des problèmes qui se posent, la pensée religieuse, et grandisse de plus en plus l'influence de l'Église. "

Espérons que ce vœu formulé par une voix aussi autorisée sera entendu. Comme nous serions forts si, catholiques canadiens, nous étions plus unis ! Souvenons-nous donc que pour remplir le rôle qu'elle devrait normalement avoir en ce pays, l'Église a de plus en plus besoin de l'union de tous ses enfants, " de quelque race qu'ils soient, et quelque langue qu'ils parlent. "

*
* *

A son tour, *le Droit*, sous la rubrique *Benoît XV et les écoles bilingues*, consacre plus de trois colonnes à une étude très fouillée du R. P. R.-M. Rouleau, O.P. C'est un commentaire de la dernière lettre du Pape au sujet du problème scolaire ontarien. Nos lecteurs connaissent déjà la haute compétence de l'érudit dominicain en cette matière. Aussi son travail est un document de grande valeur qu'on ne peut laisser passer sous silence.

Nous nous contenterons de reproduire ici ce passage de son article que le R. P. Rouleau intitule *Le code des écoles bilingues :*

" En résumé, écrit-il, nous pouvons dire que Benoît XV formule peu à peu le code des écoles bilingues séparées. Commencée dans la lettre " Commisso divinitus ", cette œuvre magistrale se continue par le document " Litteris apostolicis ". Cette législation ne naît pas des calmes délibérations d'une assemblée constituante, elle est plutôt suscitée par les difficultés des circonstances. Chaque article, sanctionné et promulgué par l'autorité suprême, devient la lumière de nos consciences.

" Nous pourrions formuler ainsi les premiers canons de ce code nouveau :

" 1. — On ne peut refuser aux Franco-Canadiens le droit de réclamer l'enseignement du français dans les écoles où leurs enfants sont en certain nombre.

" 2. — On ne peut leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à cœur.

" 3. — Ce droit d'enseigner le français n'est limité ni aux écoles érigées avant 1913, ni à telles classes inférieures.

" 4. — Que la langue maternelle de l'enfant soit la langue véhiculaire de l'enseignement pendant les premières années et au moins pour quelques matières.

" 5. — Que les inspecteurs soient catholiques.

" 6. — Que les maîtres catholiques soient formés dans des écoles normales catholiques.

" 7. — Que les catholiques s'efforcent d'obtenir de plus amples concessions et les mutations qu'ils souhaitent.

" 8. — Qu'ils évitent dans leurs réclamations les procédés violents ou illégitimes.

" 9. — Que les catholiques ne recourent pas aux tribunaux civils pour ces matières, sans la permission spéciale des évêques.

" Tels sont les articles fondamentaux de ce Code. Le temps pourra les enrichir de nouveaux développements. Mais, dès aujourd'hui, ils suffisent à paralyser, sinon à ruiner totalement, le néfaste règlement 17. En vérité, qu'en reste-t-il ?"

Avec ce substantiel et clair résumé, il n'y a pas à se méprendre sur la portée de la lettre pontificale. Et nous devons savoir gré au R. P. Rouleau d'avoir ramassé en quelques propositions précises, lucides, ce précieux document, gage nouveau de la paternelle sollicitude du grand Pontife envers les franco-ontariens.

Sans doute l'opportune et sage intervention du Pape portera ses fruits ; et " désormais, instruits et pacifiés par la bienfaisante parole du Vicaire de Jésus-Christ, tous les catholiques d'Ontario s'uniront, sans distinction d'origine, pour se prêter une mutuelle assistance. Quelle perspective aussi brillante que réconfortante ouvre à nos regards cette fraternelle union ! Qu'elle est riche de possibilités ! Déjà, tous les éléments de la population protestante, assez dégagés de fanatisme pour étudier et juger par eux-mêmes nos questions, nous manifestent une étonnante sympathie. " The Clash ", de M. Moore, en est la preuve. Et ce n'est pas la dernière. Malgré les cris effarés des orangistes, la loi scolaire sera modifiée. Les écoles bilingues ne seront pas seules favorisées ; ce sont toutes les écoles séparées qui bénéficieront de cette bienheureuse entente. Le salut de l'école catholique sera obtenu, comme en 1895, par l'alliance de toutes les forces catholiques contre la coalition des loges orangistes et maçonniques. "

C'est à souhaiter que ce vibrant appel à l'union trouve enfin son écho dans l'âme de tous les catholiques canadiens. L'avenir de l'Église chez nous dépend pour une très large part de l'acco d entre les différents groupes ethniques, sujets du Saint-Siège. Nous savoir à jamais unis dans la justice et la charité serait sans conteste pour le Vicaire de Jésus-Christ une des plus douces consolations de son glorieux pontificat.

Arthur Robert, *ptre*

———

LES LIVRES[1]

La vie catholique dans la France contemporaine. Publication du Comité catholique de Propagande française à l'Etranger. Paris (Bloud & Gay, 3, rue Garancière) 1918. 1 vol. 1-16, 529 pages. Préface de Mgr A. Baudrillart.

Cet ouvrage arrive à son heure. Que de faussetés et même d'absurdités n'a-t-on pas dites sur la vie religieuse de la France contemporaine depuis le commencement de la guerre ! Ça été le grand cheval de bataille des ennemis de la fille aînée de l'Église et Dieu sait comme ils ont réussi à en convertir plusieurs à leur cause. Il fallait donc une réponse *ad rem* à tous ces cancans qui courent de par le monde des neutres au sujet du catholicisme français. Un groupe d'écrivains distingués, de spécialistes reconnus, vrais patriotes, soucieux de la vérité, ont mis enfin les choses au point. Et les pages brillantes non moins que substantielles qu'ils viennent d'adresser à l'étranger seront certainement de nature à modifier et aussi à changer l'opinion de ceux qui s'étaient laissés prendre trop facilement au piège allemand.

Le volume débute par une étude magistrale de plus de cent pages sur *La vie religieuse* et portant la signature de Mgr Tissier, évêque de Chalons. Avec documents irréfutables à l'appui, l'auteur démontre trois choses : 1° *La foi*

(1) Les lecteurs ne doivent pas oublier que ces livres ont été écrits durant la guerre. Leur compte rendu a été aussi fait avant la signature de l'armistice. A. R.

en France n'est pas morte ; 2° *La foi en France est toujours vivante ;* 3° *La foi en France monte et croît tous les jours.* N'allons pas croire que l'amour exagéré ou intéressé de son pays porte l'auteur a découvrir dans les textes ce que réellement ils ne contiennent pas. Non, ce dont nous lui devons savoir gré, c'est de s'être contenté d'un exposé simple, clair et par-dessus tout très objectif. Ainsi présentée son argumentation peut satisfaire les esprits les plus exigeants. Qu'on nous permette de signaler les passages où il est parlé de l'attitude et du rôle du clergé français ainsi que de la fidélité de la France au Saint Siège. Tout le monde a encore présent à l'esprit le bel et noble exemple qu'ont donné le clergé et les laïques français lors de la si délicate et épineuse question des *cultuelles.* Et le modernisme ! Ce n'est certainement pas en Allemagne que le pape Pie X a rencontré le plus de soumission, lorsqu'au mois de septembre 1907, il adressa à l'univers catholique la fameuse encyclique condamnant cette pernicieuse erreur, conséquence nécessaire des doctrines kantiennes. La conduite étrange et scandaleuse qu'ont tenue alors d'*éminents* catholiques allemands fait bien mauvaise figure à côté de l'obéissance prompte, généreuse, spontanée des fils de France pourtant si *irréligieux,* comme on se plait à le proclamer parfois !

La vie catholique dans la France contemporaine ne se manifeste pas seulement par la foi intense des individus, elle a encore un signe très caractéristique qui est le groupement familial. M. Étienne Lamy, dans un article intitulé *La Famille,* fait bien voir que malgré certaines défections admises et fort déplorables, il y a toujours en France, dans toutes les classes de la société, des familles très nombreuses où les saintes lois du mariage sont respectées. Si les mariages où il n'y a pas ou presque pas d'enfants se chiffrent encore malheureusement par miliers, par contre, très fréquents sont ceux où on les compte à la douzaine. Nous avons là une preuve nouvelle que nous ne devons pas juger la famille

française par une littérature infâme payée au centuple pour faire croire que ça va toujours de mal en pis au pays de saint Louis. Et conclut l'éminent académicien, " la revanche des croyants est assise à leurs foyers ". En effet, plus peuplées seront les familles catholiques, avec plus de succès elles pourront combattre leurs ennemis.

Le mouvement social catholique, esquissé de main de maître par Henri Joly de l'Institut, démontre clairement la vivacité de la foi chez nos frères de France. Leurs croyances, disons-le à leur honneur, ne sont pas mortes. Ce dont ils sont convaincus, ils veulent en faire bénéficier les autres. C'est pourquoi leur foi est si conquérante. A preuve ces œuvres multiples qu'étale devant nos yeux M. Joly, floraison si magnifique de l'action sociale catholique bien comprise.

Le R. P. Léonce de Grandmaison, rédacteur aux Études. était on ne peut plus qualifié pour nous dire comment les *Hautes études religieuses* ont été loin d'être négligées dans le clergé français. Que ce souci d'approfondir les problèmes de religion soit la marque d'une foi toujours vivante, personne ne saurait le contester. C'est donc avec raison que dans un livre de ce genre tout naturellement ait trouvé place un sujet de cette importance.

Enfin un professeur aux Facultés Catholiques de Toulouse, l'abbé Georges Michelet, consacre plusieurs pages à *La renaissance de la philosophie chrétienne.* Il attire surtout l'attention du public instruit sur la docilité avec laquelle les universités catholiques de France ont accepté la direction de Léon XIII lorsque celui-ci entreprit de restaurer l'enseignement de la philosophie, afin de faire plus large et même principale la part de la scolastique dont les maîtres incontestés sont Aristote et saint Thomas.

Et l'ouvrage se termine par une appréciation de *La littérature* faite par M. Fortunat Strowski, professeur à la Sorbonne et une incursion de M. Henri Cochin, député du nord, à travers *L'art chrétien sur les confins des XIXe et XXe siècles.*

Le mouvement littéraire et les œuvres artistiques sont sans contredit des signes très sensibles de la mentalité d'un peuple. Des écrivains comme Veuillot et Hello, des artistes comme Sainte-Marie Perrin et Besson, en voilà assez pour nous faire croire en la vitalité de la foi religieuse du pays qui les a vus naître.

Pour terminer ce trop bref compte rendu nous dirons que *La vie catholique dans la France contemporaine* est, nous semble-t-il, le meilleur plaidoyer présenté jusqu'ici par les membres du Comité catholique pour la défense de leur cher pays si souvent calomnié.

Ne pensons pas que cette œuvre, parce que composée d'études distinctes, sorties de différentes plumes, et à base d'une documentation très scrupuleuse, offre les ennuis d'une sèche nomenclature. L'autorité et la compétence des auteurs dont les noms figurent sur la couverture nous convainquent facilement du contraire.

Et tout lecteur impartial, en fermant ce livre, admettra volontiers, avec l'illustre Recteur de l'Institut catholique de Paris, que, " malgré les fautes de la France officielle, il n'est pas un pays au monde où la vie catholique soit plus intense, plus riche et plus féconde en œuvres. "

Arthur Robert, *ptre*

Mgr Sagot du Vauroux, *évêque d'Agen. Guerre et patriotisme. Doctrines et conseils pratiques.* Paris (Bloud & Gay, 3, rue Garancière) 1918. 1-12, 269 pages.

A tout événement malheur est bon. Et l'un des bienfaits de cette guerre qui ne finit plus sera d'avoir mis à jour certaines vérités fondamentales, base de la vie des individus et des nations, vérités obscurcies durant le temps de paix et de bien-être. Mgr l'Évêque d'Agen a réuni en volume les dix conférences qu'il a prononcées suc-

cessivement dans deux églises de son diocèse. Et en sous-titre il a inscrit cette phrase : *Doctrines et conseils pratiques.*

Dans une première partie, l'auteur nous dit ce qu'est *une guerre juste*, quand *elle est nécessaire* et qu'elle est son *utilité morale.* Puis ensuite il nous montre comment ce fait de la guerre est *conciliable avec l'idée de la Providence divine*, ce qui lui fournit l'occasion de répondre à cette question si souvent posée : *pourquoi Dieu n'empêche-t-il pas la guerre*, et d'expliquer *comment Dieu atténue les fâcheuses conséquences de la guerre.*

La deuxième partie, outre la définition de *la patrie*, contient des pages solides sur l'*amour* que chacun doit avoir pour elle et sur les *devoirs* qu'elle nous impose. Les deux dernières conférences ont pour objet *le patriotisme et la religion* et l'*amour de l'humanité et le patriotisme.*

L'énoncé seul de chaque chapitre suffit à nous convaincre de l'*actualité* de cet ouvrage. Mgr du Vauroux, ancien professeur de philosophie, est parfaitement au courant des questions qu'il traite. A la sûreté de doctrine, toujours puisée aux meilleures sources, se joint chez lui la clarté du maître expliquant à ses élèves quelques points difficiles de la matière à enseigner. Mais n'oublions pas qu'il est évêque, qu'il a charge d'âmes. Aussi bien, tout à côté des enseignements lumineux du Docteur, nous rencontrons, dans cette œuvre de propagande, les *conseils pratiques* du pasteur. C'est dire que *Guerre et patriotisme* est destiné à corriger bien des erreurs, à rectifier bien de faux jugements et surtout à établir dans la tranquillité et la paix toutes les âmes de bonne volonté.

ARTHUR ROBERT, *ptre*

Georges Hoog. *Lettres aux neutres sur l'union sacrée.* Préface de M. le Baron d'Anthomard, ministre plénipotentiaire. Paris (Bloud & Gay) 1918. 1 vol. in 12, 244 pages.

Si, après plus de quatre ans de guerre, il y a encore des neutres qui croient toujours aux *bonnes intentions* de l'Allemagne ce ne sera certainement pas de la faute du *Comité catholique de la propagande française à l'étranger.* Vraiment il serait difficile de déployer plus d'activité. Et les membres de ce *comité* méritent l'admiration de l'univers. Les *Lettres aux neutres sur l'union sacrée* sont pour ainsi dire une étude comparative. L'auteur montre ce que font les allemands et aussi ce que fait la France. Le parallèle avec raison est en faveur de son pays. Ce nouvel ouvrage, comme tous les autres de la même série, n'est pas une longue file d'affirmations sans preuves. Les vingt-cinq lettres qu'il contient et l'appendice sont remplis de citations souvent empruntées à l'ennemi. Elles ne sont, somme toute, que l'exposé de faits passés au vu et au su de tout le monde. Le lecteur n'a qu'à tirer la conclusion, et avec M. Hoog, il devra admettre que contre " l'invasion de l'esprit allemand, la France réagit magnifiquement, depuis la guerre sur le terrrain politique, intellectuel et moral, comme elle réagit victorieusement sur les champs de bataille contre le militarisme prussien. "

Quant à l'*union sacrée*, elle a sans doute reçu bien des accrocs, mais il faudrait être assez partial pour dire qu'elle n'a existé que sur le papier. Nous préférons nous ranger du côté de M. le baron d'Anthouard qui dans la préface ne craint pas d'affirmer que l'union sacrée a " produit ce résultat merveilleux de cimenter toutes nos forces nationales, au moment même où l'assaillant escomptait leur écroulement."

Au reste, la magnifique résistance française à Verdun et ailleurs corrobore on ne peut mieux le jugement de ce grand patriote. Peut-on raisonnablement exiger davantage ?

Arthur Robert, *ptre*

MAURICE MURET. *Pas d'illusions sur l'Allemagne.* Paris (Payot & Cie, 106, Boulevard St-Germain) 1918. 1 vol. in-12, 336 pages.

Le titre de cet ouvrage est très caractéristique. A pleines pages il prêche aux alliés la défiance à l'égard de l'Allemagne. Parmi ces derniers, selon M. Muret, quelques-uns ont trop de confiance dans la toute prochaine *démocratisation* de l'empire allemand. Gare à eux ; l'Allemagne est encore *en pleine réaction*, et l'état de choses qu'ils combattent depuis le commencement des hostilités est peut-être loin de disparaître.

C'est dire que le militarisme est toujours bien vivant jusque dans les couches profondes du peuple. Et, d'après M. Muret, si aujourd'hui le Kaiser a perdu de sa popularité, c'est peut-être " parce qu'il est l'un des Prussiens les moins prussiens ". Quoi qu'il en soit, encore actuellement, Guillaume II a autant de droit que Louis XIV de dire : *L'état, c'est moi.* Et l'absolutisme contre lequel on crie tant de tous côtés tient ferme, pour la bonne raison qu'il est l'alliance de deux éléments quasi indestructibles, c'est-à-dire, " l'entente cordiale entre le trône et les féodaux pour l'exploitation du populaire. " Et observe M. de Below, " c'est l'avantage de cet absolutisme qu'il permet à une personnalité dominante de se développer librement. " Aussi la monarchie prussienne ne cesse de s'enorgueillir de ressembler " à un rocher de bronze " où viennent se briser tous les ennemis du trône.

Donc *pas d'illusions sur l'Allemagne ;* les alliés ont besoin de se bien tenir s'ils ne veulent pas tomber dans le piège que lui tend si habilement leur emplacable ennemi. Et l'auteur conclut en disant que seule la défaite complète de l'Allemagne sur les champs de bataille pourra abattre l'hydre toujours menaçante.

" Or, écrit-il, la défaite allemande reste une possibilité. " Les événements qui se déroulent de ce temps-ci nous donnent à espérer et à souhaiter que cette *possibilité* devienne bientôt *réalité.*

Le livre de M. Muret va ouvrir les yeux à plusieurs. Les pacifistes à outrance qui escomptent sur une révolution en Allemagne pour remettre en équilibre un état de choses dont tout le monde souffre, le liront avec profit.

Sans souscrire à tous les jugements de l'auteur, nous dirons qu'il a fait œuvre sincère et opportune. Ces pages, comme tant d'autres, contribueront à maintenir haut les cœurs et à hâter la victoire finale pour son cher pays.

Arthur Robert, *ptre*.

G. Mugnier. *Paysan du front. Aux paysans du Front.* Paris (Bloud & Gay, 3, rue Garancière) 1918. 1 vol. in-12, 182 pages. Lettre-Préface de François Veuillot.

Cette brochure délicieusement écrite s'adresse exclusivement à cette classe de soldats, les paysans, qui auront une part si large dans la victoire prochaine. L'auteur, paysan lui-même, parle à ses compagnons d'armes avec un charme exquis des choses du " chez nous ". Tout le personnel de la ferme y passe. En parcourant ces pages les ruraux du front ont dû verser d'abondantes larmes. Et, par manière de conclusion, M. Mugnier a su dire de bonne vérités à ses lecteurs charmés. Sous la rubrique *Demain* il leur trace tout un programme d'après-guerre. Entre autres choses il leur recommande de s'affectionner davantage à leurs terres et de se mettre aux courants des méthodes nouvelles qui rendent déjà de si précieux services. Le paysan de France est routinier. Il aime trop piétiner sur place. En suivant les conseils que renferme cet ouvrage spécialement redigé pour lui il travaillera avec succès a constituer " la grande France rurale " comme le souhaite l'auteur.

Arthur Robert, *ptre*

Simon Deploige, *président de l'Institut supérieur de Philosophie à l'Université de Louvain. La voix des neutres, Espagne et Belgique.* Paris (Plon-Nourrit & Cie, imprimeurs-éditeurs, 8, rue Garancière) 1918. 1 vol. in-12, 166 pages.

On se souvient encore des vives discussions qu'a soulevées le manifeste des catholiques d'Espagne à la Belgique, le 3 mai 1916. Le distingué président de l'Institut supérieur de Philosophie à l'Université de Louvain a compilé en un volume les articles de journaux et de revues parus à ce sujet dans les différents pays. Il a divisé son ouvrage en trois parties : 1° *Avant la manifestation du 3 mai* 1917 ; 2° *Le manifeste " A. Belgica " ;* 3° *Appréciations et polémiques, manœuvres allemandes.*

Ce faisant, l'auteur a rendu un réel service aux neutres. Les appréciations diverses et souvent contradictoires du manifeste, dispersées ici et là, ne peuvent pas toutes atteindre le public. Celui-ci se trouvant par hasard dans un milieu plus ou moins germanophile sera porté à voir dans la démarche des signataires du manifeste simplement un grand écart de jugement. Mais en ayant sous les yeux, réuni comme en un faisceau, tout ce qu'on a écrit à cette occasion, il sera plus en mesure de rectifier certaines opinions qu'aurait pu faire naître chez lui une manière de voir par trop exclusive

Le manifeste des catholiques espagnoles a déjà porté ses fruits. Et à deux ans de distance, se font de plus en plus rares ceux qui croient encore que la violation de la neutralité belge a été imposée par les nécessités de la guerre. Augmente aussi toujours le nombre de ceux qui pensent que les traités entre les nations libres sont bien autre chose que de simples chiffons de papier.

Retiré à Lourdes où il se dépense sans compter au bien-être des soldats belges, Mgr Deploige doit se réjouir de voir sa Belgique en grande partie libérée. Depuis le commencement des hostilités par la plume et la parole il mène le bon combat. Ses anciens élèves souhaitent qu'il retourne

bientôt à l'Institut de philosophie dont il est le président estimé, depuis la nomination au siège de Malines du célèbre cardinal Mercier.

ARTHUR ROBERT, *ptre*

VICTOR MANY, de la Compagnie de Saint-Sulpice. *Etudes évangéliques.* Préface de Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal. Montréal, 1918, 1 vol. in-12, 316 pages.

Ce livre se compose d'études que l'auteur a données à diverses revues. Ces études se rattachent logiquement les unes aux autres et forment une œuvre bien coordonnée. Elles ont pour objet la vie du Sauveur : nativité, circoncision, présentation au Temple, visite des Mages, fuite en Égypte, vie cachée à Nazareth, le témoignage du Précurseur, la dernière Cène, la rencontre de Jésus et de Madeleine au matin de la Résurrection, Jésus et le disciple bien-aimé. Une exégèse avertie, des exposés théologiques d'une rigoureuse exactitude, une érudition peu commune et une piété qui se colore d'onction, voire de poésie, donnent à ces pages une singulière valeur. Nous leur souhaitons un grand nombre de lecteurs. Elles instruiront les uns ; aux autres elles rappelleront de très doux souvenirs ; à tous elles feront du bien.

E. G.

LEXIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

(*suite*)

Plaque *Plàk*) s. f.

1° | Tache. *Ex.:* T'as une *plaque* de graisse sur ta manche.

2° | Dentier. (Cf. anglais *plate*).

3° | Importun, imbécile, individu qui ne comprend rien. *Ex.*: Quel imbécile ! c'est une vraie *plaque.*

4° | Entaille faite à un arbre pour tracer un chemin *Ex.*: Pour te rendre au *campe*, tu n'auras qu'à suivre les *plaques.*

Fr. can. *Chemin plaqué, chemin de plaques* = chemin indiqué par des *plaques.* — Par ex. : courte marque faite pour indiquer un chemin.

5° | *Plaque d'eau* = flaque d'eau, de boue.

Dial. *Plaque d'eau* — m. s., Centre.

6° | *Plaque de poèle* = rondelle.

Fr. can. Aussi toute plaque formant les parois d'un fourneau.

7° | *Plaque de fusil* = platine, pièce des armes à feu.

Fr. can. D'où *fusil à plaque.* — " Partir comme un fusil sans *plaque* " = à propos de rien.

Plaqué (*plàké*) s. m.

| Ensemble des entailles faites aux arbres, dans la forêt, pour indiquer la direction d'un chemin. *Ex.:* Suivre le *plaqué.*

Plaquebande (*plàkbâd*) s. f.
| Voir *Platebande.*

Plaque-bol (*plàk bol*) s. m.
| Cirage à chaussures.
ÉTYM. Ang. *black ball* (voir ce mot).

Plaque-forme (*plàk form*) s. f.
1° | Plate-forme.
2° | Quai d'une gare.

Plaquer (*plàké*) v. tr.
1° | Marquer (un chemin dans la forêt) au moyen d'entailles faites aux arbres. *Ex.:* Vous ne pouvez pas vous écarter, on a *plaqué* le chemin tout le long. — Le chemin est *plaqué* jusqu'au bout du bois. — *Plaquer un arbre.*
2° | *Par ex.:* marquer un chemin de quelque façon que ce soit.
FR. CAN. " *Plaquer* un arbre = lui donner deux coups de hache, afin de reconnaître le chemin ". Potier, 1745. — Voir *plaque* et *plaqué.*
3° | Planter là. *Ex.:* Il m'a *plaqué.*

Plârine (*plarin*) s. f.
1° | Crépinette, saucisse plate.
2° | Prâline.

Plasteur (*plastœ:r*) s. m.
| Taffetas gommé, emplâtre adhésive, sparadrap.
ÉTYM. Ang.: *plaster* — m. s.

Plastrage (*plàstrà:j*) s. m.
| Plâtrage.

Plastrer (*plàstré*) v. tr.
| Plâtrer.
Vx. fr. *Plastrer* — m. s., Rob. Estienne en 1539.

Plât (*plá*) s. m.
| Cancan, bavardage. *Ex.:* On passe le temps à faire des *plâts*.

Platain (*platẽ*) s. m.
1° | Plateau, étendue de terre unie et plate.
2° | Petit morceau de terre.

Plate-bande (*plàt bã:d*) s. f.
| Planche, carré (dans un jardin).

Platine (*platin*) s. f.
| Tablette de tabac pressé.

Le Comité du Glossaire

AVIS

Comme à diverses reprises, plusieurs de nos abonnés ont demandé des renseignements sur la première série du *Canada français*, nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur communiquant les notes suivantes.

La première série du Canada français a été publiée pendant quatre années. Il y eut quatre livraisons en 1888 ; quatre en 1889, six en 1890 et une seule en 1891.

Nous pouvons disposer de quelques collections complètes au prix de cinq piastres. Pour compléter les séries, des numéros détachés se vendent cinquante sous l'unité sauf le dernier qui, à cause de sa rareté et de son volume, se vend une piastre.

L'Administration

Vol. 1, No 5. QUÉBEC, JANVIER 1919.

LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

LA VICTOIRE DE DIEU

On est assez unanime parmi les vainqueurs de la Grande Guerre, qui vient de se terminer, pour accuser l'ex-empereur d'Allemagne d'avoir causé la mort de quinze à vingt millions d'hommes, et, comme châtiment de ce colossal forfait, on voudrait avoir sa tête à tout prix. Certes je n'entreprendrai pas de justifier, ni même d'excuser le comte Wilhelm Hohenzollern, encore que son degré de culpabilité ne puisse être apprécié qu'après une minutieuse enquête et par un tribunal impartial dûment informé.

Le jour où il se décida à envoyer un ultimatum à la Russie, Guillaume II se serait plu, dit-on, à prédire, et en tous les cas il ne pouvait ignorer, qu'on allait voir des choses terribles; il connaissait pertinemment quelles énergies destructrices il déchaînait. Cependant il ne prévoyait pas tout ce qui devait arriver. Telle était la grandeur du fléau, qui s'abattait sur la pauvre humanité à cette heure fatale qu'elle dépassait la vision de tout mortel. L'attribuer à l'initiative criminelle d'un homme, cet homme fût-il le maître de l'Empire germanique, c'est certainement lui assigner une cause disproportionnée. Causes disproportionnées aussi que les sujets de conflits qui assombrissaient l'horizon politique depuis plus de six ans, telles les questions ma-

rocaine et balkanique, la rivalité commerciale entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Réfléchissons un peu. En 1914, l'Europe, la portion la plus cultivée de notre petit globe, est éprise de concorde et de bien-être, elle bâtit un temple magnifique à la paix, elle ne parle que de faire la guerre à la guerre, elle forge les plans d'une société où tous les peuples se rencontreront et se traiteront en frères, et voilà que tout à coup, malgré elle, en quelque sorte, au rebours de ses tendances et de ses doctrines les plus hautement acclamées, elle se trouve plongée dans le plus épouvantable tourbillon de fer et de feu, qui se soit jamais vu ; voilà qu'elle met toute sa science, toute la vigueur de son cerveau, toutes les ressources de son industrie, à saccager, brûler, raser l'édifice de civilisation qu'elle avait mis un siècle à construire et dont elle était fière au delà de toute expression.

Telles sont la force et la largeur du tourbillon que, prises de vertige, la plupart des autres nations de la planète, petites et grandes, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie même, viennent tour à tour s'engouffrer dans ses remous, en sorte qu'une guerre, commencée en un point très limité de l'Europe centrale par une querelle de frontière entre Belgrade et Vienne, gagne de proche en proche, et devient rapidement une guerre mondiale.

Instinctivement nous plaçons derrière un pareil phénomène la main redoutable de quelque Etre surhumain, nous y voyons l'action de cette puissance mystérieuse et irrésistible, que les anciens païens se représentaient sous les noms de *Fatum* et de *Némésis.* Toutefois, nous ne sommes pas des fatalistes, nous ne croyons plus à des dieux jaloux de la prospérité des terriens. Nous croyons à un Dieu infiniment bon, créateur et père de tous les hommes. Serait-il possible qu'un tel Dieu ait résolu de nous visiter d'une façon aussi sévère ? N'est-ce pas faire injure à sa Bonté que de le penser ? Cependant, si nous parlons de la *Victoire de Dieu* à propos de la fin des quatre ans de luttes sanglantes,

que nous venons de traverser, est-ce que nous n'insinuons pas que la guerre a été sa guerre ?

Expliquons-nous. En principe Dieu n'a aucune raison d'en vouloir à un peuple plutôt qu'à un autre. Peuples et individus sont devant lui comme s'ils n'étaient pas ; ils n'ont rien d'eux-mêmes, rien par conséquent, qui soit capable d'attirer sa complaisance ou sa colère. Il ne peut aimer en eux que ses propres dons ou haïr l'abus qu'ils en font. Mais précisément parce que les peuples n'ont aucun titre à sa prédilection, le Créateur peut prendre qui il lui plaît pour l'instrument de ses œuvres terrestres. C'est ainsi qu'il choisit Israël comme porte-flambeau de sa révélation au milieu des ténèbres de l'universelle idolâtrie. Nous comprenons alors qu'il se range du côté de son peuple élu ; qu'il ait pour lui une sollicitude très spéciale, qu'il le défende visiblement contre les ennemis les plus puissants, surtout si ces ennemis sont aussi les siens par les iniquités qui souillent leur vie ; nous comprenons également qu'il l'abandonne à la férocité de ses adversaires pour le punir de ses infidélités et lui montrer qu'il n'est ce qu'il est que par la faveur de son divin Protecteur.

Mais depuis qu'il a définitivement renié la race d'Abraham et de Jacob à cause du déicide; depuis que, par l'intermédiaire de son Verbe fait chair, il a créé une société spirituelle, dont tous les humains sont appelés à faire partie, Dieu n'a plus de peuple privilégié. Il concentre toute sa vigilance sur son Église, seule voie normale, par laquelle il se communique à ses créatures raisonnables, et les ramène à lui, leur terme et leur récompense. Cependant il continue à prendre certains peuples pour auxiliaires de son Christ et de son Église.

Il est évident, par exemple, que le peuple romain a eu pour mission de faciliter l'expansion du christianisme en unifiant le monde civilisé sous sa domination, ainsi que de lui préparer un cadre hiérarchique tout fait par son admirable organisme administratif. De même entre les tribus bar-

bares, qui envahirent le patrimoine des Césars, celle des Francs fut certainement distinguée et reçut le beau rôle d'émanciper la Papauté de la tutelle tracassière de Byzance, d'en faire un Pouvoir indépendant en la dotant d'un domaine temporel, et de batailler dans la suite un peu sur toutes les plages pour Dieu et son Christ. Rien d'étonnant dès lors que nous rencontrions dans les annales de cette nation des interventions providentielles éclatantes, telles que la victoire de Tolbiac et la vie entière de Jeanne d'Arc.

Quoi qu'il en soit, l'histoire n'étant d'une part que l'évolution d'un drame dont tous les actes et les moindres détails ont été fixés d'avance par l'Artiste suprême, et d'autre part les guerres, l'élévation et l'abaissement des états en étant les péripéties les plus saillantes, les coups de théâtre les plus décisifs par rapport au dénouement, il est clair que Dieu ne peut pas ne pas s'en mêler. Son immixtion est parfois très directe ; elle se trahit par des événements si inattendus, et d'une portée si vaste que nous nous écrions nécessairement en les voyant se produire : *Digitus Dei est hic.* Ce sont les miracles proprement dits. Tels les prodiges qui accompagnèrent la sortie des Hébreux d'Égypte, sa longue pérégrination à travers le désert du Sinaï, son entrée dans la Terre Promise. Tels quantité de faits extraordinaires consignés dans la Bible : anéantissement de l'armée de Sennachérib, punition de Nabuchodonosor et de Balthasar, protection accordée aux adolescents dans la fournaise, à Daniel dans la fosse aux lions. Telles les merveilles qui signalèrent le passage de Jésus-Christ et la fondation de son Église par les apôtres et les martyrs.

Ce ne sont là tout de même que des exceptions. La plupart du temps l'Esprit souverain, qui conduit tout au terme qu'il a décrété, se cache sous les actions libres des hommes, semblable au génie du dramaturge qui se dissimule sous le jeu, les gestes, le parler des acteurs, malgré que ce soit lui qui donne l'ordre, la vie et l'intérêt à la pièce. C'est pourquoi en général tout semble se passer sur la scène du

monde, comme si le Très-Haut s'en désintéressait. Des fortunes s'écroulent ou s'élèvent suivant que les lutteurs pour la vie sont plus prudents ou plus malhabiles. Des peuples sont vainqueurs ou battus suivant qu'ils sont plus forts ou plus faibles.

Il y a pourtant une troisième catégorie d'événements qui, sans porter manifestement l'empreinte du doigt de Dieu, sortent assez du cours ordinaire des choses, pour qu'on ne puisse mettre en doute l'intervention d'un Pouvoir supérieur. Ce sont les événements où le Tout-Puissant se cache encore sous les lois et l'action des êtres libres, mais se laisse deviner " par la façon, dont il change les cœurs ou par la façon dont il oriente les hasards vers un même but, et une multitude de petites causes vers de grands résultats, comme quand il laissait Jeanne d'Arc batailler, se réservant de guider son effort vers la victoire."(1) C'est ce que nous appelons les miracles de la Providence.

Des miracles de ce genre abondent dans la Grande Guerre, nous le montrerons plus loin. En trouvons-nous quelqu'un au début dans les causes qui l'ont déchaînée ? Il ne semble pas. Le cataclysme peut encore être dit providentiel, certes, mais seulement dans ce sens que Dieu prévoyant ses effets désastreux, et tout ce qu'il allait occasionner de ruines, de deuils, de morts, de souffrances physiques et morales, ne fit rien pour le détourner de nos têtes ; il le permit au contraire positivement, parce qu'il voulait exiger de l'humanité entière une lourde expiation pour des iniquités, qui lassaient depuis trop longtemps sa patience.(2)

(1) A. Eymieu. La Guerre et la Providence. Paris, Perrin, p. 217, 218.

(2) Il est des gens qui semblent être pris d'une crise nerveuse à la simple pensée que nous osions voir une expiation voulue par le Créateur dans les événements dont nous parlons. Cependant n'est-ce pas le seul moyen de relever un peu cette affreuse boucherie qui s'appelle une guerre, et de lui trouver même un sens ? Si les innommables souffrances, par où ont passé nos soldats et nos populations envahies, n'ont pas une valeur rédemptrice et un mérite surhumain, elles sont à peu près inexplicables. Dira-t-on que la Patrie méritait de tels sacrifices ! Soit ! Mais comment se fait-il que les chefs d'état ne puissent arriver à s'entendre sur des délimitations de frontières et questions semblables qu'après avoir envoyé les uns contre les autres et avoir fait s'entr'égorger deux ou trois millions de leurs concitoyens ?

Certes la génération, appelée à payer la dette que réclamait la Justice divine, aurait pu arguer qu'elle n'était pas la seule coupable, qu'elle portait l'héritage de plus de trois cents ans de révoltes. Mais cet héritage que faisait-elle pour le renier ? N'en était-elle pas fière ? Ne mettait-elle pas toute sa gloire à se rendre digne des grands ancêtres des XVIe et XVIIIe siècles ? Par toutes sortes de moyens, par les livres, les spectacles, les lois scolaires et cultuelles, ne s'acharnait-elle pas à consommer l'œuvre d'apostasie inaugurée par eux ? Quand, plus qu'en notre temps, méconnut-on l'Église ? Quand, par une méthode plus savante, et plus suivie chercha-t-on à annihiler son action ? Quand usa-t-on à son égard de violences mélangées de plus d'hypocrisie, reléguant ses prêtres dans leurs sacristies, en attendant de les expulser des édifices sacrés, volant le patrimoine de saint Pierre, sous prétexte de rendre le Pape plus libre pour ses fonctions spirituelles, privant les pasteurs d'âmes de leur pain quotidien par la saisie la plus injustifiable des biens ecclésiastiques, voire des fondations pieuses ?

Tandis que la bande des politiciens se livrait à cette espèce de brigandage, une légion de prétendus critiques affirmait doctoralement que la vieille chanson, qui avait bercé la misère humaine, était tue pour toujours ; que la doctrine, dont avaient vécu vingt générations, n'était qu'un amas de superstitions moyennâgeuses, qu'elle avait fait son temps et que la négation du surnaturel devait être désormais le premier dogme de tout esprit cultivé. Ils ajoutaient que l'Église était une institution purement humaine, dont on vérifiait fort bien les conditions de développement à travers les âges. Si elle avait grandi jusqu'à devenir une Puissance impérialiste et universelle, c'est qu'elle était parvenue à se substituer à l'Empire romain ; si elle avait survécu à la formation des états modernes, c'est qu'elle s'était appuyée sur les régimes absolutistes, à jamais périmés ; si elle voulait ne pas être entraînée dans leur chute, il lui fallait suivre le courant de l'esprit du jour, se démocratiser,

se faire le simple organe de la conscience et des besoins religieux de ses sujets.

Ainsi notre siècle blessait Dieu à la prunelle de l'œil en s'efforçant de démolir ou tout au moins de défigurer l'œuvre qui a été depuis le commencement du monde, l'objet de toutes ses manifestations, et qui reste l'unique voie par où il peut atteindre ses fins de miséricorde sur la race d'Adam. Il provoquait en outre sa colère par un orgueil démesuré. Grisé par ses découvertes dans le domaine physique, l'homme moderne n'en était-il pas venu à s'adorer lui-même, à se déclarer autonome, la source de tout vrai, de tout bien, de tout droit, de toute justice ? N'avait-il pas proclamé magnifique le geste par où il avait éteint les étoiles du firmament des âmes ? Par l'utilisation de l'électricité, de la vapeur, et l'exploitation raisonnée des ressources de notre planète; par la philanthropie, la solidarité, l'altruisme ne s'était-il pas vanté de substituer au ciel irréel des croyants un vrai paradis où chacun, avant de mourir, toucherait de la main et des lèvres le bonheur proportionné à la capacité de son être, le seul qu'il nous soit permis de rêver ?

Conformément à ces théories matérialistes, les cœurs s'étaient de plus en plus abaissés vers la terre ; on voyait reparaître les vices des pires temps de la décadence païenne : frénésie de luxe et de jouissances charnelles, avilissement de la famille et du mariage par le divorce et la stérilité volontaire. Ajoutons la licence scandaleuse du théâtre, de la presse, des toilettes, de la mode. Oui, en vérité, contemplant l'humanité telle que l'avaient faite trois cents ans de protestantisme et de rationalisme, Dieu pouvait bien de nouveau être pris de dégoût et s'écrier : *l'homme est tout chair et tout orgueil. Que vais-je en faire ?* Il ne voulait pas le rayer de la surface de la planète ; mais il voulait lui apprendre quelles amertumes renferme l'oubli du Seigneur, et combien faux est le calcul qui ne compte que sur un bras de chair et sur le génie humain. Pour cela point n'était besoin d'ouvrir les cataractes du ciel ou de faire surgir le feu des entrailles du sol.

Parmi les peuples provocateurs de la colère divine, il en était un chez qui l'orgueil semblait avoir atteint son apogée, mais avait, en même temps, développé une force de Titan. Littéralement enivré par la fortune de ses armes, par ses progrès ininterrompus durant un demi-siècle sur le terrain économique, par son génie d'organisation dans le domaine politique, par ses succès dans l'application des sciences physico-chimiques, il se dressait, au milieu des autres groupements humains, comme une sorte de Goliath, conscient de sa supériorité, gonflé d'ambition et bardé de fer. Il s'appelait le peuple des seigneurs de la terre (das Herrenvolk), le premier-né du génie de l'univers (das Urvolk), le peuple-maître, le peuple manifestement indiqué par les lois biologiques et historiques pour l'exécution des œuvres divines sur la planète. Il estimait ne pas occuper au soleil la place qui convenait à son rôle et à sa prééminence, et pour se la tailler, cette place, au cas où les peuples faibles commettraient le crime insensé de la lui refuser, il tenait en réserve des canons monstrueux, qui pulvériseraient en quelques minutes les forteresses réputées imprenables, des vaisseaux aériens, qui feraient pleuvoir du haut des airs l'incendie et la mort, des gaz asphyxiants, qui rendraient l'atmosphère irrespirable, des submersibles qui, en bloquant les routes maritimes, affameraient promptement îles et continents. Et pour l'usage de ces engins formidables il était bien décidé à ne se laisser entraver ni par les traités et les conventions, ni par rien de ce que les nations inférieures appelaient bonne foi, sentiment de l'honneur, humanité, générosité. La guerre étant le retour à l'état de nature, où la force règne sans partage, il entendait la déchaîner loyalement, largement, dans toute sa barbarie. Terroriser afin de subjuguer plus rapidement, tel était son mot d'ordre. Avec ses arsenaux ainsi garnis et l'esprit de ses sujets pétri de telles idées, il n'entretenait pas l'ombre d'un doute sur sa victoire le jour, qu'il prévoyait prochain, où il serait

convié à faire valoir, sur les champs de bataille, ses droits imprescriptibles à la domination universelle. (1)

Dieu n'aurait pu trouver un fléau mieux armé pour châtier les autres peuples, chez qui l'orgueil avait pris une forme plus humanitaire, et qui, énervés par le bien-être, les plaisirs sensuels, les chimères sociales, ne se défiaient même pas des filets innombrables où un savant système d'espionnage ennemi enserrait leurs marchés, leurs maisons de commerce, leurs grandes écoles, jusqu'à leur gouvernement et leur armée.

D'autre part, si le nouvel Attila l'emporte, n'est-ce pas la justification du scientisme athée, du matérialisme brutal et de cette théorie immorale : *la fin justifie les moyens ?* N'est-ce pas la glorification du mensonge, de l'hypocrisie, des attentats sournois à la légitime indépendance des nations ? N'est-ce pas l'approbation du blasphème, puisque ce grand mépriseur de toute loi prétend accaparer le Très-Haut et l'associer à tous ses projets criminels ? Enfin, n'est-ce pas le satanisme prenant possession de notre petit globe ; car la fameuse devise *Deutschlam über alles* qu'est-elle autre chose sinon l'équivalent de la prétention de Lucifer à s'égaler à Dieu ? Dieu va-t-il permettre un pareil scandale ? Je ne dis pas qu'il n'aurait pas pu le permettre. Il en a permis d'autres, qui ne sont guère moins torturants pour notre faible compréhension. Il a permis la subjugation de la Chrétienté orientale par le cimeterre d'un imposteur, tel que Mahomet ; il a permis le schisme grec et le grand schisme d'Occident ; il a permis le succès d'un Luther, d'un Calvin, d'un Henri VIII, d'un Voltaire, d'un Renan. Ce nouveau triomphe du génie du mal n'aurait pas pris Dieu au dépourvu, qui selon sa méthode ordinaire, aurait su en tirer un bien ; en tous les cas il serait entré dans son plan, que nous dussions le comprendre ou non.

Pourtant cette fois le Créateur avait décidé de ne pas donner la victoire à un peuple qui érigeait l'orgueil, le

(1) Le Kaiser aurait dit : " Si je n'avais que 99 chances sur 100, je n'engagerais pas la partie. "

mensonge et la force brutale en vertus patriotiques. Mais il avait en même temps résolu de s'en servir comme de fléau.

C'est pourquoi il ne fit rien pour arrêter l'étincelle qui allumée dans une petite ville des Balkans, devait amener la conflagration générale de notre monde, il ne fit rien pour briser le tissu de ruses, de fourberies dont l'aboutissement allait être à l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, puis de l'Allemagne à la Russie, à la Belgique, à la France. C'est pourquoi il n'intervint pas pour arrêter la marche infernale des hordes teutonnes vers Paris ; il n'intervint pas pour épargner aux populations envahies la faim, les dévastations, les déportations, les assasinats ; c'est pourquoi il laissa les deuils succéder aux deuils dans des milliers de foyers et les brisements succéder aux brisements dans des milliers de cœurs. Tout cela c'était l'expiation et la leçon. Si l'une et l'autre furent longues et dures, c'est sans doute que la somme des crimes à payer était énorme et que les cerveaux étaient lents à saisir le terrible enseignement.

Phénomène étrange pourtant ! Les envahisseurs, s'ils font beaucoup souffrir leurs victimes, n'arrivent pas à saisir la victoire. Chaque fois qu'elle vient à leur portée, je ne sais quel hasard la leur dérobe.

Von Klück est en vue de Paris ; ses espions lui ont rapporté qu'on a renoncé à défendre la capitale convoitée, et tout à coup le grand chef prussien dévie vers l'est, croit de meilleure stratégie de disposer d'abord des forces franco-britanniques en rase campagne. En attendant son flanc droit est découvert, Maunoury avec une armée improvisée que lui a fournie Galliéni, l'attaque. C'est la bataille de la Marne qui s'engage. Au bout de quatre jours, Maunoury pour échapper à l'enveloppement commence à reculer " quand Von Klück se replie sans qu'on sache encore exactement pourquoi. " Devant Verdun, le 24 février 1916, sous les coups du plus formidable ouragan de mitraille qui se fût vu jusque là, les Allemands ont déchiqueté le rideau de troupes qui leur est opposé ; s'ils avaient eu du cran, comme disait Cherfils, ils

passaient ; mais ils s'arrêtent pour marquer le pas et " faire leur suprêmes préparatifs." Ils laissent à Castelnau et Petain le temps d'arriver, et ils ne passent pas. De même " quand ils lâchent pied sur l'Yser, nous étions à bout de force, et s'ils avaient tenu un quart d'heure de plus, écrit P. Nothomb, peut-être passaient-ils partout. " " Cette chose, dit Cherfils, se vérifie dix fois, que les Allemands reculent juste au moment où il importerait qu'ils marchassent. "(1) Hasards de la guerre, dira-t-on. Mais quand ces hasards s'accumulent ainsi à propos, quand ils permettent une victoire, comme celle de la Marne, sans laquelle tout était perdu au bout de cinq semaines de combat, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une disposition bien arrêtée de Celui qui aveugle ou éclaire suivant qu'il veut perdre ou sauver.

(1) Cf. *A. Eymieu. La Guerre et la Providence.* pp. 220-229. L'auteur conclut : " Ne dites pas : le hasard n'est que le mot de notre ignorance : Si nous pouvions recueillir tous les antécédents d'un quelconque de ces hasards, nous verrions que tous les anneaux en sont pris dans la nature et qu'ils s'enchaînent les uns aux autres dans un déterminisme rigoureux. Vous n'en savez rien. Le déterminisme tient la matière, c'est entendu. Mais la question est précisément de savoir s'il n'y a eu que la matière en cause. Et je dis que vous n'en savez rien pour cette raison toute simple que pas une intelligence d'homme ne pourra jamais vérifier les antécédents innombrables d'aucun de ces faits. Et la preuve que vous n'en savez rien, c'est que si le résultat en question avait été exactement le contraire, vous diriez encore la même chose... Mais si nous prenons *tous ces hasards heureux* en bloc, une lumière se dégage, parceque nous savons que les hasards, que les faits imprévisibles tenant à une multitude de causes diverses et enchevêtrées ne se répètent pas toujours dans le même sens... Si donc tant de fois, ou mieux, si toutes les fois, dans les circonstances décisives, pendant la première partie de la guerre, pendant la période où notre infériorité était manifeste, les hasards ont tourné en notre faveur, dans l'enchevêtrement inextricable des causes matérielles, intellectuelles et morales ; à travers des faits qui relèvent des réactions de la matière brute, des jugements de l'esprit ou des libres décisions humaines, si tous ces hasards ont convergé, se sont accumulés dans le même sens, il n'y a qu'une explication : c'est qu'il s'est trouvé quelqu'un d'assez intelligent et d'assez fort pour suivre la direction des résultats à travers l'enchevêtrement des causes, et pour intervenir, autant qu'il en a été besoin, de manière à les coordonner vers son but. Alors, oui, tout s'explique, tout est logique, tout est clair. "

Cela s'explique mieux en tous les cas qu'avec la *neutralité de la Providence,* dont voudraient certains libres-penseurs, qui n'osent sans doute pas s'avouer simples matérialistes. La *neutralité de la Providence !* L'expression est trouvée! C'est à peu près comme si l'on parlait de la neutralité du Créateur dans la création ! Non, Dieu n'est pas plus neutre dans

Et ces tranchées, objet de tant de malédictions, pourquoi les Allemands s'y sont-ils terrés si vite, au lieu de se concentrer de nouveau et de foncer sur un ennemi dépourvu de munitions ? Comment n'ont-ils pas vu que les tranchées pour nous, c'était du temps, et le temps c'était les possibilités les plus dangereuses pour eux ? De fait ce fut de notre côté la construction des usines de munitions ; ce fut l'amoncellement des canons, des mitrailleuses, des poudres, des obus ; ce fut l'intervention de l'Italie, la militarisation de l'Angleterre, et finalement l'arrivée des États-Unis, jetant dans la balance le poids décisif de leurs millions d'hommes et de dollars. Encore un hasard qui a causé bien des privations, mais sans lequel l'héroïsme n'eût fait que mener nos soldats à la boucherie.

De ces hasards heureux combien ne découvrira-t-on pas, quand on saura mieux ce qui s'est passé dans la course sur Amiens, sur Arras, sur Reims, sur Château-Thierry, alors que Paris put entendre distinctement le rugissement des gros canons et se croire à deux doigts de sa perte ? Pour nous en tenir à ce que nous savons déjà, n'est-il pas étrange que, le 18 juillet dernier, la débâcle des Allemands ait commencé, pour ne plus s'arrêter, sur les bords de la même rivière où leur premier élan de 1914 avait été contenu et par suite d'une faute analogue de tactique ? En face de tant d'événements aux conséquences si imprévues est-il téméraire de conclure que, à côté et au-dessus des grands chefs, une Puissance invisible veillait de très près sur la conduite et l'issue de la guerre ? Dans le plan de cette Puissance il

---

la continuation que dans la création de son œuvre. Pour citer encore le P. Eymieu, il surveille " les événements comme le tisseur les fils que noue sa navette, intervenant d'un geste discret mais précis, quand ils s'écartent de son dessein. Alors dans le drame immense qui se joue Dieu n'est plus seulement le spectateur qui laisse faire, quitte à juger plus tard, quand la toile sera tombée ; il est acteur, il tient un rôle, il manifeste une volonté ; et c'est une volonté de miséricorde envers la France. " Par rapport à nous, pauvres voyageurs de la terre, Dieu a du reste, toujours une pensée de miséricorde. Lorsqu'il nous frappe le plus sévèrement, il ne veut pas notre mort, il ne veut que notre vie, c'est-à-dire notre conversion. L'œuvre de pure justice, il la réserve pour l'autre vie.

n'entrait pas que les Teutons gagnassent la tragique partie. Aussi vainement se sont-ils raidis contre tout un monde d'ennemis; vainement ont-ils abattu comme un château de cartes l'immense empire des Tsars; vainement ont-ils fait preuve d'une force prodigieuse et d'une patience que rien ne semblait lasser, ils n'ont pas eu cette victoire finale, dont ils s'étaient rendus indignes par leur orgueil, l'injustice de leur cause, et la barbarie de leurs méthodes. Et maintenant, ils gisent, le front dans la poussière, ces géants à la haute stature, ces surhommes habiles à la guerre, devant lesquels depuis des années tremblaient les nations chaque fois qu'ils fronçaient les sourcils ou portaient la main à la garde de leur épée ou simplement parlaient de leur poudre sèche ; ils sont tombés, en dépit de tous leurs stratagèmes et de toutes leurs inventions ingénieuses, à cause de leur folie et pour n'avoir pas suivi le chemin de la sagesse.(1) Les carillons de la victoire devaient sonner pour leurs adversaires, mais non pas immédiatement, non pas après une rapide chevauchée en Alsace-Lorraine, non pas en 1914. Parce que, eux aussi s'en étaient allés, suivant l'inclination de leur cœur pervers, vers les idoles qu'ils s'étaient fabriquées, parce qu'ils avaient fait le mal aux yeux du Seigneur, des calamités, telles qu'il n'en avait jamais existé sous le ciel, les attendaient. En dépit de leurs ressources en argent, en soldats et en vaisseaux, ils ont, durant de longs mois, connu les pires adversités, l'invasion, le pillage, les trombes de feu s'ajoutant aux revers sur le champ de bataille ; la mort a fauché à grands tours de bras parmi leurs jeunes gens et leurs hommes d'âge mûr ; leurs territoires les plus fertiles ont été changés en désert, leurs usines ont été rasées ; leurs brillantes capitales, hier encore si bruyantes de joie, n'ont plus retenti que de pleurs et de sanglots ; leur sommeil a été troublé par le roulement sinistre des avions meurtriers ; en un mot, ils sont allés de déboires en déboires, ils ont marché

(1) *Quoniam non habuerunt sapientiam, neque viam disciplinæ invenerunt: propterea perierunt.* (Baruch. III, 27, 28.)

par d'âpres chemins, jusqu'au jour ou, ayant jugé que la leçon avait été enseignée avec assez d'éloquence et que l'expiation avait assez duré, le même Seigneur qui avait permis tant de maux, leur a fait succéder une suite ininterrompue de triomphes.(1)

Et nous, témoins de ce merveilleux revirement, de même que nous avions vu la main de l'Éternel dans les deuils, les sacrifices innombrables de la défaite, nous la voyons dans les joies de la délivrance et de la victoire. Cette victoire, nous aimons, avec le généralissime de nos armées, l'appeler la Victoire de Dieu.

Elle est sienne en effet, non pas seulement par le secours providentiel qu'à son heure, il a prêté à nos héroïques guerriers, mais encore et surtout parce que ses buts de guerre à lui ont été atteints bien plus sûrement que l'ont été et ne seront ceux des gouvernants et des diplomates du Congrès de la Paix. Nous n'obtiendrons sans doute pas toutes les indemnités auxquelles nous donneraient droit les dommages subis par le fait de la barbarie de nos agresseurs ; Dieu, lui, a eu, en fait de souffrances expiatrices, la pleine mesure que sa justice s'était fixée.

Ce sont encore ses ennemis à lui, qui sortent de la guerre, sinon terrassés, du moins les plus malmenés. Que sont devenues dans l'horrible tourmente les chimères révolutionnaires ? Après que la science a multiplié la barbarie dans les proportions effarantes que nous connaissons aujourd'hui, après qu'elle a produit le monstre du militarisme prussien, viendra-t-on encore nous clamer qu'elle suffit à tout, qu'ouvrir une école c'est fermer une prison, et que nous pouvons en toute sécurité reléguer au pays des vieilles lunes le code moral de nos pères ? Après l'état cadavérique où le bolshevikisme a réduit une grande nation telle que la Russie, viendra-t-on encore nous offrir le socialisme comme la panacée de toutes les misères imméritées ? Osera-t-on nous présenter la

(1) *Qui enim adduxit super vos mala, ipse vos eripiet de manibus inimicorum vestrorum.* (Baruch. V, 18.)

philanthropie, l'altruisme, le communisme et utopies semblables comme des remparts efficaces contre l'invasion de l'égoïsme, de la cupidité, de l'esprit de domination, qui nous ont valu toutes les ruines de cette guerre ? Après le péril mortel que les dissensions religieuses ont fait courir à la France, après l'héroïsme dont le clergé a fait preuve et le rôle de premier ordre qu'il a joué dans le maintien du moral soit sur la ligne de feu, soit à l'arrière, l'anti-cléricalisme ne sera-t-il pas discrédité pour toujours ; les luttes intestines n'apparaîtront-elles pas comme le reliquat d'un passé odieux et de lugubre mémoire ? Après qu'on aura bien constaté dans quel camp se sont rencontrés les traîtres, et de quels principes sort leur engeance, voudra-t-on de nouveau confier aux farouches mangeurs de prêtres, les destinées d'une patrie, dont le salut et le relèvement eussent coûté beaucoup moins de sang et de sacrifice sans leurs louches agissements ?

Un autre ennemi de Dieu et de la société chrétienne sort blessé du milieu de l'épouvantable cliquetis d'armes, c'est la cupidité des biens de la terre. Avouons qu'il était temps qu'il reçut quelque mauvais coup. Cent ans d'une prospérité presque ininterrompue avaient accru la richesse des peuples et des individus dans des proportions énormes. Les plus fortunés seigneurs du XVIIe et XVIIIe siècle auraient passé pour des gueux à côté de nos millionnaires et milliardaires d'aujourd'hui. Ce spectacle de fortunes colossales avait stimulé une envie et une émulation féroces. La course était devenue frénétique vers toutes les avenues par où coulaient l'or et l'argent. Avec la richesse et l'aisance avaient pénétré, jusque dans les classes moyennes et populaires, un amour sans frein du luxe, du plaisir, des divertissements mondains, un oubli stupéfiant des devoirs les plus élémentaires et la ruine de la vie de famille. Or, depuis quatre ans compte-t-on les milliards qui sont allés s'engouffrer, je ne dis pas seulement dans les fabriques de munitions, d'où ils sont encore sortis sous forme de pain pour la masse des ouvriers, mais dans les abîmes de l'océan, où ils ont rejoint

des milliers de cadavres qu'ils avaient contribué à y jeter ; dans les cratères creusés par les obus, où ils n'ont servi qu'à ruiner le fruit des sueurs de milliers d'humbles travailleurs. Sans doute il y a eu des profiteurs de guerre. D'une façon générale pourtant le monde s'est appauvri, tandis que les dettes de l'état se sont gonflées démesurément : ce qui veut dire que pour de longues années à venir on sera obligé de réduire son train de vie, tout en payant des impôts plus lourds. Quant à la troublante chimère de la domination universelle poursuivie par un seul homme, il semble bien qu'elle ait reçu son coup de grâce. Aux expériences des Barberousse, des Frédéric II, des Charles-Quint, des Louis XIV, des Napoléon, est venue s'ajouter celle de Guillaume II Hohenzollern ; cette dernière n'est pas moins concluante que les précédentes ; elle n'en dénonce pas moins haut la folie !

Mais si la défaite la plus grave est celle qui a atteint ces adversaires moraux, que nous nommons scientisme et humanitarisme athées, socialisme, anti-cléricalisme, esprit de domination, cupidité des biens de la terre, est-il exagéré de dire que la victoire est la Victoire de Dieu bien plus que celle des hommes ? Victoire de Dieu ! Cette appellation lui convient d'ailleurs à bien d'autres titres. Elle lui convient en particulier à cause des grands chrétiens, des hommes de foi, qui ont mené le combat à une heureuse issue. Qu'il me suffise de nommer ici le généralissime de nos glorieuses armées. Ne se demande-t-on pas quoi admirer le plus en lui de sa piété profonde ou de son génie stratégique ? Tout aussi bien que le plus simple charbonnier, le maréchal Foch est convaincu que la piété est utile à tout. Aussi voyez. Après que sur son ordre la tempête de mitraille a éclaté ; tandis que d'après ses plans et ses indications dix mille canons rugissent et ébranlent des centaines de collines ; tandis que sur un terrain bouleversé, ruisselant de sang, luttent un million d'hommes ; tandis que sur la terre des centaines de chars d'assaut et dans les airs des centaines d'avions

circulent en semant la mort, lui, l'ordonnateur de ce gigantesque duel, s'en vient dans une modeste église de village, accompagné d'une seule ordonnance, s'agenouille sur un banc grossier, se recueille, prie et demeure ainsi trois longs quarts d'heure, implorant le Dieu des armées de faire réussir ce qu'il lui a inspiré d'entreprendre.(1)

Et cela Foch le fait non pas une fois en passant, mais chaque matin et chaque soir, chaque fois qu'il a l'occasion d'entrer dans une église. Comparez l'humble piété de Foch à la dévotion pharisaïque d'un Kaiser. Qu'est ce Dieu, que Guillaume II s'est si souvent vanté d'avoir de son côté ? Ce n'est ni l'inventeur de l'Incarnation et de l'Eucharistie ; ni l'auteur du Sermon de la Montagne ; ce n'est que le dieu immanent de nos modernistes, lequel se confond avec la nature et évolue avec elle.

Proclamer à son de trompe qu'on a un tel dieu avec soi, ce n'est qu'une façon de glorifier sa personne ; c'est simplement se donner pour une manifestation spécialement réussie du génie de l'univers. Foch avait une autre conception de la Divinité ; il a cru à un Dieu personnel et soucieux de l'intérêt de ses créatures raisonnables ; il a cru à son Envoyé, Jésus de Nazareth, à Celui qui avait dit : sans moi vous ne pouvez rien, ne vous lassez jamais de prier ; il l'a prié et fait prier. N'a-t-il pas écrit à des évêques anglais et américains qu'il comptait avant tout sur les petites mains des enfants tendues, en signe de supplication, vers leur Père du ciel. Aux heures les plus critiques de la lutte, alors que les hommes d'état les moins timides pâlissaient devant l'imminence du désastre, Foch, dit-on, avait le don de les rassurer et de leur entrer au fond de l'âme la certitude de la victoire future. Cette certitude nous savons à présent d'où elle lui venait: de sa propre union à Dieu, et de la connaissance qu'il avait des innombrables supplications, accompagnées de sacrifices

(1) Ce fait a été rapporté par un soldat californien, de San Bernadino, qui en a été le témoin, et qui l'a écrit à ses parents. Le *Los Angelos Times* s'en est emparé et l'a commenté de la façon la plus éloquente dans un article qui a été reproduit par un très grand nombre de journaux.

volontaires, qui montaient de toutes les parties du globe, vers le Dieu de bonté et de miséricorde.

N'est-ce pas un fait digne de remarque que le revirement en notre faveur se soit produit au mois de juin, juste après la célébration de la fête du Sacré-Cœur ?

Notre Commandant-en-chef ne s'y est pas trompé, et après le triomphe, aux félicitations qui lui étaient adressées de toutes parts, il a répondu simplement : " C'est Dieu qui a fait par moi ces grandes choses. " Les saints ne parlaient pas autrement. Victoire de Dieu donc à cause des instruments dont il s'est servi pour l'obtenir.

J'ajoute : Victoire de Dieu à cause du relèvement de la France, qui en a été un des résultats les plus manifestes. Qu'on ne m'accuse pas de chauvinisme. Sans doute, toutes les nations, sujettes de l'Église, doivent travailler à la prospérité et à l'extension du christianisme. De fait toutes y travaillent du moment qu'elles vivent l'Évangile, qu'elles conservent la foi dans les générations successives ; toutes fournissent ainsi à l'Église militante des soldats, à l'Église triomphante des élus. La prolification chez un peuple fidèle est même le moyen le plus efficace de servir Dieu et son Christ. Par là un petit groupe de Chrétiens, s'enracinant solidement dans une contrée, arrivera vite à donner à l'Église un grand peuple. Tel est par exemple le rôle des Canadiens français, dans l'Amérique septentrionale, sans détriment pour celui de propagateur de la foi à l'étranger. L'émigration en masse peut être un autre facteur très puissant de christianisation. C'est ainsi que les Irlandais, malgré les pertes qu'ils ont subies, ont singulièrement contribué à implanter le catholicisme aux États-Unis.(1) Quant à la France, par suite d'un libre choix du Créateur, mettant à profit le besoin de prosélytisme et l'esprit guerrier qui lui sont innés, elle a été manifestement (quoique non exclusive-

(1) Ce n'est qu'un exemple que je cite. Je n'ignore pas que les Polonais, les Italiens, les Canadiens-français, les catholiques Allemands et autres n'ont guère moins contribué que les fils de la Verte Erin, à la prospérité de la vraie religion aux États-Unis.

ment) destinée à être le bouclier de la Papauté et le héraut de l'Évangile parmi les nations infidèles.

De cette vocation, il n'est pas de preuve meilleure que son histoire. Mais depuis un peu plus d'un siècle ne l'a-t-elle pas elle-même hautement reniée ? Au lieu de la France de saint Louis et de Jeanne d'Arc, n'aime-t-elle pas à se dire la France de Voltaire et de Renan ? Les fils de Voltaire ne l'ont-ils pas emporté ? N'ont-ils pas tourné contre les fils des Croisés les immenses ressources de la puissance publique ? Leur rêve n'est-il point de rayer le nom du Christ du frontispice des monuments, des pages de tous les livres d'éducation, de l'esprit de tous les enfants ; et peut-on refuser d'admettre que ce rêve ne soit en bonne voie de réalisation ? Le réquisitoire n'est que trop vrai, hélas ! et nous savons que si les dons de Dieu sont sans repentance, l'inconstance et la malice des hommes déjouent trop souvent ses desseins les plus miséricordieux. Mais ce sont précisément les événements de la grande guerre qui nous rendent l'espoir et nous présagent que l'antique mission de la France n'est pas périmée. Parmi les grandes nations, pas une, semble-t-il, n'a plus souffert que la France dans sa chair, son sang et ses propriétés. Or le vieux proverbe doit demeurer vrai : Qui aime bien châtie bien.

Puisqu'il l'a chatiée de cette rude façon, c'est donc que Dieu l'aime encore l'ancienne patrie de saint Louis et de Jeanne d'Arc ; c'est donc qu'il a encore quelque service à lui demander pour sa gloire et celle de son Christ. N'est-ce pas d'ailleurs un de ces miracles providentiels, dont nous avons parlé plus haut, que dans un pays aussi profondément divisé que l'était la France de la troisième République, l'union se soit faite spontanément, dès l'ouverture des hostilités, qu'elle ait persisté, malgré de légers accrocs, à travers les mille péripéties de quatre terribles années de guerre, et qu'elle soit aujourd'hui proclamée par le chef même du gouvernement comme le fruit le plus désirable de la victoire ? Et puis n'est-il pas étrange que les deux principaux

artisans du triomphe aient été Clémenceau, l'homme peut-être le plus représentatif de l'esprit de la Révolution, et Foch, une des plus pures incarnations du Catholicisme intégral ?

Est-ce à dire que la fusion va se faire entre l'esprit de la Révolution et l'esprit du Christianisme ? Non, sans doute ; mais nous avons là un signe que la fraternité scellée dans les tranchées de la Picardie et de l'Argonne entre les défenseurs d'un sol également sacré pour tous, parviendra à dominer les dissensions religieuses elles-mêmes. Oui, grâce à la part que les catholiques ont prise dans le salut de la patrie, grâce au retour dans le foyer familial des Alsaciens-Lorrains (dont on a solennellement promis de respecter les croyances), grâce au prestige que nos illustres généraux ont fait rejaillir sur la vieille religion des races latines, grâce au souffle de liberté, qui a passé un peu dans toutes les sphères, nous verrons la fin de cette politique anticléricale, si étroite, si obtuse, si insouciante des vrais intérêts du pays, qu'elle aurait rendu des points au despotisme prussien.

Maintenant qu'elle a déposé ses habits de deuil et d'affliction ; maintenant qu'elle a repris la seule attitude, qui lui convient, de reine victorieuse, la France ne pourra plus penser, sans que le rouge lui monte au front, à cette honteuse période où un gouvernement maçonnique s'efforça de faire d'elle l'instrument des haines anti-religieuses, et la condamna à ruiner de ses propres mains l'œuvre de quinze siècles de gloire. Conçoit-on aujourd'hui qu'un ministre éphémère puisse envoyer crocheter les portes d'un monastère ces soldats, sauveurs de la civilisation, qui risqueraient de se rencontrer face à face avec quelqu'un de ces glorieux mutilés, ayant partagé avec eux durant plus de cinquante mois les mêmes périls et les mêmes fatigues ? Clémenceau l'a affirmé avec force. Le sang de 700,000 britanniques versé sur le vieux sol gaulois créé une solidarité indissoluble entre la France et l'Angleterre ! Comment le sang de 1,500,000 français tombés pour la même cause, ne créérait-il pas une solidarité encore plus intime à l'épreuve de toutes les divergences d'opinion et de foi ?

Oui, l'étau, où la franc-maçonnerie cherchait à nous étouffer, a été brisé par l'héroïsme de nos combattants : une large tolérance ne peut pas ne pas nous être accordée. Elle suppose du reste la réparation de certains torts, l'amendement de certaines lois, résultats de la persécution d'antan, le règlement dans un esprit libéral de la situation anormale que la rupture du concordat a faite au clergé.

Ceci étant accompli, l'Église de France pourra remettre sur sa tête la mître de gloire dont l'avait couronnée l'Éternel dans le passé, envoyer de nouveau ses enfants en messagers de la Bonne Nouvelle vers tous les rivages où des malheureux sont assis à l'ombre de la mort, et montrer sa splendeur, qui n'est qu'un reflet de la splendeur du Christ, à tout pays sous le ciel.(1)

Bien mieux. Si nous en croyons certains mystiques, Dieu n'aurait flagellé si durement le monde que pour le préparer à une sorte de nouvelle Pentecôte. Nous serions à la veille d'une ère prodigieuse, un peu semblable à l'ère messianique, où se réaliserait la promesse faite à la bienheureuse Marguerite-Marie par le Cœur de Jésus : " Je règnerai malgré mes ennemis " ; ère où le christianisme, qui est essentiellement une religion d'amour, donnerait ainsi à la terre son fruit le plus intime et le plus suave. Montmartre serait le centre de l'humanité ainsi renouvelée par l'amour ; on y viendrait en pèlerinage de toutes les extrémités, de l'aurore et du couchant, du septentrion et du midi. Quoi qu'il en soit de ces oracles, dont un prochain avenir nous révèlera la valeur, il est raisonnable de penser que Dieu en nous frappant, n'a pas eu que des buts négatifs, et que si la victoire peut s'appeler sa victoire, elle doit être suivie d'un ordre nouveau, d'où ses ennemis ne seront pas exclus sans doute, mais où l'on sera témoin d'un merveilleux retour des peuples au christianisme, un de ces retours, qui semblent prédits avant l'apostasie finale.

M. Tamisier, S. J.

(1) *Deus ostendet splendorem suum in te omni, qui sub cœlo est.* (Baruch, V, 3.)

ACADIANA

MONSEIGNEUR M.-F. RICHARD

(PREMIER ARTICLE)

" L'Église et le Pape, disait saint François de Sales, c'est tout un ". Avec non moins de vérité, nous pouvons dire que, pendant près d'un demi-siècle, l'Acadie et Mgr Richard, c'était également tout un. En ce fils, qu'au jour de ses funérailles, Son Éminence le cardinal Bégin, dans un télégramme de condoléances, proclamait le plus illustre de l'Acadie, s'étaient incarnées, pour ainsi dire, toutes les aspirations religieuses et nationales de la race française dans les provinces maritimes du Canada. Deux amours inséparables dans tout cœur vraiment chrétien s'étaient partagé le cœur et la vie de ce prêtre éminent, intègre, puissant en paroles et en œuvres : l'amour de l'Église et l'amour de sa patrie.

Toujours debout dans la lutte *pro aris et focis*, pour sa foi et pour sa langue, mais aussi humble dans le triomphe qu'inébranlable dans la défaite, d'une soumission filiale envers ses supérieurs hiérarchiques, d'une charité sans bornes envers ses inférieurs, respectueux des pouvoirs publics et des nationalités, missionnaire infatigable, fondateur de paroisses, bâtis-

seur d'églises, colonisateur intrépide, propagateur de l'instruction à tous les degrés, il a consacré jusqu'à la dernière minute de sa vie et il aurait donné jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le relèvement religieux et social de ses compatriotes. Plus qu'aucun autre, il leur a fait prendre conscience d'eux-mêmes, de leur nombre, de leur force ; il a réveillé en eux le sentiment national trop longtemps comprimé par la timidité naturelle aux peuples malheureux. Et quel peuple l'a été plus que le peuple acadien ? Des voix éloquentes se sont élevées jadis en faveur de la Pologne, devenue la proie de voisins puissants et rapaces, en faveur de l'Irlande opprimée par l'Anglo-Saxon ; mais, avant que le luth immortel de Longfellow eût envoyé à tous les échos ses notes plaintives sur les misères et les souffrances des Acadiens, qui donc songeait à ces nobles enfants de la vieille France qui, pendant près de trois siècles, se sont vus méprisés, persécutés, foulés aux pieds comme une race inférieure par ceux-là même qui, venus après eux dans cette âpre région des provinces maritimes, ont récolté le fruit de leurs travaux et n'ont à leur égard d'autre sentiment que le remords de la reconnaissance.

Mais l'état d'oppression dans lequel gémissaient les Acadiens ne pouvait durer indéfiniment, et Dieu se devait à lui-même de récompenser la foi et la patience de ce petit peuple resté, malgré tout, fidèle à l'Église, à sa langue, et d'autant plus attaché à sa patrie qu'il y avait plus souffert. Dieu suscita enfin l'homme de sa droite. A la liste des grands missionnaires et bienfaiteurs de l'Acadie, des Bailly, des Bourq, des Sigogne, des Lafrance, pour ne nommer que ceux-là, vint s'ajouter un nom encore plus grand, tant par le nombre et l'importance de ses œuvres que par les oppositions parfois très douloureuses qu'elles rencontrèrent, sans néanmoins abattre son courage ni diminuer son zèle. Les Acadiens sont justement fiers de monseigneur François-Marcel Richard, car il est une de leurs gloires les plus pures. Ils l'ont bien montré, lorsqu'en juin 1915, la mort vint mettre

un terme à sa sainte et noble carrière. Ce fut un deuil dans toute l'Acadie et au delà, partout où sont dispersés les descendants des proscrits de 1755. Il n'y eut qu'une voix, aussi bien parmi ses adversaires que parmi ses amis, pour rendre hommage à celui qui portera dans l'histoire le titre justement mérité de " Père de l'Acadie ". Et, comme l'Écriture nous commande de *louer les hommes glorieux dans leur génération et qui sont nos pères* (1), nous avons jugé opportun de lui donner cette louange devant sa génération et de transmettre à celles qui viendront quelques traits de la vie de ce père, de cet apôtre en qui le double amour de l'Église et de la patrie était rehaussé par les vertus sacerdotales les plus exemplaires. C'est ce que nous essayerons de faire en une série d'articles auxquels *le Canada français* se plaît à nous donner l'hospitalité. Puissions-nous, malgré les lacunes inévitables d'une étude mise au jour à une date aussi rapprochée de la mort de celui qui en est le héros, avoir au moins frayé la voie à une histoire plus complète, et assurément digne de tenter une plume mieux exercée et plus autorisée que la nôtre. Nous appelons de tous nos vœux la réalisation de cette œuvre impatiemment attendue par la reconnaissance de tout un peuple et pour la gloire de Dieu, de l'Église et de l'immortelle Acadie.

*
* *

Tout dans la vie d'un homme vaut la peine d'être raconté, mais surtout son enfance et son adolescence, car le caractère d'un homme mûr se montre déjà dans l'enfant, et " c'est un proverbe, nous dit l'Écriture, que le jeune homme suit sa voie; lors même qu'il sera vieux, il ne s'en écartera pas ".(2)

(1) *Laudemus vires gloriosos et parentes nostros in generatione sua.* Eccli. XLIV, 1.

(2) *Proverbium est : Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* Prov. XXII, 6.

Marcel-François Richard naquit à Saint-Louis, au comté de Kent (Nouveau-Brunswick), le 9 avril 1847, d'une famille dont les origines connues remontent aux premiers temps de la colonie française en Acadie.

A l'école de son village, où il entra à l'âge de sept ans, il se fit remarquer par une grande facilité pour apprendre, et déjà l'on voyait percer en lui le trait caractéristique du futur grand patriote : la bonté. C'est ce qui lui attira bien vite la sympathie de ses camarades, particulièrement des plus petits et des plus faibles, dont il ne manquait jamais de prendre la défense contre les plus grands et les plus forts.

Il était dans sa neuvième année, lorsqu'eut lieu dans les provinces maritimes un événement qui dut, croyons-nous, exercer une influence marquante sur l'orientation de ses rêves d'écolier ; à coup sûr, cet événement fortifia dans son cœur l'amour des humbles, des faibles, des opprimés, et ces humbles, ces faibles, ces opprimés, il les voyait surtout dans ses frères, les Acadiens, dont il entendait raconter dans les longues veillées d'hiver, l'histoire lamentable. Nous voulons parler de la commémoration religieuse par laquelle, le 10 septembre 1855, les Acadiens célébrèrent le triste centenaire du " Grand Dérangement ".

A cette occasion, Mgr Walsh, archevêque d'Halifax, publia un mandement resté célèbre tant par la beauté et la grandeur des sentiments qui y sont exprimés que par le fait qu'il est le seul qui ait été adressé jusque-là aux Acadiens dans leur propre langue, depuis qu'ils n'étaient plus sous la juridiction des évêques de Québec.

Après leur avoir rappelé dans une page impressionnante la douloureuse histoire de la proscription de leurs aïeux, le Prélat les invite à renouveler, le 10 septembre, au pied des autels, leur attachement à la foi de leurs pères :

" Élevez, leur dit-il, vos cœurs vers le Père des miséricor-
" des et le Dieu de toute consolation, et priez-le de répandre
" ses bénédictions abondantes sur vous-mêmes et sur vos
" familles, pour que les Acadiens, les enfants des saints exilés

" d'autrefois, les tribus revenues d'une captivité pire que " celle de Babylone, restent à jamais fidèles au Dieu de leurs " pères, pour qu'ils croissent en charité et abondent en " bonnes œuvres, et pour qu'ils soient toujours prêts à " sacrifier, si cela est nécessaire, leurs biens, leur liberté, " leur vie même, plutôt que de perdre ce trésor inestimable " qui leur a été laissé par leurs ancêtres, cette foi qu'on a " tâché de leur enlever dans ces derniers temps par tant de " moyens impies et perfides. Rappelez-vous toutes les " vertus que ces chrétiens persécutés ont montrées au milieu " des tribulations. Pensez à leur foi vive, à leur patience " héroïque, à la bonne volonté avec laquelle ils ont renoncé " à tout ce qu'ils avaient de plus cher ; songez à leur courage " viril, à leur affection conjugale et à leur piété filiale, à leur " pardon des injures et à leur confiance en Celui dont ils " invoquèrent le secours avec des saints cantiques et des " prières ferventes. Le Seigneur, du haut de son sanctuaire, " écouta cette prière de la foi, il accueillit ces supplications " et ces larmes. Il les sanctifia dans leur captivité ; il les " vivifia par la foi ; il les prépara par beaucoup de peines à " entrer dans son royaume céleste. Il a ramené les enfants " dans la patrie de leurs pères et les a établis en paix. Il a " agi avec eux comme avec son peuple choisi, car " il a " repeuplé les villes et rétabli les lieux ruinés, et cette terre " qui paraissait déserte aux yeux des passants a été cultivée " de nouveau. " Et " il les a multipliés comme un troupeau " d'hommes, comme un troupeau saint, comme le troupeau " de Jérusalem dans ses fêtes solennelles. " Pour vous, il " paraît avoir fait la promesse consolante qu'il fit aux restes " d'Israël par la bouche de son prophète : "Voici ce que dit " le Seigneur Dieu: Quoique je les aie envoyés si loin parmi " les nations et que je les aie dispersés en divers pays, je ne " laisserai pas de sanctifier leur petit nombre dans les lieux " où ils sont allés. Dites-leur donc : Voici ce que dit le " Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai du milieu des peu- " ples, je vous ramènerai des pays où vous avez été dispersés, " et je vous donnerai la terre d'Israël...

“ Que la fête que vous allez célébrer en souvenir des souf-
“ frances de vos pères, de leur constance inébranlable et de
“ leur foi ardente, vous attire les plus précieuses grâces du
“ Ciel et soit le commencement d'une nouvelle ère de progrès
“ spirituels, afin que ceux qui ont le malheur d'être morts ob-
“ tiennent la vie de la grâce, et que ceux qui vivent déjà par
“ la foi aient cette sainte vie en plus grande abondance...

“ Mes enfants, écoutez donc votre Père, servez le Seigneur
“ dans la vérité, et appliquez-vous à faire ce qui lui est
“ agréable ; recommandez à vos enfants de faire des œuvres
“ de justice et des aumônes, de se souvenir de Dieu et de le
“ bénir en tout temps et de toutes leurs forces, car “ vous
“ êtes les enfants des saints, et vous attendez cette vie que
“ Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité
“ qu'ils lui ont promise... ”

Quand cette lettre pastorale si paternelle fut commentée dans les foyers acadiens, il n'est pas douteux que le jeune Richard sentit naître en lui le germe de son futur apostolat. C'est lui-même qui dira, un jour, confidentiellement à un ami : “ Lorsque je n'étais encore qu'un petit homme, je voyais partout combien les miens entretenaient une crainte instinctive de l'Anglais, acceptaient les oublis et les injustices comme un ordre de choses établi, et trouvaient presque naturel de n'être point partagés avec la même mesure de justice qui était accordée aux autres. Et je me disais : quand je serai grand, cela changera. ” En attendant, il puisait dans la piété et le travail des armes et des forces pour les grandes luttes et les grandes épreuves de l'avenir.

Marcel continua jusqu'à l'âge de quatorze ans à fréquenter l'école de Saint-Louis. Ce fut alors que ses parents se décidèrent à lui faire suivre un cours d'études plus élevé. Mais il n'y avait pas de collège français dans le pays, celui de Memramcook ne devant être fondé que trois ans plus tard, en 1864. Il ne restait aux parents d'autres ressources que d'envoyer leur fils au collège anglais de Saint-Dunstan, à Charlottetown.

Le séjour de Marcel Richard à Saint-Dunstan fut de six années. Il y fut bon élève et y apprit parfaitement l'anglais, mais son cœur de français en souffrit...

Malgré l'excellente formation anglaise qu'il recevait à Saint-Dunstan et dont il comprenait tout le prix dans un pays où la connaissance de cette langue est nécessaire pour l'accès de toutes les carrières importantes, Marcel souffrait de l'espèce d'ostracisme dont y était frappée sa langue maternelle dont les cours n'étaient que facultatifs. Peut-être dès cette époque la pensée de faire pour ses compatriotes ce que les maîtres du jour faisaient pour les leurs surgit-elle dans son esprit. Nous ne saurions l'affirmer ; mais assurément il dut saluer avec joie l'heureux résultat des efforts de l'abbé Lafrance, lorsqu'il vit s'élever à Memramcook le premier collège français en Acadie. Ce que l'abbé Lafrance venait de réaliser dans le diocèse de Saint-Jean, pourquoi lui, Richard, devenu prêtre, ne l'essayerait-il pas dans le nouveau diocèse de Chatham ? De quel avantage ne serait-ce pas dans ce dernier, où les Français sont en majorité, une institution secondaire qui préparerait des hommes pour l'Église, pour l'État, pour toutes les carrières libérales ?

A la fin des vacances de 1867, sur la présentation de son évêque, Mgr Rogers, Marcel Richard fut admis au grand séminaire de Montréal. Nous savons peu de chose sur son séjour dans cet établissement ; mais les quelques renseignements que nous avons reçus de ce côté attestent qu'il y fut bon élève et d'une conduite exemplaire. Il revint en Acadie, à la fin de sa troisième année de théologie, en 1870. Il était diacre, et n'avait pas encore l'âge canonique requis pour recevoir l'ordination sacerdotale. Monseigneur Rogers, évêque de Chatham, qui était alors à Rome, où il assistait au Concile du Vatican, obtint pour lui une dispense d'âge, le fit ordonner à Charlottetown par Mgr McIntyre, évêque du lieu, et la nomma aussitôt vicaire à Saint-Louis, sa paroisse natale.

Fr. M. GILDAS

IL NEIGE

CHOSES DE LA MAISON

I

O Maison, rien ne te protège
Contre l'hiver ! Dans le lointain,
L'horizon était gris. Il neige,
Il neige depuis le matin.

Les branches, sombres et vieillottes,
Se recouvrent de blancs flocons :
C'est comme si des papillottes
Tombaient de la tête des monts...

Pendant que, là-bas, la colline
Se parait d'un gai coloris,
La brise, follette et câline,
A soufflé la poudre de riz...

Chacun frisonne sous l'haleine
Qu'exhale la froide saison.
On ne voit plus rien dans la plaine ;
La vie est toute en la maison.

Il neige... D'un doigt invisible,
En dessins larges et précis,
La neige emplit la vitre, et brille
De rides le front des châssis...

Et, sous ces coups rudes et traîtres,
Marqué comme des parchemins,
Le bon visage des fenêtres
Ressemble aux visages humains...

II

De même, en une chute lente,
Malgré les regrets et les vœux,
—Blanche couronne étincelante —
De même, il neige en vos cheveux.

Sous le fardeau de chaque année,
Sous le labeur de chaque jour,
Votre main devient plus fanée,
Et votre front devient plus lourd.

Comme une lampe, vos pensées
S'épuiseront.
Sur votre cœur, vos mains lassées
Se croiseront...

Dans le sépulcre, où tout expire,
Vous irez. Hélas ! je vous vois,
Déjà, dans regard, sans sourire,
Et sans voix.

— Si nous pouvions, ceux que notre cœur aime,
Les arracher à ce fatal départ,
Et les gardant de l'atteinte suprême,
De nos bras, leur faire un rempart !

Si nous pouvions, avec notre tendresse,
Et par l'amour de nos cœurs enflammés,
Si nous pouvions effacer la vieillesse
Sur les visages bien-aimés !...

III

Mais ne voyons-nous pas les roses
Reprendre leurs tons éclatants,
Et renaître, fraîche et roses,
Sous le grand souffle du printemps ?

Ne voyons-nous pas la javelle
Revivre en ses ors assoupis,
Et l'été, vers l'aube nouvelle,
Mener le troupeau des épis ?

N'entendons-nous pas, à l'aurore,
Ces chants que l'on croyait éteints,
Monter, monter, monter encore,
Dans l'enivrement des matins ?...

Dieu, voulant qu'on les reconnaisse,
Dans leurs charmes accoutumés,
Fera renaître la jeunesse
Sur les visages bien-aimés !...

BLANCHE LAMONTAGNE

Décembre 1918.

SCÈNES D'ENFANCE À LA CAMPAGNE

CHEZ TANTE HENRIETTE

Presque à mi-chemin entre Sherbrooke et Island Pond, la voie du Grand-Tronc circule — c'est le mot — à la bordure d'un entonnoir. Sur les flancs des collines verdoyantes s'étagent les demeures coquettes, entre lesquelles courent des rues ombreuses, de trois paroisses. La réunion des trois constitue la ville de Coaticook.

Celle-ci est limitée, du côté est où l'on y entre, par le ruban d'acier et la gare. En face, à l'ouest, l'église Saint-Jean-Baptiste attire de loin la vue par la délicatesse de ses proportions et la sveltesse de son architecture gothique. Au nord, s'échelonnent les masures du *North End*, pendant qu'au sud les montagnes du Vermont et du Maine bornent l'horizon. Une rivière étroite, sur tout le parcours de laquelle s'inclinent des aunes, charrie, quand elle en a, une *eau noire* qui a donné son nom à l'endroit. Au centre de la ville, la rue Wellington forme un demi-cercle dont les deux extrémités aboutissent à la rue Main.

*
* *

C'est de là, exactement du magasin de l'oncle Elsèbe, que nous partions en voiture pour gagner, dans la campagne, le canton Barford où trônait la délicieuse tante Henriette.

On s'engouffrait d'abord dans l'un de ces ponts peints en *locre* rouge qui donnent aux traverses des cours d'eau dans les Cantons de l'Est, un caractère unique. On tournait bientôt à angle droit. Là, la voie longeait, pendant deux milles environ, la rivière tranquille. Puis, elle bifurquait : on pouvait suivre le grand chemin, le chemin du roi, ou couper par le *raccourci.* Les deux se rejoignaient près d'une ferme qui devint plus tard la *terre neuve* et qui s'appelait d'abord la terre à Dupuis.

D'ordinaire, nous prenions par le *raccourci.* Il y fallait presque autant de temps ; les côtes, à monter et à redescendre, n'en finissaient plus. Mais on saluait au passage des figures connues. Les maisons, abritées sous un feuillage épais et varié, y étaient moins espacées. Tout le long de la route, excepté dans la grand'côte déboisée sur ses bords, on se promenait sous une arche de verdure. Le modeste ruisseau, qu'on franchissait un peu avant la jonction des deux chemins, disait si gentiment qu'on arrivait au terme, après une course de cinq milles !

De la jonction, il ne restait plus qu'un mille pour atteindre la *vieille terre.* On délaissait à droite la terre à Dupuis, l'école et le rang de Barford avec la ferme Thomas en face de lui. A la maison voisine, celle des Dykes, plus tard des Devaux, le chemin tournait à gauche. A cinq arpents, l'on sautait de voiture devant la propriété de l'oncle Ulric, avec sa maison à droite, ses dépendances à gauche. Tout au bord du chemin, pour nous avoir aperçus quand nous débouchions chez Dupuis, se tenait déjà tante Henriette avec son sourire si bon, sa carrure si solide, sa taille à peine aussi haute que large.

Tante Henriette ! Longtemps nous ignorâmes son nom de famille. Plus tard, on nous apprit que, sœur de notre père, elle appartenait à une lignée dont l'ancêtre avait dit : " A la cinquième génération, les C... danseront *sous les coffres.* " Pour nous, c'était tante Henriette, rarement

tante Ulric. Ce nom disait tout et nous n'avions pas besoin d'en savoir plus long.

C'était une physionomie intéressante que celle-là. Dans une tête de Bretonne, large et courte, brillaient des yeux vifs, larmoyants. Le nez aplati s'écrabouillait encore quand le fin sourire de la bonté ou le robuste rire de la joie épanouissait les joues roses et pleines. Le menton se comprimait pour contenir l'explosion ; mais la tête se rejetait en arrière d'elle-même, comme pour s'arracher au cou trapu où elle était solidement plantée. Un buste ferme, carré ; des hanches proéminentes, toutes proches des épaules ; des jambes courtes et charnues, dépassant la jupe d'étoffe, courte elle aussi et balonnée : tout cet ensemble, lorsque tante Henriette appuyait sur ces hanches ses deux poings munis de deux bras nus, musculeux et rougis du soleil, donnait l'impression de la force sûre d'elle-même, mais aussi de la douceur accueillante aux autres. Quand on la voyait ainsi, campée sur la *relève* du fossé, on pensait à la reine d'un agreste royaume.

Ce royaume, nous le connûmes assez peu. A gauche, il était enclavé entre le chemin, la route des Klein et le rang de Barford que bordait un bois touffu. A droite, il couvrait l'espace compris entre la terre des Dykes et celle des Klein. Jusqu'où s'enfonçait-il à partir de la route ? Nous ne l'avons jamais su. Il ne fallait pas, voyez-vous, s'aventurer, sur le morceau de gauche, plus loin que la grange ! N'avait-on pas entendu des cris d'ours, en plein jour, dans le bois du rang ? Mais, dans la partie de droite, on ne pouvait guère non plus dépasser la *corde de bois* empilée le long du passage d'entrée ni le jardin voisin de la maison ni surtout la sucrerie placée à l'entrée de la forêt. Plus loin, c'était l'inconnu, c'était l'immensité. Bien des fois, au matin, l'oncle Ulric avait trouvé de ses animaux, moutons ou volailles, étranglés à la porte même du logis par les renards, les ours, les chacals ou les loups. Allez donc vous risquer de tomber en pareille compagnie ! Quant aux Dykes ou van Dykes, il semble bien que nous n'ayions jamais mis les pieds chez eux. Ils demeuraient à cinq arpents : c'était le bout du monde.

Le royaume pour nous se bornait donc au jardin, à la grange et à la maison. Du jardin nous n'avons guère gardé de souvenir. Il faudrait, pour se le rappeler, l'avoir travaillé, avoir manipulé ses mottes de terre noire mêlée de fumier. D'après la tante, c'était besogne impropre aux *petits messieurs de la ville.* Nous nous contentions de nous y bourrer de gadelles, de groseilles, de cerises, de merises ou de cassis, puis de cueillir à l'automne les melons allongés et les rondes citrouilles. A la grange, citadins comme nous l'étions, nous n'avions pas de place non plus. Il eût fallu y tenir la fourche, y faire danser le foin ou le grain, y agiter *la vanne.* Cela eût causé à la paume de nos mains blanches des *cloches,* à nos corpuscules de cinq ans des courbatures. C'était un terrain presque défendu.

Nous étions parqués à la maison. Elle avait l'air d'une habitation de colon, à cause de ses poutres de bois équarri, dont la moitié seulement était recouverte de lambris à clin, de *bardeaux.* Cette moitié avait nom la grand'maison. Pour n'avoir jamais séjourné l'hiver chez tante Henriette, nous n'en avons jamais aperçu l'intérieur autrement que par la porte qui ouvrait sur le bas-côté, la *soupente.* Quand cette porte s'entrebaîllait, nous voyions au fond la chambre des maîtres d'un côté, de l'autre le salon de réception avec ses cadres de paille nattée ou de bois bruni. La grand'chambre, tout au bord, courait d'un travers à l'autre, ornée de son poêle à deux ponts, de *catalognes* multicolores sur les planchers et de rideaux verts aux fenêtres. Le demi-jour de la pièce lui donnait un aspect mystérieux, après l'avoir éveillée. L'extérieur de la grand'maison était la modestie même. La porte principale, tournée vers la route, ne se déverrouillait jamais. Les fenêtres basses, obstruées par les rideaux qu'on avait abaissés aux trois quarts de leur longueur, la faisaient croire inhabitée. C'était la boîte aux secrets, où seuls pénétraient les membres de la famille.

Nous, nous régnions, sous l'œil bénin de tante Henriette, sur le bas-côté, sur la *soupente.* Le bas-côté prolongeait

la grand'maison ; il en avait les dimensions et le caractère, moins le lambris. La moitié, percée de chaque côté d'une demi-fenêtre et pavée de gros madriers, logeait le bahut, la huche, le banc avec le *siau* à l'eau, le poêle de *cookerie*, la table à manger et des bancs de bois tout autour. L'autre moitié avait pour parvis la terre nue. Le fond en était garni de bois empilé. Le reste, qui donnait sur la cour par une large ouverture sans porte, et au sommet taillé en V renversé, servait de remise à la voiture de sortie.

C'est là que s'écoulait notre vie. " Et c'est là qu'est mon cœur ! " dirait encore le poète de Milly. La cour et la soupente suffisaient à nos ébats d'enfants, à nos distractions d'orphelins. Avec de grands yeux, nous regardions de là passer les bœufs attelés à la charrette à foin. Nous *cordions* du bois, nous ramassions des *écopeaux*, nous fabriquions des châteaux de cartes, des bateaux de papier chiffon ou de paille séchée. Lorsque les hommes revenaient du champ, nous sautions à califourchon sur la planche d'arrière de la charette pour les suivre jusqu'à la grange. Quand ils rentraient de la traite des vaches, ils nous tendaient la *gueule* de la chaudière et nous y dégustions le bon coup de lait chaud. Nous admirions le savoir-faire de tante Henriette, préparant la gamelle de *ses hommes* et la cruche d'eau vinaigrée. Pendant ce temps, nous croquions à table la brique de lard froid ; nous recueillions, à même la *terrine de ferblanc*, le lait caillé recouvert de *sucre du pays* haché menu ; nous savourions le pain de ménage ; nous grignotions les *grignons* que la tante avait laissé pendre exprès des bords de la *lichefripe* et nous nous pourléchions les *babines* bariolées de confitures aux fraises, aux framboises, aux *bleuets* ou aux gadelles. La soupe aux pois et les fèves au lard constituaient les plats de résistance des meilleurs jours.

Le repas du soir à peine achevé, à la brunante, nous gagnions nos baudets placés nous ne savons plus où. Les joues rebondies, le ventre gonflé de lait chaud, nous dormions à poings fe més. La venue du sommeil était facilitée par la

succession monotone des patenôtres que murmuraient pieusement en bas les membres de la famille. Il se continuait sans interruption jusqu'au matin, à cause du grand silence de la campagne assoupie, à cause des précautions que prenait tout le monde pour ne pas troubler la quiétude des *petits messieurs*, à cause surtout de l'absence complète de préoccupation.

Le dimanche, ce silence eût été mortel sans le passage des voisins, qui allaient à la messe en voiture, et le chant des oiseaux, qui célébraient à leur façon le jour du Seigneur. Nous partions, nous aussi, d'un chaud matin, les grandes personnes sur les sièges, les petits assis sur leurs genoux ou debout derrière elles. L'église, alors modeste, avait eu pour curé un frère de tante Henriette. Une fois seulement, après l'office, à l'occasion d'une de ses visites, nous descendîmes avec lui au réfectoire du presbytère, dans une espèce de cave. On nous fit peur en nous rappelant sa ménagère hirsute, son chien grognon, sa réputation d'homme d'affaires. La beauté du culte, dont nous nous entretîmes au retour, nous avait fascinés. Et nous rentrâmes heureux de retrouver, sur la *vieille terre*, la paix des champs et des bois, les taquineries de l'oncle Ulric, les agaceries du cousin Ulric, le sourire engageant et maternel de tante Henriette.

*
* *

Quelques années plus tard, nous revînmes passer nos vacances auprès d'elle. La scène avait changé ; nous aussi. Au lieu de cinq ans, nous en avions dix, *grande mortalis aevi spatium.*

L'oncle Ulric avait quitté la *vieille terre*, tout en en gardant la propriété, pour s'établir sur la terre à Dupuis, la *terre neuve*, récemment acquise. Placé à la devanture de la maison, on apercevait nettement d'ici l'ancienne masure, à l'orée du bois de Barford qui cachait la grange. Souvent

les yeux de tante Henriette s'y portaient, humides de souvenirs. C'était presque le berceau de ses fils, la source en tous cas de ses premières sueurs et de ses pires insomnies. Nous y retournâmes un jour, à cheval. Nous rentrâmes rompus et moulus de corps, mais le cœur et la pensée tout ragaillardis de ce contact passager avec les choses d'autrefois.

Ces vieilles choses nourrissaient souvent la conversation sur la *terre neuve*. Mais celle-ci procurait assez à faire pour qu'on ne s'y éternisât pas. Sa surface était vaste. Elle commençait au delà du ruisseau, montait d'un côté, où elle s'adossait à un bois dense, jusqu'à la ferme Thomas, longeait ensuite la maison d'école ainsi que le rang de Barford et redescendait en suivant le ruisseau pour s'y arcbouter à une colline encore chevelue. Le chemin du roi la coupait presque en deux. Le triangle qu'il dessinait avec le *raccourci* entrait dans le flanc de la terre comme un trident aigu. Elle-même s'élevait de tous côtés vers le logis, placé sur une faible éminence d'où l'on dominait cependant tout l'environ.

Sur ce côteau l'on avait situé la maison, la *shed* à bois, la remise aux voitures, l'étable-écurie, le hangar à grains et la grange. Celle-ci, qui occupait le fond de l'établissement, faisait face au chemin du roi. Elle formait, avec le hangar, deux côtés d'un quadrilatère où le troupeau des vaches venait subir la traite avant d'y passer la nuit et d'en repartir le matin. De ce côté-ci du hangar, un passage conduisait à l'arrière de la terre. On le traversait pour entrer à l'écurie, dont le sous-sol servait d'étable. Alors on n'avait plus à sortir pour le *train*, les autres bâtisses étant toutes reliées les unes aux autres, l'écurie à la remise, la remise à la *shed*, la *shed* à la cuisine d'été, la cuisine d'été à la maison proprement dite. Tout cela, vaste, bien construit, avait un grand air de propreté et de commodité.

La maison, pour l'époque, était un palais. L'arrière et l'un des côtés donnaient sur le jardin, qui séparait l'immeuble du grand chemin. La façade regardait la route de Bar-

ford, la maison d'école, les fermes Thomas et Dykes, et, dans le fond, la *vieille terre* Un espace considérable, compris entre le chemin du roi, l'avant de la terre, le hangar à grains et la maison avec ses dépendances, était couvert d'une pelouse peu fournie. Ce tapis velouté favorisait nos ébats tapageurs. Dans la clôture qui faisait face aux constructions débouchait le four à l'antique, flanqué de l'inévitable chaudron monstre pour la *boucherie* ou la fabrication du *savon de Castille.*

Les divisions du logis offraient l'aspect traditionnel. La grand'maison possédait son salon, avec l'harmonium obligé et l'accordéon que personne ne touchait, sa chambre à coucher pour les maîtres, sa grand'chambre plongée dans un continuel demi-jour. Au-dessus dormaient les filles. Le bas-côté, sur sa longueur, était partagé en deux par un mur. L'une de ses sections s'appelait la salle d'entrée, vivoir ou *living room* d'aujourd'hui, avec sa *machine à coudre*, son image de la Sainte-Famille, sa croix de bois noir, son banc pourvu du *siau* à l'eau et surmonté du miroir. Le mur central, qui la séparait de l'autre section, avait trois portes. L'une ouvrait sur le réfectoire ; l'autre, sur l'escalier qui conduisait au dortoir des garçons là-haut ; la dernière, sur la dépense munie d'une huche peinte en rouge. Dans la cuisine d'été, un réservoir recueillait l'eau glacée du ruisseau, amenée par un bélier et coulant sans discontinuer avec un bruit chantant. Aux poutres qui la traversaient pendaient une *balancigne*, une *romaine*, et le fusil de l'oncle Ulric. Une armoire servait de cache aux provisions qui ne réclamaient pas la fraîcheur de la *literie.* C'était, celle-ci, un appentis adossé à la cuisine, où l'on accédait par un casse-cou de cinq marches. Enfin, la cuisine se complétait par la *shed* à bois, de chaque côté de laquelle courait un couloir sombre, celui de gauche sans issue, celui de droite aboutissant à la remise aux voitures.

Du coin de la devanture qui avoisinait le chemin du roi, la scène était reposante On voyait de là la terre à Dupuis

s'incliner en tous sens, vers le ruisseau d'arrière, vers le rang de Barford en avant, vers le bois touffu de l'autre côté du grand chemin. A cause de l'élévation du sol, on embrassait une grande étendue de firmament. Rarement gris, souvent d'azur, il se colorait, au coucher du soleil, de teintes roses ou mauves. Seule la colline à l'arrière bornait l'horizon, vu que les bois d'alentour, que le côteau dominait, n'offraient presque point d'obstacle à la vue. Une pièce d'avoine et d'orge devant, une de foin d'un côté, une de sarrazin de l'autre, une de blé derrière : voilà le cadre du logis en ces mois d'été. Des bords du grand chemin, où nous courions souvent, montait l'odeur fascinatrice des trèfles et des œillets sauvages.

C'est dans ce décor que s'écoulait notre vie; nous ne demeurions guère à l'intérieur. Comme sur la *vieille terre*, la grand'maison était un temple d'Eleusis où n'entraient que les initiés. Deux fois seulement, d'après nos souvenirs, le temple s'ouvrit pour nous : pour la visite d'un oncle curé ; puis, un après-midi pluvieux, pour nous permettre de parcourir la galerie des portraits de famille. L'oncle Ulric, lui, maire ou secrétaire de la municipalité, traitait là avec ses administrés les grandes affaires du petit État de Barford. Quand il s'y trouvait, derrière la porte close, on faisait silence dans la salle d'entrée ; le roi tenait conseil ! Pénétrer dans la dépense, pour y voir tante Henriette pétrir son pain ou ses galettes, c'était une récompense accordée à nos rares jours de sagesse. Nous ne perdîmes jamais, au réfectoire, un coup de dent, que le menu portât du lard salé, du *bacon*, du porc frais, des œufs brouillés, du lait caillé, du sirop, des *Johnny* ou des *short cakes*, des pains sucrés ou des tartes aux fraises, aux framboises, aux *bleuets* ou aux groseilles. Dans la salle commune nous avions trois occasions de faire séjour. En temps de pluie, l'on y devisait. Les jours où la cousine Delphine tissait au métier, nous enfilions la bobine, pendant que tante Henriette, après nous avoir tendu l'écheveau, pédalait à côté d'elle sur son rouet. On s'y groupait,

le soir, pour la prière en famille, que tante Henriette d'ordi naire se réservait, qui était longue, qu'elle allongeait toujours de quelque intention nouvelle et qu'elle scandait souvent d'exhortations comme celles-ci : " Allons ! son père, lève donc ton gros d... ! Voyons ! Ulric, lâche-toi donc les orteils ! " La cuisine d'été, sombre, dénudée, peu accueillante, ne nous attirait pas.

Notre champ d'action, c'était la grand'place devant la maison. Nous étions les maîtres de la pelouse, comme les oiseaux le sont de l'air. Une fois le soleil tombé surtout, les divertissements ne *décessaient* pas. En avons-nous tiré des jambettes, semé des choux, sauté des moutons, planté des culbutes et tourné des rondes ! Colin-maillard, souque-à-la-corde, tir au renard, *taque*, cache-cache, pugilat et *colle-taille à brassecorps* ne parvenaient pas à nous épuiser. Du perron, tante Henriette aiguillonnait parfois notre zèle défaillant, en *choulant*, en *chouqsant* au besoin le chien Médor contre nous. " Allons ! Edmond, donnez-y ça ! Voyons, Ulric, vas-tu te laisser faire comme ça ? *Gard'* moi ce gros patapouf : ça s'essouffle tout de suite ! Eh ! bon à rien, p'tit quêteux d'ville ! "

Harassés, trempés de serin et de rosée, nous rentrions, de la joie plein le cœur, du sommeil plein les yeux, pour la prière en commun. Il a dû nous arriver souvent de *couvrir en bardeaux* pour la faire s'achever plus vite ! Puis, nous montions nous étendre, souvent tout ronds, sur nos épaisses couches posées à terre. Et nous dormions, comme on dort à dix ans, trop fatigués même pour rêver. On était assez rendu pour entendre à peine la tante qui de grand matin chantait, à titre de réveil, par le *trou du chat* percé dans la porte de l'escalier :

Ma tante,
Alle a-t-un gros chat :
La queue *yi* branle,
L'moignon *yi* va.

Il nous arrivait d'accompagner après le dîner les hommes aux champs. C'était l'heure de promener le *râteau à cheval* sur les tapis de foin et de grain étendus l'avant-midi par la faucheuse ou la moissonneuse mécaniques. La tâche ne dépassait pas nos forces enfantines et ne contrecarrait pas trop nos goûts de citadins. Nous pressions César pour devancer les *ramasseurs.* Sous prétexte de laisser reposer la bête, nous descendions ensuite près des tas de pierres, entourés d'aunes ou de tilleuls, et nous nous étendions à leur ombre pour déguster du *petit thé,* des *bleuets,* des framboises ou des mûres. Le *râtelage* terminé, nous ramenions l'instrument à la renverse, au galop de César, pour retourner en hâte aux champs et rentrer avec le *dernier voyage.* Quel plaisir de se faire *sauter le gabareau,* de se faire cahoter, sur la planche en saillie de l'arrière ou de se balancer, sur la charge même, aux oscillations de la charrette ! Quel divertissement de se faire enterrer sous les *fourchetées* que le donneur lançait, sur la *tasserie,* au receveur ! Quel triomphe surtout quand, du soliveau d'en haut, nous nous étions précipités sur l'aire sans nous casser quelque chose !

Si tante Henriette ne venait pas avec nous au large, elle dépêchait à sa place la cousine Antoinette, accorte et vive. Elle-même allait causer avec la jeune Thomas, et les deux voisines, tout en parlant deux langues absolument différentes, se comprenaient à merveille. Ou bien la tante sarclait son jardin. Nous profitions de ce qu'elle était penchée sur les plates-bandes pour entrer subrepticement à l'occasion de nos retours et sous prétexte d'y prendre un coup d'eau fraîche, dans la maison silencieuse. Dérober à la huche une large tranche du pain de ménage ; courir à la *literie* et poser discrètement la tranche sur la surface crêmée d'une terrine de lait ; la retirer avec adresse pour que la trace du larcin ne parût pas ; couvrir enfin notre *beurrée de crême* de *sucre du pays* toujours haché auprès : c'était l'un de nos exploits ordinaires ! Nous n'avions jamais de remords. Il faut l'avouer aussi : l'oncle Ulric nous poussait bien un peu à

jouer ce tour à sa tendre moitié. Pourquoi d'ailleurs la tante laissait-elle ainsi de larges tranches toutes prêtes dans la huche ? Et pourquoi plaçait-elle son sucre tout près de ses terrines à la surface crêmée ? Pourquoi surtout ne nous reprochait-elle pas autrement nos vols de gamins ? " Ah ! les bougres, les marsouins, c'est encore eux ! Je vous reconnais bien, va ! " Il n'y avait pas de conversion possible, si vous tenez compte en plus du bon sourire qu'elle essayait en même temps, mais en vain, de nous dérober.

Nous avions au reste un excellent moyen d'esquiver la douche, si nous l'avions seulement redoutée ou pressentie. Le ruisseau était là tout près, avec son eau murmurante, les aunes qui s'y réfléchissaient, les pierres mousseuses d'où l'on dévalait si prestement, le pont où l'on s'abritait des regards pour se préparer au bain. Quand certain cousin surtout faisait visite, c'était au ruisseau double fête ; le visiteur était si court de corps et de jambes ! Nous lui proposions de se cacher sous les feuilles larges et plates étendues à la surface du cours d'eau. Sa révolte insultée nous comblait d'exubérante joie. On finissait toujours cependant par *faire la paix ;* et nous rentrions au logis, compères compagnons, par le grand chemin. Nous enfoncions les pieds dans son sable jaune et fin, sous prétexte de les assécher, en réalité pour soulever derrière nous des traînées de poussière qui aveuglaient les cousins aux *pattes* trop courtes.

Si c'était l'heure des vaches, toujours pour faire oublier nos espiègleries, nous courions derrière la grange rassembler la Noire, Rougeaud, Caillette et les autres. Nous nous cachions derrière l'une d'elles, d'ordinaire celle que trayait le cousin Charles. En pressant le *trillon*, il nous arrosait bien quelquefois du lait qu'il faisait jaillir dru comme d'une lance. Nous l'excusions, parce qu'il se rachetait à la fin en nous délectant d'un *p'tit coup* chaud.

Pour n'avoir jamais passé auprès de tante Henriette que les vacances, nous ne connûmes guère l'école voisine. Une année pourtant que l'ouverture des classes en ville avait

tardé, la tante nous y envoya passer un avant-midi. Citadins, fûmes-nous trouvés trop savants ? La maîtresse étant la cousine, lui manquâmes-nous de déférence ? L'heure de repartir était-elle arrivée ? Tante Henriette eut-elle pitié de nous, qui allions bientôt nous renfermer dans les grandes geôles de la ville ? Nous n'y retournâmes plus.

Mais, tous les dimanches ou à peu près, nous avions place dans l'*express* pour aller à l'église. Quand nous devions rester, on avait soin de réciter le chapelet à l'heure approximative du *Sanctus*. L'église n'avait encore changé ni de site ni de forme. C'était toujours la chapelle antique, en planches brutes, avec sa tribune étroite pour les chantres et ses deux bas-côtés. Le vieux curé du temps, *historieux* et grand voyageur, avait le don de faire attendre son prône comme une aubaine. Les cantiques français, encore de mode dans toute la région le dimanche, résonnaient avec une harmonie prenante.

Il faisait si bon aussi, en attendant l'heure de l'office, sur le perron de la demeure toute voisine de l'oncle Vila ! Il était lui-même si plein d'histoires, si finement taquin pour son âge ! Il possédait si bien l'art de faire *endéver* l'oncle Ulric, par exemple en attaquant *sa foi* politique ou en multipliant les nœuds au licou de César ! Et son fils Narcisse jouait avec tant d'art, sur sa *bombarbe*, les airs les plus variés du chansonnier national !

Après la messe, la fête continuait, cette fois chez l'oncle Joe. Les provocations fanfaronnes de ti-Joe faisaient tordre de rire son frère ti-Louis, amusaint le grand frère Ugène et enrageaient le cousin Ulric. L'oncle se gardait bien, lui, le meilleur forgeron du canton, de ne pas attiser le feu. Et l'on se battait, pendant que l'oncle Joe fabriquait ses contes, en attendant le dîner où ne manquaient jamais les " petites galettes rondes " tant aimées de lui, et l'on *colletaillait*, et l'on pirouettait, jusqu'à l'heure de vêpres.

Après vêpres avait lieu la rentrée au logis, par le *raccourci* toujours. Le long de la route, on multipliait les cris d'admi-

ration devant les plates-bandes fleuries et l'on se confiait, en s'arrêtant aux portes, les projets de la semaine. A la maison, l'on observait, en attendant *le train*, grand silence. L'oncle Ulric dormait son somme, tante Henriette se *dégrayait* pour la préparation du souper. Nous, nous essayions de lire ; mais les distractions venaient tôt, nous ne suffisions pas à repousser les agaceries de l'infâme cousin Ulric ou nous suivions des yeux l'oncle Ulric sorti de son sommeil. Reposé maintenant du voyage, il s'en allait, la pipe de plâtre renversée aux dents, les reins courbaturés sur son train d'arrière *en balan*, la tête dépassant à peine la surface des blés ou des orges, faire son tour de propriétaire.

Après le souper froid, l'on se couchait bien vite pour reprendre plus tôt le lendemain sa tâche d'*habitant* interrompue depuis vingt-quatre heures. Le *réveil-matin* de tante Henriette allait d'ailleurs retentir plus matinal et plus strident:

Ma tante,
Alle a-t-un gros chat :
La queue *yi* branle,
L'moignon *yi* va.

*
* *

Chère et douce tante Henriette ! Trente ans plus tard, nous sommes retournés avec elle sur la *terre neuve*, passée depuis longtemps en d'autres mains. Les sites, les habitations, les instruments aratoires, tout s'était modernisé. Nos yeux reconnurent pourtant les spectacles familiers à notre enfance. Nos oreilles entendirent encore l'incessante harmonie de la nature. Nos narines se gonflèrent de l'odeur des trèfles, du parfum des foins coupés. Et nos mains se plongèrent avec délices dans le réservoir d'eau glacée.

Hélas ! si grisés que nous fussions de la fraîcheur du passé et de la beauté du présent, nous revînmes tristes. Il manquerait toujours, songions-nous, à cette ferme si bien tenue, la scène que nous avait offerte notre première arrivée sur la *vieille terre :* tante Henriette appuyant sur ses hanches proéminentes, toutes voisines des épaules, ses deux poings solides munis de deux bras nus, musculeux et rougis du soleil ; cette force sûre d'elle-même et cette douceur accueillante aux autres ; en un mot, cette femme-mère, campée, au bord du chemin qui conduisait à l'agreste royaume, dans l'attitude d'une reine...

Chan. ÉMILE CHARTIER

AU PROCHAIN NUMÉRO

Nous publierons dans la prochaine livraison, le second article de Mgr L.-A. Paquet sur " le Féminisme. "

PAGES ROMAINES

Origines de l'Unité italienne et ses développements

Je ne sais si le nombre de drapeaux qui ont pavoisé les villes et les villages de tous les pays de l'Entente, au jour de la capitulation de l'Allemagne, peut égaler celui des étendards qui furent arborés du nord au sud de l'Italie, le jour où l'Autriche, se déclarant vaincue, sollicita auprès du général Diaz, la suspension des hostilités. Dans sa participation à la grande guerre, la France défendait son territoire, et revendiquait deux provinces perdues, il y a quarante-huit ans, la Belgique luttait pour son indépendance outragée, il y a quatre ans; l'Angleterre se battait pour maintenir une suprématie que l'Allemagne lui disputait; les États-Unis étaient intervenus pour l'idéal de la civilisation ; l'Italie poursuivait le but de son unité qu'elle rêvait depuis plus d'un siècle. Aussi, les chroniques des batailles étaient-elles enregistrées dans ses journaux sous la rubrique : *La Nostra Guerra*, tandis que chez tous les autres belligérants, les nouvelles des combats n'avaient qu'un titre : la guerre. Une maison qui n'aurait pas eu ses drapeaux, au grand jour de la défaite de l'Autriche, eût été une demeure

où les habitants n'auraient pu partager les communes aspirations, et pour qui connaît l'Italie, cette maison n'existe pas.

Plus que, peut-être. partout ailleurs, les doctrines et les mouvements des races qui ont donné à l'Europe contemporaine des convulsions périodiques, ont agité les peuples de la péninsule. Dès le milieu du XVIIIe siècle, l'étude de la philologie, particulièrement approfondie en Allemagne, commença à exercer une influence sur l'histoire et la politique, et ce fut sur la terre l'Italie, la plus féconde en souvenirs historiques, que Winkelmann, Niebuhr et autres philologues allemands essayèrent d'appliquer leur méthode, non sans succès. Les travaux de Maffei, de Muratori, de Paccandi, au milieu du XVIIIe siècle, ont leur place importante dans cette restauration des études archéologiques qui disposa de bonne heure à sympathiser avec l'Allemagne, et à grandir ses antipathies envers la France. Le *Misogallo* d'Alfieri est de 1790 ; à cette époque, le célèbre journal de Fabroni propageait auprès des descendants des vieux Romains les souvenirs de l'antique haine de Rome contre les Gaulois, leur suggérant la pensée d'une revanche historique. A la veille de la révolution française, l'Italie subissait l'influence d'une génération d'érudits qui exploitaient avec ardeur le patrimoine de son patriotisme archéologique : Angelo Maï, Borghesi, Canina, et tant d'autres rivalisaient de zèle pour assurer la renaissance de la race latine. Puis, ce furent Verri, avec ses *Notti romani*, Foscolo avec ses *Sepolcri*, Leonardi, avec ses *Canzoni*. Grand admirateur de l'Allemagne qu'il proclamait " le seul pays savant ", ce dernier, aussi haineux de la France, qu'amoureux de la race italienne, conquit si bien les sympathies de Niebuhr, ministre de Prusse près le Saint Siège, que celui-ci lui offrit une chaire à Berlin, pour y mieux sceller l'alliance de l'érudition allemande et des aspirations italiennes.

Dans la première partie du XIXe siècle, Manzoni, dans ses œuvres, ajouta à ses tragédies des dissertations sur les

Lombards, exaltant en tout la science germanique et décriant le superficiel pays de France.

Aux environs de 1820, l'Italie vit se créer deux centres d'études et de propagande qui exercèrent une grande influence. A Florence, l'un fut celui du libraire Viensseux, groupé autour de l'*Antologia*, l'autre, dans le salon de Capponi, réunit Mazzei, Libri, Guerrazi, qui y célébrèrent l'érudition allemande, avec tous les savants passionnés pour la recherche des titres de la race latine.

A Rome, l'Académie des Arcades avait été créée dans le même but en 1790.

Turin invita les autres villes en fondant un centre analogue à celui qui existait à Berlin, et les Italiens demandèrent à la science d'y seconder leurs espérances fondées sur les titres historiques de la race latine.

Au milieu du XIXe siècle, deux livres destinés à exercer une grande influence furent édités dans la capitale du Piémont: l'un sortait de la plume du prêtre Gioberti, l'autre était l'œuvre du comte Balbo, prémontais.

Le livre de Gioberti ayant pour titre *del Primato* était une revendication hautaine, appuyée par l'histoire et l'archéologie, des droits de la race latine et de la Papauté gardienne et héritière des chefs-d'œuvre et de la politique romaine : c'était la condamnation des Barbares, Gaulois, Francs et même des Italiens Gibelins. L'œuvre du comte Balbo était intitulée : *Speranze d'Italia.*

Presque en même temps, Massimo d'Azeglio, fougueux catholique et ardent patriote, lançait en 1846 *Gli ultimi casi di Romagna*, mot d'ordre de haine contre l'étranger et d'amour pour la Patrie.

Tous ces écrits avaient tellement excité le sentiment national, que Rossi, revenant de France, en 1845, comme envoyé du gouvernement français auprès du Pape, disait : " Le sentiment national, depuis vingt ans, a pris un tel essor en ce pays que moi-même qui croyais le connaître, j'en ai éprouvé de la surprise. Dans dix ans, il n'y aura pas

dans la péninsule un homme, un fonctionnaire qui ne soit, avant tout, national. ”

Tels furent, dans les sciences et les lettres, les principaux artisans des aspirations italiennes vers l’unité nationale accomplie aujourd’hui.

Au point de vue politique, la France décriée par les savants fut au contraire souvent acclamée par les patriotes italiens qu’elle séduisit, à dater de 1797, par l’indépendance que les armées révolutionnaires leur apportèrent, en les délivrant des Autrichiens et de leurs princes. La conquête napoléonienne grandit encore les espérances, en donnant à l’Italie une demi-indépendance.

Le Congrès de Vienne, à la chute de l’Empire Français, vint leur imposer les plus cruelles déceptions, sans parvenir à les étouffer.

La révolution de 1830 leur fournit l’occasion de se réveler au grand jour; mais Metternich, exploitant les révoltes qui éclatèrent alors en Piémont, par les conspirations de Mazzini concertées avec les républicains français, imposa sa tutelle à Charles-Albert, l’obligeant à prendre en considération le projet d’une confédération italienne. Sans la France qui menaça le Piémont qu’elle déclarait soumise à son rayon d’influence, sans l’Angleterre, qui pressait le roi de Naples Ferdinand II de ne pas accepter les invitations de Metternich, l’Autriche eût réussi à constituer un état fédéral italien dont elle eût été la protectrice.

Le projet échoua, et suivant l’expression de Metternich, l’Italie continua à souffrir de la maladie du nationalisme.

La situation était toujours pleine des mêmes menaces, quand, en 1847, Pie IX inaugura des réformes : convocation d’assemblées des notables, publicité du budget, libertés communales, et ces innovations qui paraissaient être une campagne contre l’Autriche, donnèrent au Pontife une incroyable popularité. Il fut question d’une confédération avec Pie IX à la tête soutenu par l’épée du roi Charles-Albert. Pour réussir, il fallait des appuis étrangers, et ce

fut alors que les influences françaises et anglaises se jalousant nuisirent encore une fois au succès du projet.

Palmerston essaya de prendre en main la cause des réformes pour ruiner l'influence française. Dès le mois d'avril 1847, ses agents à Turin, à Florence, invitèrent les libéraux à réclamer leurs droits : union douanière, confédération entre états, etc. Les Patriotes italiens réclamaient du gouvernement français l'appui de ses armées pour une croisade contre l'Autriche. Louis-Philippe, non moins que son ministre Guizot, s'y refusaient; ils voulaient arriver à la solution de la situation par d'autres moyens. En ces mêmes circonstances, Pie IX, le grand duc de Toscane, le roi Charles-Albert, avaient éveillé des espérances auxquelles ils ne purent plus imposer des limites ; le mouvement d'indépendance nationale grandissait sans cesse. A Rome, à Milan, à Turin, à Venise, à Palerme, on demandait la guerre contre l'Autriche. A Rome, le 3 février 1847, le peuple arbora les couleurs italiennes, réclamant du Pape une action décisive en faveur de l'Italie.

Cette action éclata à la nouvelle de la chute de Metternich. Milan s'insurgea, le 18 mars, Venise se constitua en république dix jours plus tard. Le 23 mars, la guerre avait été déclarée. Pie IX refusa d'y laisser participer ses troupes, et le roi de Naples rappela les siennes le 20 du mois de mai. Le Piémont qui resta seul dans la lutte obtint d'abord quelque succès par la victoire de Goïto qui lui livra Peschiera (30 mai) et Rivoli (10 juin), mais le 23 juillet, Radetzki le battit à Custozza, et le 9 août, la Lombardie capitula devant les Autrichiens qui occupèrent alors les Romagnes, Bologne et Modène.

A la suite d'un nouveau soulèvement qui eut lieu, en octobre 1848, le 30 novembre de la même année, l'Assemblée nationale de France, à la suite de l'assassinat du ministre du Pape, Rossi, dans le but d'empêcher l'Autriche de s'emparer de Rome, sous le prétexte d'y maintenir l'ordre, de restaurer l'absolutisme à Naples, de détruire la maison de

Savoie, pour mieux maîtriser la révolution, décida l'envoi d'un corps expéditionnaire à Civita Vecchia.

Peu de temps après, à l'expiration de l'armistice de six mois qu'il avait signé avec l'Autriche, Charles-Albert reprit les armes, mais battu à Novare, le 23 mars, il abdiqua en faveur de Victor-Emmanuel.

Contraintes encore une fois, les aspirations nationales attendirent des circonstances plus favorables. Déçu de nouveau au Congrès de Paris, Cavour se faisant l'interprête des sentiments de ses concitoyens dit alors aux Anglais, à Napoléon : " Les hommes modérés n'espèrent plus que dans une guerre à outrance, et dans le soulèvement. "

En 1859, soutenue par les armées françaises, l'Italie se battit encore contre l'Autriche pour venger ses revers antérieurs et délivrer les provinces du nord du joug autrichien. A peine les victoires de Montebello (20 mai), de Magenta (7 juin), de Solferino (24 juin) eurent-elles affranchi la Lombardie que Napoléon, alarmé de l'attitude de la Prusse et de l'Allemagne, mit fin aussitôt à la campagne, en signant la paix de Villafranca.

Mécontent de ce brusque arrêt en plein succès, le peuple italien continua la lutte. Le 13 août, Farini, proclamé dictateur à Modène, fit voter le 21 du même mois un décret d'union à la monarchie de Savoie. Le 20 août, un vote identique avait été émis à Florence ou Ricasoli prit le pouvoir pouf chasser le grand duc et appeler Victor-Emmanuel.

Ce fut en ces circonstances que Palmerston, pour ruiner l'effet moral des victoires françaises, fit échouer le projet de confédération, dont on parlait depuis si longtemps, en poussant Victor-Emmanuel à refuser tout arrangement à ce sujet.

L'année suivante (1860) Garibaldi, après avoir organisé à Gênes la légion des Mille, sous l'œil bienveillant du Piémont, s'en allait conquérir la Sicile. On attaquait le roi de Naples, protecteur de la Papauté, pour mieux atteindre le Pape ensuite.

Effrayé du succès du mouvement révolutionnaire qu'il avait d'abord favorisé, Cavour essaya, mais en vain, de l'arrêter. Ce fut alors qu'il se décida à envahir les États Pontificaux, pour en fermer la route à Garibaldi. A peine donc le chef des Mille entrait-il à Naples, le 7 septembre 1860, que les généraux Fanti et Cialdini se préparaient à envahir les Marches. Sous prétexte que l'armée pontificale, intimidant les sujets du Pape, ne leur permettait de donner libre cours à leurs aspirations nationales, Cavour, à la date du 9 septembre somma Pie IX de désarmer son armée. Cette sommation insolente n'intimida pas le grand Pontife et irrita tellement Napoléon qu'il rappela immédiatement son envoyé à Turin, M. de Talleyrand, et fit aussitôt repartir pour Rome le général de Goyon. Malheureusement, Napoléon s'en tint aux menaces, et sûre de ne point se rencontrer ensuite avec des troupes françaises, le 18 septembre, l'armée sarde, forte de 35,000, six à sept fois plus nombreuse que l'armée pontificale, commandée par Lamoricière, l'attaqua et la battit à Castelfidardo.

Après ce fait accompli, Napoléon obtint de Pie IX et de Victor-Emmanuel un accord qui laissait à la Papauté Rome avec les territoires de Civita Vecchia, Viterbe, Velletri, Civita Castellana, et qui confiait au général de Goyon le soin de défendre ces derniers restes du patrimoine pontifical. (20 oct. 1860). L'armée sarde s'en fut alors se joindre aux troupes de Garibaldi pour maîtriser leur marche, en réalité, pour les sauver, car, sans le secours prémontais, Garibaldi allait être battu par les soldats du roi de Naples. Abandonné des siens, trahi par la diplomatie européenne, François II capitulait le 13 février 1861 et abandonnait Gaëte qui avait été son dernier refuge.

Le veto que Napoléon avait opposé aux désirs des Italiens sur Rome provoqua les haines de ceux qu'il avait aidés à conquérir la Lombardie. Pour faire tomber ces haines injustes, l'empereur entreprit d'obtenir la cession de la Vénétie à

l'Italie, mais temporisateur par nature, il attendit que les circonstances lui permissent d'atteindre le but.

Entre temps se signa la fameuse convention dite de Septembre (15 sept. 1864) qui contenait la promesse française d'évacuer Rome en deux ans, la promesse italienne d'empêcher toute attaque contre le Saint Siège, de transférer la capitale à Florence, et l'autorisation pour le Pape de recruter une armée de volontaires.

La cession de la Vénétie si longtemps rêvée allait trouver son occasion favorable dans l'affaire des Duchés. Voici comment. A la mort du roi de Danemark, Frédéric VII, (13 nov. 1863), toute la race allemande impatiente d'unité, et invoquant le droit des nationalités, se précipita à la suite du duc d'Augustenbourg sur les duchés de l'Elbe. La diète fit occuper le Holstein, le maréchal Wrangel, avec des troupes austro-prusiennes, envahit le Sleswig, le 1er février 1864. Il en résulta bientôt des divisions entre l'Autriche et la Prusse, quand fut arrivé le moment de partager le butin.

Bismarck cherchait une alliance pour être plus sûr d'écraser son alliée de la veille. Il avait pensé à la France, mais celle-ci pouvait lui demander l'annexion de terres allemandes, en compensation de son concours : il préféra s'adresser à l'Italie qui se paierait elle-même avec les terres italiennes de la Vénétie. Le ministère italien réclama la promesse de la cession du Trentin que Bismarck ne voulut pas garantir.

Le 8 avril 1866, un traité d'alliance offensive et défensive fut signé à Berlin par Bismarck et les ministres italiens. Il obligeait Victor-Emmanuel à prendre les armes dès que la Prusse les prendrait, pour obliger l'Autriche à une réforme fédérale " aspiration légitime de la nation allemande. " Il assurait la restitution du royaume Lombard-Vénitien, contre la cession à la Prusse de territoire équivalent : ' Tout cela, bien entendu, disait Bismarck, si la France le veut. "

Effrayée, l'Autriche, dès le 4 mai, persuadée par l'Angleterre que la cession de la Vénétie désarmerait les Italiens, offrit Venise et sa Province, à l'unique condition qu'on lui ac-

cordât le temps de conquérir sur la Prusse, la Silésie. L'Italie n'accepta pas la proposition, et dans le but d'éviter une guerre, Napoléon proposa un congrès, auquel l'Autriche refusa de se rendre. La guerre était dès lors inévitable. Le 14 juin, l'Autriche mobilisa des contingents fédéraux contre la Prusse, le 3 juillet, elle était vaincue à Sadowa, mais elle triomphait en Italie par la victoire de Custozza, et dans le combat naval de Lissa. (24 juin et 20 juillet 1866.)

Ayant sauvé l'honneur de ses armes et voulant terminer une question pleine de périls pour elle, l'Autriche offrit la Vénétie à Napoléon pour qu'il la retrocéde aux Italiens ; mais ceux-ci,humiliés de leur double défaite, et las des cadeaux de la France, prétendirent ne vouloir incorporer la Vénétie que sur un plébiscite des Vénitiens et non la recevoir de la main de l'empereur. Bien plus, indignés également contre Bismark qui avait négocié la paix avant qu'ils n'eussent remporté une victoire, ils demandèrent au ministre prussien de leur faire céder le Tyrol italien et les provinces de l'Adriatique, ce à quoi il se refusa.

Tout ce qu'avait fait Napoléon pour aider l'Italie à réaliser son unité ne lui ménagea que des sympathies de courte durée qui s'échangeaient en imprécations contre lui, chaque fois qu'il opposait son veto aux aspirations nationales pour la possession de Rome. Aussi, quand, en 1867, Garibaldi tenta de s'emparer de Rome que les troupes françaises commençaient à évacuer, mais qu'occupait encore la légion d'Antibes, sous la direction des généraux français en activité d'Aurelles de Paladines, Dumont, et que Napoléon se décida à une nouvelle expédition en faveur de la Papauté (octobre 1867), ce fut une explosion de colère contre lui, qui arriva à son paroxysme, quand les chassepots des soldats du général de Failly firent merveille à Mentana (3 nov. 1867). Napoléon en la circonstance était l'interprète du sentiment catholique de la France; aussi, après sa chute, l'Italie craignant toujours que les armées françaises ne vinsent lui disputer

la possession de Rome, chercha-t-elle la consolidation de ses conquêtes dans la célèbre Triple Alliance,qui,après une durée de plus de trente ans, prit fin le 24 mai 1915, par l'entrée des armées italiennes à côté de celles de l'Entente.

Quand, en 1870, la France demanda à l'Autriche et à l'Italie de s'allier à elle dans sa lutte contre l'Allemagne, l'Italie soutenue par l'Autriche, en la personne du ministre de Beust, demanda Rome comme prix des services qu'elle allait rendre. A cette demande M. de Gramont s'indigna que le gouvernement de Sa Majesté Apostolique suggérât au cabinet de Florence l'idée que Napoléon sacrifierait le Saint Siège au besoin de se défendre. " La France, dit-il, ne peut défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre. " Dans le traité qui fut présenté à l'empereur dès le 1er jour du mois d'août et qui devait lui assurer le concours de l'Autriche et de l'Italie, l'article 7 abandonnait le règlement de la question romaine au gouvernement italien, l'empereur le rejeta et le soir du 3 août, il écrivait à l'impératrice : " Malgré les efforts de Napoléon (le prince Jérôme), je ne cède pas sur Rome ". L'empereur incarnait à ce moment-là les sentiments de la France catholique, et celle-ci ne fut abandonnée et battue que pour n'avoir pas voulu abandonner le Saint Siège.

Telles sont les étapes de l'Unité italienne accomplie aujourd'hui. L'Église s'est associée aux joies de ses derniers triomphes par le Te Deum que ses pontifes ont entonné sous les voûtes des vieilles cathédrales italiennes.

DON PAOLO AGOSTO

CHRONIQUE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le triduum universitaire, qui se donne habituellement dans les premières semaines de l'année académique, n'a pu avoir lieu cette année qu'au début de décembre. Les exercices commencèrent le mercredi, 4 décembre, pour se terminer le dimanche suivant. Les auditeurs sont venus en grand nombre, chaque soir, écouter la parole convaincante et persuasive du prédicateur, le R. P. Rigaud, supérieur des Missionnaires du Sacré-Cœur à Québec. Les confessions et les communions nombreuses qui ont marqué les derniers jours du triduum attestent que le zèle du missionnaire et la bonne volonté des retraitants n'ont pas manqué d'obtenir les heureux résultats qu'on était en droit d'en attendre.

Une cérémonie particulièrement impressionnante fut celle du vendredi soir, alors que des étudiants, au nombre de près d'une centaine, vinrent renouveler solennellement, au pied de l'autel, les promesses de la Société de Tempérance. Monseigneur le Recteur présidait, et c'est entre ses mains que nos jeunes gens vinrent baiser la croix noire, en réaffirmant courageusement, sur leur honneur, leur intention et leur volonté bien ferme de garder toujours les lois de la tempérance chrétienne. C'est un spectacle consolant et bien réconfortant de voir ainsi l'élite de nos

élèves mettre leur avenir sous la sauvegarde d'un engagement sérieux, qui leur permettra d'échapper plus facilement, dans plus d'un cas, aux occasions mauvaises et aux sollicitations dangereuses auxquelles ils sont trop souvent exposés.

Le triduum s'est terminé, le dimanche matin, par une messe solennelle, célébrée à huit heures, par Mgr le Recteur.

*
* *

Dimanche, le 8 décembre, avait lieu, au réfectoire du Grand Séminaire, le banquet annuel des professeurs de l'Université, à l'occasion de la fête patronale de l'institution. Depuis le 8 décembre 1890, ce dîner est offert chaque année, au jour de l'Immaculée-Conception, par les Messieurs du Séminaire, aux Professeurs des diverses Facultés. Dans cette réunion, d'où la coutume a soigneusement banni, jusqu'à présent, les rigueurs du protocole... et les discours, prêtres et laïques trouvent une nouvelle occasion, toujours agréable, de se revoir, de causer à l'aise, et de rajeunir leurs anciennes amitiés, bien vivaces encore, mais auxquelles les circonstances de la vie et la variété des occupations de chacun ne permettent, d'ordinaire, que de trop rares épanchements. Aussi, la conversation ne languit-elle jamais au " banquet des professeurs " ; les questions les plus variées y sont débattues, et les discussions de toutes sortes, partie sérieuses, partie légères et badines, occupent l'attention et excitent l'intérêt des différents groupes de convives. Sous ce rapport, le dîner de décembre dernier n'a pas dérogé aux vieilles habitudes ; la plus joyeuse animation, le plus vif entrain n'ont cessé de régner d'un bout à l'autre de la grande table ; la tabagie elle-même, après le dîner, a vu se continuer, à travers la fumée des cigares et des cigarettes, toute une série de controverses amicales, de taquineries professionnelles, de bons mots et d'anecdotes vécues, qui

ont égayé jusqu'aux dernières minutes cette réunion de la grande famille universitaire.

Sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la Province, et professeur titulaire de Droit Criminel à l'Université, assistait au banquet, à la droite de Monseigneur le Recteur. Il était accompagné de son aide-de-camp, le major Victor Pelletier.

*
* *

L'honorable M. Thomas Chapais, professeur titulaire d'Histoire à la Faculté des Arts, ouvrait, le 13 décembre dernier, dans la grande salle des Promotions, la troisième série de ses conférences sur " l'histoire du Canada sous la domination anglaise ". Poursuivant l'étude de ce vaste sujet, qu'il abordait dans ses premières leçons de 1916-1917, et qu'il a continué à développer avec tant de maîtrise et de compétence l'hiver dernier, M. Chapais a préparé pour cette année, sur la période qui a suivi la guerre de 1812, sept leçons dont les deux premières ont été données déjà au moment où nous écrivons. Nous reproduisons ici, à titre de référence, la liste des sujets compris dans la série des cours pour 1918-1919 : 1° Une politique de représailles ; 2° Une politique de conciliation ; 3° Le conflit budgétaire et le conflit interprovincial ; 4° La tentative d'union de 1822 ; 5° L'imbroglio constitutionnel ; 6° Le comité des griefs, 1828 ; 7° La scission du parti canadien.

Ces cours continuent à provoquer beaucoup d'intérêt chez ceux qui s'occupent de notre histoire nationale ; aussi les auditeurs réguliers et attentifs ne font-ils pas défaut à M. Chapais. Pour le professeur, et pour l'Université qui l'a chargé de ces leçons périodiques, cette approbation de notre public intellectuel est un précieux encouragement.

A partir du milieu de janvier, les leçons d'histoire se donneront comme d'habitude le vendredi soir, mais seulement tous les quinze jours. Elles alterneront avec les

conférences que doivent donner, cette saison, sur des sujets littéraires et historiques, quelques professeurs ou correspondants de l'Université. Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître ici les noms des conférenciers et les sujets qu'ils ont l'intention de traiter : M. l'abbé Henri Beaudé (Henri d'Arles) : " La tragédie acadienne " ; M. l'abbé Arthur Maheux : " Notre langue et la fierté nationale " ; M. l'abbé Cyrille Gagnon : " La conversion des moines anglicans de Caldey " ; M. le docteur Albert Jobin : " Boissarie " ; M. le docteur Alphonse Lessard : " Quelques figures du monde médical au Canada, sous le régime français. "

Comme on le voit, les sujets présentés sont bien choisis, et capables de satisfaire les goûts les plus différents. Espérons que le public québecois, et surtout nos élèves, sauront apprécier les avantages de ces conférences, et tirer profit de l'occasion facile qu'elles leur offrent d'acquérir chaque semaine de nouvelles connaissances, sans travail spécial et d'une façon aussi reposante qu'agréable.

*
* *

Les " examens de Noël ", qui occupent habituellement les deux dernières semaines de décembre, ont dû être retardés d'un mois cette année. Ils auront lieu à la fin de janvier pour les Facultés de Médecine et de Droit, et dans la dernière quinzaine de février pour la Faculté des Arts. Pour celle-ci, l'année sera divisée en deux termes, au lieu de trois.

Nous aurons cet hiver le spectacle inaccoutumé d'une " promotion " de médecins quittant l'Université au milieu de l'année académique régulière. En effet, les étudiants de 5e année, grâce aux études qu'ils ont poursuivies sans interruption pendant les vacances de l'été dernier, pourront se présenter, à la fin de janvier, pour subir les épreuves finales de l'examen à la pratique. Munis de leur diplôme, ils iront sans plus de retard, combler dans nos villes et nos

paroisses rurales les vides trop nombreux que l'épidémie a creusés dans les rangs de la profession médicale. L'initiative de l'Université, que quelques-uns trouvèrent un peu hardie l'an dernier, quand furent décidés ces " cours des vacances", aura eu avec les autres résultats heureux qu'on lui reconnait déjà partout, cet avantage nouveau, assez inattendu, et que personne, avant l'épidémie et ses ravages, n'aurait pu croire de si grande importance : fournir en temps opportun, à notre population, un bon groupe de médecins, capables de tenir la place laissée vacante par les disparus, et de rendre à leurs concitoyens les services indispensables qu'on attend partout du " docteur ".

*
* *

Un de nos plus brillants élèves de la promotion de 1917, M. le docteur Rosario Potvin, doit s'embarquer sous peu pour un voyage d'études en Europe. M. Potvin, qui est, depuis plus d'un an, chef de laboratoires à l'École de Médecine et à l'Hôtel-Dieu, se rendra à Paris, où il étudiera, sous la direction des meilleurs maîtres européens, une spécialité bien moderne, la physio-thérapie. A son retour, il sera appelé à l'enseignement de l'électro-thérapie à la Faculté de Médecine, et chargé de la direction du département spécial établi pour ce service à l'Hôtel-Dieu de Québec.

*
* *

M. le capitaine Duthoit, professeur à l'Université catholique de Lille, a donné, le 30 décembre dernier, une conférence sur " le maréchal Foch ", devant le personnel de l'Université, du Grand et du Petit Séminaires. M. Duthoit, qui est, depuis l'an dernier, docteur en droit de Laval, fut présenté à l'auditoire par Mgr le Recteur. Après quelques mots de remerciements pour l'accueil sympathique qui lui est offert partout par les nôtres, le conférencier se mit à retracer avec vigueur, devant ses auditeurs attentifs, les

traits principaux de la vie, du caractère et de l'œuvre du grand maréchal de France. Considérant tour à tour, en son héros, l'homme, le penseur, le croyant, il s'appliqua particulièrement à faire ressortir la grande unité de cette " vie montante ", commencée modestement, s'élevant sans cesse, par le travail, la force de la volonté, la pratique constante de la foi, jusqu'aux sommets de la puissance intellectuelle, et réalisant, dans un épanouissement que les circonstances ont fait grandiose et rendront inoubliable, une œuvre que les plus ambitieux n'auraient osé rêver pour eux-mêmes, celle de terminer glorieusement, dans un triomphe sans égal, la plus grande guerre, le plus formidable conflit de nations que le monde ait encore vu.

La conférence de M. Duthoit, captivante d'intérêt aussi bien par son sujet que par la manière dont il était exposé, a été pour nos élèves, même les plus jeunes, une leçon vivante d'énergie, de fidélité au devoir, au travail et à l'honneur ; ils ne l'oublieront pas, et ils seront reconnaissants au conférencier d'avoir su faire vibrer leur cœur tout en charmant leur esprit.

*

* *

Un événement important, que les " Nouvelles Religieuses " de France nous ont fait connaître il y a quelque temps, s'est produit en Pologne au cours de l'été dernier. Il ne s'agit pas d'un événement politique ou militaire, et c'est pour cela sans doute que la presse du pays n'en a guère informé ses lecteurs. Nous voulons parler de la fondation d'une université catholique à Varsovie. Cette œuvre d'enseignement supérieur, dont la nécessité est indéniable dans un pays où les catholiques forment les trois-quarts de la population, n'avait pu être réalisée encore, à cause de la tyrannie du joug russe. Les événements amenés par la guerre ont entraîné la libération des Polonais, et rendu possible cette fondation, toujours entravée jusqu'alors. La nouvelle université catholique sera organisée sur le modèle de celles

de Louvain, Lyon, Paris, Washington, etc. Elle sera soumise au contrôle de l'épiscopat polonais, lequel, d'ailleurs, sous la direction de Mgr Ratti, délégué apostolique du Saint-Siège en Pologne, a eu la plus grande part à sa fondation. En effet, l'initiative du mouvement qui devait aboutir à la création de la nouvelle institution, fut prise tout d'abord par les évêques, et ce fut Mgr de Ropp, archevêque de Vilna, qui élabora les éléments du projet de la future Université. Dès les premiers moments, il fait plaisir de le constater, l'œuvre fut accueillie avec enthousiasme par la noblesse et le peuple polonais, qui souscrivirent, en très peu de temps, une somme de près de 25,000,000 de francs pour cette entreprise nationale. Cette unanimité et cette générosité dans l'effort d'un peuple que la guerre a éprouvé, pourtant, plus que bien d'autres, offre un bel exemple aux catholiques du monde entier. Rien ne peut mieux illustrer l'importance des institutions enseignantes dans la vie d'une nation, et l'obligation qui s'impose à tous les citoyens de travailler selon leurs forces à soutenir et à favoriser celles qui s'établissent ou qui existent déjà chez eux. Les maisons d'enseignement supérieur ne peuvent faire tout le bien qu'elles sont appelées à faire, si on les considère toujours seulement comme l'œuvre d'un groupe ou d'une société particulière ; leur rôle est bien plus vaste, puisqu'il intéresse tous ceux d'une même race et d'une même religion. Pour cette raison il importe que leurs directeurs, dans l'exercice de leur tâche, se sentent constamment encouragés par l'appui moral et aussi les secours matériels de tous leurs concitoyens. Le geste des catholiques polonais montre qu'ils ont compris leurs responsabilités en ce sens; et c'est pourquoi, en formant nos vœux les meilleurs pour le succès de la nouvelle Université, nous entretenons les plus fermes espoirs de la voir rapidement grandir, et étendre bien loin autour d'elle, en faveur de la science et de la foi, sa bienfaisante action.

Laval

LES LIVRES

Abbé Thellier de Poncheville. ***Dans l'Épreuve.*** **Carême de guerre prêché à Notre-Dame de Montréal, 25 février-8 avril 1917. Paris. (Bloud et Gay) 1918, 1 vol. 226 pages.**

Il n'est pas besoin de dire à nos lecteurs tout l'intérêt de ces conférences que l'auteur a faites pour son auditoire de Notre-Dame de Montréal. M. l'abbé Thellier de Poncheville, dont la pensée ne pouvait alors se détacher des visions sanglantes de la guerre, a su tirer de la guerre les grandes leçons qu'elle donne à l'humanité : la leçon du devoir, la leçon de l'épreuve, la leçon de la mort. Les trois dernières conférences : la paix et le droit, la fraternité, vers la résurrection, complètent l'ensemble des rudes enseignements de la guerre. On sait dans quelle langue souple, harmonieuse, imagée, où l'abondance quelquefois nuit à la rigueur des démonstrations, l'orateur a développé ses idées, avec quelle émotion chaleureuse et communicative il a séduit son auditoire. On aimera à relire ces conférences dans l'excellente édition qu'en donne la librairie Bloud et Gay, de Paris.

Camille Roy, ptre

François Veuillot. *Le Moral français.* Lettres aux catholiques neutres. Publication du " Comité catholique de Propagande française. Paris (Bloud et Gay) 1918, 1 vol., 280 pages.

M. François Veuillot a consacré, pendant la guerre, son beau talent de journaliste à une œuvre nécessaire et qui fut très efficace de propagande française. Dans différents journaux de France et des pays catholiques neutres ou alliés, il a publié des lettres qui furent des leçons pieuses d'histoire contemporaine et de morale publique. Les lecteurs de l'*Action Catholique* de Québec ont eu la bonne fortune de lire quelques-unes de ces lettres qui leur étaient destinées. Sachant que la France est d'autant plus mal jugée qu'elle est plus mal connue, sachant surtout qu'il n'y a pas de plus sévères juges de la France que ceux qui s'obstinent à apercevoir surtout les méfaits de son gouvernement et qui ignorent ou négligent d'apprécier comme il convient les bienfaits de son catholicisme, M. Veuillot s'est appliqué à montrer sous l'angle de sa vie généreuse et héroïque la France qui lutte, la France qui a péché comme toutes les nations sans doute, mais dont l'âme profonde est restée si noble, et si bienfaisante. C'est " le moral français " que fait voir l'auteur de ces lettres ; il le définit par des faits, ce qui est, en l'occurrence, la bonne manière ; et les faits prouvent que le moral français est tout de même merveilleux, malgré ses humaines faiblesses. Qu'on relise le premier article : " La guerre ; le crime allemand ; le réveil français ", ou tels autres : " le Renouveau. Pitié française et clergé français.— La dernière œuvre du comte Albert de Mun.— Jeanne d'Arc. Le mois du Sacré-Cœur.— Paris charitable et religieux.— Le cœur de la France et les prières nationales.— La France convertisseuse.—La religion à l'armée.—Notre jeunesse.— " et l'on verra qu'il est bien facile de dire du bien de la France quand on veut seulement la regarder d'un œil largement ouvert ; et l'on constatera surtout que le " moral français " est encore l'un des plus solides et des plus généreux, le moins

égoïste qui soit. Et il faut louer et remercier M. François Veuillot de nous fournir sur ce sujet d'indiscutables et copieux documents. Le " moral français " est à relire, et pour nous à conserver comme un précieux livre de famille.

CAMILLE ROY, ptre

MGR GIBIER, évêque de Versailles. *Famille.* Paris (Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte) 1918. 1 vol. 370 pages.

Ce livre appartient à une trilogie que Mgr Gibier est à faire. *Religion, Famille, Patrie,* telles sont les parties de cette trilogie. Nous avons déjà signalé ici le premier volume : *Religion.* Voici le second : *Famille.* Après avoir défini la nécessité, la sainteté, l'unité, l'indissolubilité, la fécondité de la société familiale, l'auteur signale pour le flétrir, en indiquer les causes et les remèdes, le fléau de la dépopulation. Dans une deuxième partie, Mgr Gibier rappelle comment, par quels moyens les parents doivent bien élever leurs enfants. Amour, autorité, sagesse, pratiques religieuses, culture des vocations : autant de sujets pratiques que traite avec clarté et précision l'évêque apôtre de Versailles.

CAMILLE ROY, ptre

MGR BESSON. *L'Eglise. Œuvre de l'Homme-Dieu.* Paris (Pierre Téqui) 1918. 1 vol. 440 pages.

Il est toujours à propos de rééditer les conférences substantielles, éloquentes, que prêcha dans la métropole de Besançon, Mgr Besson, évêque de Nimes. Ces conférences n'ont pas vieilli. Cette dix-septième édition sera encore accueillie avec joie et profit pour ceux qui aiment à

voir exposée en larges tableaux, en développements théologiques et historiques abondants et justes, la doctrine qu'il faut connaître sur la nature de l'Église, son organisation, ses prérogatives, ses œuvres essentielles, sa passion nécessaire, ses triomphes assurés. Les prédicateurs et les fidèles retrouveront toutes ces notions dans les discours très nourris de Mgr Besson.

Camille Roy, ptre

V. Filliol. *La France Nouvelle.* Le devoir sacré. Paris (Pierre Téqui) 1918, 140 pages.

Appel à toutes les bonnes volontés pour travailler à la régénération de la France, à sa restauration totale. Après avoir triomphé de l'Allemagne, elle devra lutter contre ses ennemis du dedans, les éternels ennemis de toutes nations : dépopulation, immoralité, alcoolisme, désertion des campagnes. Et c'est dans la morale catholique, dans la vie chrétienne que la France retrouvera toutes ses forces de volonté et de victoire sur elle-même.

Camille Roy, ptre

LEXIQUE CANADIEN-FRANCAIS

(*suite*)

Plate-forme (*plàt-form*) s. f.
| Quai d'une gare.

Plâtrer (*plâtré*) v. tr.
| Flatter, flagorner. *Ex.* : Passer son temps *à plâtrer* ses supérieurs.
FR.-CAN. Voir *plâcrer.*

Plâtreur (*plâtrœr*) s. m.
| Plâtrier.

Plâtreux (*plâtrœ*) s. m.
| Celui qui flatte, qui flagorne ; qui se colle à quelqu'un et qui ne part plus.

Plée (*plé*) s. f.
| Dispute, chicane. *Ex.* : A la fin de la discussion, il y a eu une *plée* qui n'était pas de paille ! — Les deux adversaires sont aussi forts l'un que l'autre : ça ne sera pas une petite *plée.*
VX. FR. Cf. *plaid.* — *Plée* = plaidoyer.

Plée, pelée (*plé*) s. f. et adj.
1° | Savane.
2° | Une savane *pelée.*

Plein (*plê*) adj.

1° | Ivre. *Ex.* : Quand il est *plein*, il se croit maître partout.

DIAL. *Ben plein* = ivre. Centre ; *plein* = ivre, Anjou. — Fr. prop.

2° | Etre réduit à quia ; incapable de rétorquer, de répondre à un argument. *Ex.* : Il est *plein*.

Plein (à) (*a plê*) loc. adv.

| Beaucoup. *Ex.* : C'est beau *à plein*. — Il y a des patates *à plein*. — Il neige à *plein temps*.

Plein (en) (*â plê*) loc. adv.

| Beaucoup. *Ex.* : Il a de l'argent *en plein*.

LE COMITÉ DU GLOSSAIRE

AVIS

Comme à diverses reprises, plusieurs de nos abonnés ont demandé des renseignements sur la première série du *Canada français*, nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur communiquant les notes suivantes.

La première série du Canada français a été publiée pendant quatre années. Il y eut quatre livraisons en 1888 ; quatre en 1889, six en 1890 et une seule en 1891.

Nous pouvons disposer de quelques collections complètes au prix de cinq piastres. Pour compléter les séries, des numéros détachés se vendent cinquante sous l'unité sauf le dernier qui, à cause de sa rareté et de son volume, se vend une piastre.

L'ADMINISTRATION

TABLE DES MATIÈRES

DU

VOLUME 1er

Septembre 1918 — Janvier 1919

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

LIVRAISON DE JANVIER

Le Directeur . . . . L'abbé CAMILLE ROY
Imprimerie de l'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Sainte-Anne, Québec